

Le dossier du débat national sur la transition énergétique

Imaginons ensemble notre énergie de demain



LES CAHIERS D'ACTEURS

Cahiers d'acteurs

Sommaire

- Agir pour l'environnement p. 5
- Assemblée des communautés de France (AdCF) p. 9
- Assemblée des départements de France (ADF) p. 15
- Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) p. 21
- Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) p. 27
- Association 4D p. 33
- Association des communautés urbaines de France (ACUF)
et association des maires des grandes villes de France (AMGVF) p. 39
- Association des maires de France (AMF) p. 45
- Association des régions de France (ARF) p. 49
- Denis Baupin, député de Paris, Yves Cochet, eurodéputé,
et Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique (EE-LV) p. 55
- Jean-Luc Bennahmias, député européen (Modem) p. 61
- Patrice Carvalho, député de l'Oise, maire de Thourotte (PCF) p. 67
- Chambres de commerce et d'industrie de France (CCI France) p. 73
- CLER - Réseau pour la transition énergétique p. 79
- Confédération française de l'encadrement -
Confédération générale des cadres (CFE-CGC) p. 85
- Confédération française démocratique du travail (CFDT) p. 93
- Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) p. 99
- Confédération générale du patronat des petites
et moyennes entreprises (CGPME) p. 105
- Confédération générale du travail (CGT) p. 111
- Conférence des présidents d'université (CPU) p. 117
- Conseil économique, social et environnemental (CESE) p. 123
- Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) p. 129
- Écologie sans frontière (ESF) p. 133
- Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) p. 139
- Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) p. 145
- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) p. 151
- Fondation Abbé-Pierre et UNIOPSS p. 155
- Fondation GoodPlanet p. 163
- Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme (FNH) p. 169
- France nature environnement (FNE) p. 175
- Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités (GERES) p. 181
- Humanité et Biodiversité p. 187
- Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) p. 191
- Jean-Claude Merceron, sénateur de la Vendée (UDI-UC) p. 197
- Mouvement des entreprises de France (MEDEF) p. 203
- Réseau action climat-France (RAC) p. 209
- Réseau français des étudiants pour le développement durable (REFEDD) p. 215
- Mireille Schurch, sénatrice de l'Allier (groupe CRC) p. 219
- Union professionnelle artisanale (UPA) p. 225
- World Wide Fund for Nature (WWF) p. 231

Cahier d'acteur

Agir pour l'environnement



*Débat sur la transition énergétique :
une exigence... la cohérence !*





Débat sur la transition énergétique : Une exigence... la cohérence !

La France est à la croisée des chemins. Après la énième catastrophe "impossible" de Fukushima, l'option « nucléaire » isole de fait notre pays d'une évolution nécessaire. Le primat du nucléaire, la centralisation extrême des moyens de production, le gaspillage institutionnalisé, la négation des besoins du consommateur final, la propension à mélanger "énergie" et "électricité" sont autant de traits caractéristiques qu'il est nécessaire de prendre en considération.

La transition énergétique, perçue par certains acteurs comme une contrainte, doit au contraire être une opportunité à saisir. Le poids du lobby nucléaire biaise tout débat sur l'énergie. De fait, il est toujours malaisé de débattre de la transition énergétique pour au moins deux raisons.

Pour mettre en œuvre une nouvelle politique énergétique, il faut oser rompre avec un carcan idéologique et une certaine forme de conservatisme énergétique qui fait la part belle au tout-nucléaire. Il faut également oser inscrire l'action publique dans le temps long et tracer des perspectives dépassant le cadre étreint du mandat électif. La politique énergétique de la France doit être stable et cohérente.

Force est de constater que ces deux impératifs sont très loin d'être au rendez-vous. Les à-coups en matière de soutien aux énergies renouvelables ou le soutien à l'industrie nucléaire, les non-dits sur les gaz et huiles de schiste ou le soutien au projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes sont quelques-uns des exemples illustrant une duplicité qui rend la transition énergétique difficile à mettre en œuvre.

Pour sortir de l'idéologie dans laquelle tout débat sur l'énergie est systématiquement confiné, il y a lieu de lever certains malentendus et ainsi établir un diagnostic partagé.

Idée reçue n°1 : « Le nucléaire a un avenir »

Selon l'Agence internationale de l'énergie, le nucléaire représentera moins de 2% de l'énergie finale consommée d'ici à 2030. Moins de trente pays utilisent le nucléaire pour assurer leur fourniture d'électricité. Depuis la catastrophe de Fukushima, la Suisse, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et implicitement le Japon ont décidé de sortir du nucléaire. Malgré les dires de certains promoteurs de cette source d'énergie, le nucléaire est une énergie marginale en voie de disparition.

Idée reçue n°2 : « Le nucléaire est une énergie bon marché »

Au prix d'une externalisation massive de certains coûts cachés, la compétitivité du nucléaire a fini par être *acquise*. Or, en intégrant le coût de la recherche et développement, des déchets du nucléaire, du démantèlement, de la mise en sécurité des réacteurs vieillissants, de la construction de l'EPR qui a vu son prix multiplié par presque 3 (!), il est peu de dire que cette énergie est très loin d'être compétitive. L'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a estimé le coût d'une catastrophe nucléaire à 430 milliards d'euros ; coût quasi intégralement reporté sur le citoyen, puisqu'un opérateur n'est assuré qu'à hauteur de 91 millions d'euros par catastrophe !

Pour le consommateur final, le kWh nucléaire est sans doute le moins cher d'Europe mais le recours massif au chauffage électrique conduit chaque français à consommer 2553 kWh pour le résidentiel (contre 1692 kWh pour un allemand), soit une différence de 51% !

Idée reçue n°3 : « Il n'est pas possible de sortir du nucléaire »

Nos voisins européens sont en train de nous prouver qu'il est possible de sortir du nucléaire sans pour autant accroître les émissions de gaz à effet de serre. En une seule année, l'Allemagne a installé 7600 MW de photovoltaïque quand la France se fixe d'ici à 2020 un bien modeste objectif de 5400 MW. Outre-Rhin, la consommation d'électricité a baissé de 2% en 2012 (avec l'ambition de réduire cette consommation de 10% d'ici à 2020), contribuant ainsi à améliorer la compétitivité des entreprises et dégager du pouvoir d'achat pour

les particuliers... alors que la consommation électrique continue à croître en France. En termes d'emplois, nos voisins allemands nous montrent également la voie à suivre : le secteur des énergies renouvelables a permis de créer, en Allemagne, 380 000 emplois nets alors que le secteur nucléaire peine à dépasser, en France, 120 000 salariés.

Comme le disent les écologistes depuis de nombreuses années, la sortie du nucléaire s'accompagne nécessairement d'une politique de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables. De fait, en actant formellement le principe d'une sortie du nucléaire, l'appareil d'Etat doit se mettre en action pour répondre à cet objectif. En restant au milieu du gué, le gouvernement serait dans l'obligation d'investir tout à la fois dans le maintien du nucléaire, dans le développement des énergies renouvelables et dans le soutien à une vaste politique de sobriété énergétique.

En période de vaches maigres budgétaires, il est peu de dire que l'option consistant à courir après plusieurs lièvres à la fois est un non sens absolu.

De nombreux scénarios, dont celui porté par l'association NegaWatt, démontrent qu'il est possible de répondre à la triple contrainte pesant sur le système énergétique hexagonal : sortir du nucléaire, réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre et limiter notre dépendance au pétrole et aux gaz.

Idée fausse n°4 : « Le nucléaire représente 75% de l'énergie consommée en France »

Preuve du manque d'information de certains dirigeants politiques, certains d'entre eux affirment régulièrement que le nucléaire représenterait les trois-quarts de notre bouquet énergétique, mélangeant allègrement « électricité » et « énergie », « énergie primaire » et « énergie finale ». Le nucléaire ne représente « que » 17% de l'énergie finale consommée en France. Notre pays dépend non seulement de l'uranium nigérien pour alimenter ses centrales nucléaires mais aussi et surtout du pétrole et du gaz pour assurer une mobilité croissante des individus. De fait, priorité doit être donnée à la mise en œuvre d'une véritable politique de sobriété en matière de transport afin de réduire notre dépendance au pétrole et ainsi alléger le déficit de notre balance commerciale.

Consommer ce qui est produit ou produire ce qui est consommé ?

Depuis le lancement du programme électronucléaire dans les années 70', le consommateur final a systématiquement été obligé de s'adapter aux desideratas du producteur. L'isolation des bâtiments n'a jamais été une véritable priorité ; le chauffage électrique a été systématiquement promu, induisant de fait une précarité énergétique du au fait que ce système de chauffage est inefficace et coûteux pour l'utilisateur ; enfin, la définition de normes thermiques encadrant la consommation énergétique des bâtiments a toujours connu un combat d'arrière-garde du « gang des grille-pains », à savoir les promoteurs des radiateurs électrique.

A l'heure de la transition énergétique, le gaspillage doit devenir une exception et non plus la règle non-écrite du système énergétique hexagonal. La construction d'un trop grand nombre de centrales nucléaires ne doit plus conduire l'opérateur historique à stimuler la demande afin d'écouler une électricité produite en trop grande quantité. A l'avenir, il y a nécessité à ce que l'utilisateur soit au centre d'une politique énergétique et que le producteur s'adapte à la demande qui devra être réduite.

Appliquer la règle des trois « I »

Pour mener à bien une telle révolution énergétique, l'Etat et les collectivités locales doivent recourir à trois outils : l'incitation fiscale, l'information et l'interdiction ciblée.

De l'habitat au transport en passant par l'industrie et l'agriculture, chaque secteur peut et doit utiliser cette palette d'outils permettant tout à la fois de sensibiliser l'utilisateur, lui permettre d'accéder à moindre coût aux technologies les plus sobres et efficaces tout en interdisant la vente de produits énergivores et *climaticides*.

Habitat

Information : Le diagnostic de performance énergétique ainsi que l'étiquetage Energie des logements doivent être profondément revus. Ils doivent devenir opposables. En cas de diagnostic frauduleux, ils doivent ouvrir droit à des compensations financières.

Incitation : Habiter une passoire thermique s'apparente trop souvent à une double peine. Aux difficultés à se loger s'ajoutent les difficultés à se chauffer correctement. Certains propriétaires peu scrupuleux préfèrent

opter pour l'installation de chauffages électriques dont le coût à l'usage est prohibitif. Que ce soit pour les propriétaires ou pour les locataires, le recours à un tiers-investisseur aurait pour vertu de mobiliser les capitaux nécessaires de façon indolore.

Interdiction : A l'instar de ce qui se fait en Allemagne, en Suisse ou au Danemark, l'Etat doit prendre des dispositions en vue de dissuader les propriétaires d'installer le chauffage électrique qui a pour effet d'alimenter la précarité énergétique tout en amplifiant le phénomène de pointes électriques si difficiles à gérer en terme de réseau électrique.

Mobilité

Information : L'achat d'un véhicule repose sur une information sommaire sur les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de carburant. Au-delà du fait qu'il y aurait lieu de revoir les protocoles européens permettant de mesurer correctement cette consommation, il serait à l'avenir important de mettre à la disposition du grand public le coût global d'un véhicule intégrant le prix d'achat et celui du carburant. Un véhicule présenté comme moins cher à l'achat peut ainsi devenir coûteux en fonctionnement.

Incitation/dissuasion : En fonction de l'étiquetage Energie, un taux de TVA réduit peut être adopté pour les véhicules les plus efficaces et un taux de TVA majoré cibler les véhicules énergivores.

Interdiction : Les vitesses limites sur autoroute doivent être réduites à 110 km/h. Une réflexion sur le bridage des moteurs doit être rapidement engagée. Contrairement à la décision prise par le gouvernement, la circulation des camions de 44 tonnes doit être interdite et le fret ferroviaire (notamment le « wagon isolé ») soutenu. Toutes les publicités incitant à un usage irrationnel de l'énergie doivent être strictement interdites.

Proscrire le gaspillage

Pour qu'une politique de sobriété énergétique puisse voir le jour et être soutenue par une majorité de nos concitoyens, les contre-exemples que constituent les panneaux publicitaires retro-éclairés ou les 4x4 utilisés en zone urbaine doivent être interdits.

Un débat exemplaire ?

Un débat national sur la transition énergétique est un exercice délicat puisqu'il interroge l'Etat sur la cohérence qu'il souhaite mettre en œuvre. La sobriété énergétique est incompatible avec une politique de grands travaux dont la vocation serait de multiplier des projets inutiles, coûteux et énergivores. De fait, le Schéma national des infrastructures de transport doit être revu en profondeur et les projets incompatibles avec l'intégrité climatique abandonnés (comme les nombreux projets d'autoroutes et celui de l'aéroport de Notre-Dame des Landes).

De même, l'exploitation des gaz et huiles de schiste, quelle que soit la technique utilisée, doit être abandonnée afin de ne pas accroître nos émissions de gaz à effet de serre (CO2 et méthane).

Enfin, réduire notre consommation énergétique ne peut passer par la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, comme l'EPR de Flamanville. Les travaux en vue de réaliser ce réacteur doivent être suspendus.

Présentation d'Agir pour l'Environnement

Agir pour l'Environnement est une association de mobilisation citoyenne fondée en 1997. Elle compte plus de 13 000 signataires. Résolument tournée vers l'avenir, l'association milite pour une véritable politique de sobriété énergétique et de soutien aux énergies renouvelables. L'association est présidée par Philippe Colomb et dirigée par Stéphen Kerckhove.

Site internet : <http://www.agirpourenvironnement.org>

Twitter : <https://twitter.com/APEnvironnement>

Facebook : <https://www.facebook.com/association.agirpourenvironnement>

Cahier d'acteur

Assemblée des communautés
de France (AdCF)



*Les communautés au cœur
des politiques locales d'énergie*





Cahier d'acteur
CONTRIBUTION DE L'ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE¹
AU DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE
8 mars 2013

Les communautés au cœur des politiques locales d'énergie

Les objectifs européens et nationaux de transition énergétique (le « 3 x 20 »), de lutte contre la précarité, de déploiement du « mix » énergétique constituent des défis considérables qui devront s'appuyer, dans les territoires, sur des capacités d'ingénierie renforcées et mobiliser de nouveaux modèles de financement.

Les réalisations des collectivités locales ont permis de favoriser la production d'énergies renouvelables ou d'améliorer l'état du patrimoine public local. Ces actions de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre s'inscrivent dans un contexte d'enjeux énergétiques de plus en plus affirmés : hausse du coût de l'énergie, pression sur les réseaux de distribution, précarité énergétique, etc.

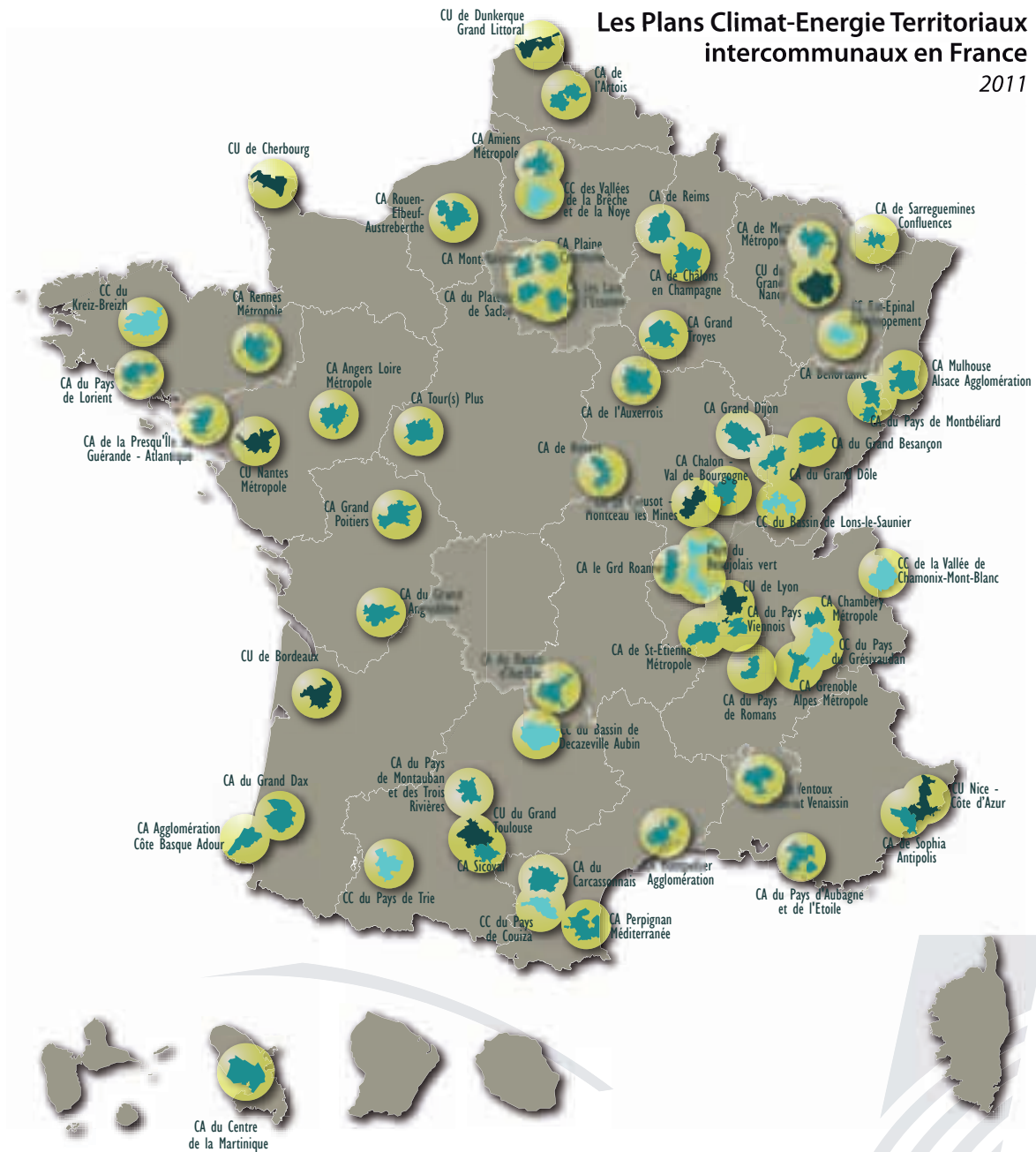
Parmi les acteurs publics locaux, les intercommunalités (Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre) agissent dans leurs champs de compétences sur des postes fortement consommateurs d'énergie tels que l'habitat, les mobilités et l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, les communautés contribuent significativement aux politiques d'efficacité énergétique menées en France en conduisant des actions à l'échelle du bassin de vie des habitants.

Généraliser les Plans climat énergie territoriaux




Les Plans climat-énergie territoriaux (PCET) répondent à un souci de planification des politiques locales d'énergie et à des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre associés à des mesures d'adaptation au changement climatique. Ils doivent être compatibles avec les Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE). En rendant leur réalisation obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 fait des PCET le support des stratégies locales dans le domaine de l'énergie et du climat. Si la démarche n'est pas nouvelle, elle gagne en profondeur et en qualité avec cette nouvelle génération de PCET qui, entre obligation et volontariat, permettra sans doute d'observer leur généralisation progressive dans les communautés qui constituent l'échelon territorial le plus concerné. En effet, sur les 372 PCET actuellement comptabilisés par l'ADEME, tous échelons confondus (les quatre niveaux de collectivités ainsi que les Schémas de cohérence territoriale, les Parcs naturels régionaux et les Pays), près d'un sur deux est portée par une communauté.

¹ Créé en 1989, l'Assemblée des Communautés de France est la fédération nationale des intercommunalités. Elle compte à ce jour plus de 1 300 communautés de communes, d'agglomération et urbaines adhérentes, représentant 40 millions de Français vivant à l'heure intercommunale aussi bien en milieu urbain que rural.

Les Plans Climat-Energie Territoriaux intercommunaux en France 2011



Type de groupement intercommunal

-  Communauté urbaine
-  Communauté d'agglomération
-  Communauté de communes

Source des données : Ademe, Observatoire des plans Climat-Energie Territoriaux, août 2011



Réalisation : MapsDesigners - 2011

L'AdCF soutient que la programmation des politiques locales (identification des gisements d'économie d'énergie à travers les bilans démission de gaz à effet de serre, sensibilisation des particuliers, partenariats institutionnels et techniques, mobilisation de financements, suivi et évaluation des actions...) devra être mutualisée à l'échelle des intercommunalités et s'inscrire dans le cadre de cohérence des Plans climat énergie territoriaux. Ils devront progressivement se généraliser, y compris dans des territoires de moins forte densité (éventuellement via des démarches plus souples de type Climat Pratic (guide à l'usage des collectivités de moins de 50 000 habitants).

Favoriser la mutualisation pour garantir l'efficacité de la maîtrise énergétique

Depuis de nombreuses années, les intercommunalités s'impliquent dans des actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE), d'efficacité énergétique dans leurs domaines de compétence. Leur engagement en la matière s'est vu confirmé par la Loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (POPE) qui fait de la MDE une compétence facultative pour les communautés.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à conduire, il sera fondamental de mutualiser l'ingénierie et les capacités de maîtrise d'œuvre à des échelles larges, notamment des SCOT (voire des départements ou des régions), à travers la constitution d'agences locales de l'énergie, de sociétés publiques locales (SPL) dédiées.

Il faudra également veiller dans des programmes pluriannuels d'investissement intercommunaux à cibler les travaux représentant le plus fort rendement en termes de réduction des GES par euro dépensé. C'est en premier lieu sur les logements et bâtiments énergivores que doit être focalisé l'effort public. Les nouvelles « vitrines » du développement durable (éco-quartiers, bâtiments à énergie positive...) ne doivent pas faire oublier que le meilleur rendement énergétique proviendra d'une action sur le « stock » de logements et de bâtiments (99% de la cible).

Développer les énergies renouvelables, maîtriser les consommations

L'objectif de 23% de la part d'énergies renouvelables (EnR) à l'horizon 2020 (consommation d'énergie finale) est extrêmement ambitieux et présuppose une montée en puissance progressive, évitant les « bulles spéculatives » puis les brusques « coups d'arrêt » données aux filières ces dernières années à travers les modifications successives des prix de rachat. Le développement des filières industrielles mais aussi des métiers d'accompagnement (installateurs, conseils...) présuppose un cadre juridique et fiscal lisible et garanti, mais aussi soutenable pour l'utilisateur (la part de la Contribution au service public de l'électricité dans les factures doit être maîtrisée). Le mécanisme de solvabilisation et le niveau de soutien des projets EnR doivent être intégrés dans une loi de programme afin de ne pas fluctuer au gré d'arrêtés ministériels.

Communes et communautés doivent également voir leurs projets EnR protégés des recours contentieux abusifs, notamment en matière d'éolien terrestre. Pour autant, l'AdCF regrette les mesures assouplissant la réglementation de l'éolien envisagées dans le cadre de la proposition de loi visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre (dite loi Brottes). En effet, si la suppression brutale des zones de développement de l'éolien (ZDE) permettra probablement de relancer temporairement le développement des projets, cela impliquera à terme un risque accru d'opposition locale. L'AdCF estime essentiel de maintenir une véritable maîtrise des collectivités locales sur le développement éolien afin de mener une réflexion territoriale préalable au développement des projets.

L'essor de la méthanisation, de la biomasse et de la co-génération... présente également des avantages importants en étant moins dépendants des aléas climatiques, et mobilisables dans les moments de « pointe » des besoins.

Il est fondamental que les collectivités se réapproprient pleinement les enjeux énergétiques à travers des politiques décentralisées de production et de gestion de la demande. Le déploiement des compteurs « intelligents » offre en cela des opportunités pour engager de véritables politiques locales d'optimisation de la distribution et de gestion de la demande dans les territoires, avec des possibilités de soulager le réseau national et maîtriser le coût de notre facture énergétique.

Optimiser la gouvernance

La mise en œuvre opérationnelle des PCET constitue le principal levier d'action des communautés en matière énergétique. C'est la raison pour laquelle il est désormais souhaitable que la loi soit simplifiée afin qu'il ne soit exigé qu'un seul PCET par territoire, de préférence à l'échelle des communautés, des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) ou des Pays afin de faire face à la rareté des capacités d'ingénierie sur les territoires.

L'AdCF tient à souligner l'importance d'élaboration des SRCAE afin de fournir une stratégie déclinant des objectifs chiffrés et territorialisés en matière de production d'EnR, de diminution des consommations et des émissions de GES. Afin d'en garantir l'applicabilité et le financement, les SRCAE devront être élaborés et mis en œuvre conjointement avec les collectivités infra-régionales. Pour ce faire, l'AdCF propose que les SRCAE soient débattus au sein d'une commission énergie-climat adossée aux Conférences territoriales de l'action publique (les CTAP prévues par le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique porté par Mme. Lebranchu) associant les territoires et les maîtres d'ouvrage de PCET, l'ADEME et la Caisse des Dépôts.

En outre, dans un paysage institutionnel local fragmenté et compte tenu des compétences que leur a confiées la loi POPE en matière de MDE et d'énergies renouvelables, les communautés doivent être reconnues comme de véritables autorités organisatrices de l'énergie et, ainsi, accéder à une compétence énergie consolidée. Les PCET réalisés à leur échelle en lien avec les SRCAE ont ainsi vocation à devenir le document de référence et de programmation en matière énergétique (MDE mais également production et distribution d'énergie). Les communautés pourront déléguer tout ou partie de la compétence dont elles deviendraient attributaires à des syndicats techniques. Ces syndicats assureraient pour leurs membres la maîtrise d'œuvre de la gestion énergétique (gestion des réseaux de distribution de gaz et d'électricité par exemple).

Prioriser l'investissement public

Le mode de financement des actions énergie-climat déclinant les PCET reste à ce jour largement une inconnue. L'AdCF considère que les modes de financement inédits proposés à l'issue du Grenelle (certificats d'économie d'énergie – CEE – et contrats de performance énergétique – CPE) demeurent embryonnaires et dans l'incapacité absolue de faire face à des chantiers de plusieurs milliards d'euros. Même si des retours sur investissement peuvent être attendus sur le parc public à travers la réduction des consommations, des solutions de financement de la transition énergétique doivent être proposées aux collectivités à travers l'éligibilité des collectivités à des prêts bonifiés de la Caisse des dépôts sur des projets amortissables sur de très longues durées, la mise aux enchères des quotas carbone, un niveau de valorisation plus élevé des CEE, et une meilleure affectation de la fiscalité assise sur l'énergie.

L'incitation fiscale des collectivités à s'engager dans la réalisation de projets éoliens ou photovoltaïques doit également être renforcée à travers les tarifs des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) et leur indexation ; sans commune mesure aujourd'hui avec le rendement qu'apportait la taxe professionnelle.

L'AdCF souhaite enfin qu'une réflexion soit conduite au niveau national sur les priorités de l'investissement public local en matière énergétique afin de mieux affecter les ressources du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) et les retombées fiscales de la taxe sur les consommations finales d'électricité (TCFE). Un dialogue local doit être organisé sur ces priorités d'investissement et les arbitrages à opérer entre renforcement de réseaux, enfouissements de lignes et actions d'efficacité énergétique.

Les principales propositions de l'AdCF pour la transition énergétique

- Rationaliser la réalisation des Plans climat énergie territoriaux (PCET) et revoir l'articulation avec les schémas régionaux climat aire énergie (SRCAE), notamment pour la définition des stratégies territoriales et la mutualisation des outils d'ingénierie et d'observation (bilans d'émission de gaz à effet de serre).
- Consolider à l'échelle des communautés une compétence énergie portant à la fois sur la MDE, la production et la distribution d'énergie. Véritables autorités organisatrices de l'énergie, les communautés intégreront aux PCET un schéma directeur des réseaux de distribution (gaz, électricité et chaleur) et du potentiel de production locale d'énergie.
- Structurer un guichet unique pour accompagner la rénovation thermique des logements couplant les concours de l'ADEME, l'ANRU, l'ANAH et les fonds propres des collectivités.
- Encourager la production d'énergies renouvelables en favorisant la participation des collectivités territoriales à leur projet de développement via des portages juridiques variés (régie, société d'économie mixte, délégation de service public, partenariat public-privé, groupement d'intérêt public, projets coopératifs, etc.) et maintenir la capacité de production par les intercommunalités.
- Assouplir la réglementation pour l'installation de sources de production d'énergies renouvelables, maintenir et simplifier les zones de développement de l'éolien (ZDE).
- Réintroduire l'éligibilité des collectivités à des prêts bonifiés de long terme de la Caisse des Dépôts pour la rénovation thermique de leurs bâtiments.
- Favoriser la montée en puissance des certificats d'économie de l'énergie (CEE) et préserver l'éligibilité de l'ensemble des actions conduites par les collectivités territoriales.
- Renforcer le rendement fiscal pour les collectivités territoriales des installations éoliennes (insuffisance du produit attendu de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).

Cahier d'acteur

Assemblée des départements
de France (ADF)



*Les départements de France,
acteurs de la transition énergétique*



L'Assemblée des départements de France souscrit au débat national transition énergétique voulu par le président de la République, et participe activement aux instances du débat national.

Le débat national doit avoir pour ambition de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux de la transition écologique et énergétique de la France, et de proposer des axes forts qui permettront l'élaboration d'un projet de Loi.

Les départements, collectivités présentes dans le quotidien des français, sont déjà entrés dans cette transition et entendent continuer à jouer pleinement leur rôle.

1- Mobiliser la société autour des thèmes de la sobriété et de l'efficacité énergétique

La sobriété énergétique doit être considérée comme l'un des axes majeurs du débat national. La meilleure énergie est en effet celle qu'on ne consomme pas. La sobriété énergétique peut de plus être développée sans grands investissements et dépend pour une grande part des changements comportementaux de chaque acteur.

Il est donc capital de favoriser un réel changement culturel et sociétal. Le renforcement de la sensibilisation, de l'éducation à l'environnement et au développement durable, à l'école, mais aussi tout au long de la vie, est l'un des axes importants de la réussite de ce changement. L'adaptation de la fiscalité peut également être un levier important permettant de faire évoluer les comportements.

Si la sobriété énergétique doit être encouragée dans les comportements quotidiens, elle doit aussi être effective dans les secteurs du développement économique, et dans les politiques publiques.

L'Etat et les collectivités territoriales doivent donc jouer pleinement leur rôle et faire des choix d'aménagement adéquats. Les collectivités territoriales ont dans ces domaines un rôle important à tenir, puisqu'elles ont une influence notable dans les domaines stratégiques de l'urbanisme, des transports, du logement, la construction d'équipements...Autant de secteurs stratégiques du point de vue de l'énergie.

2- Consolider les filières d'énergies renouvelables, faire confiance aux territoires

- Construire un contexte économique et juridique favorable

Afin de réussir la transition énergétique, il est nécessaire de consolider des filières économiques d'énergies renouvelables en proposant notamment un cadre juridique et financier stable, permettant aux investisseurs, aux entrepreneurs et aux collectivités

d'avoir la visibilité nécessaire pour bâtir des projets et des stratégies à moyen et long terme.

L'évolution du mix énergétique est principalement issue des choix globaux opérés par l'Etat (part du nucléaire, des énergies renouvelables...). Celui-ci fixe en effet un cadre réglementaire, qui peut être plus ou moins favorable au développement des énergies renouvelables. Ainsi, suite aux ambitions affichées du Grenelle de l'environnement, l'ADF a pris position d'une part pour qu'un coup d'arrêt ne soit pas porté à la filière photovoltaïque par la baisse du tarif d'achat de l'électricité produite, et d'autre part pour que le développement de la filière de l'éolien ne soit pas freiné par de nouvelles normes ou règlements (minimum de 5 éoliennes, norme ICPE...).

Plus globalement, il conviendra de permettre l'élaboration de modèles économiques favorables au développement des initiatives locales et à la structuration de filières économiques. Ceci posera donc nécessairement la question des ressources disponibles pour mener cette politique sur le long terme.

- Développer une ingénierie publique porteuse d'innovation et de compétitivité

Les technologies liées à la production d'énergies renouvelables sont en constante évolution. Il est ainsi nécessaire que l'Etat consacre une part de son budget de recherche à des programmes concernant les énergies renouvelables, en adéquation avec les ambitions affichées. Il conviendrait également d'encourager les partenariats entre les chercheurs, les entreprises et les collectivités territoriales, afin d'optimiser les techniques, notamment celles liées aux nouvelles technologies (smartgrids, compteurs intelligents par exemple). Ce soutien à la recherche et l'innovation devrait par ailleurs être un facteur de compétitivité économique important pour les entreprises.

Enfin, les collectivités locales ont besoin d'une ingénierie publique mutualisée permettant d'identifier, formaliser et permettre la généralisation des bonnes pratiques. Elles ont également besoin, que les innovations proposées par les entreprises dans les domaines divers (Bâtiments, infrastructures, production d'énergie, etc....) soient testées et normées par des tiers neutres.

- Soutenir les actions des collectivités locales, entretenir les réseaux

La transition énergétique vers une société sobre en carbone passera par un rôle accru des collectivités territoriales. En effet, les politiques de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables nécessiteront la multiplication de très nombreuses initiatives locales. Il s'agit désormais de définir les bons outils aux niveaux territoriaux correspondants.

Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont depuis la loi Grenelle 2 l'obligation de réaliser un bilan des émissions de Gaz à effet de serre, et un Plan climat énergie territorial. Les régions ont en sus la charge d'élaborer le Schéma régional du Climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Ces éléments constituent une avancée certaine, favorisant la prise de conscience du rôle des collectivités dans les politiques énergétiques.

Au regard de leur proximité vis-à-vis des territoires et des citoyens, les collectivités ont la capacité d'inventer un nouveau modèle de production, de distribution et de maîtrise de

l'énergie. Elles ont la capacité de pouvoir créer les conditions de circuits courts entre production et consommation d'énergie dans leurs politiques publiques d'aménagement du territoire. Ainsi, elles peuvent favoriser le développement d'économies circulaires valorisant les ressources locales.

Les collectivités sont en mesure de créer des synergies entre les politiques publiques dont elles ont la charge (mobilité, urbanisme, infrastructures, logement, développement économique...), qui sont autant de leviers stratégiques pour réussir la transition énergétique. Elles ont également la capacité de mobiliser les acteurs (citoyens, entreprises, associations...), et de les faire participer aux décisions.

Cependant si le rôle des collectivités territoriales est déterminant, il convient de garantir une réelle solidarité financière territoriale et sociale, afin que notamment l'entretien des réseaux d'énergie soit homogène au niveau national, qu'ils soient adaptés à la transition énergétique et que les écarts entre les territoires ne se creusent pas. Or on constate d'ores et déjà un défaut fréquent d'entretien des réseaux dans certains territoires ruraux. Il convient donc à minima d'encourager les syndicats d'électrification uniques au niveau départemental, permettant de mutualiser les moyens afin de veiller à la mise à niveau des réseaux d'électricité. D'autant que le rôle des syndicats d'électricité pourrait être accru avec la nécessité d'adaptation des réseaux aux énergies renouvelables.

3- Le département, au cœur du processus de transition énergétique

Chaque niveau de collectivité a une place dans le processus de transition énergétique, en fonction de son échelle géographique et de ses compétences. L'échelle départementale s'avère stratégique : elle constitue l'échelle historique des syndicats d'électrification. Elle permet également la mutualisation des moyens financiers et humains, et la mise en cohérence des initiatives, tout en restant à une échelle proche du local.

- Les politiques de prévention de la précarité énergétique et du logement

Très impliqués dans les politiques de solidarité sociales, les départements sont également concernés par les questions de précarité énergétique (*est en précarité énergétique, une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat*).

Le rôle des départements est déterminant, puisque près de 8 millions de français seraient concernés par la précarité énergétique. Cette tendance pourrait d'ailleurs être croissante, sous le double effet de la crise économique d'une part et de la hausse annoncée des coûts de l'énergie d'autre part.

Cette question ne peut pas être dissociée des politiques du logement (réhabilitation du parc privé et du parc social, prévention et traitement des copropriétés dégradées ...). Ainsi l'un des engagements du président de la République vise à assurer l'isolation thermique d'un million de logements (600 000 des logements anciens et 400 000 nouveaux). Cet objectif nécessitera à l'évidence des moyens financiers adéquats.

Les départements sont l'un des acteurs majeurs dans le domaine du logement. Nombre d'entre eux ont élaboré des plans départementaux de l'habitat et sont gestionnaires des aides à la pierre. De plus, en finançant des points infos ou agences de l'énergie, ils

contribuent à informer les ménages sur les modalités techniques et financières (certains départements octroient des subventions aux particuliers) permettant de diminuer leur facture d'électricité et promeuvent les énergies renouvelables.

Dans le cadre d'une politique nationale volontariste, l'échelle départementale pourrait être particulièrement appropriée pour organiser et développer l'information des ménages, et centraliser les divers financements (Régions, ADEME...) pour en faciliter l'accès.

- **La maîtrise de l'énergie dans toutes les politiques publiques départementales :**

Les départements, en tant que service public s'engagent fortement dans les politiques de maîtrise de l'énergie : ils construisent des collèges HQE, et cherchent à économiser leur consommation dans leurs bâtiments, forment et sensibilisent leur personnel...

Ils déclinent également cet objectif dans leurs différentes politiques sectorielles (routes via la convention d'engagement volontaire, organisation des transports interurbains, actions de développement économique, politique de subventions aux communes et EPCI...).

- **La sensibilisation des collégiens :**

Via les Agendas 21 de collèges notamment, les départements sensibilisent les élèves à la nécessité d'économiser l'énergie et à adopter des comportements vertueux envers l'environnement.

- **L'animation du territoire :**

Le département est la bonne échelle pour réunir les acteurs du territoire pouvant influencer sur des actions énergies/climat. Celle-ci permet d'avoir une connaissance fine des acteurs locaux et de leurs actions. Il est ainsi possible de favoriser les synergies entre les actions des collectivités infra-départementales, des bailleurs sociaux, des entreprises ou encore des associations.

Cette mobilisation du territoire par le conseil général est également visible via les dispositifs d'aides aux collectivités locales, qui intègrent de plus en plus des éco-conditionnalités.

- **La capacité de production d'énergies renouvelables des départements :**

Les départements peuvent produire des énergies renouvelables permettant notamment l'alimentation de leurs bâtiments. Ils utilisent ainsi différentes sources d'énergie (solaire, réseau de chaleur, voire des barrages...).

Il est fondamental que chaque échelon de collectivité puisse conserver la capacité à produire de l'électricité, notamment sur son patrimoine bâti. L'intervention simultanée de tous les échelons de collectivités à la production d'énergies renouvelables est l'une des clés du succès de cette transition.

- **L'ingénierie technique, facteur clé de succès :**

L'ingénierie publique de proximité est l'une des conditions essentielles de la réussite de la transition énergétique. En effet, celle-ci ne doit pas se réduire aux seules collectivités,

qui ont des moyens techniques et financiers suffisants. Or, depuis la réorganisation des services de l'Etat, de très nombreuses collectivités de petite et moyenne taille sont dépourvues des moyens techniques nécessaires à la conduite de leurs projets. Le domaine des énergies ne fait pas exception. C'est pourquoi, certains départements interviennent de différentes manières :

- Par la création de structures dédiées au développement des énergies renouvelables. Ces syndicats, SEM ou SPL permettent de concevoir et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets (photovoltaïques, méthanisation, chauffage au bois) en offrant aux collectivités locales demandeuses, une ingénierie technique, dont elles ne disposent pas. Ces structures permettent également de monter les projets, voire de les gérer sans impacter directement les budgets des collectivités.
- Par la création d'agences techniques départementales capables d'apporter l'ingénierie nécessaire au développement des projets locaux.
- Par le financement de projets (méthanisation, réseaux de chaleur...). Cependant, celui-ci nécessite de développer des stratégies départementales cohérentes, notamment dans les domaines de la méthanisation et du chauffage au bois, où il est indispensable de rechercher une bonne adéquation entre les ressources (déchets, bois) et les équipements créés, afin d'éviter les déséquilibres, voire la concurrence entre projets. L'élaboration des plans déchets par les départements est de ce point de vue, un atout sur lequel s'appuyer.

Conclusion :

Proches du terrain tout en permettant la mutualisation de moyens, les départements constituent un échelon stratégique pour la réussite de la transition énergétique. Leurs actions structurantes, dans des domaines aussi divers que la solidarité sociale, le logement, la construction de bâtiments (collèges notamment), l'ingénierie publique pour le compte de tiers, le soutien financier aux projets locaux, la solidarité territoriale, le développement économique sont autant de leviers stratégiques permettant de développer un rôle d'animation et d'entraînement des acteurs (ménages, entreprises, collectivités) indispensable à la réussite de la transition énergétique. Cependant leurs différentes actions sont fatalement limitées par de fortes contraintes financières.

Entre les communes et leurs groupements identifiés pour la production/distribution d'énergie et l'entretien des réseaux et les régions qui élaborent des schémas stratégiques, les départements peuvent néanmoins jouer un rôle décisif, cohérent avec leur vocation d'organisateur des solidarités sociales et territoriales au sens large.

Cahier d'acteur

Assemblée permanente
des chambres d'agriculture (APCA)



*Les chambres d'agriculture :
force de propositions, source de solutions*





Les Chambres d'agriculture : force de propositions, source de solutions

Par ce cahier d'acteur, les Chambres d'agriculture font part de leurs propositions pour faire de la transition énergétique une réalité par et pour l'agriculture et la forêt françaises.

- Créées en 1924, les Chambres d'agriculture constituent aujourd'hui un réseau de 114 établissements publics, regroupant 8050 collaborateurs et administrés par 4 200 élus, au service du développement des agricultures et des territoires. Par leurs compétences multiples et leur ancrage territorial, elles accompagnent au quotidien agriculteurs et collectivités locales pour leur permettre de concilier rentabilité économique, préservation des ressources naturelles et développement de l'emploi. Fortes de leur légitimité de terrain, les Chambres d'agriculture représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier, et sont les garantes de l'intérêt général de l'agriculture.

- **Les Chambres d'agriculture sont engagées dans la transition énergétique aux côtés des agriculteurs, des forestiers et des collectivités** en s'appuyant sur :

- un **réseau de 200 conseillers** « Energie » indépendants et répartis sur l'ensemble du territoire national ;
- des **compétences solides** et polyvalentes pour accompagner les projets des agriculteurs et des collectivités ;
- une **offre de conseil commune** pour être mieux identifiées et plus proches des besoins ;
- des **partenariats forts** avec le Ministère de l'agriculture, l'ADEME, les collectivités territoriales, les organisations agricoles et forestières.

Synthèse

- 1. Les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables constituent un gage de compétitivité et de viabilité pour les entreprises agricoles et forestières ;**
- 2. L'agriculture et la forêt sont des sources incontournables de solutions pour la diversification du mix énergétique, en particulier au travers de la valorisation de la biomasse ;**
- 3. La transition énergétique ne prendra racine qu'en s'appuyant sur des filières territorialisées incluant les acteurs agricoles et forestiers ;**
- 4. Les spécificités de l'agriculture et la forêt doivent être prises en compte, notamment par le maintien de dispositifs d'accompagnement individuels et collectifs.**

**Assemblée Permanente
des Chambres
d'agriculture**

9 avenue George V
75008 Paris
Tel : 01.53.57.10.10
Fax : 01.53.57.10.05
accueil@apca.chambagri.fr
www.chambres-agriculture.fr



Qu'est-ce que le diagnostic énergie-GES en agriculture ?

- un état des lieux précis des consommations d'énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de l'exploitation ;
- une situation par rapport à des références nationales et locales pour cerner son potentiel d'économies d'énergies ;
- un plan d'actions concrètes et hiérarchisées en cohérence avec ses objectifs et sa stratégie d'entreprise.

Quelques chiffres

- 10 000 diagnostics réalisés, dont 6000 dans le cadre du PPE ;
- 530 auditeurs accrédités ;
- Un outil national, [Dia'terre®](#), piloté par l'ADEME ;
- Une moyenne de 6% d'économies par des changements de pratiques.

• Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

L'agriculture et la forêt ont un poids négligeable dans la facture énergétique nationale (moins de 3%). Toutefois, pour le secteur agricole, la problématique énergétique inclut aussi l'énergie indirecte, c'est-à-dire l'énergie dépensée pour la fabrication et le transport des intrants (principalement engrais et aliments du bétail). Depuis 20 ans, le secteur agricole a réalisé des efforts considérables avec une réduction de 20% de son intensité énergétique (quantité d'énergie par volume produit).

L'énergie reste pour autant un **facteur décisif de la compétitivité des exploitations agricoles**. Le coût direct et indirect de l'énergie représente en moyenne de 12 à 20% des charges variables selon les productions (ADEME). Depuis 1990, ces dépenses ont doublé, voire triplé pour certaines productions. Face à la variabilité accrue du prix des productions agricoles, la recherche de performance énergétique amène l'agriculteur à mieux maîtriser ses coûts et à réduire ainsi une source d'incertitude dans la gestion de son entreprise.

Les Chambres d'agriculture conseillent au quotidien les agriculteurs vers la sobriété au travers de deux leviers :

- optimiser l'existant avec le suivi des consommations et la mise en œuvre de pratiques économes (compteurs, réglages et entretien, éco-conduite, optimisation de la fertilisation...)
- raisonner le changement au travers de l'adéquation aux besoins (taille et puissance des équipements, conception des bâtiments, mutualisation des matériels...).

Elles accompagnent les agriculteurs pour intégrer l'efficacité à la stratégie de leur entreprise au travers de quatre niveaux :

- choisir des intrants et équipements avec un plus faible contenu énergétique (bâtiments éco-construits, aliments du bétail produits localement...)
- investir dans des bâtiments et équipements économes en énergie (isolation, régulation, récupérateurs de chaleur...)
- améliorer l'efficacité des systèmes et process de production (itinéraires culturels, performance alimentaire, génétique...)
- utiliser en substitution des énergies renouvelables (séchage solaire en grange, chaudière biomasse, biocarburant à la ferme...).

Depuis 2009 et jusqu'en 2013, le Ministère de l'agriculture a mis en œuvre un Plan de Performance Energétique (PPE) pour le secteur agricole. Au travers des diagnostics énergie-GES, des soutiens à l'investissement, et des projets de R&D, le PPE a permis de renforcer considérablement la dynamique pour la sobriété et l'efficacité des exploitations agricoles. Sur les années 2009 à 2011, ce sont 6 300 projets d'économies d'énergie qui ont été aidés pour un montant de 76 millions d'euros. **Les Chambres d'agriculture demandent que le PPE soit reconduit après 2013** pour engager plus avant la transition énergétique de l'agriculture.



Faire de l'agriculture et de la forêt les moteurs de la croissance verte

En 2011, la biomasse représente les 3/4 des énergies renouvelables consommées en France.

Les actions concrètes des Chambres d'agriculture :

- Construire des filières collectives de valorisation locale du bois bocage et forestier en énergie ;
- Développer des projets éolien et photovoltaïque rentables pour les agriculteurs ;
- Bâtir des unités de méthanisation agricole « sur mesure » selon les territoires ;
- Faire des cultures énergétiques respectant l'environnement et créatrices de valeur ajoutée.

Au-delà de l'échelon de production, la réflexion sur la sobriété et l'efficacité énergétique pour l'agriculture touche également **l'ensemble des acteurs des filières agricoles et alimentaires** (approvisionnement, collecte, transformation, distribution). Ces acteurs sont, eux aussi, engagés au travers du management de l'énergie, d'innovations technologiques, de l'amélioration des process, de l'organisation de leurs achats, déchets et transports.

Les Chambres d'agriculture soulignent que l'engagement des filières agricoles et alimentaires dans la sobriété et l'efficacité énergétique sera vain si des mesures ne sont pas envisagées pour **réduire le double gaspillage des terres agricoles et de l'alimentation**. Elles tiennent à rappeler que l'artificialisation des terres agricoles a concerné 75 000 ha par an entre 2000 et 2010, soit la superficie d'un département français tous les 7 ans (*Agreste*) ; et que le gaspillage alimentaire, à tous les échelons, représente plus de 9 millions de tonnes par an, soit 137 kg par personne (*ADEME*).

• Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarii possibles à l'horizon 2030 et 2050 ?

A l'horizon 2020, la France s'est engagée au niveau européen dans l'objectif des « 3 fois 20 » et elle s'est fixé l'objectif de réduire par 4 ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2050. En tant qu'établissements publics, les Chambres d'agriculture n'ont pas à se prononcer sur ces objectifs politiques mais bien sur les moyens de les atteindre. Ainsi, elles souhaitent rappeler que, **dans l'objectif de 23% d'énergie renouvelable pour 2020, la biomasse en représente plus de la moitié**. Les secteurs agricole et forestier sont prêts à relever le défi mais cet objectif ne sera assuré que par un effort de mobilisation important de la biomasse forestière en premier lieu, ainsi que de la biomasse agricole (effluents d'élevage, résidus de récolte, cultures, haies et taillis, sous-produits et déchets d'industries du bois et agro-alimentaires). **Cette mobilisation ne pourra se faire que si elle est réalisée en cohérence avec les enjeux de durabilité des systèmes agricoles et forestiers**, en particulier ceux du maintien de la fertilité des sols.

• Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie ?

Pour assurer un développement conséquent des énergies renouvelables, il est nécessaire de mobiliser tous les potentiels disponibles. Il conviendrait cependant de concentrer d'abord les efforts sur les **énergies renouvelables avec une maturité technologique et engendrant des bénéfices sociaux et environnementaux**. Les Chambres d'agriculture soulignent ainsi le potentiel de la méthanisation, des biocarburants, du bois énergie et des cultures énergétiques, du photovoltaïque sur bâtiments et de l'éolien (petit et grand). Elles rappellent aussi leur **opposition au développement de centrales solaires sur les terres agricoles**, car celles-ci consomment du foncier capable de produire de la biomasse au détriment de surfaces impropres à cet usage.



Avec leur offre de conseil « [Énergie Climat Terres d'Avenir](#) », les Chambres d'agriculture mettent leur savoir-faire au service des agriculteurs et collectivités pour les accompagner dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Les Chambres d'agriculture innovent aussi sur les questions énergétiques au travers de 3 Réseaux Mixtes Technologiques (RMT) :

- [RMT Biomasse et Territoires](#),
- [RMT Agro-Equipement Energie](#),
- [RMT Bâtiment du Futur](#)



S'agissant des débats actuels sur la **concurrence alimentaire** par la valorisation énergétique de la biomasse, en particulier sur les biocarburants, les Chambres d'agriculture souhaitent rappeler que :

- les productions agricoles ont toujours eu diverses vocations (aliments, matériaux, fibres, énergie par les animaux de trait...);
- les changements d'affectation des usages des terres sont à prendre en considération mais il est d'abord nécessaire de lutter contre l'artificialisation des terres et le gaspillage alimentaire;
- les autres facteurs de construction des prix agricoles (climat, dérégulation...) sont prépondérants sur celui de la biomasse énergie.

A plus long terme, l'utilisation de la biomasse agricole et forestière pour produire de l'énergie sera sans nul doute plus importante. Il convient donc de **réfléchir pour l'avenir aux conditions d'usage de ces ressources** permettant d'assurer le maintien de la capacité à produire de l'alimentation, du bois d'œuvre et des matériaux renouvelables en substitution de ceux issus des ressources fossiles.

• Quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Pour assurer la mise en œuvre de la transition énergétique, les Chambres d'agriculture prônent le **développement de filières territorialisées**, permettant aux acteurs locaux de :

- renforcer l'adéquation besoins-ressources et limiter les risques de concurrence entre les projets,
- créer de la valeur ajoutée dans les territoires, mieux répartie entre les acteurs des filières et pérenniser des emplois non-délocalisables,
- de favoriser les synergies dans le cadre d'une économie circulaire.

Il revient à l'**Etat** de définir un **cadre réglementaire stable** pour le développement de ces filières en concertation avec les acteurs concernés, de simplifier et sécuriser les démarches administratives et d'assurer une péréquation pour les réseaux d'approvisionnement et de distribution. Les Chambres d'agriculture considèrent qu'il est important d'avoir une **vision européenne de la transition énergétique**, notamment au travers de partenariats avec des pays leader sur les énergies renouvelables tels que l'Allemagne.

• Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?

Pour les Chambres d'agriculture, le **coût de l'énergie** est un élément décisif, car il constitue le **signal du changement**. Elles considèrent qu'il n'est pas nécessaire d'intervenir sur le coût des énergies fossiles, déjà élevé et qui est amené à croître rapidement dans les prochaines années. En revanche, elles appuient le financement des économies d'énergie et des énergies renouvelables pour encourager la transition et le développement de la compétitivité des filières. De manière générale, le financement de la transition doit s'appuyer sur l'ensemble des acteurs (particuliers, entreprises, Etat, collectivités). **Les Chambres d'agriculture demandent en ce sens que soient pérennisés dans le temps les dispositifs incitatifs existants** (PPE, Certificats d'Economie d'Energie, Fonds Chaleur, tarifs de rachat...).

Cahier d'acteur

Assemblée permanente des chambres
de métiers et de l'artisanat (APCMA)



*Les enjeux de la transition énergétique
pour les entreprises artisanales*



Le poids économique de l'artisanat

L'artisanat aujourd'hui, est un vivier économique et humain incontournable :

- l'artisanat, c'est **1 069 000** entreprises et un chiffre d'affaires de **300 milliards** d'euros ;
- **250** métiers, 514 activités réparties en quatre grands secteurs : bâtiment, production, services et alimentation ;
- **36 000** entreprises artisanales exportent, soit 5 % des entreprises artisanales et 30 % environ du total des exportateurs ;
- **100 000** nouvelles entreprises artisanales immatriculées en 2011 ;
- l'artisanat emploie **3,1 millions** d'actifs ;
- **200 000** apprentis formés par an ;
- en Europe, **98 %** des entreprises sont des entreprises à caractère artisanal ou des petites entreprises (1 à 20 salariés).

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

▪ Des conseillers au service des entreprises

Les chambres de métiers et de l'artisanat ont pour mission de :

- défendre les intérêts généraux des artisans ;
- promouvoir le développement des entreprises artisanales ;
- accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle: apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission d'entreprise.

Le réseau des CMA comptabilise **quatre-vingt-dix conseillers environnement**. Les CMA sont fortement mobilisées sur les questions d'efficacité énergétiques et d'écoconstruction depuis dix ans. Elles ont réalisé différentes études pour diagnostiquer la situation des entreprises artisanales en matière de consommation énergétique et d'équipements et proposer un conseil sur les choix des énergies et pour une consommation maîtrisée.

Les CMA ont donc la connaissance et les outils pour faire progresser les entreprises: elles représentent un vecteur d'information dynamique et réactif indispensable pour aider les entreprises artisanales à contribuer à l'effort entrepris par les pouvoirs publics pour accélérer la transition énergétique de la France. Les CMA touchent plus d'un million d'entreprises qui vont elles-mêmes toucher des millions de clients sur ces questions.

→Les actions développées avec les CMA impactent de plus en plus d'entreprises : sur 2007/2008, 30 000 entreprises sur les questions d'environnement et 65 000 entreprises sur les questions d'énergie (source enquête APCMA 2008).

▪ Un travail de terrain mené en réseau

Les conseillers CMA développent des actions environnement et énergie avec l'appui technique et financier de l'ADEME, des Agences de l'eau, de l'Etat, de l'Europe, des collectivités territoriales et des organisations professionnelles.

Présents dans chaque département et chaque région, les CMA développent année après année des partenariats constructifs avec les acteurs économiques locaux (institutionnels, associations, monde économique, acteurs financiers...) : implication dans les Agendas 21, dans les PCET, plan de prévention des déchets, les OPATB...

▪ Un partenariat durable avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe)

L'ADEME est un partenaire incontournable des CMA: soutien au développement d'actions de diagnostics, conseil et opérations collectives, cofinancement de postes et d'actions.

Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'artisanat

Le partenariat avec l'ADEME entamé il y a plus de 12 ans avec trois accords-cadres signés :

Les deux premiers accords (2000-2005, 2005-2010) ont permis la création au sein des CMA de 34 postes de chargés de mission dédié à l'environnement et le développement d'opérations collectives (Pressing Propre, Imprim'Vert, Garage Propre, Défi de l'environnement), le cofinancement de programmes d'action pluriannuels, l'extension des domaines d'intervention à l'énergie et à la gestion environnementale.

Le troisième accord-cadre (2010-2012) a permis, entre autres, de nouveaux cofinancements pour les actions d'animation économique intégrant un volet environnement.

→180 opérations ont été soutenues par l'Ademe entre 2007 et 2011 pour un montant total des projets de 17 millions d'euros, dont 3.8 millions d'euros financés par l'Agence.

Les enjeux de la transition énergétique pour l'artisanat

▪ L'artisanat dispose d'atouts importants pour contribuer à la transition énergétique

De par leur **proximité**, les artisans disposent d'une position privilégiée, tant auprès des ménages, qu'ils orientent dans leur choix, qu'en matière de diffusion de l'innovation.

Sous l'impulsion des organisations professionnelles de l'artisanat, des associations ont été créées (Qualitenr, Qualisol, QualiPV, Qualibois par exemple) pour maîtriser le marché des énergies renouvelables et **structurer la filière**.

La modification des usages professionnels associée à la diffusion des énergies renouvelables repose sur une évolution du secteur de la **formation**. En complément de la formation assurée par les CFA, les organisations professionnelles se sont mobilisées pour mettre en place des formations spécifiques afin de rendre visibles et légitimes les critères de compétences des artisans.

Propositions :

- Agir conjointement sur deux volets complémentaires : **économies d'énergies** et **production d'énergies renouvelables**.
- **Donner de la lisibilité à moyens et long terme aux acteurs économiques** en matière d'économie d'énergie et de production d'EnR : tarifs de rachat clairs, dispositifs fiscaux stables (TVA réduite, crédit d'impôt), dispositifs d'aide dans la durée.
- Accentuer la **formation et la qualification** dans les corps de métiers spécifiques, en s'appuyant sur l'apprentissage, la formation initiale et continue.
- **Mettre en cohérence les différentes réglementations** en matière de protection de l'environnement et de développement des énergies renouvelables (ne pas freiner le développement des EnR par une sur-réglementation environnementale).
- **Evaluer l'impact des mesures envisagées** en matière d'économie des entreprises et de développement local, notamment dans les petites entreprises comme le stipule le Small Business Act (Test PME).

▪ La transition énergétique, un facteur de croissance des entreprises artisanales

94% des ménages français habitent dans des logements qui ne sont pas aux normes de la RT 2005. A lui seul, ce chiffre indique l'importance des défis à relever. Il y a donc un vrai **potentiel de création et de développement** pour des emplois dans les PME et l'artisanat du secteur, notamment dans la rénovation de l'habitat ancien.

En constante progression depuis neuf trimestres, l'activité générée par les travaux de rénovation énergétique représente une véritable bouffée d'oxygène pour les entreprises artisanales en cette période de crise. La transition énergétique représente donc un fort potentiel de création d'emplois. D'après une récente étude de la CAPEB, si l'objectif de 400 000 logements en rénovation prévus par le Grenelle de l'environnement se réalisait en 2013, cela représenterait un volume d'activité de 6 milliards d'euros d'activité et un potentiel de 40 000 emplois supplémentaires.

▪ La formation des professionnels du bâtiment aux nouvelles techniques de l'écoconstruction, aux énergies renouvelables

Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'artisanat

Le bilan du Grenelle évoque le dispositif de formation FEEBAT, mis en place par les organisations professionnelles (CAPEB, FFB), en partenariat avec les opérateurs énergétiques (EDF) et l'ADEME. Les CMA ont fait connaître ce dispositif auprès des artisans.

Propositions :

Au 1er janvier 2014, seuls les particuliers faisant appel à une entreprise compétente pour améliorer la performance énergétique de leur logement avec la mention « Reconnu Grenelle Environnement », pourront bénéficier des aides de l'Etat en faveur de la rénovation énergétique (éco-prêt à taux zéro et crédit d'impôt développement durable).

Cette éco-conditionnalité aura, sans nul doute, vocation à être élargie pour le bâtiment neuf, ce qui aura un impact important pour les entreprises.

A ce jour, 60 000 entreprises ont été formées dans le cadre du FEEBAT en trois ans, soit la moitié de l'objectif décrit dans le Grenelle de l'environnement (120 000 professionnels).

Il est donc nécessaire de renforcer les supports de communication autour de l'éco-conditionnalité et d'inciter les entreprises artisanales à se former au dispositif.

▪ **La Fiscalité écologique**

Le développement d'une fiscalité environnementale doit s'effectuer à **pression fiscale constante pour les entreprises**, dans le contexte de crise économique actuelle.

La fiscalité environnementale doit **être incitative, progressive** (en fonction de la taille des entreprises), prévoir des **bonus pour les entreprises exemplaires** et des **dérogations** pour des secteurs spécifiques.

La **traçabilité des mesures fiscales** doit être assurée: les recettes dégagées par la fiscalité environnementale doivent être affectées dans la durée.

La fiscalité en matière de transports

Le décret relatif à l'écotaxe sur les poids lourds aura un impact sur le coût des approvisionnements des très petites entreprises et une double incidence sur l'achat des consommateurs dans la mesure où les petites entreprises pourront la répercuter à leur tour auprès du client final, tel que le prévoit la loi.

Une commission administrative constituée notamment de représentants de l'Etat, des entreprises de transport et de leurs clients, est prévue pour évaluer le fonctionnement de l'écotaxe.

Proposition:

→ Les représentants des entreprises artisanales doivent intégrer cette commission afin de contribuer à l'évaluation du dispositif.

La rénovation énergétique des bâtiments

Les crédits d'impôt et le prêt à taux zéro pour des équipements développement durable sont pour le moment réservés aux particuliers.

Proposition:

→ Les modalités pratiques et les conditions dans lesquels les professionnels, et en particulier les TPE, seraient amenés à bénéficier de ces mesures doivent faire l'objet d'une consultation.

Amortissement exceptionnel en faveur des matériels destinés à économiser l'énergie et en faveur des équipements de production d'énergies renouvelables

Cette aide concerne toute entreprise souhaitant s'équiper en matériel pour la maîtrise de l'énergie. Peuvent bénéficier d'un amortissement exceptionnel sur douze mois à compter de leur mise en service, les grandes catégories de matériels acquis ou fabriqués avant le 1er janvier 2011.

Proposition :

→ Ce dispositif doit être donc étendu aux matériels acquis ou fabriqués après le 1^{er} janvier 2011.

Projet de taxe carbone

L'UPA et l'APCMA avaient émis de fortes réserves sur ce projet au motif qu'il pénaliserait les entreprises consommatrices de carburants alors qu'elles ne disposent pas de solutions alternatives.

Proposition :

→ Toute évolution en matière de taxe carbone doit s'accompagner d'une évaluation préalable des conséquences sur les différentes catégories d'entreprises et du niveau de prélèvements obligatoires auxquels elles sont soumises, ainsi que d'une concertation avec leurs représentants.

▪ Le Financement

Les besoins de financement pour assurer la transition écologique dans ses différentes dimensions sont considérables. Au-delà des besoins sectoriels par éco-industrie (bâtiment, énergie, transport, agriculture, déchets, eau), la transition écologique requiert aussi de **financer des besoins transversaux tels que l'innovation et la recherche ou l'adaptation des processus de production.**

Propositions :

- Favoriser le développement de fonds territoriaux spécifiques en faveur des entreprises artisanales innovantes, sous la forme de prêt à taux zéro avec différé d'amortissement de deux ans ou d'avances remboursables, dont le pilotage serait assuré par les chambres de métiers et de l'artisanat ;
- Améliorer l'accès aux marchés publics des TPE-PME/PMI exemplaires en matière de développement durable (ex. reconnu grenelle)
- Simplifier et faciliter l'accès aux aides environnementales pour les entreprises, notamment les PME et TPE, en adaptant les règles d'investissement de dispositifs publics de financement aux besoins des petites entreprises.
- Prévoir au sein de la Banque publique d'investissement (BPI) un volet spécifique au financement des entreprises artisanales engagées dans la transition énergétique ;

Cahier d'acteur

Association 4D



*Une réponse à la confrontation, aux limites
et aux risques sociaux : construire un nouveau
système énergétique pour le demi-siècle qui vient !*





Une réponse à la confrontation aux limites et aux risques sociaux : construire un nouveau système énergétique pour le demi-siècle qui vient !

Deux défis se posent pour 2050 : conduire une transition énergétique répondant aux besoins de 9Mds d'habitants, tout en respectant l'objectif de division par 2 des émissions de GES. Ceci questionne notre manière de consommer, produire et distribuer l'énergie, et nos modes de vie. Nous voudrions tous bien vivre ; la transformation énergétique est à initier rapidement et de manière soutenue pour inverser des tendances qui nous conduiraient à des crises climatique, sanitaire, sociale et géopolitique. Le fossé grandissant entre les populations menace à présent le développement. Il s'agit bien d'oser de vrais changements, du contenu de la croissance dans les prochaines années pour l'évolution de la société. La transition énergétique donne de nouvelles perspectives de regain économique, d'innovations organisationnelles, sociales et techniques. L'enjeu: faire naître une culture énergétique en France pour le 21e siècle, nécessitant l'adhésion du plus grand nombre d'acteurs.

Le constat

- le rôle clef des services énergétiques dans le développement social, technique et économique ; l'importance des modes de vie et du modèle de développement sur les consommations énergétiques
- La nécessité urgente de réduire les émissions de GES
- Le coût croissant de l'énergie prévu : possible montée de la précarité énergétique contradictoire avec une cohésion sociale
- La croissance de la dépendance énergétique de la France et de l'Europe : amplification du déficit de la balance commerciale et risque d'approvisionnement
- Le constat que le parc électrique devra être rénové dans les 15 prochaines années et les possibilités qu'offrent les systèmes de production et de régulation décentralisés
- L'impossibilité d'organiser une transition énergétique par les seules règles du marché : nécessité d'une régulation adaptée et en partie décentralisée du secteur
- La nécessité de développer une stratégie énergétique dans le respect des interactions des écosystèmes et de privilégier une approche systémique ne dégradant pas les services rendus par la nature

Nos 5 objectifs prioritaires

- Réduire la consommation énergétique tout en garantissant un standard de vie socialement jugé convenable : moins d'inégalités et l'éradication de la précarité énergétique, une organisation collective dédiée à la sobriété, plus de rationalité dans l'affectation des diverses catégories d'énergie aux divers usages, plus d'efficacité des appareils et process de production
- Réduire les émissions de GES et les impacts du système énergétique sur l'environnement
- Préserver les ressources en réduisant l'usage des énergies fossiles et en faisant appel le plus possible aux énergies de flux locales
- Apporter durablement un service énergétique sûr, compétitif et riche en emplois locaux s'appuyant sur un cadre légal et économique durable

1. Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

L'évolution des modes de vie, les usages futurs des services énergétiques par tous les acteurs, doit constituer le point de départ. Une société peut fonctionner avec une sobriété énergétique prononcée, sans renoncer ni au progrès ni à la croissance. Pour aller plus loin dans les économies possibles, on distingue :

- l'efficacité intrinsèque à un matériel ou à un processus => technologie et recherche associée
- l'efficacité organisationnelle => œuvre collective et modalités de la gouvernance
- l'efficacité d'usage => mode de vie, comportements individuels et gouvernance locale

Pour les bâtiments, cela ne pourra se faire qu'avec une politique ambitieuse de rénovation :

- des moyens financiers permettant de déplacer le seuil de rentabilité et de prendre en compte la précarité énergétique et les copropriétés dégradées. Les éco-PTZ (particuliers et copropriétés) doivent être soutenus dès 2013 par les banques
- une gestion de la fourniture des services énergétiques optimisée dans l'espace (proximité, « vicinalité » : coopération des territoires voisins, y compris européenne) et dans le temps (horaires, lissage des pointes) pour maximiser le taux d'utilisation des capacités d'approvisionnement de chaque territoire
- la mise en place d'une offre adaptée: formation tout au long de la vie, revalorisation des filières artisanales, cohérence sur l'ensemble des métiers, une labellisation inclusive, des diagnostics de performance énergétique fiables et sincères
- des contrats de marchés publics faisant de la sobriété énergétique un critère de choix

Pour les transports :

- pour les migrations alternantes domicile travail : des incitations à la réduction des distances prévues dans le contrat de travail
- pour les déplacements professionnels autres, la minimisation des transports au profit de télétravail et télé-conférences
- des schémas d'infrastructures sobres en carbone : pas de trafic routier et aérien supplémentaire, le report modal - de la route et de l'avion vers le train ou les modes fluviaux-, et l'ensemble des mesures conduisant à une offre de transports publics adaptée et fiable, en particulier dans l'urbain
- un changement de mode de vie : marche et vélo pour les petits déplacements

2- Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarios possibles à horizon 2030 et 2050 ?

Le choix de la trajectoire prend en compte les réalités du monde énergétique. Il s'agit de temps longs pour construire de nouvelles filières (industrielles et servicielles) et réseaux. Les investissements sont importants et nécessitent des signaux politiques clairs et stables :

- Solutions pour le démantèlement et les déchets du nucléaire, la maturité des ENR, le stockage et l'effacement de la demande
- Pour le développement des énergies renouvelables électriques, le tarif d'achat se montre efficace quand il assure transparence, prévisibilité, efficacité économique. Par contre, le coût de l'introduction importante d'ENR (usage des réseaux, capacités de garantie...) pour l'ensemble du système électrique doit être prévu dans le coût de développement
- Un effort pour la filière géothermie qui peut couvrir une part importante des besoins de production en chauffage et eau chaude

L'engagement pris par le gouvernement d'une réduction à 50 % en 2025 du recours au nucléaire est compatible avec une trajectoire de sortie du nucléaire en 2050 dès lors que, en même temps, les deux dynamiques de développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables ont été engagées

avec l'ampleur suggérée dans des scénarios du type Ademe ou Negawatt. Ces deux conditions doivent être réalisées pour ne pas hypothéquer l'avenir et interdire tout choix sur la séquence suivante de transition énergétique.

3 Quels choix d'ENR et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

1-Le développement de filières permettant l'innovation, la fabrication industrielle et les services d'accompagnements :

L'innovation permettra un développement de l'efficacité des matériels de production et/ou de leur coût soit pour les filières déjà en cours de déploiement soit pour les filières émergentes et prometteuses comme la cogénération par piles à combustibles, fabrication de combustibles verts par biosynthèse, technologies de l'hydrogène. La France possède un savoir dans ces domaines et une organisation en cluster reliant recherche, industriels, services associés et utilisateurs doit être la base d'emplois.

2-Le développement de productions locales sous des formes diverses associées avec l'expérimentation de modes de vie sobres

Promouvoir la transition énergétique revient à défricher des solutions adaptées aux réalités des territoires. Ce sont ainsi 50 à 80% des actions de réduction des GES et l'essentiel des actions d'adaptation au changement climatique conduites au niveau infra-national. Le territoire est l'échelle des solidarités, qui doivent se jouer aussi entre territoires. Ces réseaux sont gage de sécurité d'approvisionnement.

Devrait émerger un système avec :

- Une production de base à partir d'éolien, d'hydraulique fil de l'eau, et du couple solaire/ biomasse et une part décroissante du nucléaire
- Une production de pointe (gaz ou biomasse/hydraulique) pour compenser une production intermittente
- Des systèmes de chauffage à base de pompes à chaleur (géothermie, air extrait), à base de cogénération collective (combustion de déchets ou biomasse) ou individuelle (pile à combustible)
- Le développement des Smart grids pour une réduction de la consommation électrique

4- Quels coûts et quel financement ?

La question doit être abordée **en coût complet**, prenant en compte les atteintes à l'environnement. La question des surcoûts de la non-action est aussi à mettre en parallèle des investissements. Le financement pourra se faire

- Par la fiscalité en utilisant des outils comme la taxe carbone, et le marché des quotas, à condition que ceux-ci soient déterminés pour un effet incitatif sur la demande. C'est l'ensemble de la fiscalité sur l'énergie qu'il convient de revoir : finalité des taxes déjà existantes ? Ce sera ensuite à l'Etat et aux Collectivités à redistribuer ce financement
- Par appel au secteur privé/bancaire (développement d'une ingénierie énergétique en lien avec financement et assurance) et notamment une capacité dégagée par l'utilisation du livret développement durable pour la rénovation thermique

5- Quelle gouvernance ?

La politique énergétique est faite de l'interaction entre trois groupes d'acteurs, sur le principe de la subsidiarité. Le mode de gouvernance peut être de nature réglementaire, contractuelle ou incitative, mais dans tous les cas laisse à la puissance publique la possibilité d'imposer des obligations d'intérêt général.

L'incitation et la responsabilisation ont l'avantage de laisser une place plus grande à l'innovation, si chacun joue le jeu et que l'on mesure les résultats. Le particulier cherchera à maintenir constante sa facture d'énergie sans vouloir renoncer à sa liberté de consommation ; l'industriel demandera des règles stables, un coût de l'énergie compatible avec sa compétitivité ; l'Etat et les collectivités locales auront un triple rôle de régulateur, incitateur, exemplarité et seront les garants du long terme, de l'organisation collective et du dialogue entre ces trois acteurs.

Au niveau national :

- Fixation des tarifs de base (ne peut être laissé à la concurrence) incluant un caractère progressif. Pérennisation du principe de la péréquation tarifaire sur le pays et l'accès au réseau pour tous
- Instauration d'un signal de prix sur le carbone : orientation de la production et dégager des recettes pour les investir dans des aides à l'efficacité
- Service public pour la gestion des réseaux (hors du marché concurrentiel)
- Recherche pour une meilleure efficacité
- Gérer la sûreté nucléaire, assumer, évaluer préventivement et provisionner la gestion des déchets et du démantèlement
- Système d'aide pérenne (et supportable) pour le développement des ENR
- Assurer la cohérence globale de la politique énergétique choisie
- S'inscrire dans un contexte international

Au niveau territorial, la région devra avoir des pouvoirs et moyens adéquats pour assurer la décentralisation de d'une politique sobre et efficace vers les bassins de vie, la cohérence des politiques locales entre elles et nationale

- Elaborer un schéma régional transversal opposable, en concertation avec l'Etat, les collectivités et les acteurs locaux
- Associer les citoyens aux principaux choix du domaine énergétique
- Valoriser et utiliser les ressources locales (dans des conditions favorables à l'environnement)
- Gérer les relations avec les opérateurs de réseaux : transparence et prise en compte d'objectifs locaux, concessions personnalisées et adaptées à ses objectifs
- Organiser l'efficacité énergétique collective (transport en commun, économie circulaire, bâtiments ...)
- Favoriser l'émergence dans le tissu industriel des services nécessaires aux pratiques d'amélioration de l'efficacité énergétique, de l'utilisation complémentaires de plusieurs énergies
- Faire œuvre de pédagogie, d'innovation sociale et organisationnelle
- Créer ou modifier les recettes assises sur l'énergie, permettant de dégager des moyens pour mettre en œuvre la politique énergétique locale choisie

Au niveau des entreprises

- développement et exploitation des réseaux de transport et de distribution d'énergie assurés par des entreprises, hors du secteur concurrentiel et assujetties à un cahier des charges déterminé par l'Etat et les collectivités territoriales
- Participation aux instances nationales et régionales pour définir et accompagner la transition
- Participer et créer des réseaux innovants
- Prise en compte du coût du CO2 dans le coût du produit, et toute atteinte à l'environnement facturée à l'entreprise

Au niveau des particuliers :

- Exprimer ses choix de mode de vie et en consommation d'énergie (les faire connaître à l'industrie)

- Participer activement aux économies d'énergie
- Exprimer le niveau de risque jugé acceptable par les moyens de production d'énergie
- Contribuer au développement local

Cahier d'acteur

COMMUNAUTÉS
URBAINES
DE FRANCE

Association des communautés urbaines de France (ACUF) et
association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

Maires
de grandes
villes



*Pour l'émergence d'autorités organisatrices
de la transition énergétique*

débat
national transition
énergétique

Débat national sur la transition énergétique

Cahier d'acteurs rédigé par l'ACUF et l'AMGVF

avril 2013

Le contexte

Une situation d'urgence

En ce début 2013, l'énergie occupe sans conteste le devant de la scène.

Les prix de l'énergie - hydrocarbures, gaz naturel ou électricité - flambent, entamant de manière significative le pouvoir d'achat des Français et le déficit de la balance commerciale française. De l'avis de tous les experts, ce mouvement haussier s'inscrit dans la durée. Les collectivités locales, et particulièrement les villes, consommatrices d'énergie, subissent aussi fortement l'augmentation de leur facture énergétique. La population souffre et la précarité énergétique se développe. Elle touche 4,5 millions de Français. A l'horizon 2020, selon le médiateur de l'énergie, ils seront 9 millions à consacrer plus de 10% de leurs revenus aux dépenses d'énergie. Ce phénomène frappe essentiellement les territoires urbains qui concentrent 80% de la population française et consomment 80 % de l'énergie.

Parallèlement, l'Union Européenne et la France se sont engagées dans des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, résumés dans le « paquet énergie climat » ou le « 3x20 ». Elles savent que les territoires sont des acteurs essentiels pour l'atteinte de ces objectifs. C'est ainsi qu'en France, la loi portant Engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 a confié un rôle important aux territoires dans cette lutte contre le changement climatique : les villes et agglomérations de plus de 50 000 habitants, tout comme les départements et les régions, doivent ainsi élaborer et mettre en œuvre des « Plans climat territoriaux » en cohérence avec les Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE).

Pour autant, force est de constater que les territoires concernés ne disposent ni des pouvoirs ni des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions. Quelque espoir est cependant permis dans la prise de conscience du rôle fondamental des territoires : ainsi le Président de la République, devant les Etats généraux de la démocratie territoriale le 5 octobre 2012, a affirmé le principe selon lequel « l'Etat devra partager avec le bloc communal la responsabilité de la transition énergétique ».

Les territoires urbains au cœur de la transition énergétique

Les grandes villes et en particulier les structures d'agglomération correspondant aux bassins de vie démontrent, par leurs actions, qu'elles constituent un échelon particulièrement pertinent pour promouvoir un aménagement durable de leur territoire. En effet, elles disposent des principaux leviers d'action publique : en premier lieu la compétence urbanisme mais également la plupart



des grands services urbains tels que l'habitat, les transports et déplacements, le développement économique, l'eau et l'assainissement, la voirie, les espaces verts, la collecte et le traitement des déchets, l'éclairage...

Or, on constate actuellement que les compétences de fourniture, production, distribution, soutien aux actions de maîtrise de l'énergie, précarité énergétique ... sont peu répandues dans ces lieux d'action. Pour autant, les territoires urbains jouent, avec leurs moyens actuels, un rôle important d'animation territoriale de proximité avec les citoyens (agence locale de l'énergie, espace info énergie, CCAS, aides à différentes associations ...) et leurs actions auprès des acteurs locaux, comme les PME / PMI, permettent de dynamiser les filières économiques dans le bâtiment comme dans l'énergie, via le développement des énergies renouvelables et l'incitation aux travaux d'efficacité énergétique.

Ainsi face aux enjeux énergétiques, climatiques et sociaux croissants et au besoin d'une meilleure cohérence, et donc d'efficacité, du système, les territoires urbains revendiquent une réelle reconnaissance de leur rôle dans la politique énergétique nationale avec l'affectation de moyens associés dans le cadre de l'exercice d'une compétence d'autorité organisatrice de la transition énergétique, clairement formalisée.

Des compétences insuffisantes et non opérationnelles

Les territoires urbains manquent à l'heure actuelle des leviers nécessaires à la définition et la mise en œuvre d'une véritable politique locale de l'énergie :

- Alors que les communes sont autorités distributrices de l'électricité depuis la loi de 1906, elles sont, dans les faits, peu nombreuses à exercer de manière effective cette responsabilité. Le plus souvent celle-ci est confiée à des syndicats dont le périmètre est souvent départemental. Dans de nombreux autres cas, les territoires urbains prennent en charge cette problématique, permettant ainsi une bonne adaptation aux réalités du territoire.
- En outre, le quasi-monopole d'EDF et de GDF Suez et de leurs filiales ERDF et GRDF dans la production, la fourniture et la distribution de l'énergie ne permet pas d'instaurer des relations équilibrées entre les autorités concédantes et les concessionnaires.
- D'autre part, les problématiques urbaines ne sont pas suffisamment prises en compte par les opérateurs énergétiques : actuellement 50% des investissements des opérateurs énergétiques portent sur 25% de la consommation, à savoir les territoires ruraux.
- Peu d'agglomérations se sont vues transférer la compétence d'Autorité Organisatrice de Distribution (AOD) et elles sont également peu nombreuses à s'être saisies de la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie » dont les contours sont flous.
- Enfin, les concessionnaires n'intègrent pas suffisamment dans leur stratégie la problématique de la MDE et des effets induits en matière d'économies d'énergie. Ainsi ERDF développe des stratégies propres dans une logique de croissance de l'offre, exclusives de celles que souhaite développer l'autorité concédante.

Une proposition : l'Autorité organisatrice de la transition énergétique (AOTE)

Face à ces constats, l'Autorité organisatrice de la transition énergétique se définit par une entité territoriale qui élabore une stratégie énergétique de son territoire en lien avec la ville durable. Il s'agit d'élaborer à la fois un schéma directeur énergie, un programme d'actions, un échéancier, une approche économique et un système d'évaluation. L'enjeu consiste également à pouvoir déléguer librement une mission de type « 3x20 » aux opérateurs et à se doter des moyens de piloter une régulation territoriale des énergies.



Cette AOTE comprend les blocs de compétences de :

- production, fourniture, distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur), avec maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux. L'AOTE décidera de la gestion de ce service public et négociera librement avec le délégataire les délégations de service public en fonction des enjeux du territoire ; Le délégataire donnera à l'AOTE toutes les informations nécessaires au pilotage de la politique locale de l'énergie
- maîtrise de la demande d'énergie (MDE) – ce qui inclut le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie, la lutte contre la précarité énergétique et la maîtrise d'ouvrage des travaux de MDE ou d'ENR afin d'éviter les renforcements de réseaux
- planification et coordination des réseaux, permettant de planifier l'énergie sur le territoire en transversalité, avec maîtrise d'ouvrage des zones de développement de l'éolien terrestre et des infrastructures de recharge des véhicules électriques

Cette stratégie nourrira et s'appuiera sur les nombreuses politiques publiques déjà pilotées au niveau de l'agglomération : l'habitat, à travers le PLH et la rénovation thermique pour la prévention de la précarité énergétique ; l'urbanisme, à travers la lutte contre l'étalement urbain et la création de réseaux et d'infrastructures énergétiques ; les déplacements, à travers la promotion de modes doux et économes en énergie, les déchets à travers les centres de valorisation énergétique...

Les autres enjeux de l'énergie devront aussi être intégrés dans les politiques publiques comme la composition du bouquet énergétique (énergies renouvelables, réseau de chaleur urbain, ...), l'écologie industrielle de l'énergie (récupération d'énergie industrielle « perdue » pour utilisations locales, ...) et la mobilisation des acteurs locaux.

Les grandes villes et leurs agglomérations doivent ainsi se doter d'un véritable service public de l'énergie, à l'égal des autres grands services urbains de transports, de l'eau, de l'assainissement ou de la collecte des déchets. Elles pourront ainsi définir, dimensionner et mettre en œuvre une réelle stratégie de cohérence territoriale à la fois sur l'offre et la demande mutualisées d'énergie.

Organisation

Cette compétence d'AOTE serait obligatoire pour les collectivités exerçant la compétence urbanisme et optionnelle pour les autres. En effet, la planification et la coordination des actions en matière d'urbanisme et de production/distribution d'énergie sont intimement liées : on peut parler de « planification énergétique urbaine ».

Pour les territoires urbains, elle serait ainsi portée par les communautés urbaines, communautés d'agglomérations ou les grandes villes et pour les territoires ruraux et pour les territoires ruraux, les communes pourraient se regrouper.

La Région assumerait un rôle d'orientation et de coordination de cette politique, ce qu'elle exerce déjà au travers des SRCAE.



Les communes auraient, dans le cadre de leur compétence générale, la possibilité de garder l'intégralité des responsabilités liées à l'énergie, mais à quelques exceptions près (très grandes villes) elles ne sont pas en mesure d'être AOTE. C'est dans ce cadre que les EPCI pourraient remplir cette fonction par un choix politique assumé de transfert.

Il conviendrait également de prévoir – compte tenu des difficultés actuelles d'une commune pour sortir d'un syndicat souvent constitué à l'échelle départementale (règle de la majorité qualifiée) – qu'une commune membre d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération ou d'une future métropole puisse quitter le syndicat auquel elles appartiennent afin de déléguer leur compétence relative à la gestion de leur réseau de distribution d'énergie à l'EPCI.

Financement

Ces missions essentielles pour la transition énergétique de notre pays doivent s'exercer à la fois sur la base de l'économie régénérée du système et la réallocation de ressources fiscales spécifiques et pérennes.

Nos propositions rejoignent celles exprimées dans le document « Proposition de schéma d'organisation et de mise en oeuvre de la transition énergétique territoriale » rédigé en commun avec nos partenaires, associations d'élus et autres associations.

En outre, comme pour les ordures ménagères, le service public de l'énergie doit disposer d'un budget annexe.

Des grilles tarifaires incitatives seraient instaurées tant pour la MDE que pour les ENR.

Complémentarité Urbain /Rural

Il convient de renforcer les complémentarités entre territoires urbains et ruraux. Toujours pour l'électricité, le système de péréquation doit être renouvelé dans ses objectifs et son fonctionnement pour encourager un autre modèle visant en priorité la maîtrise de l'énergie et la valorisation des ressources énergétiques locales créatrices d'emplois locaux durables : ainsi en contrepartie d'une solidarité financière de la part des territoires urbains, les territoires ruraux pourraient développer les énergies renouvelables nécessaires aux consommations des zones urbaines.

Cette solidarité de territoires pourrait prendre la forme d'une possibilité pour les villes d'investir dans les territoires voisins qui, dans la mesure où ils accueillent des installations, seraient bénéficiaires d'une part de l'énergie produite à titre gratuit et auraient des ressources qui pourraient (devraient) être affectées à la MDE.

En outre, à l'heure où le chômage atteint des niveaux jamais égalés, il faut être particulièrement attentif aux questions de développement économique et d'emploi : ainsi la maîtrise de la demande, à travers notamment la rénovation énergétique des logements et le développement des énergies renouvelables, contribue à développer des emplois locaux non délocalisables.

Au système national de péréquation actuel ne répondant plus aux nouveaux défis, les territoires urbains proposent de substituer une péréquation qui finance également la MDE et le développement des énergies renouvelables, qui valorise des complémentarités et solidarités territoriales entre agglomérations et territoires ruraux connexes et qui soit adossée à une gouvernance des concessions réintégrant le droit commun.

Cette redéfinition de péréquation technique de la distribution doit être considérée sans préjudice du maintien d'une péréquation tarifaire.



Conclusion

Les territoires urbains sont soumis à une responsabilité historique sur l'énergie et le climat. Celle-ci se traduit par des injonctions fortes de la part de l'Etat qui leur demande dans le cadre des PCET, de maîtriser les consommations, limiter les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables. Pour autant, ils ne disposent pas des moyens permettant d'imposer de tels choix, notamment vis-à-vis des opérateurs historiques.

Aussi, les territoires urbains souhaitent disposer des leviers nécessaires au pilotage de politiques locales de l'énergie efficaces, cohérentes, au service de l'intérêt général, au plus près des besoins et des potentiels des territoires, en lien direct avec les citoyens tout en gardant une complémentarité avec les autres territoires.

Cahier d'acteur

Association des maires de France (AMF)



L'AMF réaffirme l'engagement du bloc communal à mettre en œuvre la transition énergétique dans le cadre d'une véritable solidarité sociale et territoriale





**CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
CAHIER D'ACTEUR
DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

*NB : Le cahier d'acteur validé par le bureau de l'AMF dépassant les 12 000 signes requis par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, il s'agit ici uniquement du préambule. **L'intégralité du document est en ligne sur le site internet de l'AMF.***

Lien :

[http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?
FTP=AMF_11818_CONTRIBUTION.pdf&ID_DOC=11818&DOT_N_ID=25](http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?FTP=AMF_11818_CONTRIBUTION.pdf&ID_DOC=11818&DOT_N_ID=25)

[Ce document intégral présente l'état des réflexions de l'AMF au moment de la remise des cahiers d'acteurs. La liste des propositions présentées sera complétée au fil du débat et des positions complémentaires de l'AMF.]

L'AMF réaffirme l'engagement du bloc communal à mettre en œuvre la transition énergétique dans le cadre d'une véritable solidarité sociale et territoriale

Dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, **l'AMF tient à réaffirmer l'implication et l'engagement forts du bloc communal dans le domaine de l'énergie**. Les communes et leurs intercommunalités disposent déjà de capacités d'action par leurs compétences directes, en matière de distribution d'énergie notamment, mais aussi à travers leurs politiques publiques (urbanisme, transports, logements, déchets, etc.) qui s'inscrivent plus largement en faveur de la préservation du climat et du développement durable.

Alors que le Président de la République et le Premier ministre se sont officiellement prononcés pour le renforcement du rôle du bloc communal dans la mise en œuvre de la transition énergétique, **l'AMF souhaite s'assurer que ce renforcement ne cantonnera pas les communes à la mise en œuvre d'orientations et de mesures décidées sans elles**. Les communes et intercommunalités ne sauraient être considérées comme de simples exécutantes alors que la transition énergétique suppose au contraire de renforcer l'ancrage territorial de ces politiques et la participation des habitants.

Pour l'AMF, le débat national sur la transition énergétique doit :

- **s'atteler à identifier et à lever les freins au plein exercice des compétences des communes en matière de transition énergétique¹**. Il faudra notamment trouver les leviers

¹ Il s'agira en particulier de faciliter, par une transparence renforcée et un rééquilibrage, l'exercice du rôle d'autorité organisatrice des communes pour la distribution d'électricité.

financiers et techniques indispensables à l'accompagnement et au soutien des actions de rénovation thermique des bâtiments portées par les communes et intercommunalités, qui constituent un enjeu majeur ;

- **permettre l'élargissement des capacités d'action des communes et des intercommunalités en préservant le principe de subsidiarité** auquel l'AMF est très attachée. Le débat sur la transition énergétique et les travaux relatifs au nouvel acte de décentralisation doivent donc être menés en cohérence ;
- **faciliter l'implication** des communes et intercommunalités dans le développement des énergies renouvelables et **renforcer les retombées économiques locales** ; mettre en place, par territoire pertinent, les structures compétentes pour accompagner et soutenir les collectivités dans la mise en œuvre des projets de production d'énergie renouvelable (ENR) sous Maîtrise d'ouvrage publique (accompagnement technique, juridique et financier) ;
- **préserver la péréquation tarifaire nationale**, véritable outil de solidarité entre territoires urbains, ruraux et ultramarins.

Plus largement, la transition énergétique ne pourra être réussie que dans le cadre d'une véritable solidarité sociale et territoriale garantie grâce à la péréquation des tarifs et à la qualité de desserte en énergie de l'ensemble du territoire national.

Beaucoup de communes ne pouvant développer de projets ENR, il est indispensable de développer la solidarité entre communes pour éviter la fracture énergétique entre communes et donc entre citoyens.

Ces 5 dernières années, le contexte économique et financier s'est fortement dégradé. La gravité de la situation impose de procéder à des choix et d'établir des priorités. D'autant que les maires ont à concilier localement des enjeux multiples et parfois contradictoires.

Aujourd'hui plus que jamais, les communes doivent être spécifiquement consultées afin d'éclairer le gouvernement sur l'applicabilité sur le terrain de nouvelles propositions, notamment si elles devaient se traduire par des transferts de compétences ou de nouvelles charges.

La mise en œuvre d'un nombre important des mesures relatives à la préservation de l'environnement et du climat repose sur les communes. Le financement de toute nouvelle proposition de mesures doit systématiquement faire l'objet, au préalable, d'une étude d'impact financier.

En effet, le débat national sur la transition énergétique doit tenir compte de la situation du financement des collectivités locales.

Les politiques à décliner en matière d'environnement nécessitent un effort financier important. Or, le financement des collectivités rencontre des contraintes particulièrement fortes.

Outre la diminution importante des dotations de l'Etat qui atteindra un niveau inégalé cette année, une difficulté majeure à laquelle sont confrontées les collectivités est leur capacité d'accès au crédit qui s'est dégradée depuis la crise de 2008.

Elles font face à la fois à la forte diminution des prêts bancaires et à l'augmentation importante de leur coût. Or, le recours à l'emprunt constitue une source de financement indispensable des projets d'investissement locaux, à hauteur de près de 25%. Cette difficulté aboutit concrètement à des situations dans lesquelles les collectivités, n'ayant pas réussi à réunir la totalité des fonds nécessaires, reportent voire annulent la réalisation des investissements prévus.

Il convient, dans le cadre de la transition énergétique et plus largement écologique, de prendre en compte ce contexte financier et de mettre en place des réponses durables pour préserver le financement de l'investissement local. C'est d'ailleurs dans cet objectif que l'AMF, avec d'autres associations représentant les élus locaux, a œuvré pour créer une Agence de Financement des Investissements Locaux, à même d'apporter, à l'avenir, un accès pérenne et sécurisé au crédit.

Retrouver l'ensemble des propositions de l'AMF sur le site :

<http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?>

[FTP=AMF 11818 CONTRIBUTION.pdf&ID_DOC=11818&DOT N ID=25](http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?FTP=AMF_11818_CONTRIBUTION.pdf&ID_DOC=11818&DOT_N_ID=25)

Cahier d'acteur

Association des régions
de France (ARF)



*La mobilisation des territoires,
clé du succès de la transition énergétique*



La mobilisation des territoires, clé du succès de la transition énergétique

Débat national sur la transition énergétique : cahier d'acteur des Régions françaises

Introduction :

La transition énergétique est un impératif et une opportunité bien plus qu'une contrainte. Déficit commercial, factures, précarité énergétique, risque technologique, changement climatique... font peser sur nos sociétés des contraintes bien plus lourdes que la transition.

S'engager dans la transition c'est transformer des importations en investissement local, et donc en activités et emplois tout en prévenant la précarité et en améliorant la résilience de nos territoires.

Elle implique la mobilisation de tous les acteurs, collectivités, entreprises, ménages, Etat...

1. Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? La réflexion sur l'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires, doit constituer le point de départ de l'élaboration de la trajectoire de transition.

Un vaste plan de rénovation énergétique du bâtiment :

En France, le bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente 44% de la consommation d'énergie finale. L'enjeu de la rénovation énergétique concerne, plus de 30 millions de logements et 850 millions de m² de tertiaire. Les engagements de la France à 2020 et 2050 imposent une mise en œuvre massive de ce chantier dès maintenant. Le Président de la République a fixé un objectif ambitieux de 600.000 logements rénovés par an au cours de son quinquennat. Les objectifs de rénovation du parc tertiaire ne sont pas moins ambitieux, notamment via la récente directive européenne « efficacité énergétique » qui prévoit pas moins de 3% de rénovation des bâtiments publics par an.

De telles ambitions ne pourront se concrétiser qu'à la condition d'une mobilisation de tous les acteurs, la mise à disposition de nouveaux financements, et la simplification des démarches à entreprendre.

Très actives en matière de rénovation énergétique des bâtiments, les Régions considèrent qu'un plan ambitieux de rénovation du bâtiment devra reposer sur le triptyque suivant :

- Un niveau de rénovation ambitieux compatible avec le facteur 4 même s'il pourra être envisagé de procéder à des rénovations par étapes compatibles avec cet objectif
- La mise en place progressive d'une obligation de travaux
- La mobilisation de financements suffisants et accessibles couplée à la création d'un dispositif d'accompagnement technique indépendant de type guichet unique

La montée en compétence des professionnels du bâtiment est également un axe fort qui doit être développé.

Les Régions revendiquent d'assurer la coordination du guichet unique qde la rénovation qui devrait être mis à disposition des particuliers.

Développer la maîtrise de l'énergie (MDE) :

Une part considérable de la transition énergétique repose sur le changement des comportements individuels des ménages comme des entreprises ou des collectivités.

Une vaste campagne de sensibilisation sur les usages de l'énergie et l'inclusion de modules thématiques dans les formations initiales semblent indispensables pour amorcer une prise de conscience à court terme et impulser un changement structurel des comportements à plus long terme.¹

Le développement des réseaux intelligents est également un levier substantiel.

Une séparation plus stricte entre fournisseurs et gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) qui relèvent du service public semble également souhaitable.

Une réglementation stricte doit être mise en place sur la consommation électrique de différents produits et la réglementation thermique continuer à se renforcer

La maîtrise des consommations d'énergie requiert par ailleurs la prise en compte des enjeux territoriaux :

Certaines collectivités, notamment grâce à la gestion en régie, ont obtenu des résultats remarquables. La collectivité publique, en particulier à l'échelle de l'intercommunalité, doit jouer un rôle central en lien avec les gestionnaires de réseaux de distribution. Une mise à disposition des données de consommation par les GRD au bénéfice des collectivités locales est à cet égard indispensable.

Les transports et l'aménagement du territoire constituent le deuxième levier majeur de la transition.

À court terme, une offre intermodale renforcée peut contribuer à une maîtrise de l'énergie dans les transports. Les Régions sont prêtes à assumer leur rôle dans les transports inter-urbains régionaux, en devenant opérateur régional sur des compétences aujourd'hui éclatées.

À plus long terme, les règles d'urbanisme doivent également favoriser la densité urbaine et la multifonctionnalité. En ce sens, les SRADDT et SRCAE constituent un cadre cohérent de planification.

2. Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique de 2025 ? Quels types de scénarii possibles aux horizons 2030 et 2050, pour respecter les engagements européens et internationaux de la France en matière de lutte contre le changement climatique ? Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel ?

Mix énergétique :

La France est très fortement dépendante sur le plan énergétique, en particulier sur le plan des hydrocarbures. Un rééquilibrage du mix national est aujourd'hui incontournable.

Un scénario national pourrait être utilement intégré dans la loi de programmation sur la transition énergétique qui préciserait par ailleurs un mécanisme de révision régulier en lien avec les exercices régionaux.

Il semble à cet égard préférable d'établir des objectifs par grandes familles de besoins : le chauffage (et la climatisation), les déplacements, les process industriels, les consommations spécifiques d'électricité ; plutôt que par grands vecteurs énergétiques (électricité, gaz, pétrole).

Les schémas régionaux climat, air, énergie (SRCAE) définissent aujourd'hui des scénarios de transition énergétique à l'échelle d'une région. Ces outils doivent être renforcés pour assurer une bonne articulation avec les objectifs nationaux et la mise en œuvre locale.

¹ Des initiatives de type « Familles à énergie positive¹ » portées par l'Ademe et les Régions pourraient utilement être multipliées : <http://www.familles-a-energie-positive.fr/>

Développement des énergies renouvelables :

Un développement volontaire des énergies renouvelables (ENR) n'est envisageable que sur la base d'un cadre stable et pérenne qui permette un maximum de visibilité aux investisseurs publics et privés. La loi de programmation sur la transition énergétique devra donner un signal fort en la matière.

Le développement de l'éolien Off shore par le biais de grands appels d'offres publics semble se révéler efficace et doit être poursuivi et amplifié.

Une relance de l'éolien terrestre, aujourd'hui quasiment à l'arrêt est indispensable. Une forte simplification administrative, doit être mise en œuvre pour revenir à des temps de développement de projets raisonnables (huit ans en moyenne aujourd'hui contre trois en Allemagne).

S'agissant du solaire, les mesures d'urgence adoptées début 2013 par le gouvernement vont dans le bon sens. Toutefois, une véritable filière industrielle aura du mal à émerger sans un marché intérieur suffisamment dynamique. Une forte stimulation publique reste incontournable pour accompagner la maturation de cette filière. Des mesures européennes anti-dumping environnemental et social sont également nécessaires.

S'agissant de la biomasse, les mécanismes de soutien public doivent prendre garde à ne pas favoriser le développement de projets surdimensionnés qui peuvent faire peser des risques sérieux sur la ressource en bois qui, en France, reste abondante mais mal exploitée et fragile.

Un renforcement du fonds chaleur et un développement territorial accru de la méthanisation sont également souhaitables.

Le recours aux énergies renouvelables et locales doit par ailleurs être encouragé, notamment dans toutes les décisions des collectivités, des administrations et des établissements publics.

La stratégie de développement des EnR ne peut en effet s'appuyer que sur quelques acteurs majeurs mais doit les compléter avec un réseau de PME et ETI performantes qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur. Les Régions sont les mieux placées pour les identifier, accompagner leurs projets d'innovation, de diversification et d'accès au marché. Les pôles de compétitivité doivent aussi s'ouvrir plus encore aux réseaux de PME et ETI.

L'idée d'un « Airbus des EnR » a parfois été évoquée. L'impulsion européenne et la coordination de l'effort industriel est une piste prometteuse qui doit être fortement portée par la France à Bruxelles.

3. Quelle gouvernance de la politique énergétique, pour une responsabilité mieux partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales en assurant la cohérence nationale ?

La définition du service public de l'énergie du 21^{ème} siècle et des outils de sa mise en œuvre est un enjeu majeur.

S'agissant des réseaux, la séparation réelle entre gestionnaires de réseaux et fournisseurs doit être amplifiée et les possibilités de recours à un opérateur public facilitées. La péréquation tarifaire doit rester l'une des clefs de la solidarité entre territoires, les réseaux de chaleur doivent enfin être reconnus comme partie intégrante du service public local.

Le système de régulation et de fixation des tarifs et règles applicables aux marchés de l'énergie devra être revu pour y renforcer les collectivités locales et la représentation des usagers (au sein de la CRE et du CSE en particulier).

La gouvernance de l'énergie doit évoluer vers un nouveau partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales. Le développement des SRCAE et PCET offre un socle intéressant pour un renouveau de la gouvernance.

La réalisation de plans climat énergie devrait être généralisée à l'ensemble des collectivités locales, sur le plan de leur gestion interne et des services délivrés. Les PCET ciblés sur les compétences ne seraient ainsi plus obligatoires que pour les communes de plus de 50.000 habitants pour éviter les chevauchements.

Les départements pourraient développer des capacités d'ingénierie au service des collectivités rurales à faibles moyens. Les conseils généraux devraient par ailleurs être dotés d'une compétence (préventive et curative) sur la précarité énergétique compte tenu de leurs publics cibles actuels.

Le rôle des Régions en matière de planification et d'animation territoriale devrait être amplifié. Les Régions plaident pour que l'élaboration des SRCAE fasse, à l'avenir, l'objet d'une concertation renforcée avec les différentes parties prenantes dans le cadre de conférences régionales de la transition énergétique. Ces nouvelles stratégies régionales deviendront opposables, notamment aux opérateurs économiques.

4. Quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la transition énergétique ? Quels instruments pour assurer une répartition efficace et juste des efforts et des bénéfices ?

La transition énergétique présente un coût important mais avec un retour à moyen et long terme. Chaque fois que l'on chiffre les investissements à réaliser, il faut parallèlement chiffrer le coût de l'inaction dans un souci d'objectivité.

A l'instar des révolutions industrielles, la transition énergétique entraîne des phénomènes de destruction créatrice qui fabriquent des gagnants et des perdants. Ceux-ci doivent être bien identifiés pour accompagner leur mutation. Secteurs industriels, entreprises mais aussi salariés et territoires, il s'agit d'anticiper plutôt que de subir des mutations. La formation professionnelle et la structuration de filières seront ainsi au cœur du défi.

Plusieurs leviers financiers devront être activés en même temps. Parmi les pistes intéressantes, on peut citer :

- la mise en place d'une contribution climat énergie avec une part réservée aux collectivités locales
- l'amélioration du système des Certificats d'économie d'énergie (CEE), notamment via une spécialisation des énergies produites par type de CEE et un renforcement progressif des obligations. Les CEE pourraient utilement alimenter un fonds national pour la rénovation énergétique des bâtiments géré nationalement par la Caisse des dépôts et piloté par les Régions localement.
- Un versement « transport » régional qui permettrait de financer leurs investissements en matière de mobilités
- pour le financement des énergies renouvelables électriques, on peut envisager d'élargir l'assiette de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) en y intégrant les différentes énergies.
- Une remise à plat du Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) et du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) semble également souhaitable pour mettre ces instruments au service de la transition énergétique et les rendre plus lisibles. La perspective de la tarification progressive mais aussi les difficultés récentes du système tarifaire en offrent l'opportunité.

La transition énergétique sera enfin un axe fort de la doctrine de la Banque publique d'investissement (BPI) qui devra pleinement jouer son rôle.

Les fonds européens doivent aussi être pleinement mobilisés, en particulier le FEDER dont 20% des crédits sont fléchés sur l'économie décarbonée pour la période 2014 – 2020

Cahier d'acteur

Denis Baupin, député de Paris, Yves Cochet, eurodéputé
et Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique (EE-LV)



*Faire le choix de la robustesse
environnementale, sociale, économique*



DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Faire le choix de la robustesse environnementale, sociale, économique

CAHIER D'ACTEUR

présenté par Denis Baupin, député de Paris, Yves Cochet, eurodéputé,
et Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique

La transition énergétique amorcée dans de nombreux pays montre qu'un chemin existe, fondé sur des technologies matures et une sobriété sans régression de qualité de vie, qui non seulement préserve l'environnement et les grands équilibres planétaires, mais aussi réduit les injustices sociales et contribue à refonder une économie prospère même sans croissance, partagée, décentralisée et durable.

La transition énergétique est avant tout le choix collectif d'un avenir commun alors que, sortant d'une ère d'abondance et de gaspillage, la raréfaction des ressources implique de les utiliser avec efficacité et parcimonie et de privilégier les énergies de flux. Engager la transition écologique, c'est décider de la voie la plus résiliente pour nous et les générations futures.

1. Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.

Si le XXe siècle fut placé sous le signe de la production, le XXIe doit être celui de la tempérance : satisfaire les mêmes besoins avec moins de ressources. Pour le CESE, « *L'efficacité énergétique constitue la première source potentielle d'énergie domestique à l'horizon 2020.* » Nous partageons ce point de vue. L'AIE estime que l'atteinte des objectifs climatiques pour 2020 sera due pour 70% à l'efficacité énergétique. L'efficacité et la sobriété énergétiques déployées dans de nombreux domaines sont un formidable moyen d'accroître notre compétitivité.

La rénovation des bâtiments permet de réduire leurs consommations d'énergie, en augmentant le confort et en valorisant le patrimoine. Il faut à la fois soutenir la demande (obligation progressive de performance énergétique, subventions, financements peu chers...), l'offre (formation professionnelle, offres globales...), aider l'innovation (tiers financement, techniques et organisations...) et promouvoir une société plus douce (matériaux écologiques, bâtiments à énergie positive). Elle doit se combiner avec les technologies d'efficacité active et de gestion des énergies. Une attention particulière doit être portée à la lutte contre la précarité énergétique.

Dans les transports, la transition passe par des évolutions technologiques des véhicules visant la sobriété et l'utilisation à terme d'énergies renouvelables (EnR), le rapprochement des lieux de vie et de travail et le développement des alternatives à la voiture individuelle (transports collectifs, circulations douces). Le transport de marchandises doit évoluer par la relocalisation des activités, la réorganisation des chaînes logistiques pour favoriser le rail et la voie d'eau, la fin de la logique du flux tendu par le retour d'espaces logistiques urbains et l'évolution du parc poids lourds vers des motorisations sobres et utilisant des EnR.

D'autres logiques peuvent être impulsées mêlant sobriété et efficacité dans de nombreux domaines :

- la fabrication d'appareils électriques et électroniques énergétiquement performants, l'éclairage à domicile comme public, en favorisant les dispositifs basse consommation
- la suppression des enseignes lumineuses, vitrines suréclairées

- l'éco-conception des produits, la lutte contre l'obsolescence rapide, favoriser la réparation et le recyclage
- privilégier les produits de saison et locaux, réduire l'alimentation carnée, diminuer l'usage de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques dans l'agriculture,
- dans l'artisanat et l'industrie, favoriser le choix de moteurs énergétiquement plus efficaces, des procédés industriels moins énergivores, la réutilisation des matériaux et la diminution du nombre d'emballages, le développement de la cogénération, la récupération des effluents thermiques
- dans la gestion des déchets, privilégier la réduction à la source, ou à défaut le compostage, la méthanisation ou le recyclage, et, en dernier recours, la valorisation énergétique
- récupérer les énergies perdues ou cachées : chaleur des data centers, du métro, des égouts, fraîcheur des cours d'eau ou des lacs...

L'efficacité énergétique déployée massivement permet de réduire nos consommations d'énergie de 50% en 2050, tout en améliorant notre bien-être et notre économie.

2. Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarios possibles aux horizons 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?

L'engagement sur le mix électrique pour « 2025 » (50% du nucléaire) doit s'inscrire dans une trajectoire continue vers 2030 et 2050, combinant l'atteinte du facteur 4, la sortie de la dépendance aux énergies fossiles et l'abandon le plus rapide possible du nucléaire.

Pour ce faire, il faut à la fois mettre en œuvre l'efficacité énergétique et passer des énergies de stock (fossiles et fissiles) aux énergies de flux, renouvelables.

Pour respecter les contraintes climatiques fixées par le GIEC (pas plus de 2 degrés), il ne faut pas utiliser plus de 20% des ressources d'énergies fossiles connues : les nouvelles ressources fossiles (gaz de schiste ou de houille) sont donc une voie sans issue. Depuis Fukushima, nous savons qu'aucun pays n'est à l'abri d'un accident nucléaire et que son impact dépasse de loin ce qui est soutenable pour nos sociétés. Par ailleurs, sans émancipation des ressources fossiles, avec une demande mondiale croissante, les prix et les tensions géopolitiques exploseront.

Notre pays possède tous les atouts nécessaires au développement d'un mix diversifié issu des EnR. Comme le préconisent le GIEC, l'AIE ou l'Union Européenne, nous proposons de viser un système énergétique proche de 100% d'EnR en 2050. Toutes les ressources doivent être mobilisées (éolien, solaire thermique et photovoltaïque, biomasse, hydraulique, énergies marines, géothermie...) et combinées pour répondre aux besoins de chauffage, d'électricité, de mobilité, de production industrielle.

Plusieurs scénarii versés au débat (Négawatt, ADEME) montrent qu'il s'agit d'une perspective réaliste pour peu que cette évolution du mix :

- s'accompagne d'une décentralisation des politiques énergétiques (création d'autorités locales de l'énergie),
- permette à chacun d'être à la fois un consommateur actif et économe, et un producteur local
- s'accompagne d'une promotion de l'innovation technologique, notamment le stockage d'énergie, le développement des interconnexions et la maîtrise de la consommation par l'utilisateur, en rendant nos réseaux intelligents.

Il est possible de sortir du nucléaire progressivement en 20 ans, en respectant nos engagements climatiques. Comme le prévoit l'accord « 2012-2017 » entre socialistes et écologistes, une première étape passe par la réduction d'un tiers de la puissance nucléaire par la fermeture de 24

réacteurs d'ici 2025, la reconversion à emploi constant du retraitement et du MOX, une stratégie de reconversion et d'aménagement des territoires concernés par la fermeture des installations. Les salariés ne peuvent être la variable d'ajustement de la transition énergétique : la sécurisation des parcours professionnels, la formation et la reconversion doivent être au cœur d'une transition énergétique socialement acceptable.

Privilégions les solutions les plus résilientes : celles qui exposent les territoires au moindre risque vis-à-vis du dérèglement climatique, de l'épuisement des ressources et de l'accident majeur, celles qui réduisent la précarité, développent l'emploi et garantissent le dynamisme économique des territoires.

3. Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Le développement des EnR exige une simplification et une stabilité réglementaires, un tarif d'achat attractif et une stratégie industrielle pour développer ces filières très intensives en emplois. Un effort important est également à mener sur la formation ou la reconversion des salariés dans ces secteurs énergétiques.

La transition énergétique est un outil puissant pour insuffler la réindustrialisation et lutter contre les délocalisations par le dumping social et environnemental. Cette stratégie ne se limite pas aux EnR. Elle porte sur les filières du génie électrique et de l'efficacité énergétique, des réseaux de chaleur urbaine, de la réhabilitation thermique des bâtiments, une évolution des filières industrielles d'électroménager, informatiques, etc. vers l'efficacité énergétique, la reconversion du nucléaire vers une filière d'excellence en matière de démantèlement, la reconversion de l'industrie automobile vers des véhicules sobres, et la fabrication de transports collectifs... Ces filières ont toutes pour avantage d'être très intensives en emplois, qui plus est en emplois non délocalisables et répartis sur le territoire.

Les EnR permettent des installations de plus petite taille, contribuant au dynamisme territorial par l'emploi d'entreprises et d'artisans locaux. L'évolution des réseaux énergétiques doit accompagner un acte nouveau de décentralisation. Nous souhaitons que les collectivités locales soient dotées de véritables compétences « énergie et efficacité énergétique ».

La transition énergétique doit donc être mise au cœur de la politique industrielle de la France (et intégrée dans une politique industrielle européenne), en mobilisant les outils financiers (BPI, CDC, etc.), en favorisant la mobilisation de l'épargne, en fléchissant prioritairement l'effort de recherche et en supprimant les obstacles administratifs au développement de l'innovation, notamment locale.

4. Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ?

Le coût de la transition n'a de sens que comparé à celui de l'inaction. Dès 2006, le rapport Stern a pointé le coût exorbitant de l'inaction climatique : 5% du PIB mondial annuel (5500 milliards d'euros). La Cour des Comptes a évalué le coût d'un accident nucléaire majeur entre 600 et 1000 milliards d'euros.

La « non transition énergétique » entraîne une facture énergétique croissante (69 milliards d'euros en 2012) et un coût d'investissement nucléaire en croissance incontrôlée (doublement du coût de l'EPR, dizaines de milliards pour sécuriser les installations suite à Fukushima, voire tenter de les prolonger au-delà de l'âge prévu sans garantie d'autorisation, démantèlement, gestion des déchets, pics de consommation nécessitant importations et investissements dans les réseaux, etc.).

Quels que soient les scénarii choisis, il faudra investir. Mais si nous affectons un coût juste au CO₂, à l'épuisement des ressources et à l'accident nucléaire, on remet de la rationalité dans l'évaluation des coûts respectifs des scénarios. Et ce d'autant plus si on privilégie l'investissement sur les territoires plutôt que l'enrichissement des pétromonarchies, et le choix des filières les plus intensives en emploi. Ainsi, l'efficacité énergétique et les EnR permettent 490 000 créations d'emplois non délocalisables d'ici 2020. Elles garantissent une stabilisation et une maîtrise des factures énergétiques à moyen terme (en agissant sur les tarifs et les consommations) et améliorent la balance commerciale.

Des mesures transversales doivent être prises :

- Fiscalité écologique durable et stable pour un signal prix clair, notamment via une Contribution Climat Energie, intégrant les coûts du changement climatique et des risques technologiques
- Arrêt des subventions aux énergies fossiles, (plus de 20 milliards par an) pour dégager des marges de manœuvre budgétaires
- Tarification réellement progressive de l'énergie pour rémunérer le négawatt ; dispositifs spécifiques pour les électro-intensifs et gros consommateurs pour accompagner leur transition vers des consommations plus sobres
- Outils financiers innovants : épargne énergétique obligatoire, chèques efficacité énergétique, mise en place de fonds de financement de l'efficacité énergétique alimentés par les consommations finales d'énergie.
- Bonus/malus pour favoriser les technologies les plus efficaces, voire utilisation de la réglementation pour interdire progressivement les moins efficaces.
- Renforcement du rôle des autorités de régulation dans la réduction de la demande.

Comparer le coût réel des énergies, investir sur nos territoires, privilégier les filières les plus intensives en emplois, à ces conditions la transition énergétique ne sera pas l'ennemi de l'économie, mais son alliée et la condition de son redressement.

Cahier d'acteur

Jean-Luc Bennahmias,
député européen (Modem)



La transition énergétique : un enjeu européen



CAHIER D'ACTEUR TRANSITION ENERGETIQUE

Jean-Luc Bennahmias, Député européen, Délégation Modem du Parlement européen

La transition énergétique: un enjeu européen

La transition vers une économie sobre en émissions de carbone est un objectif clé de l'Union européenne (UE): en mettant en place la conférence nationale de la transition énergétique, la France s'inscrit dans un cadre européen et international - pour une économie décarbonée, pour le respect des engagements chiffrés pris aux niveaux européens et international. Investissements dans la croissance verte, renforcement de l'efficacité énergétique, normes de récupération et de recyclage des déchets de tous types, projets d'infrastructures dans le domaine des transports et de l'énergie, verdissement de la politique agricole commune, sur tous ces sujets, compte-tenu de notre interdépendance, l'UE est l'échelle pertinente pour penser notre transition énergétique et agir.

La trajectoire que nous mettrons en place pour atteindre le mix énergétique en 2025 va être guidée et déterminée par des engagements pris aux niveaux européens et internationaux. Nous devons aussi regarder nos voisins, qui ont chacun leur propre mix énergétique – bâtir une politique énergétique européenne est un des enjeux majeurs de ce début de XXIème siècle. A cet égard, nous pouvons que déplorer le manque d'ambition du budget européen qui ne sera pas sans impact sur les projets énergétiques de recherche et d'avenir.

-Engagements internationaux et feuille de route européenne

Le 23 avril 2009, l'UE prenait sa part de responsabilité en assumant sa participation à l'objectif fixé par le protocole de Kyoto de limiter le réchauffement climatique à 2° Celsius. Elle adoptait le paquet climat qui fixait des objectifs ambitieux à l'horizon 2020, les fameux "trois fois 20":

- 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux émissions de 1990¹
- 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique et 20% d'augmentation de l'efficacité énergétique².

Depuis, le bilan des grands-messes internationales est plus qu'en demi-teinte même si l'UE joue un rôle moteur dans les négociations internationales. A Doha, en décembre 2012, l'accord est faible mais le principe de la prolongation du protocole de Kyoto est acté depuis le sommet de l'ONU en décembre 2011 à Durban. Reste désormais à concrétiser les engagements par un accord contraignant en 2015...La conférence de l'ONU de 2015 sera cruciale ; nous y aurons peut-être un rôle central à y jouer, la France étant candidate à l'organisation de ce sommet sur le climat.

L'UE élabore actuellement une feuille de route à l'horizon 2050³ pour traduire en actions concrètes la voie menant à une économie décarbonée. La question du mix énergétique est centrale. Selon les différents scénarios envisagés par l'UE et selon

¹ Décision n° 406/2009/CE

² Directive 2009/28/CE

³ COM/2011/0885

toute vraisemblance, le mix énergétique comprendra toutes les sources d'énergie, sans a priori.

-Quel mix énergétique ?

L'objectif est de réduire la part du nucléaire - passer de 75 à 50% - dans la production énergétique française. Cela passera par une diversification énergétique volontariste et par l'inscription de la transition dans un cadre de sobriété et d'efficacité énergétique.

Alors que nous en sommes au tout début de la transition, il est une mesure qui concrétisera l'amorce du changement: la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. La date annoncée -2016- nous donne le temps précieux de préparer les reconversions nécessaires, que ce soit pour les emplois au sein de la centrale comme pour les centaines de salariés sous-traitants. Faisons de cette centrale l'exemple d'un démantèlement réussi comme l'a annoncé le Président de la République. En ce domaine, tout reste à prouver car nous sommes loin de maîtriser pleinement cette technologie. Comment se passe le processus concrètement, que doit-on démanteler? Nous devons répondre à ces questions car il s'agit d'un enjeu stratégique colossal de la transition.

En cohérence avec l'annonce sur Fessenheim il nous faut relancer mais aussi restructurer les énergies renouvelables. Le mix énergétique c'est en effet le mix de la production: réduire la part des énergies fossiles et de l'énergie nucléaire en augmentant celle de l'éolien, du solaire, de l'hydroélectricité...Notre production électrique reste largement dominée par le nucléaire.

Les énergies renouvelables (ENR) ne représentent quant à elles que 15% de la production et sont largement dominées par l'hydroélectricité (12,4%) tandis que l'éolien atteint à peine 2.2% et que le photovoltaïque est pratiquement inexistant (0,1%). La marge de progression est donc colossale.

Les possibilités en matière d'énergies renouvelables sont multiples. L'objectif doit être le développement de l'hydrolien mais aussi de l'éolien aussi bien terrestre que offshore. A cet égard, l'annonce des appels d'offres éolien offshore - Tréport en Seine Maritime et Noirmoutier en Vendée - est une bonne nouvelle, même si un troisième appel d'offres devrait compléter le dispositif pour atteindre l'objectif de 6000 MW en 2020. L'énergie solaire à concentration thermique et le photovoltaïque possèdent aussi un fort potentiel de développement sur le territoire. Compte tenu de la difficulté dans laquelle se trouve le secteur photovoltaïque, il y a urgence. Avant même de penser à développer le secteur, il nous faut sauver les emplois existants. La Commission européenne prend ses responsabilités en ouvrant une enquête sur les subventions à l'importation de panneaux solaires chinois, suite à la plainte déposée par un groupement d'entreprises européennes, EU pro Sun⁴.

Les énergies alternatives sont aussi composées de la biomasse, de la filière bois, de l'huile végétale (résidus agricoles voire éthanol), ou encore de l'énergie marémotrice.

⁴ MEM 12/647

Toutes les sources d'énergie doivent avoir leur place dans le mix. L'effort doit être continu et structurant afin d'accroître radicalement la place des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique.

Aussi, la France doit enfin se conformer à la directive énergies renouvelables adoptée par l'UE le 29 avril 2009⁵, en pensant l'approvisionnement énergétique de demain. En effet, si la loi Grenelle 1 du 3 août 2009, a fixé des objectifs ambitieux en annonçant la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport à 1990 –ce qu'on appelle le facteur 4- et la volonté d'atteindre 23% d'énergie renouvelable dans son mix énergétique à l'horizon 2020, les mesures d'application se font toujours attendre.

Pour valoriser le potentiel de toutes les différentes énergies renouvelables, y compris la biomasse et la géothermie, il est indispensable que nous ayons aussi un mix de la recherche sur l'énergie. Notre budget recherche ne doit plus être presque exclusivement consacré au nucléaire.

-L'UE acteur du financement de la transition énergétique

Financer la recherche et plus globalement financer la transition énergétique, est aussi un enjeu à l'échelle européenne. Tandis que la taxe carbone aérienne est pour le moment gelée du fait de la forte opposition des compagnies aériennes, les espoirs se portent aujourd'hui sur la future taxe sur les transactions financières (TTF). Mise en place par une coopération renforcée entre 11 Etats membres de l'UE, la TTF fait consensus sur le principe. Reste à en définir les modalités concrètes d'application : à savoir ce qu'on taxe précisément, à quel taux et à quoi sert le produit de la taxe. Afin de remplir les objectifs d'une économie sobre en émissions de carbone à l'horizon 2050, une fraction du produit de la TTF pourrait être utilisée pour financer la transition énergétique et la recherche verte à un niveau européen.

C'est d'ailleurs déjà ce que fait l'Union au sujet de l'affectation du produit des échanges de quotas carbone (système ETS). Un fonds, appelé NER 300, est basé sur les recettes du système ETS, et permet le financement de projets innovants d'énergies renouvelables. Cependant, le système d'échange de quotas d'émissions de l'UE est aujourd'hui en crise ; le prix de la tonne de CO₂ est au plus bas (7 euros la tonne fin 2012) et n'est pas en mesure de stimuler les investissements dans les technologies vertes. Qui plus est, des fraudes ont entaché l'image d'un système qui se voulait exemplaire. Alors que le Parlement européen examine en ce moment une révision de la directive ETS⁶, certains veulent enterrer le système et par la même renoncer à la mise en place d'une économie sobre en émissions de carbone. S'il a résolument besoin d'une évaluation et d'une révision, le système ETS reste un outil non négligeable dans la poursuite d'une économie sobre en émissions de carbone.

Certaines ENR ont beaucoup à gagner dans un effort de recherche soutenu aux niveaux national et européen ; il s'agit pour elles de devenir opérationnelles, compétitives et de résoudre la question du coût élevé de leur exploitation. La question du coût réel de la production énergétique est cependant difficile à traiter. L'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) comme la cour des comptes ont mis en avant une réalité: la compétitivité du secteur nucléaire tient en partie à une mauvaise prise en compte de

⁵ Directive 2009/28/CE

⁶ Directive 2003/87/CE

variables telles que les coûts d'assurance, la valeur des investissements passés, le programme supplémentaire de maintenance prévu par EDF et renforcé après Fukushima, ainsi que les évaluations complémentaires de sûreté menées par l'ASN (d'un montant annoncé de 55 milliards d'euros).

A ces variables, viennent s'ajouter de nombreuses incertitudes qui rendent impossibles le chiffrage du coût réel du nucléaire : Combien coûte le démantèlement? A combien s'élève la gestion des déchets radioactifs? Ou encore, à combien reviendra la prolongation de la durée de vie des centrales?

- La sobriété comme cadre de la transition énergétique

La solution passe aussi par la sobriété et l'efficacité énergétique. Adapter nos comportements à la nouvelle donne énergétique, prendre conscience des enjeux liés au changement climatique et à la rareté des ressources est indispensable. La sobriété demande plus qu'un échange de bonnes pratiques : il s'agit d'une mutation profonde de nos modes de vie.

-Efficacité énergétique-

Nous devons accroître l'efficacité énergétique de nos équipements et de nos bâtiments. Des normes minimales existent depuis une directive européenne de 2002. Comme le bilan de ces premières années d'efforts restait insuffisant, l'UE vient d'adopter une révision de cette directive⁷. De réels objectifs contraignants, précis et concrets en termes d'économie d'énergie, de rénovation des bâtiments publics ou encore d'audit des entreprises énergétiques vont entrer en vigueur. Chaque Etat devra fixer un objectif national indicatif d'efficacité énergétique, basé soit sur la consommation d'énergie primaire ou finale, soit sur les économies d'énergie primaire ou finale, soit sur l'intensité énergétique et veiller à ce qu'à partir du 1er janvier 2014, 3% de la surface au sol totale des bâtiments chauffés et/ou refroidis appartenant aux gouvernements centraux et occupés par ceux-ci soient rénovés chaque année (en cohérence avec les objectifs de la directive performance énergétique des bâtiments⁸).

-Recyclage et éco-innovation

Sur le tri des déchets comme sur le recyclage nous avons encore des progrès à faire. Développons ces politiques le plus en amont possible: les grandes entreprises le prévoient déjà dans leur processus internes. On pourrait penser à remettre des consignes (sur le plastique et le verre), récupérer les emballages et "sur emballages" superflus dans les entreprises tertiaires. Plus on fait le tri en aval, plus c'est coûteux pour les entreprises mais aussi pour les contribuables qui paient la collecte des déchets par leurs impôts. En pensant à l'amont, il nous faut aussi réfléchir à la durée de vie et la non obsolescence des produits. Développons l'éco-innovation des produits. Le jetable dans tout ce qui est nouvelles technologies (notamment dans l'électronique) est une véritable aberration.

⁷ Directive 2012/27/UE

⁸ Directive 2010/31/UE

- La gouvernance de la transition énergétique : le mix sera supranational, la gestion décentralisée et de proximité

Enfin, notre avenir énergétique sera la production de proximité. Cela suppose la décentralisation. Une décentralisation bénéfique en termes d'emploi non-délocalisables. A l'inverse du modèle très centralisé que nous avons depuis des décennies, nous devons penser local et coupler un mode de gestion de proximité avec une gouvernance européenne.

L'avantage des énergies renouvelables est qu'elles ont un potentiel de développement local. La production de proximité permet de réduire les coûts, à la fois économiques et environnementaux (exemple de l'huile végétale ou de la filière bois) et de favoriser la combinaison des différents modes de production. Elle promeut aussi un nouveau modèle économique dans lequel les PME ont toute leur place. Evidemment cette politique doit être couplée à l'aménagement du territoire, il ne s'agit pas de mettre ces productions n'importe où mais de rétablir une production de proximité concertée et durable.

Cahier d'acteur

Patrice Carvalho, député de l'Oise,
maire de Thourotte (PCF)



Dix principes pour une transition énergétique réussie





Patrice CARVALHO
Député de l'Oise
Maire de Thourotte

Dix principes pour une transition énergétique réussie

L'exigence de préserver la planète n'a cessé de grandir au cours de ces dernières années à mesure que nous entrons en état d'urgence écologique. Aujourd'hui, il faut passer des déclarations d'intention aux travaux pratiques.

Dix principes me semblent devoir guider la planification d'une transition énergétique réussie.

1. L'énergie, un droit universel

Le droit à l'énergie pour chaque être humain et au développement pour chaque peuple de la planète n'est pas aujourd'hui correctement assuré. 1,6 milliard d'êtres humains n'a pas accès à l'électricité. 80 % des ressources énergétiques de la planète sont consommées par 20 % de la population.

En France, la précarité énergétique touche plus de 3,7 millions de foyers soit 10 millions de personnes. 100 000 coupures de gaz et 150 000 coupures d'électricité ont lieu chaque année. Les élus communistes demandent dans un projet de loi leur interdiction en période hivernale.

La demande mondiale d'énergie aura doublé d'ici 2050 et ce, même dans l'hypothèse de la mise en œuvre de forts programmes d'économies d'énergie dans les pays aujourd'hui les plus consommateurs.

Répondre aux besoins du développement humain dans un monde solidaire, tout en réduisant massivement les émissions de gaz à effet de serre et en préservant l'environnement et les écosystèmes, nécessite d'engager des investissements colossaux pour garantir des capacités nouvelles de production d'énergie aptes à répondre correctement à l'ensemble de ces exigences.

Les pays les plus riches se sont appuyés majoritairement sur un recours massif aux ressources fossiles. Il en va de leur responsabilité de donner la priorité à d'autres modes de production plus respectueux de la planète, de mettre en place de vrais plans d'économie et d'efficacité énergétiques.

Le droit à l'énergie pour tous impose de conduire cette transition énergétique en bannissant les scénarios qui livrent l'énergie au marché et conduisent à l'explosion des tarifs. L'énergie doit rester ou redevenir un bien commun, maîtrisé publiquement et accessible à tous.

2. Un impératif absolu : sortir des énergies carbonées

Alors que les prévisions du GIEC sur le réchauffement climatique nous commandent de réduire de 50 % les émissions planétaires de CO₂ d'ici 2050 et de 80 % dans les pays industrialisés les plus développés, nous sommes très loin, même en Europe, de nous diriger vers la tenue de ces objectifs.

Cet impératif absolu semble avoir disparu du débat public, et même du discours de certains écologistes qui focalisent tout sur le nucléaire depuis la catastrophe de Fukushima. La sortie annoncée du nucléaire par l'Allemagne ou la Belgique va se traduire par un recours accru aux énergies fossiles, gaz et charbon.

Le respect des exigences du GIEC doit rester une priorité. Les révisions de politique énergétique que doit assumer notre pays, ainsi que l'ensemble des pays développés et des grands pays émergents, doivent être dominés par la nécessité de maîtriser un réchauffement climatique qui menace l'avenir de nos sociétés humaines : migration forcée de millions d'êtres humains, submersion de grandes villes ou désertification de régions, voire de pays entiers, perte de biodiversité et menaces sur la santé.

Cette maîtrise implique le recul massif de l'utilisation des énergies fossiles. Pour prendre le relais, nous estimons que la diversification complémentaire des autres sources d'énergie est nécessaire. Il faut effectuer des choix, des priorités afin de composer le meilleur mix énergétique possible à même de satisfaire les besoins en énergie à un prix abordable par tous.

C'est pourquoi nous considérons que le développement impératif des énergies renouvelables pour prendre le relais des énergies utilisant les ressources fossiles ne saurait exclure le recours à un nucléaire mieux sécurisé dans un mix énergétique rééquilibré.

Le recul des énergies émettrices de CO₂ entraînera forcément une augmentation notable de la part de production d'électricité décarbonée dans le bilan énergétique global.

3. Un plan national pour l'efficacité énergétique dans l'habitat

Un programme national de rénovation thermique de l'habitat du parc de logement existant – public comme privé – doit être immédiatement lancé.

Un million de nouveaux logements sociaux doit être construit pour répondre à la demande. Ce levier doit être utilisé pour promouvoir une politique publique innovante en matière de normes énergétiques de l'habitat.

Les réseaux de chauffage urbain utilisant le recyclage des déchets et les systèmes de récupération de chaleur doivent être généralisés.

Un plan national de formation et de création d'emplois qualifiés doit être élaboré pour faire face aux besoins.

4. Une politique nationale des transports favorisant le recul de l'utilisation des énergies carbonées

Nous préconisons l'élaboration d'un vaste programme d'économie et d'efficacité énergétiques en matière de transports, basée sur 4 grands axes:

- la priorité donnée aux transports collectifs urbains et interurbains
- un plan national de ferroutage sous le contrôle public de la SNCF, à l'opposé de la politique actuelle qui veut autoriser les camions de 60 tonnes sur nos routes
- le développement du transport fluvial
- le soutien à tous les investissements industriels pour la voiture propre de demain

5. Une ré-industrialisation écologiquement innovante

Notre pays a besoin d'une nouvelle politique industrielle, innovante. Cela suppose de produire l'énergie nécessaire en conséquence. Le développement industriel est lui-même nécessaire pour faire face aux besoins de la transition énergétique. Mais cette ré-industrialisation doit être conduite dans le cadre d'une planification écologique soutenant la mutation des modes de production industriels, vers des modèles plus économes en énergie et moins producteurs de déchets.

6. Un plan national cohérent et ambitieux de développement des énergies renouvelables nouvelles

Le développement d'énergies nouvelles (solaire, éolien, géothermie...) est indispensable. Des politiques publiques de filières – cohérentes et pérennes – doivent être déployées. Elles doivent permettre d'abaisser le prix de revient des énergies renouvelables hors CO2. L'hydraulique ne doit pas être livré à la concurrence comme le prévoit la loi NOME.

La montée en charge de ces énergies renouvelables nouvelles, non émettrices de CO2, dans notre mix énergétique, ne suffira cependant pas à résoudre tous les problèmes. Le dernier rapport du GIEC de 2011 sur les énergies renouvelables le montre. Qui plus est, ces énergies sont intermittentes et doivent être compensées, en cas d'arrêt, par des centrales au gaz ou au charbon. Il reste que le retard pris par la France à les développer deviendra gravement préjudiciable s'il perdure. Là aussi, cette nouvelle ambition doit être conduite sous maîtrise publique.

7. Un nucléaire sécurisé, 100% public, dans un mix énergétique rééquilibré

La croissance à venir des besoins, l'impératif de la lutte contre le réchauffement climatique et les capacités réelles de montée en charge de nouvelles énergies renouvelables nous conduisent à considérer que la présence du nucléaire civil dans le mix énergétique restera nécessaire et qu'il est une garantie de maîtrise de la facture énergétique des Français.

Dans notre pays, où les atouts de maîtrise de la filière, à certaines conditions, sont réels, la sortie immédiate ne nous paraît pas nécessaire. Elle aurait un coût énorme et constituerait un gâchis préjudiciable.

En même temps, l'accident nucléaire de Fukushima, intervenu dans un pays aussi technologiquement avancé que le Japon, interroge l'avenir de l'industrie nucléaire. La poursuite du nucléaire impose de nouvelles exigences.

La première est la totale maîtrise publique des installations.

Le PCF estime de plus que la question essentielle immédiate qui se pose en matière de nucléaire civil est celle d'une élévation décisive, nationale et internationale, des garanties de sûreté nucléaire.

Notre pays dispose en la matière (recherche, technologies et structures indépendantes de contrôle de l'ASN et de l'IRSN) de moyens avancés. Il doit les conforter et les développer.

L'intégration de la sous-traitance, la protection et les droits des personnels doivent redevenir des priorités, contre la recherche actuelle d'économies sur la sécurité.

Plutôt que de programmer une sortie coûteuse et hasardeuse du nucléaire, nous devrions travailler à dépasser le nucléaire d'aujourd'hui, en finalisant l'EPR de Flamanville, qui renforce la sécurité des réacteurs actuels, en soutenant les projets de générateurs de 4e génération (projet Astrid) plus sûrs, moins producteurs de déchets et économes en matières premières, en investissant dans la recherche, notamment pour être capable de recycler les déchets nucléaires existants. Pour un futur plus lointain, le projet de recherche international ITER sur la maîtrise de la fusion peut ouvrir d'autres perspectives.

8. Une condition expresse: la maîtrise publique

L'énergie doit sortir du marché. Nous défendons le principe d'une gestion de l'énergie 100% publique, avec la création d'un pôle public de l'énergie.

Nous proposons d'abroger la loi NOME.

Ce service public doit avoir la capacité d'investir dans la recherche, la promotion d'énergie nouvelles et de nouvelles capacités de production, tout en maintenant un coût d'accès à l'énergie acceptable pour tous.

Il s'agirait de fédérer tous les acteurs de la filière énergétique (recherche, production et distribution), en premier lieu EDF, GDF, le CEA, AREVA et Total, et ceci pour aller vers de nouvelles formes de nationalisations. L'ASN et l'IRSN doivent rester des outils indépendants de contrôle de la sûreté et de la radio-protection.

Se limiter à garder les réseaux de transport et de distribution sous maîtrise publique, comme le propose l'accord PS-EELV, mettrait à la charge des

consommateurs le coût de l'infrastructure territoriale, tandis que serait livrée au privé la production électrique.

Nous sommes pour la création d'une véritable Europe de l'énergie au service de la même ambition. L'Europe doit rompre avec la libéralisation du secteur énergétique, la suppression des services publics nationaux, la hausse des tarifs pour les consommateurs.

La démocratie à tous les niveaux doit être le moyen de garantir aux citoyens, aux élus et aux salariés, les droits d'information, de co-élaboration, de contrôle des décisions, d'évaluation de l'impact écologique des productions et des risques industriels et sanitaires.

9. Investir dans la recherche

Une condition sine qua non de la réussite d'une transition énergétique aussi ambitieuse est le déploiement d'un effort public massif de recherche, qui doit être mené dans toutes les directions et sans tabou : énergies renouvelables nouvelles ; énergie nucléaire ; projet ITER ; charbon propre et captage de CO₂ ; énergie océanique ; carburant hors carbone ; stockage de l'électricité ; économies d'énergies...

10. Garantir des financements pérennes

La maîtrise publique est indispensable pour empêcher le captage par les appétits privés des ressources financières nécessaires au développement de la recherche et d'énergies nouvelles, aux péréquations de tarifs, aux mutualisations et aux coopérations industrielles.

Le système bancaire et financier, et les politiques fiscales doivent soutenir l'ambition de programmes de transition énergétique en faisant prévaloir l'intérêt général et le droit à l'énergie de tous sur les logiques financières de rentabilité.

Cahier d'acteur

Chambres de commerce
et d'industrie de France (CCI France)



*Faire de la transition énergétique
une opportunité pour les TPE/PME*





Débat sur la transition énergétique Prise de position

CCI France est l'établissement public national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) qui sont les acteurs économiques des territoires, représentés par les chefs d'entreprise démocratiquement élus.

Les CCI ont ce positionnement très particulier d'interfaces territoriales entre l'Etat, les entreprises et les collectivités (infra-)régionales, apportant un conseil qualifié sur les problématiques de développement durable (management environnemental, maîtrise des dépenses énergétiques, RSE...) qui constituent un véritable enjeu pour la valorisation et la compétitivité du territoire.

Les CCI accompagnent les entreprises à travers un réseau de plus de 2550 conseillers qui peuvent à chaque instant informer et accompagner les entreprises sur toutes les questions inhérentes aux enjeux de la transition écologique.

Plus de 5 millions de contacts sont réalisés chaque année, qui sont autant d'occasions de faire passer les messages et témoignent de la proximité des CCI auprès des entreprises.

Ainsi l'action des CCI auprès des entreprises en matière de développement durable et de transition énergétique est considérable :

24000 entreprises sensibilisées (dont 4000 sur l'énergie), 5200 prédiagnostics réalisés (dont 1000 sur l'énergie), plus de 5600 entreprises accompagnées (dont 1500 sur l'énergie), plus de 16000 participants aux événements dédiés.

De plus en plus de CCI s'impliquent dans les énergies renouvelables ; elles contribuent également à l'efficacité énergétique dans les entreprises.

Ainsi les CCI sont à même de participer aux débats régionaux sur la transition énergétique sachant que CCI France est impliquée dans le débat national à travers lequel elle compte réagir.

Propositions d'actions pour l'avenir

Préalablement, CCI France considère que la transition énergétique doit être envisagée comme une opportunité de développement économique et de gain en compétitivité pour nos entreprises, ainsi que l'occasion pour elles d'opérer un redéploiement industriel. A cet égard, les CCI seront des acteurs importants vers les PME et les TPE dans la mise en œuvre de la transition énergétique : elles s'inscrivent dans le cadre d'un réseau interconnecté, et disposent de collaborateurs compétents, ayant la confiance des entreprises.

En effet, la proximité qui les lie aux chefs d'entreprise se traduit par un contact permanent lors de rencontres collectives ou individuelles des élus et collaborateurs. Qu'ils soient en charge de la transition écologique ou bien encore de l'appui économique pour les commerces, services, industries : ils sont tous sensibilisés au contexte de transition énergétique.

Au regard des grandes questions qui structurent le débat sur la transition énergétique, CCI France souhaite apporter les propositions de mesures suivantes.

- "Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?"

D'un point de vue transversal :

- Réaffirmer que les économies d'énergie constituent un facteur de compétitivité ;

- Communiquer massivement sur les avantages financiers de la mise en place d'actions d'économies d'énergie ne nécessitant très souvent que peu d'investissements ;
- Favoriser les innovations technologiques dans les domaines de l'efficacité énergétique et des bâtiments intelligents. A cet égard, il est nécessaire d'aider les sociétés développant des technologies innovantes ;
- Mener une politique volontaire de rénovation énergétique de tous les bâtiments existants (notamment les bâtiments industriels et tertiaires) ;
- Encourager la formation : des ingénieurs, notamment aux meilleures techniques disponibles, aux techniques sobres, à l'écoconception ; des professionnels du bâtiment aux éco-matériaux ; et des professionnels du transport à la mobilité douce ;
- Soutenir l'éco-innovation et la mise en valeur des appuis en écoconception (partie efficacité liée aux produits et à l'abaissement des émissions de gaz à effet de serre lors de l'usage des biens et des services) ;
- Engager une politique nationale de transport et de mobilité durables : développement « en masse » des véhicules propres ; articulation transport et urbanisme (afin de limiter les flux de déplacement) ; accroissement de l'intermodalité ;
- Œuvrer en faveur d'une harmonisation des politiques européennes en matière d'efficacité énergétique des équipements avec un cadre réglementaire souple ;
- Réaliser les actions suivantes au niveau des Certificats d'économie d'énergie (C2E) :
 - Modifier certaines fiches qui portent les demandes spécifiques (le chauffage par rayonnement, la dé-stratification d'air,...) et associer ces fiches à un diagnostic plus ou moins étendu du potentiel de récupération de chaleur de l'entreprise bénéficiaire ;
 - Permettre le cumul de l'usage des C2E avec les aides financières distribuées notamment par l'ADEME ;
 - Connecter le dispositif des C2E directement avec les actions des conseillers énergie des CCI afin d'en faire un levier pour agir en faveur du potentiel d'entreprises non encore sensibilisées à ces certificats
 - Reconnaître en fiches standardisés ou programmes, les actions de sensibilisation, information, formation mises en œuvre par les CCI auprès des entreprises en matière d'efficacité énergétique. Attribution de fait d'un équivalent KW cumac à certaines actions des CCI qui seraient ainsi susceptibles d'être rachetées par les obligés sous forme de C2E ;
 - Développer les actions éligibles aux C2E pour les industries ;
 - Rendre les CCI éligibles au dispositif pour leurs propres besoins (bâtiments publics, services gérés, centres de formation...) dans un logique d'exemplarité vis-à-vis des entreprises.

Au profit des TPE/PME plus particulièrement :

- Apporter un appui prioritaire aux TPE/PME qui ne disposent pas souvent de capacités nécessaires pour exploiter pleinement leur potentiel d'économie d'énergie (rompre avec leur isolement et faciliter leur accès à des informations concernant spécifiquement leur secteur d'activité) ;
- Rendre l'audit de performance énergétique plus accessible aux PME, notamment au moyen de financements publics ;
- Au niveau du contrôle de performance énergétique : encourager l'utilisation de systèmes adaptés aux PME et mettre en avant les avantages de leur application ;
- Encourager et aider les entreprises afin qu'elles puissent utiliser des moyens de sous-comptage.

- "Quels choix en matière d'énergies renouvelables (ENR) et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?"

Au niveau des ENR dans leur ensemble :

- Œuvrer pour la mise en place d'un mécanisme commun européen de tarifs de rachat et/ou de subventions aux filières ENR avec une plus grande stabilité et visibilité à moyen-terme pour les acteurs de la filière ;
- Tout en respectant les règles du marché, encourager une politique d'accompagnement aux projets ENR, à travers la constitution de fonds (sur l'exemple du Fond Chaleur), ou encore la simplification réglementaire (par exemple : l'énergie hydraulique est régie par une réglementation tellement complexe que des projets rentables ne sont pas mis en œuvre et ce en raison de conflits réglementaires entre différents services du MEDDE) ;
- Garantir l'adéquation entre les objectifs de production d'ENR d'une part, et la réglementation d'autre part ;
- Promouvoir la production d'ENR territorialisées pour une consommation directe par des usages de proximité ;
- Poursuivre les efforts engagés en faveur de la maîtrise du stockage de l'énergie, nécessaire à la valorisation des ENR intermittentes, telles que l'éolien ou encore le solaire ;
- Assurer la visibilité à long terme des contrats d'obligation d'achat pour permettre le développement d'investissement dans les filières ENR.

Au niveau du photovoltaïque plus précisément :

- Poursuivre la démarche de facilitation de l'accès des PME à la procédure d'appel d'offre telle qu'initiée, le 7 janvier 2013, par les mesures d'urgence du gouvernement pour la relance de la filière photovoltaïque française : par exemple, assouplir l'obtention des labels requis dans les cahiers des charges correspondants pour les PME non encore détentrices desdits labels ;
- Faire en sorte qu'à terme la bonification du tarif d'achat de 10% pour les installations photovoltaïques « Made in Europe » ne concerne pas les seuls modules mais également les autres composants industriels de ces mêmes installations photovoltaïques (par exemple : onduleurs, ou encore transformateurs).

Au niveau de l'éolien plus précisément :

- Faire un « benchmark » européen sur les réglementations et procédures administratives relatifs aux projets éoliens en vue d'assouplir les contraintes réglementaires et administratives auxquelles sont soumis les projets éoliens et de raccourcir les délais d'installation.

Au niveau du solaire thermique et de la géothermie :

- Encourager ces filières en développant davantage l'information et la sensibilisation sur les applications dans l'industrie et le secteur tertiaire.

Au niveau des nouvelles technologies de l'énergie :

- Parallèlement aux initiatives qui doivent être prises en faveur des ENR, il est nécessaire de ne pas laisser la question du nucléaire civil propre de côté dans la mesure où par exemple des TPE/PME sont déjà mobilisées autour d'ITER et de la fusion nucléaire. Dans le même temps, il n'est pas inutile d'anticiper sur le développement d'un véritable savoir-faire français en matière de démantèlement des vieilles centrales nucléaires, un savoir-faire qui pourrait s'exporter et faire de la France un leader mondial en la matière. C'est pourquoi, il ne serait pas inutile de réfléchir à l'instauration d'aides à la création et à

la diversification des entreprises dans ces domaines, ainsi qu'aux moyens de renforcer l'efficacité des Pôles de compétitivité concernés.

- "Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?"
 - Pour les tarifs du marché de l'énergie, rendre, chaque année, destinataire le Parlement, d'un rapport sur leur évolution et fournir une information justificative en cas d'augmentation des prix de l'électricité ;
 - Mettre en œuvre une tarification claire et précise du gaz et de l'électricité qui permette réellement de donner aux entreprises le moyen de comparer efficacement les différentes tarifications et ainsi de mettre en concurrence les offres des opérateurs ;
 - Maintenir les tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel pour les entreprises qui sont des petits consommateurs ;
 - Imaginer un dispositif de récompense fiscale pour les entreprises qui ont su se montrer exemplaires dans l'amélioration de leur efficacité énergétique ;
 - Assurer l'avantage concurrentiel dont les entreprises françaises bénéficient grâce aux prix bas de l'électricité engendrés par la rente nucléaire.

- "Quelle gouvernance ? Quel rôle notamment pour l'Etat et les collectivités ?"
 - Faire en sorte que le débat ne trace pas de lignes définitives, ne ferme pas des portes sur des techniques, des systèmes, ceci afin de toujours permettre l'innovation dans nos entreprises. A cet égard, il est demandé aux pouvoirs publics d'aider ceux qui veulent aller plus loin, plus vite ;
 - Assurer la cohérence des travaux menés dans le cadre du Débat national sur la transition énergétique avec ceux d'autres initiatives telles que par exemple le Plan Bâtiment 2012-2017 ;
 - Garantir in fine aux entreprises un cadre réglementaire stable, aux évolutions futures connues (notamment pour les filières ENR) ;
 - Simplifier les procédures administratives établies par les différents codes ou a minima les hiérarchiser.

Cahier d'acteur

CLER - Réseau pour la transition énergétique



Libérons les énergies de la transition !





Libérons les énergies de la transition !

La France est assise sur une richesse inexploitée qu'elle ignore. Cette mine d'or, c'est son immense gisement d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables (EnR), à même de relancer la compétitivité de notre industrie, de créer de l'emploi dans le BTP, l'artisanat, le génie électrique et plus généralement l'industrie, l'agriculture, la forêt, ... Les 70 milliards d'euros de notre facture énergétique peuvent se transformer dès demain en investissements au bénéfice de tous nos territoires.

Notre pays s'est donné pour ambition de diviser par 4 sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2050. Reste à préciser la feuille de route : c'est l'objet du « Débat sur la transition énergétique ».

Avec le charbon, le pétrole, le gaz naturel et le nucléaire, notre société s'est crue libérée de toute contrainte physique, les utilisant sans compter. Ainsi, nos modes de vie constituent désormais l'une des principales menaces pour nous-mêmes et nos descendants.

Ce serait une erreur de croire que nous avons besoin de carburant, d'électricité ou de gaz, alors que c'est en définitive de nous chauffer, nous déplacer, nous éclairer, faire fonctionner nos usines et nos bureaux ou nous distraire. Grâce aux progrès de la science et de l'industrie, nous savons le faire avec de moins en moins d'énergie, ce qui est doublement bénéfique : pour la planète et pour nos budgets. Si nos besoins en litres de carburants, en kWh d'électricité ou mètres cubes de gaz diminuent, alors nous pouvons, même en payant chacun un peu plus cher, conserver notre pouvoir d'achat et notre confort. De plus si nous savons qu'ils sont produits de manière écologique et permettent de créer des centaines de milliers d'emplois répartis sur toute la France, alors nous pouvons nous demander pourquoi nous tardons tant à nous lancer dans cette transition énergétique !

En effet, dès 2005 la « loi POPE » avait fixé un objectif de 21% de la part d'électricité renouvelable dans la consommation pour 2010, contre 14,9 % en 2000. Mais en 2010, cette part n'a été que de 14,6 % : cas presque unique dans toute l'Europe, elle a diminué au lieu d'augmenter.

Les objectifs pour 2020 que la France s'est engagée à respecter, dans le cadre d'un « socle européen » aux motivations à la fois environnementales, économiques¹ et sociales² doivent absolument être atteints : réduire d'au moins 20 % la consommation d'énergie et les émissions de GES, 20 % d'EnR dans le mix énergétique européen se traduisant par un objectif français de 23 %. Selon le « Plan national d'action en faveur des EnR » remis par le gouvernement à la Commission européenne en août 2011, l'objectif conduira à des parts d'EnR de 27 % pour l'électricité, 32 % pour la chaleur et 10 % pour les transports. Un vrai défi, une fantastique opportunité ! Mais cela s'avèrera impossible si l'on en reste à la politique erratique et sans ambition conduite au cours des dernières années. Il faut donc en finir avec les hésitations et les atermoiements !

1 Directive 2009/28, considérant 3 et directive 2012/27, considérants 1, 9 et 11

2 Directive 2012/27, considérants 20, 49 et 53

Des politiques de l'énergie sans cap clair

La « chasse au Gaspi » et les « énergies locales », avaient permis d'affronter tant bien que mal la crise pétrolière entre 1973 et 1985. Lorsque « l'or noir » est redevenu bon marché, ces acquis furent détruits jusqu'au début des années 2000. Ce furent ensuite près de dix ans de débats et de lois, de Grenelle et d'espoirs finalement mis en œuvre à reculons, sans persistance ni cohérence : une réglementation thermique plus rigoureuse dans le logement neuf, mais rien ou presque pour s'attaquer aux 15 millions de passoires thermiques ni pour sortir les 8 millions de précaires de la privation et des impayés. Des aides au photovoltaïque mal calibrées créant une bulle spéculative que l'on écrase ensuite en envoyant 15 000 salariés de PME au chômage ; l'obligation pour les Régions et les collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer des plans d'action pour leurs territoires...tout en resserrant le garrot de la tutelle de l'État et en ne leur donnant aucun levier financier ou juridique, permettant de les étudier sérieusement.

La centralisation excessive de tous les pouvoirs et de tous les moyens aux mains des seuls grands groupes et de l'État tient la société française dans l'ignorance de l'extraordinaire richesse qui est à sa portée et interdit encore aujourd'hui à la multitude des acteurs des territoires de les exploiter et d'en tirer les bénéfices. Il est impératif que des actions structurantes entreprises par l'Etat, ou en son nom par les organismes et entreprises nationales, soient étudiées et décidées en lien avec les Régions concernées afin que soit assurées les cohérences indispensables entre les politiques des différents niveaux territoriaux.

La transition est déjà en marche

Pourtant, on mesure chaque jour l'intérêt d'un nombre croissant de citoyens, d'entreprises et de collectivités pour les transitions écologique et énergétique hier encore brocardées. Des territoires entiers s'engagent dans des stratégies ambitieuses portées par les élus et mises en œuvre avec enthousiasme par l'ensemble des acteurs. Les Français, constatant régulièrement les fragilités et les coûts de leur système énergétique d'un autre âge, aspirent à cette *autonomie énergétique* fondée sur la solidarité, la sobriété, l'efficacité et les EnR qui leur garantiront sur la durée la sécurité de leur approvisionnement et la stabilité des prix dans un monde où il fera bon vivre.

Dans ce contexte, la priorité accordée par l'exécutif à la transition énergétique marque un tournant significatif. Pour que le débat qui s'ouvre soit une réussite, une vision cohérente du système énergétique à l'horizon des 40 prochaines années devra se dessiner (quelle consommation pour quels usages ? quels moyens de production en 2050 ?), et le chemin pour atteindre cette vision être tracé, en décrivant des points de passage intermédiaires et en mobilisant concrètement le pays pour qu'il se mette en mouvement sans attendre.

La transition énergétique exigera des changements significatifs dans l'organisation institutionnelle du pays et devra veiller à bien prendre en compte de manière convergente les questions sociales, économiques et environnementales. Les propositions ci-dessous ne répondent pas l'une après l'autre aux questions posées, mais elles esquissent un cadre de conditions préalables et de mesures d'accompagnement impératives. Les numéros entre parenthèses se réfèrent aux quatre questions. Posées.

Rendre aux territoires la maîtrise de leur avenir énergétique (3)

Pour que les immenses potentiels d'économie d'énergie et d'EnR de tous les territoires soient révélés et puissent être exploités par ceux qui y vivent et les connaissent, il est nécessaire de réformer le cadre institutionnel fortement centralisé de la France. Il s'agit de le rendre à la fois plus simple, plus efficace et plus proche de la réalité physique et humaine, celle des « **bassins de vie** » dans lesquels chacun d'entre nous évolue quotidiennement.

Dans le cadre d'une nouvelle étape de décentralisation, des « **intercommunalités** »³ aux périmètres cohérents et aux modes d'élection transparents devront être dotées légalement de compétences juridiques et de moyens financiers les conduisant à définir et mettre en œuvre une véritable politique énergétique territoriale.

Les **Régions**, chargées d'impulser, d'accompagner et d'observer les politiques territoriales, auront pour mission de favoriser la coopération entre les différents territoires et de s'assurer de la cohérence des actions locales avec les objectifs nationaux dans le cadre d'une nouvelle génération de Schémas Régionaux du Climat de l'Air et de l'Énergie, beaucoup plus ambitieux et portés par les élus régionaux.

A **l'Etat** reviendront les missions d'orientations générales, de fixation et de suivi des grands objectifs en lien avec l'Union européenne, la sécurité d'approvisionnement, la garantie de la nécessaire solidarité et la cohésion entre les territoires.

Cette décentralisation des compétences devra rétablir l'autorité des collectivités sur la gestion de leurs réseaux de distribution d'énergie (électricité, gaz et chaleur). Ces réseaux sont les instruments clés d'un nouveau lien entre consommation et production qui permettra de répondre aux besoins de services par la maîtrise des quantités consommées et d'accueillir davantage de moyens de production décentralisés exploitant les EnR. La flexibilité que procurent la diversité et la proximité sera la règle d'un nouveau **service public local de la distribution et de la maîtrise de l'énergie**. Or, pour l'électricité et le gaz, les collectivités locales sont privées, par une loi datant de 1946, de toute possibilité d'action sur ces réseaux qui pourtant leur appartiennent. Cet anachronisme doit céder la place à un rééquilibrage du rapport entre autorités concédantes et concessionnaires. La **péréquation** doit être maintenue dans la **transparence**.

Lancer une politique volontaire de rénovation énergétique des bâtiments existants adaptés à tous, notamment les ménages précaires (1) (4)

Un plan massif de rénovation du bâtiment répond à une urgence écologique, économique et sociale. Fondé sur **l'incitation**, **l'accompagnement** et une **obligation progressive de travaux** s'étalant sur 40 ans, il doit être élaboré et mené en lien étroit avec les **collectivités locales** et les professionnels du secteur, en mettant en place des **mécanismes de financement adaptés** aux différents segments, en stimulant une offre de rénovation de qualité à des prix compétitifs et en intégrant des plans territoriaux de **formation** des professionnels.

La transition énergétique sera sociale ou ne sera pas. La précarité énergétique doit se traiter par des aides sociales pour aider les ménages modestes et permettre l'accès de tous à l'efficacité énergétique. La performance énergétique doit être fixée comme un critère vital dans les décrets sur la décence et l'insalubrité des logements. Enfin, la mobilisation des acteurs doit intervenir surtout au niveau des territoires en renforçant et en généralisant les dispositifs actuels (Habiter mieux, FSATME, SLIME...).

Le CLER développe ce sujet dans le cahier d'acteur proposé conjointement avec la Fondation Abbé Pierre.

Une politique de soutien aux EnR stable, souple et adaptée aux différentes échelles territoriales (2)

Les politiques du passé ont conduit à la définition d'objectifs hors de portée, à des surcoûts injustifiés, à la destruction d'emplois, au développement insuffisant d'industrie des EnR. Parmi les **politiques stables et ambitieuses pour chaque filière**, citons la nécessité de :

- adapter les objectifs 2020 pour le photovoltaïque tout en rationalisant le tarif d'achat ;
- renforcer le développement de la méthanisation via l'optimisation et l'harmonisation des tarifs d'achat et le raccourcissement des procédures ;

3 Communautés de communes ou d'agglomération, communautés urbaines ou futures métropoles

- faciliter le solaire thermique dans les bâtiment collectifs et individuels
- simplifier le développement de l'éolien, tout en assurant son appropriation territoriale
- simplifier la CSPE sur le modèle du biogaz avec la possibilité donnée à tous les fournisseurs de créer des offres « vertes »
- simplifier et encourager les projets citoyens

Développer la démocratie énergétique par l'information, la formation et la recherche (1) (3)

La **qualité**, la **neutralité** et la **fiabilité** de **l'information** sont des critères essentiels si l'on veut faire évoluer durablement les comportements d'achat comme d'utilisation des biens et des services énergétiques. L'accès facile à des conseils gratuits et indépendants à l'instar de ceux délivrés par les Espaces-Info-Énergie est indispensable. Leur savoir-faire et leur expérience forment d'ailleurs un socle solide pour bâtir le « **guichet unique** » annoncé par le gouvernement.

Enfin, la transition énergétique est une belle opportunité de création de centaines de milliers d'emplois répartis sur l'ensemble du territoire, de différents niveaux de qualification et de métiers, qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins d'évolution de nombreux salariés. Permettre à ceux-ci d'y accéder exige un effort soutenu d'adaptation des formations. Cela passe par la démultiplication de **l'offre de formation**, la variété des modalités pédagogiques et la reconnaissance des qualifications obtenues. Les crédits de la **recherche** publique doivent être massivement orientés vers la transition, que ce soit pour les efforts liés à l'efficacité ou aux EnR qui représentent ensemble moins de 30% des budgets alloués contre 50% pour le nucléaire en dépit des engagements pris à ce sujet.

Le **CLER, Réseau pour la transition énergétique**, est une association de protection de l'environnement créée en 1984, qui a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. Son approche transversale l'a conduit à agir dans la lutte contre la précarité énergétique et le développement économique territorial par l'énergie. Aujourd'hui, le CLER fédère un réseau de 200 acteurs représentant plus de 10 000 citoyens répartis sur l'ensemble du territoire national : associations, collectivités locales, organismes de formation, entreprises.

Cahier d'acteur

Confédération française de l'encadrement -
Confédération générale des cadres (CFE-CGC)



*Cap sur une transition énergétique
socialement et industriellement responsable*





Cahier d'acteur de la Confédération Française de l'Encadrement - CGC

1/03/2013

La CFE-CGC représente les agents de maîtrise, les techniciens, techniciens supérieurs, ainsi que les cadres, quel que soit leur domaine d'activité (technique, clientèle, commercial...) ou la nature de leurs fonctions (expertise, management) : toutes ces catégories professionnelles sont regroupées sous l'appellation « Encadrement ».

Notre syndicat, véritable partenaire social, rassemble des femmes et des hommes partageant loyalement des valeurs et des principes communs. Libre de pensée, reconnu pour la pertinence de ses analyses et le pragmatisme de ses propositions, il s'attache à fédérer et à porter, en permanence, l'action collective, seul moteur de progrès social. Prônant le respect et l'équité, soucieux de solidarité, il contribue en toute indépendance à la bonne marche de l'entreprise s'il juge que l'intérêt du personnel et des clients est respecté.

La CFE-CGC est convaincue qu'une politique énergétique cohérente doit s'appuyer sur les forces du tissu industriel, les compétences, l'engagement et le savoir-faire des salariés pour propulser les industries française et européenne à l'avant-garde de la transition énergétique (TE). Elles doivent être capables d'innover pour garantir l'accès à l'énergie pour tous, conquérir de nouveaux marchés, conserver nos emplois, et contribuer à notre indépendance énergétique. Ce faisant, la France doit pouvoir continuer à bénéficier du formidable avantage que constitue son système énergétique au service de sa compétitivité.

Les 10 points majeurs du débat pour la CFE-CGC

La CFE-CGC s'appuie sur les engagements de sa charte Développement Durable.

1. Ouvrir largement le débat sans dogmatisme ni *a priori*.
2. Poser la question sociale des emplois avec un marqueur social de la TE via des conventions collectives/statuts convergeant vers le mieux disant social pour tous les salariés.
3. Valoriser les atouts des entreprises françaises, leurs salariés dans les filières énergétiques en préservant la compétitivité de notre pays.
4. Soutenir la recherche dans le domaine de l'efficacité énergétique et la diminution des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES).
5. Lutter contre la précarité énergétique.
6. N'acter aucune décision sur l'arrêt de filières, sur la fermeture de sites, sans prendre le temps du dialogue social.
7. Isoler et / ou installer des GTB dans les bâtiments existants, réduire l'empreinte carbone des transports, développer les infrastructures de réseaux.
8. Prendre en compte les problématiques locales en associant les territoires.
9. Intégrer les coûts habituellement masqués (sociaux, infrastructures, externalités négatives ...) et le contexte de concurrence internationale dans les calculs économiques.
10. Tirer les enseignements des échecs des négociations internationales sur le climat et éviter que la France se lance seule dans une direction.

L'énergie est un facteur clé de compétitivité pour notre tissu économique, la création et la préservation de l'emploi.



I) Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

Il s'agit de soutenir les politiques de maîtrise de l'énergie et de favoriser la TE vers une croissance économe en énergie tout en prenant en compte leurs impacts économiques et sociaux et sur les territoires.

Principales actions concernent l'isolation et la gestion technique des bâtiments, les transports, la diminution de l'intensité énergétique et l'évolution des mentalités :

- **L'efficacité thermique de tous les bâtiments existants**, combinant dispositifs passifs (rénovation du bâti) et dispositifs actifs (Gestion Technique de Bâtiment - GTB) est une priorité. La France dispose de véritables filières industrielles dans ces domaines. Les logements des parcs publics et privés, ainsi que de tous les bâtiments publics (écoles, hôpitaux, ...) et le tertiaire sont notamment concernés.
- Le secteur du **transport de personnes et de marchandises** doit évoluer.
 - Les transports collectifs doivent être encouragés dans les zones urbaines et périurbaines. Des solutions innovantes doivent être développées dans les zones rurales, sous l'impulsion des autorités organisatrices de transports ;
 - Le fret, indispensable pour l'attractivité des bassins d'emplois, doit pouvoir s'appuyer sur des infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, portuaires et aéroportuaires modernes et interconnectées, dans un cadre de cohérence à l'échelle européenne.
- Le déploiement des **réseaux de communication haut-débit**, tout comme **le télétravail** contribueront à l'optimisation des déplacements, tout favorisant l'activité économique locale.
- Il est essentiel d'encourager et de soutenir la **recherche & développement et l'innovation pour réduire l'intensité énergétique et les consommations de matières premières**. Cette réduction aura des conséquences favorables pour l'environnement, et pour la pérennité des filières industrielles françaises.
- La réduction, le traitement voire le recyclage des déchets doit être un axe fort de la TE.
- **En outre, des modifications comportementales sont indispensables** pour assurer la TE :
 - L'éducation à toutes les étapes de la vie est un facteur déterminant pour changer les comportements des citoyens / consommateurs (Responsabilité Sociale Individuelle, sobriété et lutte contre le gaspillage) ;
 - La responsabilité sociale des entreprises sera prépondérante ;
 - Les impératifs de dialogue social, d'explications et d'équité des efforts demandés s'imposent pour assurer une acceptabilité sociale.



II) Quelle évolution du mix énergétique pour la France ?

La CFE-CGC est opposée à la fermeture anticipée de la centrale nucléaire de Fessenheim.

Au-delà, une réflexion, une concertation et un dialogue social approfondis doivent précéder toute décision de fermeture de centrale, dès lors que les impératifs de sûreté et environnementaux sont respectés.

Notre vision d'une France dans un monde durable repose sur six piliers :

1. Pour le scénario choisi, la capacité de créer emplois et croissance pour les Français, un facteur de son acceptabilité sociale ;
2. La sûreté absolue de tous les moyens de production de l'amont à l'aval du cycle de vie ;
3. L'indépendance énergétique et la sécurité d'approvisionnement ;
4. L'efficacité énergétique et la Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) ;
5. Le développement des Énergies Renouvelables (EnR) en structurant les filières métiers à forts enjeux écologiques, économiques et sociaux ;
6. Le respect de nos engagements GES dans des conditions environnementales, économiques et sociales acceptables.

Notre conviction : il n'y aura pas d'énergie ou de scénario miraculeux

Il est nécessaire d'être souple dans le choix et dans la mise en œuvre du scénario, afin de pouvoir l'adapter aux évolutions géopolitiques et saisir les ruptures technologiques ultérieures. Il faut écarter tout schéma non-évolutif, donc bloquant.

Face à la croissance démographique et au développement économique des pays émergents, il n'y aura pas de modèle unique : chaque pays, chaque région a son champ de contraintes et ses atouts propres (régimes de vents, d'ensoleillement, façades maritimes, potentiel hydraulique, atouts industriels...).

Un mix énergétique équilibré est indispensable. Il devra reposer sur :

- Le nucléaire, l'hydraulique, le solaire, l'éolien, la biomasse, les énergies marines, etc. en fonction des atouts naturels et des infrastructures des régions ;
- et, pendant de nombreuses années encore, des énergies fossiles si possible « *Made in France* », qu'il s'agit dès lors d'exploiter, avec discernement en limitant les rejets de CO₂ et en veillant à leur acceptabilité sociale et environnementale.

Toute évolution du mix énergétique impliquera un développement important des infrastructures de réseaux dont les coûts doivent être intégrés à la réflexion.

Les technologies d'EnR retenues se concentreront sur des filières françaises qu'il faut dès à présent structurer. Les Français, au travers de leurs factures d'énergies, qui vont payer tous ces investissements très capitalistiques, doivent bénéficier des retombées économiques et des créations d'emplois.



La R&D et l'innovation sont les sources de croissance durable et d'amélioration de la balance des paiements. Les efforts porteront sur :

- Les EnR et le développement des moyens de stockage indispensables pour pallier l'intermittence d'une bonne partie des EnR ;
- Le déploiement des *smart grids* et de la domotique ;
- Le développement de la capture et du stockage du CO₂ sous réserve d'un signal prix CO₂ pertinent ;
- L'étude des technologies extractives des réserves non conventionnelles d'hydrocarbures, en intégrant les aspects environnementaux et en évaluant le potentiel «d'hydrocarbures *made in France*». Si leur exploitation s'avère économiquement viable, écologiquement et socialement acceptable, alors, vis-à-vis de sa balance commerciale, la France doit intégrer cette ressource naturelle dans son mix énergétique ;
- Les biocarburants de deuxième et troisième générations doivent également faire l'objet d'études approfondies ;
- Le nucléaire, avec la génération 4, et la préparation du démantèlement des centrales arrivées en fin de vie.

Une prise en compte du social comme marqueur de la TE

- Il est nécessaire, pour réussir la TE, **d'intégrer une composante sociale forte, de permettre l'émergence de filières industrielles françaises créatrices d'emplois pérennes et correctement rémunérés**. Les salariés doivent être associés concrètement à la construction et à la mise en œuvre de la transition ;
- Il ne doit pas y avoir de dumping social entre filières énergétiques mais bien une convergence vers le mieux disant social pour les salariés au travers des conventions collectives/statuts avantageuses ;
- Il est impératif d'anticiper le déclassement de certaines activités tant au niveau technique qu'au niveau social et de dégager les moyens nécessaires à la reconversion des sites et des salariés concernés.

III) Quelle gouvernance de la politique énergétique ?

La gouvernance de la TE doit être territorialisée là où elle se révèle efficace mais elle doit garder son rôle intégrateur au niveau national et Européen.

Par leur proximité avec les citoyens et leurs connaissances des territoires, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de la TE. En s'appuyant sur une meilleure coordination entre les différents échelons territoriaux, la mobilisation des acteurs autour des compétences territoriales en matière d'urbanisme, de logement, de mobilité, d'aménagement du territoire et de formation professionnelle sera un atout pour la TE, car ces compétences sont au cœur des actions « efficacité énergétique ».



De plus, la mobilisation territoriale est déterminante dans la lutte contre la précarité énergétique.

Si le renforcement de l'action territoriale est incontournable, une vision globale reste absolument indispensable à la cohérence, à la compétitivité et à l'efficacité des choix énergétiques du pays, à la sécurité de ses approvisionnements, à la sûreté du système électrique, à l'émergence de filières industrielles fortes, à la solidarité territoriale dont la péréquation tarifaire. La dimension nationale de la politique énergétique et des opérateurs doit donc être impérativement préservée. C'est elle seule qui garantit l'optimisation technique et économique qui caractérise le système énergétique français, qui fonde l'efficacité des services publics et notre compétitivité énergétique. C'est également cette dimension nationale qui assurera la cohérence entre les choix énergétiques du pays et les engagements européens de la France.

IV) Quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la TE ? Quels instruments pour assurer une répartition efficace et juste des efforts et des bénéfices ?

Une nécessaire augmentation des prix des énergies, socialement maîtrisée

Les prix des énergies vont nécessairement augmenter (raréfaction des ressources, technologies émergentes plus chères, normes de sûreté et environnementales et construction des réseaux nécessitant des investissements lourds...).

- L'augmentation juste des prix / tarifs doit donner au consommateur un signal prix suffisamment incitatif pour déclencher un changement comportemental et justifier les investissements en matière d'efficacité énergétique ;
- A ces augmentations doivent être adossés à des dispositifs de prise en compte de la précarité énergétique et la mise en place de solutions alternatives dans le secteur des transports ;
- La convergence des tarifs de l'électricité vers les coûts économiques remet en cause la loi NOME ;
- Avec des trajectoires tarifaires revues et clairement affichées, les installations historiques (hydrauliques et nucléaires) pourraient dégager des marges de manœuvres financières pour alimenter un fonds d'investissement public dans les EnR, la recherche sur le stockage et l'efficacité énergétique.

De nécessaires révisions fiscales et réglementaires

- Le déploiement des filières EnR matures doit se faire sans aide fiscale ;
- Il est nécessaire d'avoir une fiscalité adossée à l'intensité carbone dans une vision ACV et de revoir l'assiette de la CSPE (en intégrant toutes les composantes...) ;
- Les coûts énergétiques ne doivent pas entraîner de « délocalisation énergétique ». Un accompagnement spécifique doit être fait sur les secteurs à risque ;



- Pour honorer les engagements pris pour la rénovation du bâti cela doit passer par des tiers investisseurs et une révision des CEE. Le déblocage anticipé sur les PEE et PEG voire PERCO doit être rendu possible. Il convient de mobiliser la BPI, les LDD pour financer ces programmes lourds ;
- Il faut impérativement promouvoir une fiscalité carbone aux frontières de l'Europe ;
- Une Cotisation Sociale et Environnementale sur la Consommation pourrait également être mise en place pour renforcer notre compétitivité et favoriser les comportements vertueux ;
- Tous les financements et/ou taxes dégagés doivent être exclusivement dédiés à la TE ;
- Enfin, une fois les règles et les chroniques définies, il faut une stabilité législative, réglementaire et fiscale tout en visant toujours la simplification administrative et celle des accès.

* *
*



Cahier d'acteur

Confédération française
démocratique du travail (CFDT)



*Pour une transition énergétique porteuse d'avenir,
écologique et équitable !*





CONSEIL NATIONAL DU DÉBAT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pour une transition énergétique porteuse d'avenir, écologique et équitable !

La CFDT soutient l'ambition d'une transition énergétique qui s'inscrit dans la perspective d'un nouveau modèle de développement durable, écologique et équitable. Elle souhaite que les politiques économiques et industrielles s'inscrivent dans une cohérence globale pour de nouveaux modes de production, de consommation et de vie. La cohésion et la justice sociales et des conditions de vie et de travail de qualité doivent être au cœur des choix stratégiques et des transitions souhaitées. Les salariés et nos concitoyens doivent y voir de nouvelles perspectives de prospérité et de bonheur.

***Qui sommes nous ?** La Confédération française démocratique du travail est une organisation syndicale de salariés. Elle est membre de la Confédération européenne des syndicats (CES) et de la Confédération syndicale internationale (CSI). Première organisation syndicale française avec plus de 800 000 adhérents, son objectif premier et constant est l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés et des chômeurs et cela principalement par la négociation collective. La CFDT agit pour des réformes équitables sur la base de ses valeurs, solidarité, émancipation, démocratie, autonomie politique et financière. Elle place l'homme au centre de son action et en fait un acteur de ses choix de vie, pour construire un monde plus équitable et durable. La CFDT représente la diversité et la richesse du salariat dans tous les secteurs professionnels et dans toutes les régions. Elle participe activement avec la CES et la CSI aux initiatives pour un développement durable (travail décent, climat, santé, alimentation ...) et engage des partenariats avec les ONG environnementales.*

1 / Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ. La CFDT retient les principes de consommer moins et mieux l'énergie pour une qualité de vie identique voire améliorée. Elle considère que les priorités concernent les bâtiments (résidentiels et tertiaires), les transports, l'électricité, l'industrie et l'alimentation.

Pour réussir l'ambition de rénover 500 000 logements anciens par an, il est nécessaire de fournir aux ménages une offre globale et préfinancée dans une structure territoriale pilotée par la collectivité publique et apportant dans un guichet unique diagnostics, préconisations, montage financier, certifications et garanties. Ce service régional de l'efficacité énergétique doit comprendre un tiers financeur appuyé par la Caisse des Dépôts et Consignation et notamment la mobilisation des fonds collectés par le Livret de Développement Durable (LDD) et des compléments venant

des banques (prêt à taux zéro simplifié), de la Banque européenne d'investissement et de la fiscalité écologique.

Pour le secteur tertiaire, l'obligation de travaux d'optimisation énergétique s'impose en ciblant d'abord les plus énergivores. Il faut donc une généralisation et un enrichissement des bilans énergétiques et carbone des bâtiments.

Pour les transports et la mobilité des personnes, une palette d'actions est à disposition : l'organisation du travail dont le télétravail, des Plans de déplacement d'entreprises obligatoires, négociés entre partenaires sociaux, qui favorisent covoiturage et transports collectifs, un système d'information favorisant la continuité intermodale, voire des péages urbains conditionnels (fonction du nombre d'occupants d'un véhicule).

Pour le transport de fret, les priorités portent aussi sur l'intermodalité mais avec un fort report modal et la construction par l'Etat de plateformes intégrées (route, fer, eau, air). Ceci doit être complété par la taxe kilométrique poids lourds (i.e. péage sur routes secondaires), le taux de remplissage des camions et la logistique urbaine.

Pour l'électricité (hors chauffage), la CFDT préconise des systèmes de bonus / malus adaptés qui pénalisent les appareils énergivores et aident de manière ciblée les ménages modestes. Les compteurs dits intelligents sont à améliorer pour apporter d'abord un véritable service au consommateur et ensuite au producteur d'électricité.

Enfin le développement de la R&D est nécessaire pour relever les défis technologiques et optimiser les appareils courants ainsi que les processus industriels.

2 / Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?

Pour la CFDT, les scénarii doivent permettre de préserver le climat mais aussi la biodiversité : certains choix d'ENR (énergies renouvelables) - agrocarburants ou bois énergie - peuvent l'affecter.

Pour le mix énergétique, il est indispensable de prévoir :

- une accélération sérieuse des chantiers de sobriété et efficacité énergétique ;
- un moindre recours au pétrole et une meilleure valorisation du gaz pour remplacer charbon et fuel dans les centrales ;
- une optimisation de la fin de vie des centrales nucléaires avec un critère non négociable de sécurité et de sûreté mais sans référence à leur seul âge ;
- un développement massif des ENR avec un soutien financier pérenne et visible mais dont l'arrêt à terme (en sifflet) est prévu.

La réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité, à 60% à horizon 2030, semble plus atteignable que le scénario à 50 % en 2025. Un tel délai laisse le temps de négocier et de gérer les transitions industrielles, technologiques et professionnelles, tant pour les salariés des sites que pour les sous-traitants.

La CFDT refuse l'exploitation des gaz de schiste par fracturation hydraulique (seul mode d'extraction aujourd'hui disponible), néfaste à l'environnement. Mais elle soutient le développement de la recherche pour la production de connaissances sur tout le potentiel énergétique et minéral du sous-sol, ainsi que des travaux sur d'autres modes d'extraction plus compatibles avec les impératifs environnementaux.

S'agissant des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, la CFDT reconnaît que la trajectoire à - 20% n'est pas suffisante. En conséquence, il faut être plus ambitieux et envisager un changement de paradigme supposant un objectif à -

30% dès 2020. Pour le réussir, les questions sociales (anticipation, accompagnement et sécurisation) seront au premier plan avec un souci de cohésion sociale et une exigence de justice sociale.

3 / Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Il est urgent de développer une variété d'énergies renouvelables, ainsi que des filières industrielles françaises et européennes (hydroélectricité, biomasse, énergies éoliennes et marines, énergie solaire thermique, énergie solaire photovoltaïque, géothermie, hydrogène, agrocarburants de 3^{ème} génération, bois énergie...).

Les politiques de prix doivent avoir une visibilité à moyen terme et être transparentes. Leur financement exceptionnel doit reposer sur une nouvelle Contribution au service public de l'énergie (CSPE). Il est nécessaire de soutenir un effort important de R&D et de valoriser le potentiel exceptionnel des ENR en Outremer.

Le développement industriel et territorial exige de favoriser l'émergence de nouveaux modèles économiques : économie circulaire, éco-conception, économie de l'usage, écologie industrielle ...

La question de la valorisation des déchets non évités doit conduire à la mise en place de filières systématiques de déconstruction des produits (notamment appareils ménagers, véhicules de transport...).

Enfin la CFDT souhaite une recherche de cohérence dans le champ européen avec une véritable politique industrielle intégrée de l'énergie et de son efficacité.

4 / Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?

En premier lieu, il est nécessaire de considérer que les coûts et les prix actuels de l'énergie ne reflètent aucune réalité sérieuse par exemple sur base d'une analyse des cycles de vie (ACV) des produits. La tonne de carbone ne vaut presque rien, les services rendus par la biodiversité sont gratuits et l'épuisement des stocks de ressources rares ou épuisables reste à prendre en compte !

De plus, les coûts des différentes sources d'énergie vont inexorablement croître : le nucléaire pour des raisons de sécurité, sûreté, démantèlement et renouvellement du parc ; les ENR parce que certains rendements sont faibles et les filières pas assez industrialisées ; les fossiles car leur épuisement complexifie leur captage.

Devant ces perspectives, la CFDT considère qu'il faut organiser la hausse tendancielle du prix des énergies, notamment avec une Contribution Climat Energie ou un équivalent de la généralisation de la CSPE (Contribution au service public de l'électricité) à toutes les énergies. Ce faisant, tous les acteurs seront incités à la sobriété et à l'efficacité énergétique.

Mais ce relèvement des prix nécessite des correctifs sociaux envers les ménages modestes et des aides transitoires à l'investissement pour améliorer l'efficacité énergétique des logements, pour laquelle la mobilisation d'un tiers financeur est incontournable (Caisse des Dépôts, LDD et Certificats d'économie d'énergie...).

De même, et pour un temps, les secteurs industriels intensifs en énergie doivent être aidés à franchir le cap et à préparer leur avenir par l'innovation. Si nécessaire, des taxes aux frontières de l'Europe doivent pénaliser les produits non respectueux des engagements internationaux sur l'environnement ou la santé (protocole de Kyoto et normes de l'OIT).

En résumé, les taxes ou contributions sur l'énergie financent momentanément des correctifs et à moyen ou long terme les aides à la transition énergétique.

5 / Quelle gouvernance et notamment Etat / régions

La CFDT considère que la responsabilisation et l'acceptabilité sociale supposent une forte mobilisation et implication des régions, intercommunalités, voire des communes.

De nouveaux modèles économiques comme la circularité, la fonctionnalité, les productions locales ne peuvent s'organiser que dans la proximité géographique. Pour autant, ces initiatives ne peuvent ignorer complètement le niveau national qui assure la cohésion sociale, la solidarité et les grands équilibres des réseaux d'énergie, d'eau, de communication ou de mobilité ... (voir acte III décentralisation).

Dans ces deux espaces, régional et national, la CFDT tient à ce que la gouvernance de la transition énergétique, et plus largement celle d'un nouveau modèle de développement, associe une pluralité d'acteurs représentatifs. Par ailleurs, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et administrations doit venir enrichir ce maillage partenarial pour faire converger les bonnes décisions et les bonnes pratiques dans l'intérêt général et favoriser la coopération.

Les questions de gouvernance interrogent aussi les instruments d'aide à la décision. La CFDT demande la systématisation de l'évaluation des impacts et des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux des mesures, par le recours aux analyses coûts bénéfices de l'action (mais aussi de l'inaction qui coûte souvent plus cher) et aux analyses de cycles de vie.

6/ Quelle anticipation et accompagnement des transitions professionnelles et sociales ?

Pour la CFDT, les questions des impacts sociaux et de leur anticipation sont cruciales. Leur mauvais traitement pourrait provoquer un rejet social.

La première préoccupation qui s'impose est celle de la précarité énergétique et de ses gradients jusqu'à l'habitat indigne.

La deuxième est celle des transitions professionnelles : nous proposons que toutes les branches professionnelles soient alertées et mobilisées pour prendre en compte les évolutions des activités, des fonctions et des métiers impactés par les effets de la transition énergétique.

Les partenaires sociaux se doivent de commander et d'initier les études prospectives nécessaires. A partir de ces travaux, il sera possible de redéfinir les priorités d'action de la formation professionnelle et d'en faire évoluer contenus et dispositifs.

Le dialogue social sectoriel doit identifier les nouvelles compétences et qualifications nécessaires et enrichir la palette des critères classants de référence.

Enfin, il est nécessaire de réactualiser les grilles de classification pour concrétiser la juste reconnaissance des nouvelles compétences de salariés ; reconnaissance pouvant être un facteur d'attractivité pour des secteurs professionnels et pour des jeunes en recherche d'orientation.

Dans les entreprises, l'accord du 11 janvier 2013 permettra aux salariés et à leurs élus d'être consultés sur les grands choix stratégiques y compris ceux relatifs à l'énergie.

Sur le plan territorial, les priorités concernent la sécurisation des parcours professionnels au plus près des gens concernés et la dynamisation des tissus

industriels malmenés par la transition énergétique. Réseaux d'entreprises labellisées, nouvelles filières, consortium pour l'efficacité énergétique peuvent y contribuer.

* *
*

Face à l'urgence climatique, à l'érosion de la biodiversité et aux graves incidences sociales de ces dérives (précarité, famine, conflits ...), la CFDT considère que la raison et l'ambition doivent conduire, dans un processus démocratique enrichi, la transition énergétique. La raison : pour la faisabilité et l'efficacité ! Et l'ambition : pour des choix inscrits dans un nouveau modèle de développement économique, écologique et équitable ! Pour cela de nouveaux partenariats et des compromis inédits sont à construire du local au national, la CFDT s'y attachera.

Cahier d'acteur

Confédération française
des travailleurs chrétiens (CFTC)



Pour notre avenir, mobilisons les énergies





Pour notre avenir, mobilisons les énergies

(Contribution de la CFTC au débat sur la transition énergétique)

Le Président de la République, lors de son discours d'ouverture de la Conférence environnementale, a fixé les grandes lignes d'une transition écologique, dont une transition énergétique menant la France dans les trente à cinquante prochaines années vers une évolution notable de son mix énergétique. Partant des engagements pris par la France dans le cadre « du paquet énergie climat » le Président s'est engagé à respecter le 20-20-20 et même à aller plus loin : - 60% à l'horizon 2040.

La CFTC soutient pleinement les mesures permettant à la France de s'inscrire de nouveau dans une politique environnementale déterminée, volontariste et lucide.

Pour nous, la question de la légitimité de la transition énergétique ne se pose pas, la seule question qui doit nous guider est : comment allons-nous la réaliser ? Cette transition est à la fois une nécessité et une opportunité. Cette transition doit permettre de répondre à long terme à un triple défi : crise économique mondiale, changement climatique, sécurité énergétique. Notre approche de la transition énergétique doit être sans tabou mais elle se doit aussi de respecter les principes de précaution sociale, sociétale et environnementale.

Ce débat national qui s'engage, la CFTC le réclame depuis de nombreuses années. L'ensemble des sujets traités doit être regardé sous différents angles.

- Le premier, c'est d'avoir la volonté de construire **une réelle traçabilité sociale et environnementale à l'usage des citoyens, des consommateurs, des entreprises, des investisseurs.**
- Le deuxième, que cela ne soit pas seulement un débat franco-français mais que nous élargissions notre vision en prenant compte de l'Europe et de ses réglementations. **Un des éléments de réussite de la transition énergétique c'est son inscription dans une démarche européenne globale.** Au moment où les observateurs s'accordent sur la panne de projets européens, la transition énergétique partagée peut donner un réel élan collectif (penser global, agir local).
La CFTC rappelle l'intérêt d'un marché intérieur de l'énergie sur le **modèle de la CECA ou de la PAC.**
- Le troisième est l'emploi. Le sommet social des 9 et 10 juillet 2012 est, pour nous, lié à la conférence environnementale. Les sujets sont transverses et l'emploi doit être une priorité.
- Le réseau : aucune transition n'est possible sans un réseau ayant la capacité d'absorber le mix énergétique.

La transition énergétique, c'est aussi s'intéresser fortement à la problématique de la Recherche et Développement et des moyens associés. Cela passe par un soutien public et un encouragement fort des investissements privés.

Enfin, même si **la CFTC considère que seul un consensus très large recueilli auprès de nos concitoyens permettra de modifier les comportements et la culture de notre pays, ce débat ne doit pas être l'occasion de recueillir et d'additionner tous les avis de l'ensemble des organisations présentes. Au contraire il doit garder comme objectif de permettre à notre pays de faire face à des défis climatiques et énergétiques** sans précédent. Nous devons partager l'idée que la lutte contre le réchauffement climatique est non seulement une cause planétaire, européenne, nationale mais aussi qu'elle peut être le levier d'un nouveau modèle de croissance à la fois intelligent, durable et solidaire tels que définis dans la feuille de route de la transition énergétique.

Evitons l'écueil d'une liste à la Prévert, d'engagements ou de recommandations qui nuiraient au cadre de cohérence nécessaire à l'élaboration de la loi de programmation prévue à l'automne 2013. En conséquence la CFTC considère qu'il est impératif que ce conseil du débat sur la transition énergétique se dote d'un mode de décision qui peut passer en certaines occasions par un vote.

Les choix du Conseil National du débat sur la transition énergétique doivent être portés sur l'ensemble du territoire national avec une grande pédagogie pour que chacun prenne conscience des enjeux. En tout état de cause la recherche d'un compromis a minima ne répondra pas à l'urgence de la situation et aux enjeux, à l'exemple du Grenelle de l'Environnement.

Un seul dogme a toujours animé la CFTC « la recherche du bien commun ». Les choix, les propositions, les évolutions, doivent être au service de tous et motivé par l'avenir que nous voulons offrir aux générations futures.

Un des éléments clé de réussite de la transition repose sur le choix du modèle de gouvernance. Pour la CFTC, ce modèle doit être au centre de l'intérêt général et ne peut en aucun cas être au service d'intérêts particuliers. Il en va tout d'abord de la crédibilité de cette transition. Les investissements sont particulièrement lourds. Les schémas d'organisation sont à l'image d'un territoire, d'une région, d'un pays, d'un continent (Europe). Le débat du Conseil National, dans toutes ses composantes, devra permettre l'élaboration de Loi de programmation et ainsi relever un véritable défi démocratique, la parole restant in fine aux parlements.

L'impulsion devra être orchestrée au plus haut sommet de l'Etat. Le gouvernement et la représentation nationale resteront souverains.

En effet, une gouvernance nationale est le seul cadre qui garantit l'égalité des citoyens face au défi énergétique. Cependant, il est bien évident que chaque région et département auront un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la nouvelle politique.

Pour constituer un mix énergétique, il faut avoir à l'esprit que les choix en la matière auront des répercussions durables pour notre pays. Les investissements à réaliser sont tels qu'il faut réfléchir sur les aspects techniques, sociaux, économiques et sur la capacité de la population à intégrer de tels enjeux et en accepter les conséquences.

La réalité du mix aujourd'hui : les énergies fossiles représentent environ 70% en énergie finale, le nucléaire : 18% des besoins en énergie finale, les ENR : 12% en énergie finale. Face à cette situation, si l'enjeu reste bel et bien de mener une politique dé-carbonée, le premier élément que l'on doit intégrer est la problématique des transports. Il faut réfléchir concrètement à de nouveaux schémas de transport, à des alternatives technologiques matures et mettre en place une R&D volontariste. Jean-Marc AYRAULT, lors de sa conclusion de la Conférence environnementale, citait par exemple, une voiture consommant 2 litres aux 100 kilomètres. Les véhicules hybrides et les véhicules électriques peuvent aussi répondre à ces évolutions.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire (énergie répondant au cahier des charges d'une énergie dé-carbonée) le Président de la République annonce une sortie progressive, celle-ci doit s'inscrire dans un calendrier clair avec un processus juridique et politique sécurisé. Dans le nucléaire, l'évolution technologique à l'horizon 2030 est de disposer d'un nucléaire économique dans la durée à la sûreté renforcée. Dans un nucléaire ramené à 50% à l'horizon 2025, il faut investir en sécurité sur les réacteurs génération II et poursuivre les programmes sur la génération III. La R&D doit être accentuée sur la génération IV (réacteur à neutron rapide au sodium).

L'hydraulique représente aujourd'hui 25 GW installés. Nous devons accentuer la R&D dans ce secteur, notamment sur les hydroliennes. **La France possède un vrai savoir-faire dans le domaine des barrages**, il faut continuer.

Les moulins à vent, comme le dit joliment Peter ALTMAIER (Ministre de l'Environnement allemand), sont aujourd'hui matures économiquement, avec des prix moyens au KW comparables au prix du marché européen. Après la phase de stagnation, il nous faut poursuivre les initiatives pour les développer davantage.

Le solaire doit être relancé. Aujourd'hui en difficulté, cette énergie n'est pas suffisamment mature économiquement. **Il appartient aussi de développer une vraie filière métier.** C'est un secteur qui pourrait être largement créateur d'emploi.

Charbon et gaz – Même si le principe de la transition est la baisse significative des énergies fossiles, **le gaz, voire le charbon, seront les énergies permettant cette transition. Nous parlons ici du gaz conventionnel.** Le charbon est et restera une énergie très présente, mondialement, elle couvre 40% des besoins en électricité.

Il faudra aussi réfléchir et agir sur l'existant : captage, stockage CO², utilisation par exemple du gaz de grisou.

D'un point de vue global les nouvelles technologies peuvent bouleverser nos choix actuels (stockage de l'électricité, batteries, captage...).

Quel que soit le choix du mix, le problème central reste le réseau de transport. Pour accompagner ces évolutions énergétiques, le réseau devra intégrer la problématique géographique car les lieux de consommation et les lieux de production ne seront pas forcément en proximité. Il faut se rappeler que le développement du nucléaire en France a été accompagné d'un effort d'investissement sur le réseau sans précédent. L'insertion de production de nouvelles technologies pose aussi le problème de l'acceptabilité du réseau (peut-il les absorber ?). **Il faudra adopter des mesures spécifiques au sein du réseau de transport pour l'accueil, le raccordement, l'observation, la prévision et enfin la commande de ces énergies. A cet égard, la mise en place d'un réseau piloté et intelligent est la clé de réussite d'une politique électrique sobre.** Du fait de l'interconnexion et des coûts importants de développement, une réflexion et une action à la maille de l'Europe nous paraît la plus pertinente. Le réseau s'inscrit aussi dans une demande temporelle et législative (approbation, autorisation), qu'il faut prendre en compte dès maintenant.

Efficacité et sobriété énergétique

A notre avis, nous devons mener de front ces deux conceptions aussi bien l'efficacité que la sobriété énergétiques. En effet, l'efficacité énergétique améliore la performance énergétique. Elle passe notamment par la filière du bâtiment en termes de rénovation des logements d'habitation et sur les choix du mode de chauffage. Les bâtiments publics ainsi que les entreprises sont aussi un véritable gisement d'économie d'énergie. Pour les bâtiments publics, l'état se doit de donner une large impulsion. Nous devons agir particulièrement pour ceux qui vivent une réelle précarité énergétique. Une moindre consommation d'énergie pour un même confort, tel est l'objectif que nous devons poursuivre. La sobriété énergétique consiste à réduire la consommation des services énergétiques en agissant sur nos besoins. L'énergie la moins chère est celle qui n'est pas consommée. Ainsi une large réflexion doit être menée sur l'organisation de notre mode de vie, ainsi que sur nos changements de comportement.

Financement de la transition énergétique et fiscalité

Les circuits financiers doivent intégrer la transition énergétique avec, comme pilote privilégié, la Banque Publique d'Investissement. Nous soutenons cette proposition qui conduit à mettre en place une épargne populaire dédiée à cette transition.

Une taxation pollueur/payeur peut également contribuer à la fois à une prise de conscience globale mais aussi, pour partie, au financement de cette transition énergétique.

Nous pensons également qu'une fiscalité écologique est nécessaire mais qu'elle doit intégrer une réforme globale de la fiscalité dans notre pays.

Pour la CFTC cette transition énergétique est une absolue nécessité ainsi qu'une réelle opportunité. Nous ne pouvons pas échouer. L'énergie est vitale et nous devons mener avec détermination l'ensemble des chantiers bâtissant cette transition énergétique. Nous devons faire les bons choix sur le mix énergétique, sur les investissements nécessaires, sur les sources de financement, sur nos modes de vie.

Nous devons avoir à l'esprit que nous ne pourrions réussir sans intégrer nos voisins européens pour partager, créer, innover à une échelle garantissant la mise en œuvre dans la durée d'une politique préservant notre planète.

Ce défi, c'est maintenant, pour nous et les générations futures.

Paris, le 14 février 2013

Rédigé par Dominique VILLERS et Olivier PAULET, membres du Conseil National du débat sur la transition énergétique pour la Confédération CFTC.

Cahier d'acteur

Confédération générale du patronat des
petites et moyennes entreprises (CGPME)



Les TPE-PME au cœur de la transition énergétique





5 février 2013

Débat national sur la transition énergétique
Cahier d'acteur
Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises-CGPME



Créée en 1945, la CGPME est une organisation patronale interprofessionnelle qui représente les petites et moyennes entreprises patrimoniales et leurs patrons. Forte de 200 branches professionnelles et syndicats de métier et de 121 Unions Territoriales, la CGPME représente plus de 600 000 entreprises.

Ses missions : promouvoir et défendre les TPE-PME, les représenter, être force de propositions.

Les TPE-PME qui représentent plus de 90% des entreprises françaises sont, en matière d'environnement et de développement durable comme dans les domaines économiques et sociaux, les principaux leviers d'actions pour faire évoluer nos modes de production et de consommation. Nous sommes convaincus des opportunités de développement liées à l'économie verte au cœur de laquelle innovation, recherche, nouvelles technologies, formation, proximité sont des thèmes majeurs pour nos entreprises.

La CGPME porte le message des TPE-PME, confrontées aux défis du développement durable, en se fondant sur 5 principes majeurs :

- la volonté d'agir des TPE-PME : principaux acteurs économiques et premiers employeurs de France, les TPE-PME constituent un levier important pour les questions d'environnement et de développement durable. Convaincues de ces enjeux sur leurs activités, les TPE-PME demandent une **mise en œuvre progressive et raisonnée** d'une politique de protection de l'environnement et du développement durable ;
- l'incitation plutôt que la sanction : une **politique incitative (fiscalité, financement, valorisation ...)** encourageant l'employeur à réduire ses impacts sur l'environnement, à changer sur la durée les comportements et les modes de production de son entreprise et à valoriser les efforts réalisés aura davantage d'impact sur les TPE-PME ;
- la simplification de l'environnement juridique : **simplifier la réglementation et en garantir la stabilité juridique** est une nécessité pour faciliter l'appropriation des normes par les chefs d'entreprise ;

- la réalisation d'études d'impacts préalables : il est essentiel de **connaître les impacts** de toute nouvelle législation ou réglementation **sur la compétitivité de nos entreprises** ;
- la neutralité fiscale : **toute contrainte fiscale supplémentaire doit être compensée** pour ne pas augmenter la pression fiscale qui pèse sur nos entreprises.

Les enjeux pour les TPE-PME sont nombreux et bien déterminés : efficacité énergétique, sobriété, gestion des consommations et des ressources. Les entreprises sont au cœur des problématiques de la transition énergétique puisqu'elles peuvent être productrices d'énergie et/ou consommatrices.

Pour que ce débat soit une réussite, la prise en compte des spécificités des petites et moyennes entreprises doit être le corolaire de l'intégration de la compétitivité dans chaque proposition.

La feuille de route du Gouvernement, suite à la Conférence environnementale 2012, organise le débat sur la transition énergétique autour de quatre grandes questions. Voici, pour la CGPME, les points fondamentaux devant être pris en compte pour chacune de ces questions :

1. Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.

Pour réussir cette transition énergétique, les propositions ont été nombreuses. La Confédération a présenté des propositions **pragmatiques** prenant en compte la nécessité d'optimiser les décisions en fonction des contraintes économiques, environnementales et sociales.

De nombreuses mesures d'urgence sont à prendre pour les entreprises : isolation thermique des bâtiments tertiaires et résidentiels (collectifs et individuels), gestion des consommations d'énergie par des équipements performants, visibilité tarifaire et juridique.

Les bénéfices de ces mesures apparaîtront à mesure que nous mettrons en place des **outils adaptés aux TPE-PME** :

- les retours sur investissement rapides ;
- l'accès à l'éco-prêt à taux zéro ;
- la mise en place de l'éco-conditionnalité des aides publiques aux travaux au 1^{er} janvier 2014 ;
- la simplification et l'adaptation des certificats d'économie d'énergie ;
- la mise en place de financements au soutien des TPE-PME ;
- l'essor des emplois locaux sur les questions énergétiques.

La Conférence environnementale a permis à l'ensemble des participants **d'intégrer l'importance des TPE-PME**. Le Débat National sur la Transition Énergétique doit retranscrire cette nécessité d'une part parce que les TPE-PME sont au cœur de l'économie et de la structuration de la demande en énergie et d'autre part parce qu'elles sont source **d'innovation et de création**.

Enfin, **la formation des chefs d'entreprise et des salariés** doit être une mesure prise immédiatement après la fin du débat. Sans formation, notamment professionnelle, la transition que tout le monde appelle de ces vœux ne pourra réussir. Le besoin est immense, le consensus général. Ces formations permettront d'adapter les compétences professionnelles des salariés et de modifier les comportements. Il s'agit ce faisant de réduire nos consommations d'énergie, de rendre nos entreprises plus **compétitives** et d'atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne.

2. Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?

Les enjeux pour les entreprises se regroupent autour de l'indispensable exigence de **construire une politique énergétique sur le long terme** en garantissant **une évolution du prix de l'énergie prévisible**. Tout le travail du Débat National sur la Transition Énergétique sera d'intégrer les contraintes en répondant aux exigences européennes pour établir **une feuille de route à 2050 acceptée et acceptable pour l'ensemble des acteurs, notamment les entreprises**.

Autrement dit, la France ne doit pas faire cavalier seul, mais elle doit intégrer les contraintes économiques, sociales, environnementales mais aussi la réglementation européenne et la directive Énergie en particulier.

Enfin, la France ne devra pas hésiter à réduire ses ambitions si les exigences imposées par l'Union européenne ne peuvent être tenues aussi bien par les citoyens que par nos chefs d'entreprise. C'est pourquoi, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre ne doivent pas nous enfermer dans un modèle trop rigide, ils devront s'adapter à la demande en énergie et aux modes de production. L'exemple de l'extraction du gaz de schiste devra faire évoluer la politique française si cette solution s'avérait avoir un impact maîtrisable sur l'environnement.

3. Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

La France a un potentiel **d'innovation** exceptionnel. Les TPE-PME de notre pays ont les compétences pour être parmi les leaders mondiaux. Pourtant, la superposition des réglementations et l'instabilité de celles-ci ne permettent pas à nos entreprises d'investir pour l'avenir. Nous attendons que le Gouvernement trace une politique claire aussi bien sur la réglementation que sur la fiscalité ou sur les financements disponibles. **La stabilité et la visibilité** des normes françaises sont le gage de la sécurité juridique des entreprises (éviter de renouveler l'épisode malheureux du moratoire sur le photovoltaïque). Les conditions de réussite du secteur sont connues, charge à l'Etat de les mettre en œuvre !

Il faut dynamiser les TPE-PME qui investissent dans le secteur énergétique en développant une **filière française des énergies renouvelables**, en accélérant les programmes de recherche comme le stockage de l'énergie et surtout en adaptant les financements publics aux petites structures : allègement des procédures administratives, prêts de petites sommes, prises de décisions au plus près des besoins, c'est-à-dire dans les territoires.

L'enjeu en termes d'emplois est majeur puisque les **TPE-PME recrutent localement** et leurs **emplois ne sont pas délocalisables**.

4. Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?

Financement

Alors que la Banque Publique d'Investissement est en cours de création, la CGPME souhaite que les financements liés à l'environnement et au développement durable soient développés.

Financer la transition énergétique ne revient pas seulement à financer les projets d'envergure du type éolien offshore, centrales photovoltaïques ... Il s'agit de financer et de **soutenir les TPE-PME** qui n'ont parfois besoin que de quelques dizaines de milliers d'euros pour investir dans le domaine du développement durable. Les TPE-PME ont besoin de **financements adaptés** : le financement des

garanties d'achèvement des travaux, le financement des garanties liées aux éoliennes ... Dans ce domaine, comme dans d'autres, les expérimentations devront être facilitées.

L'innovation dans ces secteurs se trouve très souvent dans les petites entreprises qui n'ont pas les moyens humains nécessaires pour répondre aux obligations administratives d'une demande de prêt ou de financement. **La simplification des démarches** est essentielle pour adapter le financement aux petites structures; ces investissements seront un gage de création d'emplois, de développement économique local, de redynamisation de bassins d'emplois décroissants et d'investissements bénéfiques pour la balance commerciale française grâce à des exportations plus nombreuses de biens à haute valeur ajoutée.

Coûts de la transition énergétique

Iso fiscalité, fiscalité constante ou transfert de la fiscalité du travail vers la fiscalité écologique, trois points de vigilance inlassablement exprimés par la CGPME, comme conditions centrales de la préservation de la compétitivité des entreprises françaises, entravée par les charges. De plus, **la CGPME rappelle sa demande que les réflexions sur la fiscalité économique se fassent dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité en France.**

La fiscalité environnementale doit avoir pour vocation première de taxer les pollutions et inciter au changement. En clair la fiscalité écologique doit avoir une finalité environnementale et ne pas répondre au besoin de rendement budgétaire, comme certains semblent l'envisager. Si cette fiscalité devait financer une partie du déficit de la Sécurité sociale, alors une baisse des charges sociales devra couvrir intégralement ces augmentations.

De la même façon, nous devons veiller à ce que la fiscalité économique ne grève pas la compétitivité des entreprises. A titre d'exemple, compte tenu de l'importance du poste carburant dans les coûts d'un certain nombre de professions, notamment dans le transport de voyageurs et de marchandises, la CGPME plaide pour le maintien d'une fiscalité spécifique attachée à la notion de carburant à usage professionnel, consacrée par l'Europe. En l'absence de carburants alternatifs, le diesel reste le seul carburant utilisable par les poids lourds.

Quant aux **coûts directs de la transition énergétique**, ils viennent du surcoût lié à la modification de notre mix énergétique, de l'augmentation des consommations énergétiques par les ménages et par les entreprises, du coût de recherche et développement du stockage de l'énergie pour prévenir de l'intermittence des énergies renouvelables. L'ensemble de ces coûts doivent être pris en compte pour réaliser les scénarios qui devront emmener la France vers la transition énergétique.

Ces coûts ne devront pas grever la compétitivité des entreprises.

Cahier d'acteur

Confédération générale
du travail (CGT)



*Transition énergétique : analyses et propositions
de la CGT pour des choix éclairés visant
un développement humain durable*





Transition énergétique: analyses et propositions de la CGT pour des choix éclairés visant un développement humain durable

La CGT s'investit dans le débat sur la transition énergétique avec la volonté de faire avancer la connaissance des données fondamentales qui appellent des changements dans nos modes de production et de consommation d'énergie. Les données sont connues : il faut réduire nos émissions de CO2 pour limiter l'impact du changement climatique, préparer la réduction du recours aux énergies fossiles, réduire les inégalités d'accès à l'énergie, en France et dans le monde. Les solutions à mettre en œuvre ne font pas toutes consensus. Si chacun reconnaît l'avenir des énergies non carbonées et l'enjeu du développement des énergies renouvelables, la question du mix énergétique et des coûts de la transition divise. La CGT plaide pour la complémentarité entre toutes les énergies. Aucune ressource ne peut répondre à elle seule aux besoins. Les Renouvelables et le nucléaire font partie du bouquet énergétique des prochaines décennies, comme les énergies fossiles, pour peu que les efforts d'amélioration des rendements des moteurs et de captation du CO2 soient amplifiés. La clé de ces changements réside dans la recherche et dans la mise en œuvre de financements à la hauteur sans pénalisation des consommateurs et de l'industrie. Pour la CGT la fiscalité se doit dans ce cadre d'avoir un rôle incitatif et ne pas constituer un moyen supplémentaire pour peser sur le pouvoir d'achat des salariés.

La CGT dans le débat sur la transition énergétique

L'énergie est une ressource vitale mais très inégalement répartie...

Le débat national sur la transition énergétique, nécessite de rappeler que l'énergie est vitale pour se chauffer, cuire des repas, s'éclairer pour travailler ou s'instruire, garder des aliments au froid... Près de trois milliards d'êtres humains sont privés de tout accès à l'énergie. Dans notre pays, cinquième puissance économique mondiale, huit millions de personnes sont en situation de précarité énergétique. Il faut donc poser la question de l'accès à l'énergie et identifier les besoins avant même de réfléchir aux solutions pour y parvenir. Les besoins, qu'ils soient individuels ou collectifs, sociaux ou industriels, nous obligent également à transformer nos modes de production et de consommation, et. L'organisation sociale et territoriale a aussi un impact sur les besoins énergétiques : concentrations humaines ou isolement rural, étalement urbain, présence ou non de transports collectifs, organisation du fret des marchandises (route, fer, fluvial...), isolation des bâtiments collectifs et privés, besoins liés à l'activité industrielle...

La lutte contre la précarité énergétique est un enjeu majeur de la transition énergétique, puisque l'énergie est aujourd'hui le premier poste pour les ménages défavorisés et nombre de ménages modestes.

Appréhender les enjeux énergétiques dans leur complexité...

Une situation qu'il convient de placer dans un contexte plus global, marqué par des contraintes très fortes : raréfaction des ressources fossiles, augmentation de la population mondiale, accroissement des inégalités, problèmes écologiques. Le plus préoccupant d'entre eux est le réchauffement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre (GES), et notamment de CO₂. Le monde scientifique est unanime pour nous rappeler qu'il y a urgence à affronter ce problème. Cela renvoie à l'organisation même de nos sociétés et à la réduction progressive du recours aux énergies fossiles carbonées. La France a une marge de progression importante...

En 2011, le pétrole a été la forme d'énergie finale la plus consommée dans notre pays (44%), devant l'électricité (24%), le gaz naturel (21%), les énergies renouvelables (9%) et enfin le charbon (4%). Dès lors qu'on rajoute à ces chiffres ceux de la consommation finale d'énergie par secteurs, on constate que le débat à venir ne peut concerner exclusivement l'électricité. Les transports occupent une place importante (32%) dans la consommation d'énergie finale, derrière le résidentiel-tertiaire (44%) et devant l'industrie (21%) et l'agriculture (4%). En 2011, la part du fluvial – auparavant en augmentation constante – dans le transport de marchandises a diminué, comme celle du fret ferroviaire, pour se situer en dessous des 10%, alors que la part du routier ne cesse d'augmenter. Tous les secteurs sont concernés, de l'habitat à l'industrie, en passant par les transports. La sobriété et l'efficacité énergétique ne peuvent se résumer à une démarche individuelle, même si celle-ci est indispensable. Cette transition se place concrètement – comme le souhaite la CGT – dans une perspective de développement humain durable. Cela implique des mutations dans l'urbanisme, l'organisation des transports, le déploiement industriel...

Le mix énergétique optimal résulte de la complémentarité de plusieurs ressources...

C'est à la lueur de ces enjeux qu'il convient d'examiner le mix énergétique optimal. Celui-ci doit privilégier les techniques peu ou pas émettrices de gaz à effet de serre : hydraulique, éolien, photovoltaïque, sous certaines conditions la biomasse, le charbon ou le gaz (avec capture du CO₂), et bien entendu le nucléaire. Aucune forme d'énergie ne peut à elle seule couvrir l'ensemble des besoins. Tant que les technologies de stockage de l'électricité ne seront pas au point, à un coût abordable, l'intermittence des énergies renouvelables (EnR) restera un problème majeur. La recherche est un levier indispensable de toute transition énergétique. Rappelons par ailleurs qu'en matière de batteries dédiées aux véhicules électriques par exemple, la France et l'Europe ont pris un retard considérable. Pour la CGT, il est primordial que tous ces efforts de recherche

soient enfin accomplis et amplifiés en les inscrivant dans une perspective à long terme. La mobilisation de sommes importantes est non seulement nécessaire, mais elle doit s'accompagner de coopérations internationales et de la création de filières industrielles pérennes.

Pour la CGT, vouloir fixer à priori la structure du futur mix énergétique à travers la diminution à marche forcée de la part du nucléaire n'est pas un choix pertinent tant sur le plan économique que sur le plan environnemental. Sur le plan économique, c'est se priver d'un outil performant et accroître les besoins de financement à très court terme plutôt que de les consacrer à la recherche et à la mise au point des nouvelles technologies de l'énergie. Sur le plan environnemental, c'est rendre la réduction des émissions de CO2 bien plus difficile à réaliser. La catastrophe de Fukushima appelle bien des mesures de renforcement de la sûreté que la CGT appelle de ses vœux, mais cela ne doit pas conduire à fermer de façon précipitée des installations que l'autorité de sûreté juge aptes à fonctionner pour plusieurs années.

Les énergies sont complémentaires et non concurrentes: il faut bâtir la meilleure combinaison possible de solutions, permettant de réduire les émissions de GES à un coût acceptable pour la société, que l'on soit usager particulier, artisan ou industriel.

Le financement de la transition mérite un débat approfondi...

Constatons tout d'abord que la mise en concurrence des acteurs du secteur de l'énergie, censée faire baisser les prix, n'a pas eu l'effet escompté, bien au contraire. A vouloir considérer l'énergie comme une marchandise, en imposant le principe de la concurrence aux structures industrielles (« découpées » en différents segments, production, transport, distribution) au détriment du principe de coopération, l'énergie est devenue un objet de spéculation comme les autres. En France, le développement des énergies renouvelables en est l'illustration : l'électricité produite à partir des EnR bénéficie de tarifs de rachat largement supérieurs aux coûts de revient des autres sources d'énergie. Ce surcoût est payé par tous les usagers via leur facture au titre de la CSPE (contribution au service public de l'électricité) qui devrait connaître une hausse constante dans les années à venir. L'exemple de nos voisins allemands est à ce titre hélas édifiant. L'arrêt de huit réacteurs nucléaires allemands a été compensé en partie par le développement du solaire et de l'éolien, soumis à un régime de subventionnement qui alourdit la facture : le prix de détail du MWh allemand est parmi les plus élevés d'Europe (244 € contre 129 € en France). Qui plus est, feu vert a été donné outre-Rhin pour la construction de centrales à charbon et au gaz qui constitueront la base du système électrique jusqu'en 2030, a minima. La transformation du mix énergétique allemand a donc des conséquences économiques et écologiques non négligeables dans un contexte de « marché » synonyme d'aberrations... L'opérateur de réseau électrique allemand a pour obligation d'acheter l'électricité éolienne et solaire, considérée comme prioritaire.

Lorsque cette production est trop importante par rapport aux capacités de son réseau, l'Allemagne paie ses voisins, en l'occurrence la France, pour y exporter ses électrons. Vendus ainsi parfois à un tarif... négatif, alors qu'ils ont été fortement subventionnés par les consommateurs allemands. La CGT ne souscrit pas à une vision fataliste qui voudrait que l'énergie soit demain rare et chère. La CGT souhaite apporter d'autres réponses en rupture avec les logiques de rentabilité financière. Par exemple la CGT propose de créer une commission tripartite (Etat, entreprises, usagers) au sein de laquelle seraient élaborés et fixés les tarifs de l'énergie de manière transparente.

L'énergie est un bien commun...

Les critères écologiques, comme les questions technologiques, doivent être pris en compte. Ils sont nécessaires et même indispensables, mais doivent aussi être appréhendés au regard du caractère de bien commun fondamental de l'énergie et des notions de service public et d'intérêt général. Elaborer le mix énergétique de demain, transformer les usages et les modes de production et garantir aux usagers un accès pérenne, non discriminatoire et écologiquement viable à l'énergie relève d'un projet éminemment collectif. Puisqu'il est susceptible d'amener des bouleversements profonds engagés sur le long terme, ce projet doit être totalement soustrait aux critères actuels de rentabilité et/ou de spéculation qui font la preuve de leur inefficacité quand ce n'est pas de leur aberration pure et simple. La CGT défend la constitution d'un pôle public de l'énergie, structure juridique et administrative indépendante visant à renforcer la mise en cohérence du secteur. Attribuer des pouvoirs réels aux élus, aux salariés et aux citoyens permettrait de renforcer la maîtrise publique sur tout le champ de l'énergie, grâce à la démocratisation des processus de décision au sein des entreprises, placées dans un cadre législatif contraint quel que soit leur type de propriété et aller vers des nationalisations nouvelles. C'est une réponse efficace aux exigences légitimes de transparence, d'amélioration de ses droits sociaux et de développement durable qui s'expriment aujourd'hui.

Articuler la maîtrise publique à tous les échelons plutôt que d'opposer l'Etat et les collectivités territoriales

Cette réappropriation publique s'avère d'autant plus nécessaire dans le cadre de la transition énergétique que celle-ci va devoir répondre à de forts enjeux en matière d'aménagement du territoire. Nous l'avons vu, tous les secteurs seront impactés. Tous les réseaux : électriques, gaziers, routiers, ferroviaires, fluviaux... Et par là-même, tous les territoires. D'aucuns en appellent déjà à une transition qui passerait inéluctablement par le seul développement des énergies renouvelables à un échelon décentralisé, mises en œuvre par les collectivités territoriales. Nous passerions ainsi d'un « centralisme jacobin » à une proximité plus citoyenne... Au-delà de la caricature, la CGT rappelle la nécessité d'articuler le territorial et le national plutôt que de les opposer. Car en matière énergétique les territoires sont déjà impliqués, en tant que collectivités concédantes des

réseaux de distribution, au travers des plans énergie-climat et en matière de production elle-même. Raisonner de la sorte est en fait une fausse évidence, une assimilation rapide entre nouveaux moyens de production (les EnR) et décentralisation. La contradiction réside dans le fait que ces moyens de production sont financés d'une manière extrêmement centralisée, au moyen d'une taxe payée par tous les usagers. Si par hypothèse le modèle devait basculer vers une vision décentralisée voire vers l' « autonomie énergétique » des régions, qui paierait ? Et combien ?

La programmation des investissements de production ou l'organisation des réseaux relèvent d'un service public national. Quant à la péréquation tarifaire (l'utilisateur paye l'énergie le même prix quel que soit son lieu d'habitation) et à l'égalité de traitement (entre les territoires), celles-ci fixent un cadre de cohérence et de cohésion fondamental. La CGT est totalement opposée à la remise en cause de ces éléments de solidarité sociale et territoriale.

Cahier d'acteur

Conférence des présidents
d'université (CPU)



*L'impact de la transition énergétique
sur la recherche, la formation
et le parc immobilier des universités*



L'impact de la transition énergétique sur la recherche, la formation et le parc immobilier des universités

Contribution de la CPU

La Conférence des présidents d'université (CPU) est une association loi 1901. Elle représente les intérêts communs des établissements qu'elle rassemble (77 universités, 30 grandes écoles ou instituts et 21 PRES). La France compte aujourd'hui près de 2 millions d'étudiants ; près d'1/3 des bâtiments d'Etat sont des bâtiments universitaires ; plus d'une centaine d'établissements issus de la CPU et de la CGE ont d'ores et déjà adopté le 'référentiel Plan vert' national afin d'engager une politique de développement durable d'envergure.

1. Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

1. Le Patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR)

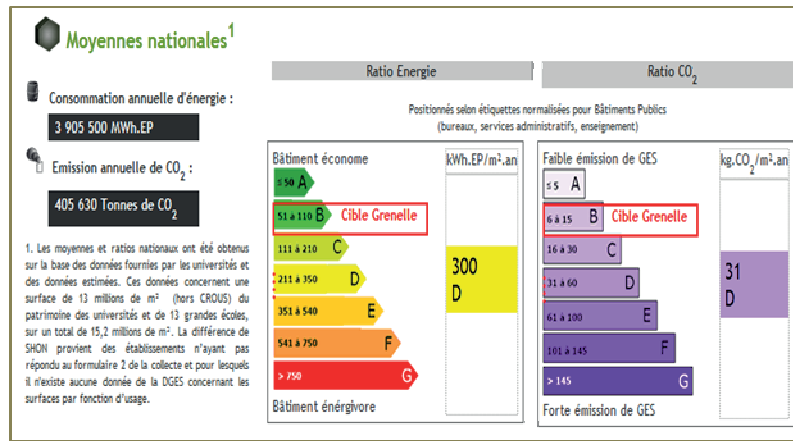
Constats. Les établissements d'ESR représentent environ 1/3 des bâtiments d'Etat soit 18 millions de m² avec des dépenses d'entretien trop faibles qui ne doivent plus être des variables d'ajustement : les laboratoires de recherche consomment beaucoup d'énergie et à moyen terme, les établissements seront contraints de réduire les dépenses de charges et de fluides (équipement, plateformes technologiques, consommations d'électricité, gros calculateurs) qui pourraient impacter sur les moyens dédiés à la recherche et à l'innovation.

Objectifs. Il apparaît urgent et nécessaire de réhabiliter le parc immobilier universitaire avec une vision de long terme en optimisant les m². Penser le campus de demain c'est : réfléchir à l'évolution de l'offre de formation et de la démographie des étudiants ; identifier les besoins en termes d'équipements et de plateformes de recherche ; évaluer les impacts du numérique sur la pédagogie ; identifier le type de campus recherché pour une plus grande attractivité. Le préalable à cette approche est la réhabilitation énergétique des bâtiments.

Propositions. Intégrer les établissements d'ESR à un futur plan national de réhabilitation énergétique en partenariat avec l'Etat et les collectivités.

L'estimation préliminaire des économies d'énergie attendues s'élèverait à 40% à 2020 sur l'ensemble du parc (source : CDC-MESR).

Ratios énergie et CO2 des bâtiments d'ESR français :



Enquête diagnostic et performance énergétique MESR 2012

2. Sensibilisation du public

Proposition. Valoriser davantage l'engagement de l'université dans les grands débats de société aux côtés des acteurs du territoire et consolider les bonnes pratiques déjà mises en œuvre.

3. Implication des étudiants et des territoires

Proposition. Sensibilisation du public au niveau territorial par des groupes d'étudiants experts issus de plusieurs disciplines (énergies, environnement, SHS,...) dans le cadre d'un programme bénéficiant d'un financement de la part des collectivités.

II. Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarios possibles aux horizons 2030 et 2050?

1. Recherche et innovation

La réponse de la recherche aux enjeux sociétaux, sanitaires et environnementaux ne peut être que complexe, associant et faisant interagir les disciplines. Il faut raisonner dans une approche pluridisciplinaire afin de disposer des connaissances nécessaires pour concevoir les solutions intégrées aux problèmes posés.

En effet, les priorités sont d'une part la compréhension des changements globaux et de leur impact sur les systèmes écologiques et sur les sociétés, la disponibilité des ressources, la maîtrise des déchets mais également la prise en compte de l'impact des phénomènes migratoires et générationnels, de l'acceptabilité sociale...

A cet égard, l'énergie constitue l'un des axes très importants de la recherche française. La CPU mobilisera la communauté scientifique dans le développement de nouvelles technologies de l'énergie et des énergies renouvelables et décarbonées. Par ailleurs, en vue de permettre la transition et le mix énergétiques, des recherches seront réalisées dans l'accès aux ressources fossiles disponibles et exploitables, l'amélioration de leur utilisation et la réduction de leur impact sur l'environnement (gaz à effet de serre, émissions polluantes,...)

Il s'agit de maîtriser et d'organiser durablement le cycle des ressources, en développant des technologies nouvelles, et en s'assurant de leur appropriation par la société.

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, de nombreux projets lauréats relèvent des domaines de la transition énergétique. Ces financements représentent une opportunité pour amorcer et pour accélérer une dynamique en faveur de plus de sobriété et d'efficacité énergétique, qu'il convient de soutenir fortement dans les années à venir.

La CPU consolidera sa collaboration avec les organismes de recherche nationaux, les Alliances et l'ANR pour établir conjointement les critères d'éligibilité de certains appels à projets de recherche sous l'angle de la transition énergétique et du transfert dans les territoires, et bâtir une programmation coordonnée des actions scientifiques et technologiques.

Ainsi, les instituts d'excellence pour des énergies décarbonées (IEED) récemment mis en place sont des plates-formes interdisciplinaires, rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public-privé et de collaboration étroite entre tous les acteurs permettront de « renforcer les écosystèmes constitués par les pôles de compétitivité ».

De même, il est fortement souhaitable que les travaux de recherche non fondamentale soient assortis d'une étude d'impact sur l'environnement et la société.

Propositions.

- Mobiliser l'ensemble des disciplines sur l'analyse des changements globaux.
- Maintenir au plus haut niveau les sciences et les technologies consacrées aux énergies.
- Accroître et structurer la communauté scientifique dans le domaine de l'énergie.
- Conforter les Alliances et les outils mutualisés pour construire l'interdisciplinarité et l'intégration.
- Coordonner les recherches sur la dimension économique, la maîtrise des déchets et le renouvellement des ressources.
- Encourager les recherches économiques, démographiques et sociales sur les effets de longue durée des changements globaux et locaux.
- Favoriser le renouvellement des compétences au niveau Master et Doctorat par le rapprochement entre la formation et la recherche.
- Soutenir la recherche fondamentale dans les disciplines de base de l'énergie.
- Favoriser la recherche collaborative Universités-Entreprises.
- Favoriser la participation française aux objectifs européens du Strategic Energy Technology Plan (SET-PLAN) et au niveau de la programmation conjointe notamment dans les programmes conjoints de l'European Energy Research Alliance (EERA).

2. Formation

Propositions.

- Développer les formations répondant aux besoins de la transition énergétique, à tous les niveaux (LMD, formations générales et technologiques, DUT, écoles d'ingénieurs) et à tous les types de formation (initiale, continue, par apprentissage).
- Contribuer à la montée en compétences des personnels d'entreprise dans le domaine de la rénovation énergétique. On estime à plus de 600 le nombre formations de niveau Master

répondant aux mots-clés 'environnement' ou 'développement durable'. Une cartographie plus fine à destination des étudiants et des branches professionnelles concernées doit être établie.

- Inciter les universitaires, les chercheurs en éducation, en développement durable ou d'autres disciplines à réfléchir à l'intégration du développement durable à l'enseignement supérieur comme cela s'est fait au Québec, réflexion à mener avec l'enseignement secondaire. Il s'agit de s'interroger sur la nature des connaissances à acquérir et les compétences à développer, mais également de savoir comment former les étudiants au travail en équipes multidisciplinaires, d'inciter les étudiants à travailler sur des projets concrets afin de faire face à la complexité des enjeux liés à la transition énergétique. Ces éléments, pointés dans le Plan vert, gagneraient à être précisés dans un référentiel de compétences élaboré à l'initiative des ministères concernés, la CPU, la CGE et la CDEFI.

III. Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Les universités disposent de nombreux atouts pour soutenir une stratégie de développement industriel et territorial. Elles possèdent les dispositifs idoines pour amplifier le transfert de la recherche et l'innovation qui ont leur place dans la transition énergétique. Ainsi, au niveau territorial, dans le cadre des investissements d'avenir, les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) ont été créées, avec pour ambition de dynamiser la maturation économique des projets de recherche les plus prometteurs, de mettre fin au morcellement des structures de valorisation, d'améliorer significativement l'efficacité du transfert de technologies, et de créer plus de valeur économique. Elles sont en lien avec les pôles de compétitivité et ont donc un rôle majeur à jouer dans le transfert des résultats des projets du domaine de la transition énergétique.

Les universités françaises disposent également de fortes compétences dans le domaine des sciences humaines et sociales afin de contribuer à l'élaboration de scénarios de mise en place de nouvelles technologies de l'énergie et d'énergies renouvelables.

Enfin, les universités ont toutes les capacités à motiver et recruter de jeunes talents qui créeront les connaissances nouvelles et les mettront en application dans le monde industriel afin d'y réaliser les mutations technologiques nécessaires.

Les universités doivent s'inscrire dans le triangle de l'innovation, reliant et intégrant formation, recherche et innovation. Ainsi, les universités pourront travailler de manière suffisamment proche avec l'industrie afin de garantir la pertinence de leurs orientations. Les diplômés formés dans cet environnement seront à même de disséminer les mutations nécessaires dans le domaine de l'énergie.

Propositions :

- Analyser les compétences génériques clefs nécessaires à l'émergence, à l'industrialisation des nouvelles technologies de l'énergie (vecteurs, énergies renouvelables et décarbonées), afin de les maintenir à leur meilleur niveau. Il est possible de décliner ces compétences dans le domaine des matériaux, des sciences pour l'ingénieur (thermique, thermodynamique, génie électrique, mécanique), de l'électronique, des systèmes, des procédés de fabrication.



- L'interdisciplinarité est le point fort de l'Université, ce qui doit bénéficier à l'émergence des nouvelles technologies de l'énergie.
- Favoriser l'émergence de territoires de démonstration pour de nouvelles filières et technologies de l'énergie : réseaux de chaleur, hydrogène pour la mobilité ou les applications stationnaires (habitat par exemple), efficacité énergétique à l'échelle du territoire. Les Universités, ancrées dans les territoires, ont vocation à jouer le rôle d'intégrateurs locaux de la recherche en coopération avec les opérateurs nationaux et le tissu industriel.
- Le développement des nouvelles technologies de l'énergie doit bénéficier de la recherche amont réalisée dans les établissements universitaires, ce qui doit conduire à d'importantes créations de valeur, source d'activité économique à l'échelle du territoire.
- Identifier en termes de métiers les besoins créés par les nouvelles technologies de l'énergie et développer l'offre de formation en regard de ces besoins (s'appuyer sur les récentes études européennes dans ce domaine).
- Utiliser le doctorat, comme vecteur de diffusion des nouvelles technologies et de la recherche dans le tissu industriel français (PME et ETI en particulier).
- Encourager le développement de filières d'ingénierie dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie.
- Prendre appui dans chaque territoire sur les universités articulant efficacement la formation, la recherche de pointe et l'innovation.

Cahier d'acteur

Conseil économique, social
et environnemental (CESE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



*La transition énergétique 2020-2050 :
un avenir à bâtir, une voie à tracer*



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 2020-2050 - UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER¹

Avis voté le 9 janvier 2013 - Section de l'environnement

Au cœur de l'actualité, la transition énergétique s'affirme comme la seule réponse possible aux défis du changement climatique, de la raréfaction des ressources naturelles facilement accessibles et à l'évolution de la demande en énergie.

Pour le CESE la transition énergétique doit être une réponse aux enjeux climatiques, écologiques, économiques et sociaux. Elle consiste à s'engager de manière volontariste dans la voie d'une société sobre en énergie et en carbone que seule une volonté politique forte permettra de construire.

Le CESE préconise :

➤ UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Lors du débat national et après :

- ◆ clarifier la définition de la sobriété énergétique et définir son rôle dans la transition énergétique
- ◆ intégrer à la réflexion l'ensemble des facteurs
- ◆ appuyer le débat sur des scénarios à l'horizon 2050 riches, pluralistes, transparents dans leurs déterminants et accessibles à tous, prenant en compte la maîtrise de la demande d'énergie
- ◆ réaliser les études d'impact environnementales et socioéconomiques nécessaires à une vision complète des conséquences de chaque scénario et choix possibles à l'horizon 2020-2050

D'ici 2020 :

- ◆ préserver dans le futur mix un service de l'électricité à coûts de production réduits, pour préserver la compétitivité de certains secteurs économiques clefs, protéger les ménages de hausses excessives et lutter contre la précarité
- ◆ privilégier les EnR à fort potentiel de développement et générant des emplois qualifiés non délocalisables
- ◆ anticiper l'évolution des métiers afin de limiter les destructions d'emplois
- ◆ structurer, dans un cadre national et européen ambitieux en matière de normes et d'objectifs, les filières du recyclage et généraliser l'éco-innovation

➤ UNE REDÉFINITION DU MIX ÉNERGÉTIQUE

Lors du débat et après :

- ◆ Ne pas le focaliser sur la question du mix électrique et de la place du nucléaire, mais prendre en compte toutes les énergies
- ◆ questionner et évaluer les besoins et leur adéquation avec la fourniture d'énergie dans le cadre de l'optimisation de son utilisation
- ◆ aborder la question de la limitation du nucléaire de manière sereine et complète
- ◆ intégrer de manière prioritaire dans le débat national la problématique des transports

D'ici 2020 :

- ◆ encourager l'élaboration de scénarios d'équilibre respectant les engagements sur le réchauffement climatique à l'horizon 2050
- ◆ concentrer l'aide sur les EnR déjà en phase de déploiement commercial, celles présentant un potentiel technologique pour nos entreprises, et celles dont le bilan en termes d'externalités négatives est satisfaisant
- ◆ soutenir l'extension et la modernisation des réseaux de transport de l'énergie
- ◆ développer dans les transports l'usage des moteurs électriques, hybrides ou à gaz naturel, puis renouvelables, et favoriser les nouvelles mobilités
- ◆ établir une programmation pluriannuelle de l'énergie

D'ici 2030 :

- ◆ accélérer l'électrification des transports individuels et collectifs, et poursuivre le soutien à l'émergence de la filière

➤ UNE MOBILISATION DES ACTEURS ET DES MOYENS À LA HAUTEUR DU DÉFI CLIMATIQUE

Lors du débat et après :

- ◆ clarifier les rôles respectifs des acteurs publics et notamment des collectivités territoriales
- ◆ veiller à ce que l'État reste responsable de la cohérence nationale de la politique climat-énergie
- ◆ confier au niveau régional la responsabilité de la cohérence territoriale de la transition énergétique
- ◆ renforcer les programmes opérationnels territoriaux visant la maîtrise de la demande en énergie, notamment les PCET
- ◆ orienter la politique étrangère de la France vers un accord international équitable pour une transition juste
- ◆ décider dès que possible d'une politique européenne commune de l'énergie ambitieuse et solidaire, cohérente avec la politique climatique
- ◆ évaluer de manière publique et partagée le bilan du marché ETS européen
- ◆ réexaminer les mécanismes fiscaux français portant sur l'énergie à l'aune de l'efficacité économique, de la justice sociale et de leur conformité avec l'objectif de lutte contre les GES
- ◆ développer dans le cadre de la formation à l'éducation au développement durable tout au long de la vie les questions relatives à la transition et en particulier à la sobriété et à l'efficacité énergétiques
- ◆ sensibiliser et mobiliser tous les citoyens et acteurs

D'ici 2020 :

- ◆ donner un prix significatif au carbone
- ◆ orienter, dans une approche de long terme, la politique européenne vers le renforcement et l'extension du marché ETS au secteur des émissions diffuses de CO₂, sous réserve que soient établies les conditions d'une régulation garantissant l'intégrité et la transparence de ce marché
- ◆ améliorer la lisibilité et la transparence de la CSPE et conduire des études d'impact en vue d'en élargir l'assiette
- ◆ faire de la BPI un outil de financement de la transition énergétique dans le cadre d'un véritable pôle financier public
- ◆ encourager le secteur bancaire, notamment coopératif, à intégrer la transition énergétique dans sa stratégie

➤ UNE FEUILLE DE ROUTE FAVORISANT ET DÉVELOPPANT L'INNOVATION

Dans l'immédiat :

- ◆ associer recherche fondamentale, recherche appliquée, innovation et développement
- ◆ réaliser un état des lieux de la recherche privée et publique, pour favoriser l'innovation et l'énergie « Made in France »
- ◆ développer un réseau pluridisciplinaire associant la recherche en sciences humaines aux sciences de l'ingénieur et économiques
- ◆ favoriser les partenariats entre acteurs publics et entreprises permettant le passage des étapes de R&D au développement de nouvelles filières
- ◆ effectuer une expertise de la chaîne de financement de la R&D afin de soutenir les entreprises dans la phase de pré-industrialisation

D'ici 2020 :

- ◆ déterminer les montants des investissements de R&D en fonction de l'état de la recherche et non en prédéterminant les financements en volume
- ◆ rééquilibrer et refinancer la recherche en général et celle sur l'énergie en particulier, en y allouant une partie des recettes des quotas du marché ETS
- ◆ développer et structurer la recherche des sciences humaines dans le secteur de l'énergie pour accompagner les mutations sociales
- ◆ engager les acteurs français à être parties prenantes de la politique européenne de la recherche

D'ici 2030 :

- ◆ continuer d'explorer et de déployer toutes les pistes de valorisation et de transformation du CO₂, y compris le captage stockage

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : un gisement d'économies ; un objectif prioritaireⁱⁱ

Avis voté les 9 janvier 2013 - Section des activités économiques

L'efficacité énergétique se définit comme une consommation en énergie moindre pour le même service rendu. Elle a accompli de notables progrès par l'effet de la technologie, de la hausse des prix et de la sensibilisation au gaspillage. Trop souvent considérée comme une contrainte, l'efficacité énergétique constitue pourtant la **première source potentielle d'énergie domestique à l'horizon 2020**.

L'efficacité énergétique est ou sera - selon la volonté des acteurs, des pouvoirs publics et de la société toute entière - un marché clé du futur et une filière créatrice d'innovation. Tout y invite : l'obligation de réduire par 4 les émissions de gaz à effet de serre, la nouvelle directive européenne efficacité énergétique à transcrire, l'augmentation prévisible du prix de l'énergie, la présence en France de leaders industriels et d'un important secteur artisanal dans ce domaine.

L'ambition en matière d'efficacité énergétique implique :

- au niveau communautaire, que l'objectif de 20 % d'économies d'énergie à l'horizon 2020 devienne contraignant ;
- au niveau français, que les politiques publiques d'efficacité énergétique s'inscrivent dans une vision à long terme, s'appuient sur les acquis du Grenelle de l'Environnement et évitent tout contre signal qui affaiblirait la progression des efforts.

Les propositions du CESE s'articulent autour des quatre thèmes suivants :

A - LE BATIMENT (RESIDENTIEL ET TERTIAIRE)

✎ **Faire de l'efficacité énergétique une réelle filière et une nouvelle opportunité de « travailler ensemble »**

Le potentiel économique et d'emplois de la filière nécessite :

- la coopération entre professionnels ;
- la publication des textes réglementaires fixant le contenu de l'obligation de travaux dans le tertiaire privé et public avec la mise en place des moyens de financement appropriés ;
- l'adaptation de la formation professionnelle (initiale et continue) à l'évolution de la filière et aux nouveaux besoins du marché ;
- la confirmation de l'entrée en vigueur du principe d'éco conditionnalité des aides publiques au 1er janvier 2014.

✎ **Optimiser les outils et la réglementation**

- faire évoluer la réglementation thermique vers une réglementation énergétique ;
- favoriser la création d'une filière industrielle de compteurs « intelligents » en France ;
- généraliser le système d'individualisation des charges de chauffage dans le collectif ;
- étudier la proposition de Diagnostic de performance énergétique (DPE+) ;
- accélérer la mise en œuvre d'un guichet unique de rénovation de l'habitat ;
- mettre en place une garantie de performance intrinsèque pour les travaux ;
- définir un ordre de priorité et d'ampleur des travaux.

✎ **Innover dans l'accompagnement financier**

- faire bénéficier les travaux d'efficacité énergétique du taux réduit de TVA à 5 % au même titre que les produits et services de première nécessité ;
- soutenir l'éco prêt logement social ;
- confier la responsabilité du contrôle technique de l'éco-PTZ à un tiers certificateur ou à une entreprise sous mention « Reconnu Grenelle Environnement » (RGE) ;
- évaluer en profondeur et simplifier le processus des certificats d'économie d'énergie (CEE) ;

- faire contribuer la Banque publique d'investissement à l'objectif d'efficacité énergétique de 500 000 logements annoncés par le gouvernement ;
- considérer le mécanisme de tiers investissement comme un levier de développement de la performance énergétique du tertiaire privé et public et des collectivités ;
- mettre en place d'une évaluation régulière des mesures publiques d'accompagnement financier.

B - LA PRECARITE ENERGETIQUE

- amplifier le programme « *Habiter Mieux* » dans le cadre de la réforme des CEE ;
- développer le repérage et l'accompagnement des populations en précarité énergétique ;
- engager une concertation immédiate pour intégrer la performance énergétique dans les critères de décence pour la location des logements ;
- élargir le nombre de bénéficiaires des tarifs sociaux (électricité et gaz), en augmenter le montant et de maintenir le type de financement actuel ;
- créer une aide au chauffage pour toutes les énergies ;
- prévoir légalement un fournisseur de dernier recours de l'électricité.

C - L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE

- encourager le déploiement d'une véritable filière de l'efficacité énergétique ;
- réviser les catégories et les critères des étiquettes énergie et étendre cette obligation à tous les matériels professionnels ;
- positionner la France au niveau européen en faveur de directives éco-conception plus ambitieuses ;
- poursuivre et développer les efforts de R&D et mettre en synergie les différentes actions menées ;
- mieux faire connaître et diffuser les bonnes pratiques notamment les innovations venant des PME ;
- encourager l'application du principe alliant gestion de l'énergie et économie numérique ;
- respecter les engagements du « Grenelle de l'Environnement » concernant l'agriculture, en particulier sur la réalisation des 100 000 diagnostics de performance énergétique d'ici à 2013 ;
- intégrer les objectifs de réduction des consommations énergétiques dans les mesures du deuxième pilier de la prochaine Politique agricole commune (PAC).

D - LA SITUATION SPECIFIQUE DE L'OUTRE-MER

- rappeler le rôle majeur des collectivités territoriales dans le pilotage de la gouvernance de la politique d'efficacité énergétique ;
- réadapter des outils existants afin de se doter d'une structure globale de financement axée sur l'efficacité énergétique.

i http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013_02_transition_energetique.pdf

ii http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013_01_efficacite_energetique.pdf

Cahier d'acteur

Consommation, logement
et cadre de vie (CLCV)



*Mettre le consommateur au centre
du nouveau modèle énergétique*





DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

CLCV

Mettre le consommateur au centre du nouveau modèle énergétique

Créée en 1952, voulue et maintenue indépendante de toute influence politique, syndicale, professionnelle ou religieuse, la CLCV intervient au niveau national, local, sur tout ce qui concerne la défense des consommateurs et des usagers. Il intervient ainsi sur l'ensemble des sujets liés à l'énergie notamment dans l'habitat ou elle est particulièrement présente. C'est à partir des questions quotidiennes des particuliers, témoins des dysfonctionnements de la société, que l'association agit. Elle fédère 400 associations locales et compte 32 000 adhérents.

*

1. Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? La réflexion sur l'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transports ainsi que des services énergétiques nécessaires, doit constituer le point de départ de l'élaboration de la trajectoire de transition.

En parlant de sobriété, la CLCV n'entend pas revenir à l'ère de la caverne et de la bougie, ni imposer un mode de vie unique, mais prioritairement éviter un gaspillage qui pourrait nous conduire, sans effort et avec le même confort, à réduire nos factures énergétiques de 15 à 20 % et créer les conditions d'une mutation de notre modèle.

Sur cette question, il nous semble essentiel de rappeler que les consommateurs ne sont pas, loin s'en faut, les plus responsables. Il serait absolument contreproductif de les culpabiliser dans leur consommation quotidienne largement conditionnée par l'offre qui est leur est proposée, aussi bien par les entreprises que par les pouvoirs publics. Tout changement des modes de vie nécessite une évolution vers une offre de produits moins énergivores. Cette dernière pourra être facilitée par les consommateurs qui verront de plus en plus la consommation d'énergie comme un critère de choix, mais devra aussi s'accompagner d'une meilleure information sur la performance énergétique des produits (voire le guide www.guide-topten.fr) et d'une fiscalité incitative en direction des produits les plus vertueux. L'enjeu est ici global : si le consommateur est à mobiliser, l'ensemble des acteurs économiques et les pouvoirs publics sont prioritairement concernés. L'essentiel des marges de manœuvre leur appartient.

Loin de constituer un handicap, ce défi doit être proposé positivement et souligner les nombreux avantages économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires qui en découleront. Si la sobriété énergétique découle d'un choix de société, d'une approche globale, elle peut cependant être atteinte avec des actions concrètes et de plusieurs manières :

- par la volonté politique de mettre cet objectif au cœur des politiques publiques, d'en faire un objectif de société, compris, accepté et partagé par tous. Un tel objectif pourra alors guider une politique d'urbanisme prévenant les transports contraints, construire les conditions d'une mobilité durable (co-voiturage, auto-partage...), encourager les modes de consommation collaborative, etc.
- par des changements de comportement et des gestes simples, dont l'efficacité a été démontrée par les nombreux ménages qui ont participé aux campagnes « *Faisons vite ça chauffe !* » ou *Ecowatt*, qui ne coûtent rien, ou très peu et devraient être encouragés par une tarification progressive ;
- par des mesures incitatives à la conception de matériels et équipements plus économes (fonctionnement, veille..) ;
- par la réduction de consommations non indispensables, comme par exemple, l'extinction des panneaux publicitaires et des enseignes lumineuses, des éclairages extérieurs et intérieurs des bâtiments non résidentiels, à partir d'une certaine heure, ou de la voirie en utilisant du matériel plus performant, des illuminations de fin d'année ;

- par l'obligation de conditionner l'installation du chauffage électrique dans les logements existants au respect de la réglementation thermique 2012 applicable au neuf, les programmes de rénovation devant être pensés dès le départ pour être les plus éco-performants possible ;
- par l'obligation de pouvoir réguler le chauffage collectif par logement ou par niveau.

L'efficacité énergétique exige aussi de développer de nouveaux systèmes intelligents permettant l'échange de données entre l'ensemble des acteurs des systèmes énergétiques pour mieux connaître, gérer et maîtriser la production et la demande. A leur niveau, les consommateurs devront mieux connaître leur consommation, pour la maîtriser. Dans le domaine électrique, historiquement contraint par la nécessité d'adapter en temps réel la production à toute hausse de la demande, ces dispositifs pourront prévenir des gaspillages liés à l'obligation de prévoir des réserves pour faire face aux « pointes » et autoriser le développement de production d'ENR intermittentes. Plus largement, ces réseaux intelligents devront concerner très vite l'efficacité urbaine, tant l'énergie est au cœur du fonctionnement de nos villes (transport, chauffage, éclairage...).

Ces objectifs ne pourront cependant être atteints sans une politique ambitieuse de sensibilisation des consommateurs. Pour réussir, une telle mutation ne dépend pas que d'éléments techniques, elle exige d'être comprise de tous, une prise de conscience, une acceptabilité sociale, une ambition partagée. Alors que pendant de nombreuses décennies l'énergie a été peu chère et consommée sans compter, l'efficacité énergétique et, plus encore, la sobriété va nécessiter des changements profonds de comportements. Or, nous savons par expérience que faire évoluer les habitudes est le plus difficile et que les personnes concernées par la précarité énergétique sont les moins sensibles aux communications institutionnelles. Il importe donc de prévoir sur la durée des actions de terrain au plus près des consommateurs.

2. Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique de 2025 ? Quels types de scénarii possibles aux horizons 2030 et 2050 pour respecter les engagements européens et internationaux de la France en matière de lutte contre le changement climatique ?

Si le nucléaire offre des avantages (prix, moindre émission de CO₂, renforcement partiel de « l'indépendance énergétique »), il suscite aussi des interrogations sur la réalité économique des coûts et des inquiétudes en matière de sécurité sanitaire et environnementale, de gestion des déchets et des installations en fin de vie. D'où notre demande persistante de voir sa part réduite dans notre mix énergétique. Le renchérissement des énergies fossiles dû à leur épuisement progressif incite également à repenser notre modèle énergétique.

Ce sont les raisons pour lesquelles la CLCV prône depuis longtemps une croissance de la part des énergies renouvelables dans notre bouquet énergétique. Notre pays a déjà bien valorisé son potentiel hydraulique et pourrait développer de nouvelles énergies renouvelables (en excluant cependant la part de l'énergie produite par la combustion des déchets qui ne peut rester que marginale).

Une telle politique doit cependant s'accompagner d'une stratégie industrielle, d'investissements nécessaires notamment en matière de recherche sur les sources d'énergies elles-mêmes et sur les technologies permettant de les stocker et de les économiser, et dégager des priorités entre des objectifs qui peuvent apparaître rapidement divergents (créations de filières, d'emplois ou effet prix). Il s'agira d'acquérir une maîtrise technologique sur certaines énergies renouvelables (ENR ou énergie de substitution) qu'on estimera rentables à court et moyen termes. Si les aides (tarifs de rachat, aides fiscales...) peuvent se concevoir, elles devront être limitées dans le temps et faire l'objet d'un suivi rigoureux. Au-delà de subventions de filières de production, le débat doit aussi porter sur l'importance et la durée de l'investissement public en matière de recherche et d'infrastructures, comme cela a été fait pour le nucléaire. Une telle stratégie devra enfin privilégier une cohérence européenne et s'inscrire dans la durée

3. Quelle gouvernance de la politique énergétique pour une responsabilité mieux partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales en assurant la cohérence nationale ? Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel ?

Pendant des décennies, pour des raisons aussi bien techniques, économiques que politiques, notre système de production énergétique a été centralisé, pensé verticalement et porté par un monopole public. L'énergie se voulait, prioritairement, un outil de notre indépendance nationale au service des politiques publiques. Ce modèle symbolisé par l'énergie nucléaire doit aujourd'hui s'adapter à une nouvelle réalité.

Nous le savons, la production d'énergie sera de plus en plus décentralisée au plus près des demandes locales. Si cette évolution découle de facteurs explicatifs clairement identifiés, elle est également encouragée par la volonté des collectivités locales, qui considèrent l'énergie comme un levier actif de leur politique territoriale, et des consommateurs eux-mêmes soucieux de jouer un rôle plus actif. Concernant ces derniers, le développement des systèmes intelligents (smarts grids) va jouer ici un rôle moteur. Ils vont repenser la relation producteur, fournisseur, consommateur, en incitant ces derniers à produire, mais aussi en leur permettant de devenir de véritables régulateurs en valorisant la flexibilité de leur consommation à travers ses propres capacités d'effacement. Le rôle du consommateur deviendra ainsi essentiel pour satisfaire un équilibre offre-demande de plus en plus contraint. Cette situation nouvelle va exiger d'une part, un important travail pédagogique et d'accompagnement des consommateurs dans leur nouveau rôle, mais également une juste rétribution de leurs nouvelles capacités productives (production ou effacement) dans les modèles économiques de demain.

Il est dès lors évident que la gouvernance devra être repensée pour répondre à ce nouvel environnement. Une piste peut être de renforcer les missions des syndicats locaux de l'énergie portés par les collectivités locales, en repensant le rôle donné aux consommateurs et à leurs représentants.

Par ailleurs, au regard de l'interdépendance croissante et nécessaire des réseaux de distribution et des capacités de stockage en Europe, mais aussi de l'importance du niveau européen pour développer de nouvelles filières énergétiques, élaborer des politiques d'indépendance énergétique crédibles ou négocier avec les fournisseurs étrangers, il ne nous semble pas imaginable de ne pas construire une gouvernance européenne en matière d'énergie. Si cet objectif est loin d'être simple tant les intérêts des Etats membres sont différents, il s'impose si nous voulons nous doter d'une politique énergétique ambitieuse et cohérente.

4. Quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la transition énergétique ? Quels instruments pour assurer une répartition efficace et juste des efforts et des bénéfices ?

Le financement de la transition énergétique se doit d'être transparent, juste et équilibré. Il doit reposer sur les avantages comparatifs qu'en tireront les acteurs, mais aussi sur une meilleure prise en compte de la règle pollueur-payeur et des coûts externalisés ou induits. Rien ne serait pire qu'une partie des acteurs se sentent floués ou perdants. Ce sont les conditions nécessaires pour une indispensable acceptabilité sociale. Bien sûr, les objectifs industriels, d'indépendance énergétique ou de sécurisation des approvisionnements devront être pris en compte.

Dans ce cadre, nous pensons nécessaire, à terme, de garantir l'accès économique pour tous les consommateurs aux services essentiels dont les énergies font partie. Il s'agit de remplacer les dispositifs de « tarification sociale » stigmatisants qui ont montré leur inefficacité, par un retour au droit commun en réformant les grilles tarifaires élaborées il y a des décennies dans un contexte économique et social fort différent, et en revalorisant les aides au logement afin de solvabiliser les ménages qui en ont le plus besoin. Ces mesures ne doivent pas se limiter à l'électricité et au gaz naturel, mais être étendues au gaz butane, propane, aux réseaux de chaleur et aux ENR qui ne peuvent être laissées accessibles qu'à la part la plus aisée de la population.

Cahier d'acteur

Écologie sans frontière (ESF)

Écologie
sans frontière



Une ambition de champion des industries écologiques pour la France

débat
national transition
énergétique

Nous devons fédérer les Européens pour créer un consortium des industries de la transition énergétique, ENERTRANS, à l'image d'Airbus dans l'aéronautique.

En 1951, l'Europe a su mettre en commun le charbon et l'acier. Dans les années 60, elle a su allier les talents de grands groupes industriels de l'aéronautique pour créer le champion européen et mondial, EADS, qui emploie actuellement plus de 130 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 50 Milliards d'euros.

Nous devons coopérer, comme nous savons le faire pour l'Airbus.

ESF propose d'inviter nos partenaires européens à créer un consortium dans le secteur de la transition énergétique pour rechercher les économies d'échelle indispensables et devenir ensemble des leaders globaux suivant 3 axes :

- Exploration systématique et exploitation optimale du potentiel des 6 sources d'énergies renouvelables (vent, solaire, biomasse, océan, géothermie, hydraulique)
- R&D et déploiement rapide des systèmes de stockage de l'énergie
- Exploitation à marche forcée des potentiels d'économies d'énergie, notamment dans le bâtiment et l'industrie

Nous voulons un projet industriel à la taille des enjeux, avec une mise en commun des savoirs, des moyens humains et des financements au niveau européen.

Nous avons les meilleurs atouts pour devenir les champions du monde des industries de la sortie du nucléaire.

La France s'appuyer sur ses grands industriels pour développer une compétence internationalement reconnue dans la fin de vie et le démantèlement des installations.

La baisse des coûts d'exploitation des énergies renouvelables condamne le nucléaire en sa forme actuelle à connaître le même déclin que les autres énergies épuisables : il ne représente plus que 11% de la production électrique mondiale, contre 17% en 1993.

Les 432 réacteurs en activité sur la planète, répartis dans 31 pays seront arrêtés et démantelés à l'échelle d'une ou deux générations humaines : ils ont en moyenne près de 30 ans, durée d'exploitation pour laquelle ils ont été conçus. La France est très concernée, car 22 de nos 58 réacteurs auront plus de 40 ans en 2022.

Notre responsabilité d'écologistes est d'imposer qu'arrêts et démantèlements soient accomplis avec le plus grand professionnalisme. Nous pensons que la France a tous les atouts pour se positionner sur cette spécialité créatrice d'emplois pour des décennies.

Il existe un potentiel commercial important autour de la sécurité industrielle, stratégique si notre lourd investissement dans la recherche nucléaire aboutit à des solutions soutenables pour l'humanité.

Le démantèlement de Fessenheim, qui fête ses 36 ans en 2013, sera la première vitrine de ce savoir-faire très exportable : dans le monde près de 150 réacteurs ont plus de 30 ans, et une trentaine autour de 40 ans d'exploitation.

Pour y parvenir, nous devons :

- Utiliser le démantèlement de Fessenheim comme démonstrateur des bonnes pratiques, et comme base d'expertise.
- Capitaliser en expérience sur les travaux de mise à niveau du parc nucléaire demandés par l'ASN, modéliser et optimiser les modalités de fin de vie des centrales et filières combustibles.
- Accompagner financièrement la filière nucléaire dans cette conversion, fertiliser l'innovation dans la sûreté des infrastructures et le démantèlement.
- En faire le standard mondial par la création de normes internationales en coopération avec le Japon, et organiser la certification de l'ensemble de la filière française.

SOBRIETE – EFFICACITE- SANTE PUBLIQUE

L'enjeu de santé publique doit être au cœur du débat.

La surconsommation d'hydrocarbures, et en particulier de gazole, nous place parmi les plus mauvais élèves européens pour la **qualité de l'air**. La gabegie énergétique de nos transports routiers coûte chaque année des dizaines de milliards d'euros à la sécurité sociale, s'ajoutant au déficit commercial lié aux importations de produits pétroliers, dont elle est la principale responsable.

ESF demande une réforme de la fiscalité des produits pétroliers favorisant l'émergence des moyens de transports durables, et souligne l'urgence d'un alignement de la fiscalité du gazole sur celle des autres carburants.

En outre, les conditions de chauffage et d'accès à l'eau chaude sanitaire sont, au-delà de la dignité, déterminantes pour la santé.

L'obligation de rénovation énergétique des bâtiments hébergeant les plus précaires doit être couplée avec la réglementation sur le droit au logement.

Par ailleurs, la consommation électrique industrielle représente près de 30% de la consommation finale, dans laquelle les moteurs comptent pour près de 70%.

ESF propose le lancement d'un grand programme de remplacement des moteurs électriques dans l'industrie.

Notre industrie électro-mécanique doit s'appuyer sur les succès de sa R&D et déployer son potentiel grâce à une obligation de changement pour des moteurs plus performants, couplée à des aides publiques.

Enfin, une réforme générale de la gouvernance des entreprises et services publics autour de la notion de performance globale, économique, environnementale, et sociale, doit être engagée dès la fin de ce débat.

MIX ENERGETIQUE

Notre marché de l'électricité est inefficace, freinant l'avènement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

ESF demande la mise en adéquation des prix et modalités tarifaires de l'électricité avec les vrais coûts pour la filière.

Pour ce faire :

- Mise en conformité de la filière nucléaire avec le droit commun :
 - o Obligation d'assurance à plus de 50% auprès du secteur privé
 - o Combustible usagé valorisé comme déchet
 - o Obligation d'investissement des provisions sur l'ensemble de la filière électrique et fin de la bulle spéculative sur la filière nucléaire
- Enchérisssement programmé des tarifs de l'électricité pour en refléter le coût complet.

ESF demande l'arrêt de toute subvention publique pour les projets énergétiques nuisibles à l'environnement, et la fixation d'un cadre contraignant.

Pour ce faire :

- Sortie des agro-carburants de première et seconde génération en concertation avec la filière agricole
- Arrêt des projets énergétiques en compétition avec l'alimentation humaine, comme les filières céréales-énergie qui entretiennent la spéculation, ou avec un EROI inférieur à 5.
- Restrictions sévères sur les exploitations non conventionnelles, et sur les forages offshore dans les eaux nationales et européennes :
 - application stricte des principes de précaution, prévention et pollueur-payeur
 - Analyse d'impact approfondie obligatoire, publique et contradictoire
 - Interdiction à titre conservatoire de la fracturation horizontale et des additifs dans l'eau
 - Application d'une tarification progressive sur l'eau consommée
 - Consignation d'une provision obligatoire égale aux revenus d'une année d'exploitation
 - Suivi trimestriel

ENERGIES RENOUVELABLES

L'exploitation des énergies renouvelables s'imposera naturellement comme le seul choix compétitif pour la production d'électricité.

Selon la Cour des Comptes, il faudrait 11 EPR pour se substituer à nos 58 réacteurs, ce qui est techniquement et financièrement irréalisable.

Il faut actualiser les aides aux ENR pour en renforcer l'efficacité, et les focaliser sur :

- la recherche, l'innovation et le développement de filières industrielles favorisant l'émergence de champions internationaux, en particulier du stockage
- La rénovation des réseaux permettant de les accueillir dans des conditions techniques et financières optimales

La CSPE doit être réservée au financement de la péréquation tarifaire, essentielle à notre idéal de solidarité nationale, qu'il s'agisse de vente d'électricité ou de soutiens régionaux à l'achat d'électricité d'origine renouvelable.

L'efficacité du marché de l'électricité permettant une réduction rapide de ses besoins de financement relatifs, **l'obligation d'achat nationale de base doit être financée par une nouvelle fiscalité :**

- Soumise au contrôle de la représentation nationale
- Favorisant l'engagement des autorités concédantes et de l'économie sociale et solidaire dans les activités de production et de stockage d'énergie

L'obligation publique d'achat doit être contractualisable par tous les gestionnaires d'équilibre afin de permettre le développement d'une concurrence favorable à la baisse des coûts.

ESF demande la révision du TURPE pour favoriser :

- L'exercice de leur souveraineté sur les réseaux de distribution par les autorités concédantes
- Son orientation vers le renforcement et l'interconnexion des réseaux de distribution accueillant les ENR décentralisées plutôt que le renforcement de réseaux surdimensionnés pour le transport de la production nucléaire

Le S3REnr doit faire l'objet d'un moratoire, le Groupe EDF étant en conflit d'intérêt.

ESF demande l'application éclairée et tous aménagements nécessaires de la convention du 23 juin 2010 permettant l'exploitation optimale du potentiel hydro-électrique français.

La réglementation doit évoluer pour favoriser le développement de nouvelles infrastructures permettant de satisfaire à la fois les besoins de stockage d'énergie ET d'eau.

La méthanisation agricole doit être compatible avec les grands objectifs environnementaux, agronomiques, et de sociologie agricoles, privilégiant la coopération lorsque la recherche d'économies d'échelle est nécessaire.

Le biogaz représente une ressource potentielle non-négligeable pour les exploitations de taille petite et moyenne, restant dans une optique soutenable, à l'opposé de projets type Ferme des Mille Vaches. Enfin, il faut fixer des limites claires pour que des déchets seuls soient utilisés, et ne pas compromettre le retour de la matière organique indispensable à la fertilité et au maintien de la structure des sols agricoles.

FINANCEMENT & GOUVERNANCE

ESF demande la création d'un tremplin social pour la transition énergétique, privilégiant les plus défavorisés :

- Tarification progressive de l'énergie, pour les particuliers, les entreprises, les collectivités
- Affectation des bénéfices pour EDF liés à l'augmentation des tarifs de l'électricité au soutien des investissements vers l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables
- Mobilisation d'investissements publics et privés (ajustement du grand emprunt, épargne participative, création d'un fonds d'investissement international pour l'innovation en France, utilisation de la banque publique d'investissement) pour l'innovation et le développement de ces filières de proximité très intenses en emploi
- Forçage de l'adaptation du système bancaire par la création d'un taux de l'usure écologique assurant la transparence des taux des crédits bancaires aux investisseurs dans la transition énergétique, et prise en compte de l'économie latente sur la facture énergétique dans la capacité d'endettement des emprunteurs

ESF estime que l'enjeu nécessite de créer une Agence nationale de la Transition Energétique, chapeautant l'ADEME.

Le rôle de cette agence sera entre autres :

- Le fléchage de l'investissement vers l'efficacité énergétique et l'usage accru de renouvelables
- La définition et la promotion des bonnes pratiques, pour les partenariats public/privé en régie, et la garantie de transparence pour les appels d'offres qui seront nécessaires pour stimuler l'expansion du parc de production des énergies renouvelables
- Le pilotage d'une obligation d'investissement dans les énergies renouvelables des provisions constituées par EDF dans le cadre de ses activités électro-nucléaires, et de l'affectation des cashflows générés par l'augmentation programmée du prix de l'électricité
- Le soutien à la conversion d'emploi vers les secteurs à fort développement prévisible tels l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, et la création des amortisseurs sociaux nécessaires
- Le suivi du marché des CEE et futurs outils similaires, et l'évaluation des politiques fiscales dédiées à la transition

Cahier d'acteur

Fédération nationale des associations
d'usagers des transports (FNAUT)

fnaut



*Des transports plus efficaces et moins énergivores,
c'est possible !*

débat
national transition
énergétique

Des transports plus efficaces et moins énergivores, c'est possible !

Cahier d'acteur pour le Conseil National du Débat sur la Transition Énergétique

La FNAUT, Fédération nationale des associations d'usagers des transports, s'intéresse à tous les aspects de la mobilité, au niveau national. Dans le cadre d'un débat sur la transition énergétique, il faut rappeler que :

- La mobilité est un facteur essentiel de la vie moderne dans ses différents aspects : poids économique, place dans la vie quotidienne (temps passé, coût, aspects sanitaires), poids pour les finances publiques, consommation d'énergie, émission de gaz à effet de serre.
- Consommant près de 60% du pétrole que nous importons, elle nécessite une énergie finale de 50 Mtep, dont 46,5 Mtep de pétrole raffiné (essence, gazole, kérosène, fioul lourd), 2,4 Mtep de biocarburants et 1,0 Mtep d'électricité. En comptant la quote-part de la consommation du raffinage et un rendement de 50% pour les biocarburants, cela représente 154 Mt de CO₂, soit 29,5% de nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Il faudrait y ajouter les transports internationaux et une part considérable d'émissions « grises » pour la construction des véhicules et des infrastructures. Pour les émissions directes de GES, la part des modes est la suivante : route (93,9%), avion (4,0%), voie d'eau (1,7%), fer (0,4%), hors transports internationaux.
- Le laisser-faire conduirait à toujours augmenter ses externalités négatives, en particulier les émissions de CO₂, alors que la transition énergétique vise précisément à les réduire.
- Face à ces perspectives, il n'y a pas de solution unique et facile, mais une addition de solutions partielles qui visent à diminuer le besoin de mobilité et les consommations unitaires de combustibles fossiles.

Question 1 : Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

Sobriété et efficacité sont les mots clés essentiels pour la transition énergétique dans les transports.

Sobriété dans les transports, dans la mobilité

L'augmentation constante des déplacements ne semble pas correspondre à une logique de service rendu. Il y a de la marge pour la sobriété, mais celle-ci ne peut pas reposer que sur de la bonne volonté individuelle : elle a besoin d'être aidée par des choix politiques.

L'aménagement du territoire pourrait diminuer bien des besoins de transports, en particulier domicile-travail, en augmentant la densité urbaine, surtout à proximité des gares de transport collectif, en organisant des villes à activités multiples (logements, emplois, commerces, etc.), en réservant sur les espaces publics de la place pour le développement des transports collectifs urbains et des modes non-motorisés de déplacement, en développant le télétravail.

Le coût des transports. Les études de Jean-Marie Beauvais, économiste des transports, ont montré que, sur le long terme, le coût des transports a augmenté moins vite que le SMIC. S'ils payaient leurs externalités, les transports seraient plus chers et de nombreux déplacements seraient réduits : déplacements non essentiels, dans tous les milieux socioprofessionnels ; diminution des transports de fret grâce à une meilleure localisation des étapes des processus industriels ; diminution des transports aériens très énergivores, etc. La vérité sur les coûts des transports, c'est-à-dire un renchérissement, devrait être accompagnée de mesures transitoires en faveur de ceux qui s'en trouveraient injustement pénalisés.

L'éducation. La sobriété dans la mobilité s'apprend dès le plus jeune âge, à l'occasion des trajets pour l'école et pour des activités culturelles et sportives : pratiquer la marche et le vélo. Les collectivités locales pourraient être mobilisées sur cette thématique.

Une sobriété forcée : le péage urbain pour les véhicules à moteur thermique devrait être autorisé pour les agglomérations qui le souhaitent. Le produit du péage devrait être affecté aux modes alternatifs à la voiture.

Des moyens de transport plus efficaces

Toutes les études montrent de grandes différences de consommation d'énergie fossile selon les modes de transport : les modes non-motorisés (marche et vélo) et les transports collectifs (surtout ferroviaires) sont nettement plus économes.

Report modal vers les modes les plus efficaces

En ce qui concerne les déplacements de personnes, la marche et le vélo sont les modes les plus efficaces. Ils doivent être encouragés par des aménagements et des réglementations qui les rendent plus sûrs, plus courts et plus agréables.

Les transports par voie ferrée (transports urbains : métros, tramways, tram-trains ; transport à moyenne et longue distance par trains TER, Intercités ou TGV) sont très efficaces s'ils correspondent à des trajets fréquentés. Ils doivent être favorisés par une remise à niveau des moyens existants, par leur mise en réseau, et par la création de nouvelles lignes choisies pour leur utilité.

En matière de fret, la FNAUT préconise un report du fret routier à moyenne et longue distance vers la voie ferrée et la voie d'eau, et une meilleure localisation des aires logistiques. Ce report passera par le renforcement et une meilleure organisation du fret ferroviaire (axes de ferroulage, desserte des ports, prise en charge du wagon isolé par les opérateurs ferroviaires de proximité) et fluvial, en abandonnant les projets inutilement coûteux comme le canal Seine-Nord, et en permettant la concurrence entre transporteurs ferroviaires.

Les différents modes de transport de fret doivent payer leurs externalités, qui sont particulièrement élevées pour les camions (pollution de l'air, CO₂, dégradation des routes, bruit, insécurité).

Dans les agglomérations, le report modal de la voiture vers les transports collectifs peut être grandement facilité par des aménagements qui cessent de faire la part belle à la voiture, qui occupe un espace considérable.

Le co-voiturage est aussi un exemple d'efficacité accrue. Il doit être encouragé.

Une meilleure efficacité énergétique des moyens de déplacement

Tous les moyens de déplacement peuvent et doivent progresser en termes de rendement énergétique. Le cas le plus évident est celui de l'automobile dont la consommation peut encore être divisée par deux (amélioration des moteurs, arrêt de la fuite en avant vers toujours plus de poids et de taille, vitesse réduite, moteurs hybrides avec stockage par batterie ou par air comprimé, stop-and-go, etc.).

La vitesse autorisée doit être réduite, sur autoroute où elle devrait passer à 120 km/h, sur voies express (100 km/h) et sur les autres routes (80 km/h).

Des progrès sont possibles pour réduire la consommation de carburant des camions et des avions. En matière de fret, le cas des VUL (véhicules utilitaires légers) est un enjeu particulièrement sérieux : leur part du trafic a beaucoup augmenté et ils représentent 18% des émissions de CO₂ dues aux transports routiers. Ils pourraient être fortement améliorés, et souvent électrifiés.

Utilisation d'énergies peu carbonées

Le remplacement des produits pétroliers par d'autres sources d'énergie est une nécessité qui va progressivement se faire jour.

Les biocarburants de première génération ont montré leurs limites avec leurs mauvais bilans en énergie et en gaz à effet de serre. La FNAUT demande qu'on cesse de les soutenir. Les biocarburants liquides et gazeux de seconde génération sont plus prometteurs, mais ils en sont encore au stade des pilotes industriels. Ils doivent encore faire leurs preuves en termes de bilans économiques et environnementaux par le biais d'analyses de cycle de vie.

L'électricité joue déjà un rôle majeur dans les transports ferroviaires. Elle se développera inéluctablement dans l'ensemble des transports si l'on souhaite les décarboner. Ce développement doit être effectué avec pragmatisme, en commençant par tous les secteurs où le trajet quotidien des véhicules ne dépasse pas la centaine de km et où la recharge peut être effectuée la nuit, à faible intensité. C'est le cas pour les flottes captives d'entreprises et d'administrations, les VUL, les taxis, etc.

Question 2 : Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique de 2025 ? Quels types de scénarios possibles aux horizons 2030 et 2050 ?

Dans les transports, à long terme, il faut se placer dans une trajectoire de suppression de 80% de notre utilisation de combustibles fossiles, qui seront réservés à l'aviation et au transport maritime. Pour les autres transports, deux énergies seront utilisées : l'électricité et les biocarburants. Cette trajectoire doit être préparée en travaillant à la mise en œuvre de véhicules électriques (ce qui implique encore des recherches sur les batteries et les piles à combustible) et en poussant la recherche industrielle sur les biocarburants lignocellulosiques, y compris la filière du biométhane.

En 2030, il semble probable que les différentes mesures commenceront à être mises en œuvre (légère réduction de la consommation énergétique grâce aux mesures de sobriété et d'efficacité, pourcentage significatif de véhicules électriques, début de production industrielle de biocarburants lignocellulosiques), mais le mix énergétique global de nos transports ne fera que commencer son évolution vers un mix très peu carboné.

Question 3 : Quelle gouvernance de la politique énergétique, pour une responsabilité mieux partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales en assurant la cohérence nationale ? Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel ?

La nécessité de moyens de déplacement à longue distance (TGV et trains intercités, transport de fret par voie ferrée et par voie d'eau, aéroports internationaux) donne à l'Etat un rôle qu'il faut se garder de minimiser.

La subsidiarité doit néanmoins tenir toute sa place dans plusieurs aspects de la mobilité. Ainsi en est-il de la maîtrise de l'urbanisme, facteur essentiel de sobriété, dans l'organisation de la mobilité à courte et moyenne distance (de la marche au TER) et dans la gestion du stationnement, avec la perception par les collectivités locales du produit des amendes de stationnement.

En matière d'énergies renouvelables et de technologies, le sujet est abordé avec la question n°2. La politique industrielle devra permettre aux producteurs français de se reconvertir en vue de l'avenir : automobiles à très faible consommation, motorisation électrique, VUL peu polluants, avion à faible consommation, technologies de l'information et de la communication, technologies de biocarburants liquides et gazeux des filières ligno-cellulosiques. Il s'agit d'enjeux très importants en termes d'emplois, d'investissements et de notre bilan import-export.

Question 4 : Quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la transition énergétique ? Quels instruments pour assurer une répartition efficace et juste des efforts et des bénéfices ?

Il est nécessaire d'instituer une fiscalité écologique en affectant ses recettes aux mesures qui permettent de diminuer la consommation de combustibles fossiles, surtout l'entretien et l'adaptation du réseau ferré urbain et interurbain. La fiscalité pourrait devenir un outil important pour la sobriété et l'efficacité dans la mobilité des personnes et des marchandises.

La FNAUT demande aussi une meilleure utilisation des moyens financiers (Etat, collectivités territoriales, entreprises, UE) en reportant vers les transports collectifs une part des crédits encore affectés à la route.

Certaines niches fiscales devraient être limitées ou supprimées. Une taxe pesant sur les émissions de CO₂ devrait être instituée, sans exception. Ainsi faut-il instituer une taxation du kérosène, augmenter la taxation sur le gazole, et corriger la surestimation du coût d'usage de la voiture par le barème fiscal kilométrique.

Le 7 février 2013

Cahier d'acteur

Fédération nationale des collectivités
conçédantes et régies (FNCCR)



*Solidarité territoriale et transition énergétique :
le rôle central des autorités organisatrices
de la distribution d'énergie*





DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Solidarité territoriale et transition énergétique : le rôle central des Autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE)

Avertissement : le document ci-dessous a été réduit pour respecter une présentation de même longueur pour tous les acteurs. Vous pouvez trouver le texte complet (1/3 de plus) sur notre site energie2007.fr en suivant le lien :
http://www.energie2007.fr/images/upload/dnte_cahier_dacteur_fnccr_transition_energetique_190213.pdf

LA FNCCR

La FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) **est une association d'élus** à laquelle adhèrent les collectivités territoriales et leurs groupements qui agissent dans le domaine des services publics locaux essentiels - fourniture et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des déchets, éclairage public, communications électroniques - et en assurent la gestion directement en régie ou avec un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public. **La FNCCR a toujours agi en faveur d'une meilleure qualité des services publics locaux et de la maîtrise de leur gestion par les collectivités territoriales. Elle plaide en faveur d'une indispensable solidarité entre les territoires, gage de cohésion sociale et économique, indispensables en cette période, ainsi que de l'efficacité de la régulation locale que les collectivités exercent vis-à-vis des opérateurs.**

Dans le domaine de l'énergie, ses adhérents sont de toutes natures juridiques (communes, communautés urbaines ou d'agglomération, départements, régions, syndicats intercommunaux ou mixtes, régies et sociétés d'économie mixte) et regroupent environ 95 % de la population française.

LES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE (AODE), DES EXPERTS PUBLICS AU SERVICE DES AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES CONSOMMATEURS POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

La compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) a été constituée, dès la loi du 15 juin 1906 qui l'a instaurée, le domaine d'élection de la coopération intercommunale.

Dès l'origine, les raisons techniques ont convergé avec les raisons politiques (volonté, dès l'entre-deux-guerres, d'organiser l'égal accès de tous à l'énergie) pour **rechercher la voie d'une bonne synthèse entre la démocratie locale et l'efficacité des systèmes énergétiques** : ces raisons demeurent des éléments incontournables du débat sur la transition énergétique.

L'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité et de gaz, le processus de décentralisation, ainsi que la croissance des problématiques environnementales ont ajouté à ces fondamentaux un besoin nouveau de renforcement de la capacité régulatrice des AODE. Cela supposait de corriger substantiellement l'asymétrie de leur taille par rapport à celle des opérateurs des réseaux. La loi de décembre 2006 sur le secteur de l'énergie a ainsi introduit un mécanisme incitatif qui a accéléré le regroupement des autorités organisatrices de la distribution d'électricité. **Aujourd'hui 59 AODE regroupent toutes les communes desservies par EDF ou ERDF dans leur département ou plus d'un million d'habitants, et la plupart des 41 autres départements disposent d'une AODE de grande taille regroupant la très grande majorité des communes et de la population.**

Autour de leur compétence de base sur la distribution d'électricité et dans une logique de mutualisation des moyens facilitée par leur grande taille, **les AODE (le plus souvent prenant la forme de syndicats d'énergie) ont également intégré d'autres compétences.** La quasi-totalité d'entre elles assure ainsi, pour le compte de leurs adhérents communaux ou intercommunaux, de nombreuses autres compétences : **distribution publique de gaz et de chaleur**, notamment à partir du bois-énergie, **éclairage public, production d'énergies renouvelables, maîtrise de la demande en énergies** (information et sensibilisation des différentes catégories de consommateurs notamment les personnes en situation de précarité, suivis de consommation, audits énergétiques, assistance aux travaux d'efficacité énergétique,...), **achats groupés d'énergies et de services énergétiques**, installation de stations **d'alimentation en électricité ou en gaz de véhicules « propres »**, etc...

Au-delà de ces activités qui leur confèrent une expertise incontestable et irremplaçable en matière énergétique, l'extension des compétences de la plupart des AODE au domaine des communications électroniques leur permet en outre d'être des **acteurs incontournables de l'évolution des services publics et de l'urbanisme vers les « smart grids » et les « smart cities ».**

LES PROPOSITIONS GLOBALES DES AODE POUR L'ORGANISATION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE PAR LES COLLECTIVITES

En dehors des domaines ci-dessus, plusieurs autres compétences des collectivités territoriales vont constituer des éléments constitutifs essentiels du pilotage local de la transition énergétique : planification de l'urbanisme, organisation des déplacements, rénovation de l'habitat, gestion des déchets ont, par exemple, des conséquences directes sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Dès lors, **la fonction de coordination et de programmation générale locale de la transition énergétique doit faire l'objet d'une identification spécifique par la loi et être distinguée de la compétence d'AODE.**

Il s'agirait tout d'abord, pour que la contribution à la transition énergétique soit partagée équitablement, de **généraliser l'obligation de réaliser un PCET à**

l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements, en adaptant son contenu à leur taille respective et en imposant qu'il comporte des objectifs cohérents avec les engagements nationaux et européens en la matière.

Il s'agirait ensuite de **modifier les procédures d'élaboration de ces documents et des SRCAE pour qu'ils soient réellement coproduits entre les différentes parties prenantes, ce qui permettrait de les rendre prescriptifs.**

Une première proposition d'évolution de la loi concernerait ainsi la **création de « conférences de la transition énergétique »**. Ces conférences associant les principales collectivités concernées pourraient être réunies au niveau départemental et au niveau régional. Elles auraient vocation à élaborer des propositions de **schémas départementaux et régionaux de la transition énergétique**, intégrant dans ce dernier cas les SRCAE et comprenant également des orientations pour la mise en cohérence des réseaux d'énergies, des documents d'urbanisme, des plans de déplacement et des PCET, ces schémas étant adoptés par les conseils généraux et régionaux et arrêtés par les préfets.

Dans la logique de superposition de différents niveaux territoriaux de pilotage de la transition énergétique qui résulterait d'un tel schéma, deux points particuliers devraient être par ailleurs pris en considération :

- La maîtrise de la demande d'énergie (MDE) et la production d'énergie ne peuvent pas faire l'objet de compétences exclusives car ce mécanisme conduit à un dessaisissement de la collectivité d'origine qui transfère la compétence, ce qui dans les domaines susmentionnés n'a guère de sens. Dès lors, il semble nécessaire de confirmer dans la loi que l'ensemble des collectivités locales et de leurs groupements seront fondés à réaliser des installations de production d'énergie et des actions de MDE, sous réserve de respecter les documents de planification (PCET) ce qui garantirait la cohérence des actions publiques.

- La solidarité territoriale doit être impérativement préservée en ce qui concerne les réseaux de distribution d'électricité.

Il serait donc nécessaire d'imposer parallèlement une taille minimale pour toute autorité organisatrice de la distribution d'électricité desservie par EDF ou ERDF, tel qu'indiqué dans le tableau de synthèse ci-dessous.

En complément de ces mesures générales d'organisation, **des propositions plus ciblées peuvent également être formulées** pour permettre d'atteindre les objectifs fixés par l'union européenne et la France aux échéances de 2020 et 2050 en matière de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelable et pour assurer le financement de la transition.

Ces propositions, dont le détail figure dans les fiches transmises aux différents groupes de travail du CNDTE, sont synthétisées ci-dessous.

Synthèse des propositions

Organisation générale

- **Création de « conférences départementales et régionales de la transition énergétique »** ayant vocation à élaborer des propositions de schémas départementaux et régionaux de la transition énergétique, intégrant dans ce dernier cas les SRCAE et comprenant également des orientations pour la mise en cohérence des réseaux d'énergies, des documents d'urbanisme, des plans de déplacement et des PCET, les schémas étant adoptés par les conseils généraux et régionaux et arrêtés par les préfets.
- **Pour préserver le modèle de la solidarité territoriale pour ce qui concerne les réseaux de distribution d'électricité, imposer que toute autorité organisatrice de la distribution d'électricité desservie par EDF ou ERDF satisfasse à l'une au moins des conditions suivantes :**
 - o Regroupement de l'ensemble des communes d'un même département,
 - o Regroupement d'au moins 500 000 habitants, et non plus un million d'habitants comme le prévoit de nos jours la loi,
 - o Réseau basse et moyenne tension d'au moins 10.000 km de longueur.

Réduction des consommations

- **un effort important de sensibilisation, d'information et d'accompagnement** pour modifier peu à peu les comportements et usages vers plus de sobriété et assister les maîtres d'ouvrage dans la réalisation des travaux et équipements améliorant l'efficacité énergétique. **Les mécanismes de soutien existants (EIE, ALE, CEP, programmes CEE) doivent donc être renforcés et développés, notamment pour les collectivités et leurs groupements** qui permettent d'en garantir la pérennité et dont les réalisations ont une valeur d'exemplarité reconnue.
- **la mise en place de mécanismes de tiers financement** permettant de financer les travaux en anticipant sur la réduction ultérieure des dépenses énergétiques et la valorisation du patrimoine ainsi réhabilité.
- **la formation et l'organisation des métiers du bâtiment et la mise en place d'un guichet unique public** pour proposer des opérations globales de rénovation des bâtiments, orientées en priorité vers les logements occupés par des personnes en situation de précarité

Développement de la production d'énergies renouvelables

- **une révision des mécanismes de soutien financier** qui devront intégrer dans une approche globale la CSPE, le TURPE, les tarifs d'achat et les conditions de raccordement aux réseaux et comporter des conditions préférentielles pour les collectivités territoriales et leurs groupements en raison des contraintes spécifiques auxquelles ils sont soumis (code des marchés publics, comptabilité publique) et pour que les recettes générées grâce aux aides publiques apportées soient affectées principalement au financement d'actions d'intérêt général et notamment de réduction des consommations d'énergie.

- **une simplification des procédures** permettant l'installation des équipements de production, notamment quand ils sont réalisés par des collectivités territoriales dans le cadre d'un service public.

Financement de la transition énergétique

- **une révision de la fiscalité énergétique** qui devra constituer un signal clair en faveur de la réduction des consommations de combustibles fossiles et des émissions de gaz à effet de serre et **son affectation aux collectivités territoriales et à leurs groupements en charge des actions à mener.**

- **la poursuite du dispositif des CEE avec des objectifs ambitieux pour la troisième période** (au minimum la couverture à 100% des objectifs de la directive européenne sur l'efficacité énergétique) permettant la stabilisation ou la croissance de la valeur du kWhc.

- **augmenter le fonds d'amortissement des charges d'électrification (Facé) d'un sous-programme EnR-MDE doté d'environ 40 M€ supplémentaires par an** pour financer des actions d'efficacité énergétique réduisant les besoins globaux de renforcement des réseaux de distribution (rénovation accélérée de l'éclairage public et réduction des pertes par la suppression des fils nus de faible section) sans impact sur le prix de l'électricité et sur les finances de l'Etat.

Cahier d'acteur

Fédération nationale des syndicats
d'exploitants agricoles (FNSEA)



La FNSEA s'investit dans la transition énergétique





Paris, le 28 février 2013

La FNSEA s'investit dans la transition énergétique

La vocation première des agriculteurs est de produire des denrées alimentaires et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs. De nouveaux enjeux majeurs élargissent leurs champs d'actions : ils ont aussi un rôle important à jouer pour produire des biens non-alimentaires, des énergies renouvelables et contribuer au gain en efficacité énergétique. S'ajoute aussi l'enjeu d'autres éco-innovations (biomatériaux, bioproduits), sources de matières premières utilisées dans divers secteurs d'activité tels que le transport, le bâtiment, la santé, ...

Le secteur agricole ne représente qu'environ 3% de la consommation d'énergie finale française. La moitié des consommations dans les exploitations agricoles est liée aux énergies directes et l'autre moitié, aux énergies indirectes. Les charges liées à l'énergie sont variables selon les productions (ex : chauffage = 35% des charges variables d'une exploitation maraîchère). Quels que soient l'impact de l'énergie sur les charges, de plus en plus d'agriculteurs s'emploient à réduire leurs consommations d'énergie.

Depuis de nombreuses années, les agriculteurs, à travers leurs exploitations agricoles, leurs outils collectifs de transformation et filières, évoluent en produisant plus et mieux tout en améliorant leur efficacité énergétique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Les agriculteurs peuvent contribuer aux engagements pris par la France dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et plus largement dans le cadre du Paquet Energie-Climat Européen. L'agriculture fait partie des solutions à la fois en matière d'économies d'énergies et pour l'élaboration du bouquet énergétique national.

1) Un potentiel d'économies d'énergies dans les exploitations agricoles

* **Le plan de performance énergétique 2009-2013 (PPE)**

Le PPE se compose de différents axes visant à améliorer l'efficacité énergétique dans les exploitations agricoles via les économies d'énergies et la production d'énergies renouvelables. Un des axes essentiels est celui du diagnostic énergétique qui permet de faire un état des lieux de la situation dans l'exploitation agricole à la fois en terme de consommation d'énergies directe et indirecte, d'émissions de gaz à effet de serre et de variation de stock de carbone. Ce diagnostic peut déclencher des investissements qui entraînent une évolution des pratiques et des systèmes et/ou une utilisation des technologies plus efficaces.

Les enveloppes attribuées au PPE sont en baisse chaque année et rien n'est prévu au-delà de 2013. Par manque de moyens, les objectifs du Grenelle sont loin d'être atteints malgré une forte demande des agriculteurs. Il est nécessaire d'améliorer et de poursuivre ce dispositif incitatif qui sensibilise et engage chaque année de plus en plus d'exploitants agricoles.

* **Les Certificats d'économies d'énergies (CEE)**

Il existe 19 fiches d'opérations standardisées faisant l'objet d'arrêtés ministériels pour le secteur agricole. Un groupe de travail « Agriculture » présidé par la FNSEA existe au sein de l'ATEE. La profession agricole poursuit dynamiquement ses travaux pour faire valider de nouvelles fiches. La FNSEA souhaite que des simplifications administratives soient apportées afin d'accélérer la création de nouvelles fiches. Les objectifs de la « 3^{ème} période » du système des CEE doivent être rapidement définis afin de ne pas casser la dynamique engagée.

* **Le Fonds chaleur**

Le Fonds chaleur a pour objectif de soutenir financièrement les projets d'installations assurant une production énergétique annuelle supérieure à 1000 tep à partir de la biomasse et répondant à certaines conditions. Le Fonds chaleur doit être pérennisé et son montant augmenté car c'est le levier principal pour améliorer l'efficacité énergétique dans l'agro-industrie. Il est indispensable de diminuer le seuil exigé pour en bénéficier puisque les seuils de la méthanisation agricole sont souvent inférieurs.

2) Des atouts pour produire des énergies renouvelables

• Photovoltaïque :

La production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques posés sur les toitures des bâtiments a toute sa place dans les exploitations agricoles. Pour optimiser la compétitivité, les agriculteurs modernisent leurs bâtiments à un rythme régulier (créations, agrandissements ou rénovations). La FNSEA souhaite qu'un coefficient d'ensoleillement soit appliqué pour fixer les tarifs de l'électricité du photovoltaïque sur bâtiment. Plutôt que de recourir à un appel d'offres pour les projets entre 100kWc et 250kWc, un tarif de rachat doit s'appliquer pour l'ensemble des projets jusqu'à 250kWc. Des améliorations technologiques doivent être apportées à la qualité des panneaux et des installations.

La priorité des installations photovoltaïques doit être donnée au secteur des « moyennes et grandes toitures » et non au sol. Ceci, dans l'objectif de protéger les terres agricoles de l'artificialisation. Il faut renforcer les règles visant à interdire le photovoltaïque au sol sur les terres à vocation agricole. D'autre part, même si la profession agricole ne peut pas intervenir sur les zones de type « zone d'activité » ou « zone urbanisée », la FNSEA souligne le risque d'y installer du photovoltaïque au sol puisqu'à l'avenir, le manque de disponibilité dans ces zones pourrait se répercuter sur les terres agricoles (prix et surfaces).

• Méthanisation :

La FNSEA soutient les projets de collectifs d'agriculteurs et les projets individuels que ce soit pour la cogénération (électricité et chaleur), pour l'injection du biogaz dans le réseau de gaz naturel et pour la production de biométhane carburant. Il s'agit de privilégier des projets « sur mesure », ancrés dans les territoires, montés et pilotés par des agriculteurs et adaptés aux ressources locales. Dans le cadre d'un projet collectif, les agriculteurs doivent pouvoir détenir la majorité du capital social de l'unité de méthanisation. La valeur ajoutée, notamment celle issue de la valorisation agronomique du digestat, doit revenir aux agriculteurs.

Les fertilisants comptent pour 32% des énergies indirectes des exploitations agricoles. La méthanisation contribue à des économies d'énergie puisqu'elle permet aux agriculteurs de substituer les achats d'engrais chimiques issus d'énergies fossiles par les engrais organiques issus de la méthanisation. Dans un contexte de prix élevés des engrais, la valorisation du digestat est un enjeu majeur pour les agriculteurs.

Les tarifs de rachat doivent être revalorisés pour permettre un véritable essor des unités de méthanisation agricole. La prime aux effluents d'élevage doit soutenir prioritairement les projets individuels et collectifs agricoles. La prime à l'efficacité énergétique doit être revue puisque du fait de son calcul, elle n'est pas actuellement accessible en totalité aux exploitants agricoles.

• Biocarburants

Les filières de production de biocarburants ont fait l'objet d'un examen attentif dans le cadre du Grenelle de l'environnement confirmant leurs atouts énergétiques et environnementaux. D'importants investissements ont été réalisés pour leur développement, grâce à une politique publique incitative. Les biocarburants issus de végétaux procèdent d'une économie circulaire :

- co-produits riches en protéines utiles pour la nutrition animale (enjeu européen)
- co-produits utilisés dans la chimie verte (glycérine végétale, par exemple), secteur porteur de croissance.

Par ailleurs ces biocarburants représentent une source d'emplois non délocalisables : 12 000 emplois. Les biocarburants font aujourd'hui partie du bouquet énergétique, ils doivent être pris en compte dans toutes leurs dimensions : économiques (investissements, devises), sociales (emplois) et environnementales (gaz à effet de serre).

- **Autres valorisations de la biomasse**

Grâce aux éco-innovations (ex : biomatériaux, chimie du végétal), l'agriculture peut apporter la matière première utilisée dans d'autres secteurs d'activité (ex : chanvre pour les bâtiments). La valorisation de la biomasse permet la valorisation de gisements de proximité et ainsi moins de transport pour se fournir en énergie. En reprenant l'objectif de 23% d'énergies renouvelables d'ici 2020, la moitié serait produite à partir de biomasse. Pour cela, il est nécessaire d'améliorer la compétitivité des filières françaises (recherche agronomique, logistique et densification-conditionnement) et d'apporter davantage de soutiens publics aux projets de R&D ainsi qu'aux aides aux investissements. L'offre nationale sur le bois-énergie ne suit pas la demande en France à un rythme qui permettra d'atteindre l'objectif Grenelle. La proposition du « Grenelle » de créer un Fonds « bois-biomasse » est un levier à réactiver.

3) Des conditions pour réussir la transition énergétique

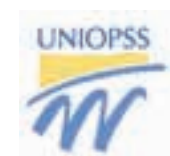
Toutes les nouvelles technologies nécessitent un soutien financier important au démarrage. Ces soutiens doivent être à la hauteur des objectifs fixés et les trajectoires, bien définies pour parvenir à l'émergence de filières fortes. Il faut prendre en compte les orientations des autres pays afin de ne pas en être déconnecté. Des évaluations régulières de l'évolution des filières assureront de la cohérence. Il est impératif de ne pas modifier les orientations prises et d'éviter les mesures rétroactives pour ne pas pénaliser les filières en développement. Cependant, la complexité du système géopolitique pourrait nécessiter des ajustements dans nos orientations. Dans ce cas, les modifications devront être progressives pour ne pas impacter négativement les filières.

Selon la FNSEA, la concertation du gouvernement sur la transition énergétique doit conduire, par des mesures incitatives, à sensibiliser chacun à l'importance des économies d'énergies. Elle doit définir un bouquet énergétique permettant aux agriculteurs de développer des énergies renouvelables cohérentes avec les atouts et les besoins des exploitations et des territoires. Les pays voisins, notamment l'Allemagne, ont compris ces enjeux et développent considérablement leur potentiel d'énergies renouvelables. Il est primordial de ne pas créer de nouvelles distorsions de concurrence en empêchant les agriculteurs de valoriser ce potentiel. Les énergies renouvelables représentent de véritables atouts pour la compétitivité des exploitations agricoles.

Pour la FNSEA, il est nécessaire de fixer des règles stables, cohérentes et durables pour permettre d'intégrer les projets d'EnR au sein des exploitations agricoles. L'ensemble des procédures administratives liées aux énergies renouvelables doivent être simplifiées. Les coûts des raccordements devront être réduits et transparents. La R&D ainsi que l'innovation doivent être soutenues pour conduire à l'émergence de filières industrielles puissantes, préalable nécessaire pour se positionner sur l'export.

Cahier d'acteur

Fondation Abbé-Pierre et UNIOPSS



*La transition énergétique pour tous.
Cahier d'acteur collectif pour une vraie prise
en compte de la question sociale et de la précarité
énergétique dans la transition énergétique
soutenu par CLER, FNH, FNE, PACT, RAC, GERES*





Membre de l'Uniopss

La transition énergétique pour tous

Cahier d'acteur collectif pour une vraie prise en compte de la question sociale et de la précarité énergétique dans la transition énergétique

La question sociale, partie intégrante de la transition énergétique

Dans la dynamique engagée par le Grenelle de l'Environnement, l'agenda des politiques publiques intègre aujourd'hui la question de la transition énergétique.

Le versant social des problématiques liées à l'environnement -pourtant présent dans la définition même du développement durable- était absent du Grenelle 1. Il trouve progressivement sa place depuis le Grenelle 2, notamment avec une sensibilité croissante de tous aux questions de précarité énergétique. Il faut aujourd'hui aller plus loin car **cette transition énergétique ne pourra pas fonctionner si elle laisse sur le bord du chemin ceux de nos concitoyens qui ne peuvent faire face à l'augmentation des coûts**. Un des enjeux majeurs de la transition aujourd'hui est donc bien d'intégrer la question sociale au centre de la démarche :

- Par la mise en œuvre d'une politique publique globale de prévention et de lutte contre la précarité énergétique à la hauteur des besoins ;
- Par la prise en compte systématique des questions suivantes pour chacune des mesures de la transition énergétique : qui sera exclu du fait de la faiblesse de ses revenus ou de sa situation de fragilité sociale (précarité, statut...) ? Qui verra sa situation aggravée par la faiblesse de ses moyens ?

1 ménage sur 6 était touché en 2006 par la précarité énergétique (principalement dans les 3 premiers déciles de revenu), et par ailleurs les ménages jusqu'à la médiane de revenu subissent une pression beaucoup trop forte de dépenses contraintes.

Le débat national sur la transition énergétique est organisé autour de questions sur l'efficacité énergétique et la sobriété, la gouvernance, les coûts, bénéfices et financements de cette transition. Le présent document est versé collectivement au Débat national par ses signataires pour aborder la dimension sociale de ces questions. Il prolonge le Manifeste « En finir avec la précarité énergétique », signé par 35 ONG environnementales et sociales à l'occasion de la Conférence environnementale de septembre 2012. A ce titre il est soutenu par les ONG suivantes, siégeant au CNDTE et signataires du Manifeste : le CLER, la FNH, le RAC, la FNE et le Geres.

En finir avec la précarité énergétique !

Agir sur les causes, traiter les effets

L'explosion de la précarité énergétique résulte de la combinaison de l'augmentation de la pauvreté, d'un parc de logement non performant et d'une hausse inéluctable du coût des énergies.

Plus encore que l'évolution de la pauvreté, la pression des dépenses contraintes devient insupportable pour une part croissante de la population et entraîne des coûts immédiats et futurs pour l'ensemble de la société.

Si nous n'agissons pas massivement, l'évolution des prix de l'énergie augmentera fortement la proportion de ménages touchés par la précarité énergétique. En 2006, 4 millions de ménages étaient concernés par la précarité énergétique. Nous considérons aujourd'hui qu'au moins 5 millions de ménages sous la médiane de revenus sont touchés ou au moins fragilisés par la dépense énergétique dans leur logement.

Les dépenses contraintes (logement, énergie, eau) représentaient en 2006 près de la moitié du budget des ménages pauvres (48%) et modestes (46%) – Insee Enquête BDF 2006.

Pour lutter efficacement contre cette forme de précarité et concilier préoccupations environnementales et sociales, l'action publique ne doit plus se contenter d'une action à la marge et déconnectée des enjeux réels. Il est nécessaire de déployer un système de mesures, une véritable politique publique d'ensemble visant à **intervenir directement, parallèlement et de manière coordonnée sur le parc de logements et sur le budget des ménages par des aides adaptées**. L'objectif est de mettre en œuvre des réponses différenciées priorisant les situations d'urgence sanitaire et sociale.

1. Agir sur les causes : élargir ou compléter le programme Habiter Mieux et prioriser les ménages modestes dans le plan de rénovation thermique des logements.

C'est une évidence aujourd'hui partagée : nous devons aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété. La transition énergétique doit permettre à tous – même à ceux qui n'ont pas les moyens d'investir – d'accéder aux logements et aux équipements performants qui conditionnent efficacité et sobriété.

La France compte près de 4 millions de logements « **passoires thermiques** » dans lesquels vivent pour une bonne part des ménages modestes, qui n'ont pas accès à des logements de qualité et thermiquement performants. Des mesures ont été engagées sur le parc social et auprès des propriétaires occupants les plus démunis avec le programme Habiter Mieux, mais les objectifs fixés pour ce programme ne lui permettront de toucher au mieux que 7 % des ménages concernés par la précarité énergétique, en 7 ans.

Le Président de la République a fixé un objectif de 600 000 rénovations thermiques par an. Cette politique d'ensemble ambitieuse ne pourra se déployer qu'avec des outils de production permettant de « changer de braquet » et de mettre en œuvre un véritable **droit à la rénovation** pour le parc privé à occupation sociale (propriétaires occupants et locataires), qui doit constituer un enjeu prioritaire du plan global de rénovation thermique des logements. Ce droit à la rénovation devra combiner des mesures incitatives et coercitives graduées.

1.1. Compléter ou élargir Habiter mieux.

Engagé en 2011 suite aux préconisations du rapport « Précarité énergétique » du Plan Bâtiment Grenelle¹, ce programme a pour objectif global de rénover 300 000 logements en 7 ans, volume identifié comme prioritaire parmi les 4 millions de ménages en précarité énergétique (les ménages les plus précaires, ceux du 1^{er} décile de revenu). Avec un peu moins de 20 000 logements améliorés à fin 2012, le rythme annuel nécessaire de 40 000 par an n'est pas encore atteint, du fait des lenteurs de démarrage inhérentes au déploiement d'un dispositif d'ampleur sur le terrain, mais aussi du fait de dispositions qu'il faut faire évoluer afin d'élargir les interventions à la hauteur des enjeux :

- **Viser la bonne cible** : les dispositifs locaux (type SLIME², Hestia, ...) montrent la pertinence d'intervenir auprès de l'ensemble des ménages modestes et très modestes qu'ils soient locataires, propriétaires ou copropriétaires occupants. Le dispositif doit donc évoluer ou être complété pour :
 - **aider plus et mieux les propriétaires et copropriétaires occupants modestes** à améliorer leur logement avec une aide et un accompagnement technique, social et financier adaptés à leur situation et leurs conditions de ressources ; **Un rythme minimum de 100 000 logements de propriétaires-occupants modestes améliorés par an doit être recherché au regard des besoins**
 - et **réformer le conventionnement du parc locatif privé, largement abandonné depuis 2010** afin de répondre au double enjeu de rénovation thermique de logements et de mobilisation de réponses sociales dans le parc privé, avec contrepartie de niveau de loyer et de qualité du logement. **Un objectif minimal de 100 000 logements conventionnés éco solidaires par an doit être recherché au regard des besoins.**

Décomposition des 600 000 rénovations thermiques par an en fonction des priorités sociales et des formes de précarités énergétiques ou d'exposition au risque				
Type de parc / occupants	Rythme annuel 2012	Rythme annuel 2017	Décomposition de l'objectif annuel à atteindre	Type de mesures / financement
Propriétaires occupants ressources < médiane de revenu	13 000	100 000	-Dont 40 000 <u>cœur de cible urgence sanitaire et sociale</u> , priorité très forte : ressources « très social » =< seuil de pauvreté ³ – Ménages qui doivent être aussi concernés par le bouclier énergétique -Dont 60 000 ressources « social »	Anah (Habiter Mieux) [investissement d'avenir, Etat, CEE, collectivités] Prêts complémentaires bouclage et trésorerie (type Sacicap) Fiscalité foncière, autres dispositions fiscales
Locatif privé sous conditions de loyer ressources < médiane de revenu	7 000 Pour mémoire 37700 en 2009.	100 000	- Dont 50% conventionnement très social (<u>cœur de cible urgence sanitaire et sociale</u> des plus précaires, concernés aussi par le bouclier énergétique, - Dont 50% conventionnement social	Anah Fiscalité foncière, autres dispositions fiscales, Evolution critères décence Tiers investissement?
Locatif social	50 000	150 000	Priorité sur le parc à occupation très sociale et celui des organismes MOI	Eco-prêt locatif social, fiscalité foncière, CEE, Anah pour MOI
Autres hors champ social objectif environnemental seul		250 000		Evolution critères de décence Fiscalité foncière
Total réhabilitations		600 000		

¹ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000012/0000.pdf>

² Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie.

³ Proposition du Plan Bâtiment durable reprise par le Conseil économique, social et environnemental dans son avis « Efficacité énergétique, un gisement d'économies, un objectif prioritaire », 2013.

- **Intervenir fortement et en priorité sur les logements les moins performants occupés par les plus précaires** : à ce jour, les aides aux travaux sont adaptées à des enveloppes de 10 000 € et permettent un gain de performance moyen de 38%. Au regard de l'évolution du prix de l'énergie, ce gain n'est pas suffisant. Les aides publiques doivent être renforcées pour **viser un niveau de performance ne dépassant pas à terme l'étiquette B du DPE**, afin de permettre aux ménages modestes de réellement maîtriser leurs charges d'énergie. Cet objectif impliquant souvent des travaux lourds pour le ménage (économiquement et psychologiquement), ceux-ci doivent pouvoir être réalisés en plusieurs phases pour certaines situations, sans « tuer le gisement » d'économies d'énergie. Intervenir sur un logement très dégradé implique en outre des travaux autres qu'énergétiques, et le système de financement doit intégrer cette nécessité.
- **Simplifier le dispositif** : les contraintes du financement par le Grand emprunt et les Certificats d'Economie d'Energie notamment ont produit un système complexe qui doit être simplifié.
- **Porter la trésorerie et compléter les financements** : le dispositif de prêt pour financer les reste à charge et assurer la trésorerie des projets (Sacicap) est remis actuellement en question. Il est urgent de reconstituer un dispositif similaire indispensable à la réalisation du programme.
- **Aller au-devant des familles concernées, chez elles, nécessite des moyens de repérage et d'accompagnement**. Ces moyens, sous-estimés jusqu'à présent, doivent être réévalués, spécialement pour les situations les plus complexes comme celles des ménages les plus pauvres. Parallèlement à une gradation de la subvention au regard des ressources du ménage, l'aide à l'ingénierie d'accompagnement des ménages doit elle aussi être graduée en fonction de leur situation sociale.

Il est par exemple peu efficace d'engager des propriétaires occupant très modestes dans la démarche en commençant par leur demander de verser de 200 à 500 € qu'ils ne récupéreront que si le dossier aboutit.

1.2. Vers un droit à la rénovation

Instaurer enfin des **règles minimales de performance thermique proposées par le groupe de travail précarité énergétique du Plan Bâtiment Grenelle**⁴ pour le parc locatif :

- En rendant progressivement impossible de louer un logement passoire thermique sans y réaliser des travaux (en 2015, ne plus pouvoir louer un logement en classe G, en 2017 en classe F, etc.). Dispositions à prendre : modifier le Décret décence du 30 janvier 2002 par l'ajout d'une obligation faite au bailleur de délivrer un logement permettant des consommations d'énergie et d'eau supportables, et également renforcer les critères de performance thermique dans la grille de cotation de l'insalubrité.
- En inscrivant systématiquement la « valeur verte » dans la fiscalité foncière (dégrèvements fonction de la performance) au-delà des premiers dégrèvements optionnels rendus possibles par la Loi Grenelle 2.

⁴ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000012/0000.pdf>

2. Traiter les effets : aider les ménages en déployant un bouclier énergétique et services essentiels :

La France comptait en 2006 plus de 4 millions de ménages touchés par la précarité énergétique, sans compter ceux qui sont exposés au risque du fait de l'augmentation effective et à venir des prix des énergies. La tarification progressive des énergies ne constitue pas en soi une réponse pour les plus précaires, mais sa mise en œuvre doit être l'occasion de dépasser le système inadapté et insuffisant des tarifs sociaux et de déployer un véritable bouclier énergétique. Un tel dispositif doit permettre à chacun d'accéder aux services essentiels, en portant sur toutes les énergies et en réduisant les factures beaucoup plus que ne le font les actuels tarifs sociaux. Il éviterait des situations de privation de chauffage, humainement insupportables et économiquement coûteuses. Ce bouclier doit être simple pour être efficace, et privilégier les circuits existants et efficaces (administration fiscale, Caisses d'Allocations Familiales). Il peut être déployé en deux temps :

2.1. Revaloriser et élargir le forfait charges dans les APL

Dans un premier temps **revaloriser le forfait des charges dans les Aides Personnelles au Logement et élargir les publics éligibles** :

- Doubler le forfait de charges permettrait d'apporter une aide effective pour l'accès aux services essentiels que constituent les fluides (énergies et eau). Le doublement rapprocherait le forfait pris en compte pour le calcul des dépenses réelles⁵ et ferait passer le versement moyen au titre des charges à environ 750€ par an.
- Un élargissement du bénéfice de ce seul forfait aux propriétaires occupants modestes qui ne peuvent pas prétendre aux APL aujourd'hui en dehors des accédants en cours d'emprunt.

Cette solution permet de dépasser différentes limites des tarifs sociaux :

- Elle repose sur **outil de gestion existant et non stigmatisant** : le système de gestion existe déjà, porté par les CAF et les MSA, et la grande majorité des bénéficiaires potentiels sont déjà connus indépendamment de leur abonnement direct ou non auprès d'un distributeur d'énergie.
- Elle **peut être mise en œuvre rapidement et répondre d'emblée à l'ensemble des ménages quelle que soit leur énergie de chauffage** (de réseau ou non) et prendre en compte la question du droit à l'eau en l'intégrant dans le forfait.
- Elle permet de flécher en tiers-payant ce forfait vers le bailleur (lorsque les charges d'immeuble intègrent le chauffage et l'eau chaude) ou vers les distributeurs, **garantissant ainsi la bonne affectation de l'aide**. Un chèque charges ou chèque services essentiels pourrait compléter ce dispositif en étant géré de la même façon (CAF & MSA, intégration aux APL).

2.2.. Intégrer les APL comme outil de repérage pour intervenir sur le bâti

Dans un deuxième temps, des informations complémentaires pourront être collectées : performance thermique du logement, mode de chauffage, etc. Elles permettront de repérer où réaliser des visites des logements pour un diagnostic plus fin de la situation du ménage et de l'état du logement, **et d'accompagnement vers des travaux**.

Ces informations permettraient aussi d'affiner le calcul et de limiter globalement- pour une consommation normale - la dépense contrainte logement+énergies+eau à une part du budget à déterminer⁶ : **mieux intégrer les coûts d'énergie et d'eau amènerait ainsi une meilleure équité, visant à limiter globalement la dépense contrainte des ménages et à garantir un reste à vivre décent plutôt qu'intervenir sur chaque poste de dépense de manière isolée**.

⁵ Ce forfait est aujourd'hui en moyenne de 60€ par mois (720€/an), et considéré comme inférieur au coût réel moyen de ces charges (2200€/an dans le parc social, 2000€ par an en secteur libre (Evaluation des aides au logement, Rapport de l'IGAS et de la MNCAOSS, Mai 2012.

⁶ Voir à ce sujet les propositions de mise en œuvre du Droit à l'eau portées par l'Obussas et le CNE.

3. Établir une gouvernance nationale et locale adaptée à la transversalité du sujet:

- Un **service public de la rénovation énergétique** intégrant comme priorité les interventions auprès des ménages en incapacité d'investir (revenus, statut d'occupation des logements), doté d'outils et de moyens correspondant à la diversité des situations de précarité énergétique.
- Une gouvernance impliquant au plan national les acteurs institutionnels et opérationnels concernés en lien avec les éléments de connaissance produits notamment par l'Onpe (Observatoire national de la précarité énergétique) et avec un suivi de la mise en œuvre des politiques publiques. Cette gouvernance nationale doit être coordonnée avec les différents niveaux impliquant les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités.
- Une gouvernance locale évitant de « réinventer la poudre » en intégrant au plan local les dispositifs existant et au moins les Plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées, Programmes locaux et départementaux de l'Habitat, Comités régionaux de l'Habitat, Plans climat-énergie territoriaux.
- Une gouvernance faisant système : les mesures proposées ne seront pleinement efficaces que si elles sont considérées comme un ensemble de propositions cohérentes et intégrées. L'objectif est de mettre en place un véritable **plan national de lutte contre la précarité énergétique** afin d'aider les ménages sur le court, moyen et long terme, tout en s'appuyant sur des outils et dispositifs nationaux **ET** locaux.

4 Agir résolument contre la précarité énergétique pour un triple bénéfice social, environnemental et économique.

La précarité énergétique est symptomatique d'une inadéquation entre nos modes de vie, de consommation et de production actuels, et les enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Il est urgent d'agir pour enrayer ce phénomène qui va croissant, et qui est socialement et économiquement inacceptable.

S'investir et investir dans la lutte contre la précarité énergétique c'est générer à terme :

- des bénéfices sociaux : amélioration des conditions de vie, réponse aux besoins essentiels ;
- des bénéfices environnementaux : les logements les moins performants sont occupés par les personnes les plus précaires et les enjeux de maîtrise des coûts, d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables y sont majeurs ;
- des bénéfices économiques : économies d'énergie, création d'emplois non délocalisables, réduction des dépenses de santé. **1€ investi pour rendre un logement chauffable, c'est 0,42€ d'économie sur les dépenses de santé⁷.**

N'oublions pas que le développement durable est d'abord un développement soutenable pour tous et intègre dans ce sens le concept de « besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité »⁸.

⁷ Ch Liddell, Séminaire Epée du 8/10/9, citant Healy, 2003 & Howden-Chapman, 2008.

⁸ Définition du développement durable, rapport Bruntland, 1987.

Quels moyens, quelles sources de financement ?

On ne peut qu'être conscient des limites du Budget de l'Etat. Pour autant il est indispensable de trouver les marges de manœuvre permettant d'intervenir à la hauteur des enjeux. Rappelons quelques pistes :

- Bouclier énergétique : il pourrait être au moins en partie financé par une **contribution très marginale sur l'ensemble des factures d'énergie** (de réseau ou non) et d'eau.
- Interventions sur le bâti, deux sources sont à privilégier :
 - **L'emprunt**, investissement d'avenir / Banque publique d'investissement : déjà utilisé pour Habiter mieux il reste parfaitement légitime et économiquement cohérent d'y recourir car les coûts évités (santé, etc.) doivent au moins compenser la charge de remboursement ;
 - Les **certificats d'économie d'énergie** : L'article L 221-1 du code de l'énergie nous indique qu' « une part de ces économies d'énergie doit être réalisée au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique ». **La mobilisation volontaire des obligés a donné des résultats insuffisants. L'action en direction des ménages en difficulté devant être prioritaire, nous proposons de fixer un objectif par arrêté de 30% des CEE bénéficiant aux ménages en situation de précarité énergétique (contre 2 à 3% effectifs aujourd'hui) soit 310 TWh cumac par an pour la troisième période des CEE (2014-2016).**

La France doit se saisir de l'enjeu social de la transition énergétique et mettre en œuvre les moyens permettant de sortir totalement les ménages de la précarité énergétique.

Cahier d'acteur

Fondation GoodPlanet

Good Planet.org



*Mettre l'écologie au cœur des consciences
pour inciter à agir → Mettre la transition
énergétique au cœur des consciences*



CONSEIL NATIONAL DU DEBAT SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

CAHIER D'ACTEUR

“Mettre l’écologie au cœur des consciences” pour inciter à agir



« Mettre la Transition Energétique au cœur des consciences »

Fondation reconnue d'utilité publique créée et présidée par Yann Arthus-Bertrand, la Fondation GoodPlanet a pour mission de **sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement**. Elle incite à un mode de vie plus respectueux de la Terre et de ses habitants. Elle propose des solutions réalistes et optimistes, et encourage chaque individu à s'engager en s'appuyant sur une série de programmes visant à « *mettre l'écologie au cœur des consciences* ».

Le positionnement de la Fondation est résolument axé sur l'information, la sensibilisation et la pédagogie, à travers des programmes très fédérateurs qui s'adressent à tous les publics : grand public, jeunes et scolaires, entreprises et collectivités.

CHIFFRES CLES de l'IMPACT DE GOODPLANET :

- 350.000 livres vendus
- 6,5 millions de posters pédagogiques distribués dans les écoles en France depuis 2006
- 2,2 millions de visites par an sur les sites Internet GoodPlanet
- 3.500 pages d'actualités, de dossiers, de fiches thématiques, de vidéos... sur le site www.goodplanet.info
- 4 millions de visiteurs dans le monde pour l'exposition *7 milliards d'Autres* dont 150.000 visiteurs à Paris
- Une très forte exposition sur les réseaux sociaux / Facebook – Twitter : 50.000 fans sur Facebook, + 170 % en 2012

Le positionnement unique de GoodPlanet repose sur les grands axes suivants :

1. INFORMER sur l'environnement et ses enjeux

La Fondation GoodPlanet invite à **comprendre les grands sujets du développement durable et à s'en saisir, à travers :**

- **le site www.goodplanet.info**, qui informe sur l'actualité de l'environnement, française et internationale ;
- **des livres**, qui vulgarisent les grandes problématiques du développement durable à travers des messages visuels forts et des écrits accessibles à tous, dont *Après Fukushima : quelles énergies pour demain ?* (2012)

2. SENSIBILISER par l'image

Il s'agit d'inciter chacun à préserver l'environnement et à s'ouvrir aux autres, à travers :

- des **expositions thématiques** qui mettent en lumière les défis écologiques et humains d'aujourd'hui et le rôle possible de chacun dans la protection de l'environnement ;
- des **festivals de films environnementaux** : Sommet de Copenhague en 2009, Sommet Rio+20 en 2012.

3. EDUQUER au développement durable

Pour éduquer les jeunes aux enjeux environnementaux, GoodPlanet développe différents outils pédagogiques.

- Pour exemple, **les posters GoodPlanet** sont distribués gratuitement aux 57.000 établissements scolaires français du primaire au lycée. Chaque nouveau kit de posters décline une thématique spécifique, par exemple en 2008 « *L'énergie, quels choix pour demain ?* ». Soutenus par les Ministères de l'Education Nationale et de l'Ecologie, ils ont vocation à toucher chaque année des millions d'enfants et leurs enseignants.

4. AGIR contre le changement climatique

Dotée d'une expertise carbone reconnue, la Fondation GoodPlanet encourage chacun, à son échelle, à **agir pour réduire son empreinte carbone**.

- **Le programme Action Carbone** de GoodPlanet accompagne ainsi entreprises, particuliers et collectivités dans une démarche de calcul, de réduction et de compensation carbone.

5. MOBILISER par des grandes campagnes de sensibilisation

La Fondation GoodPlanet dispose d'une **solide expérience d'une grande campagne de sensibilisation** :

- La campagne 10:10 est une **campagne nationale** lancée en 2010 autour d'une idée **fédératrice, apolitique et positive** : chacun, à son échelle, peut réduire volontairement ses émissions de gaz à effet de serre de 10 %.
- Cette vaste campagne de mobilisation ciblant particuliers, collectivités, entreprises ou autres organisations s'est démarquée par son approche positive, **en rupture avec le pessimisme ambiant et les messages culpabilisateurs**, et a permis de mettre en avant les efforts de celles et ceux qui s'impliquent pour la protection de notre planète.

Contribution de la Fondation GoodPlanet

au Conseil National du Débat sur la Transition Energétique

La Fondation GoodPlanet souhaite concentrer ses propositions aux quatre grandes questions du Débat sur la Transition Energétique sur la seule question de la **sobriété**.

Ce choix est motivé par la volonté de la Fondation d'apporter une contribution en phase avec son expertise et d'insister sur une des priorités majeures dans l'évolution de l'équation de la transition énergétique : la nécessité de mieux informer, sensibiliser et mobiliser très largement l'ensemble des parties prenantes pour susciter et accompagner les changements de comportements indispensables afin d'infléchir durablement la consommation finale d'énergie.

Nous engageons ainsi le gouvernement et le CNDTE à engager une **nouvelle politique à long terme d'incitation à la sobriété des comportements de l'ensemble des acteurs** : grand public, entreprises, collectivités, etc. Un tel agenda suppose de déployer de nouveaux moyens sur la base d'une approche différenciante et innovante par rapport à des campagnes similaires lancées par le passé dont les résultats sont trop mitigés.

Une nouvelle politique à long terme d'incitation à la sobriété des comportements

1. Identifier et hiérarchiser les gisements recelant les fortes marges d'amélioration en termes de sobriété des comportements (résultats des différents groupes de travail, Mobilité, Bâtiments etc. du GT1)
2. Lancer une série de grandes campagnes nationale et régionales de sensibilisation sur le rôle de chacun dans la Transition Energétique, avec une approche de long terme visant notamment les plus jeunes.
3. Utiliser le levier associatif : par leur expérience, leur contact avec le grand public, leur forte présence sur les réseaux sociaux et la confiance que la société civile leur accorde, les ONG apportent une réponse innovante et décalée, complémentaire des campagnes institutionnelles de sensibilisation.

Le levier associatif présente des avantages majeurs pour porter et accompagner cette politique de pédagogie :

- Une crédibilité supérieure à celle des organismes publics pour faire passer les messages.
- Positiver la communication et la pédagogie des messages et éviter l'approche moralisatrice et culpabilisante des campagnes des précédentes décennies.
- Innover en utilisant de nouveaux outils médiatiques multi-cibles et multi-canaux, et notamment les réseaux sociaux comme levier de campagne, sur lesquels les organismes publics n'ont pas d'accès légitime.
- La capacité de toucher des publics qui ne se sentent pas touchés par les discours écologistes classiques (expertise de la Fondation GoodPlanet).

Exemple de 10:10 : *En 2010, la Fondation GoodPlanet a choisi d'être le relai en France de la campagne internationale 10:10, avec pour objectif d'inviter chacun à agir en réduisant ses émissions de CO2 de 10% sur un an. A ce titre, la Fondation GoodPlanet a été force de proposition en mettant en avant de nombreux outils, gestes simples et bonnes pratiques. En*

quelques semaines, plus de 250 entreprises et 50 collectivités se sont engagées. Les mairies de Paris, de Bordeaux, de Lille, du Mans ont rejoint 10:10, mais également de grandes entreprises comme l'Oréal, Danone Produits Frais, Aviva, Cortal, Canon France, ou encore Alter Eco. Le ministère de l'Education Nationale, le Club de football de l'AS Saint-Etienne et la Fédération Française de Tennis ont signé. Le Parti Socialiste et l'UMP aussi. Ainsi que de nombreux autres.

La Fondation GoodPlanet propose au CNDTE d'inclure les éléments suivants au sein de cette nouvelle politique à long terme d'incitation à la sobriété des comportements :

- **Un site internet dédié** rassemblant des informations sur la transition énergétique, les outils pédagogiques et de mobilisation et l'actualité de la campagne. Un tel site servirait de plaque tournante à l'ensemble de l'opération. Il pourrait être complété d'une application pour Smartphone et serait lié à des pages Facebook et Twitter.

Exemple : La Fondation GoodPlanet a développé de nombreux sites pour ses différentes campagnes (10.10, Des Forêts et des Hommes, Océan, etc.). De plus, depuis 2009, la Fondation GoodPlanet propose au public une information factuelle, objective et vérifiée, sur l'actualité de l'environnement et ses enjeux en France et à l'international, grâce à son site Internet GoodPlanet.Info (plus de 3.500 pages, 837.000 visites en 2012). Le site présente des synthèses des grands enjeux et les portraits des acteurs de terrain. Il propose également, gratuitement, des dépêches quotidiennes, ainsi qu'une newsletter hebdomadaire.

- **Une tournée d'expositions photographiques** grand public, en intérieur et extérieur. De telles opérations, en plusieurs formats, aussi bien adaptées aux grandes métropoles qu'aux petites collectivités, permettraient d'amener le débat au cœur des villes et d'interpeller des publics habituellement peu intéressés par ces sujets.

Exemple : La Fondation GoodPlanet a organisé 18 expositions photographiques sur la biodiversité, les forêts et les océans, qui ont été vues par des centaines de milliers de spectateurs. Nous nous appuyons sur l'expérience de Yann Arthus-Bertrand qui a organisé plus de 160 expositions dans 145 villes du monde, dont l'audience cumulée est estimée à 150 millions de personnes.

- **Des kits pédagogiques pour les scolaires et les étudiants**, adaptés à tous les niveaux : écoles, collèges, lycées et universités. Ces kits seraient développés en collaboration avec des enseignants et pourraient comprendre les outils suivants : posters pédagogiques, outils de mesure des consommations d'énergie, travaux pratiques de compréhension à adapter à la maison à partir du cas concret de l'établissement, présentation des solutions et des énergies renouvelables, étude d'impact d'un jeune dans son environnement et sensibilisation à ses choix de consommation, etc.

Exemple : En partenariat avec les ministères de l'Education Nationale et de l'Ecologie, les posters GoodPlanet sont distribués chaque année depuis 2006 aux 57.000 établissements scolaires français. Ils se présentent sous la forme de kits de 20 posters abordant chaque année un thème spécifique lié au développement durable. Ils sont également téléchargeables gratuitement sur Internet et sont associés à des fiches pédagogiques complémentaires. Véritables outils pédagogiques, ces posters permettent aux enseignants et élèves d'aborder en classe les grands enjeux environnementaux et sociétaux du monde.

- **Un festival itinérant de films écologiques** présentant les grands enjeux de la transition énergétique à travers des projections gratuites de films et des débats avec les équipes des films et avec des personnalités engagées.

Exemple : A l'occasion du sommet Rio+20, nous avons réalisé le Festival du Film GoodPlanet à Rio de Janeiro. Cet événement qui a réuni plus de 6.000 personnes pendant 6 jours a permis au grand public de se saisir de six grands enjeux actuels du développement durable.

- **La réalisation de films courts** présentant les enjeux de la transition énergétique, et des témoignages d'experts, d'entrepreneurs et de citoyens acteurs de cette transition. Ces films courts seraient diffusés dans les écoles (formats de 5-10 minutes) et à la télé (spots de 30 secondes).

Exemple : A la demande du PNUE et de l'ONU, la Fondation GoodPlanet a réalisé un film court sur les forêts qui a été utilisé comme film officiel de l'Année internationale des forêts ainsi qu'un film court sur les enjeux de la désertification. A l'occasion de la conférence de Copenhague, GoodPlanet a réalisé, en partenariat avec l'ADEME et le ministère de l'Ecologie, une série de films courts intitulée « 6 milliards d'Autres : Témoins du climat » issus de 600 interviews d'experts et de personnes directement impactées par le changement climatique dans leur quotidien.

- **L'organisation d'un cycle de conférences** gratuites, au format court et percutant (à l'image des conférences TED) permettant à des experts de présenter les grands enjeux de la transition énergétique.

Exemple : Les 14 et 15 décembre 2012, la Fondation GoodPlanet a organisé les journées Océan au Musée du quai Branly durant lesquelles des experts du monde marin ont présenté les principaux enjeux liés à cette thématique.

- **L'organisation d'un grand concert mobilisateur**

Exemple : Dans le cadre de la campagne 10:10 et d'une journée d'action pour le climat à Paris, la Fondation GoodPlanet a organisé le 10-10-2010 sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris un grand concert gratuit animé par Marc Jolivet, avec de nombreux artistes engagés, tels que Tryo, Tété, Asa, Abd al Malik, Liz Mc Comb.

- **La création, la formation et l'animation d'un réseau national d'Ambassadeurs** ayant pour mission d'informer et de sensibiliser le grand public aux sujets environnementaux, à l'aide de supports pédagogiques fournis par la Fondation GoodPlanet. À travers images, vidéos, documents explicatifs et ludiques, ces Ambassadeurs contribueront à accroître la prise de conscience des citoyens sur la transition énergétique.

La Fondation GoodPlanet propose au gouvernement de partager son expérience de la conception et de la mise en œuvre d'une pédagogie positive et multi-cible ainsi que d'une grande campagne de sensibilisation, tant en termes de contenus que de process. **Cette démarche pourrait également être intégrée à la future COP climat qui pourrait se tenir à Paris et qui pourrait être le point d'orgue d'une campagne globale.**

Depuis la création de GoodPlanet, Yann Arthus-Bertrand cède à la Fondation ses droits pour l'ensemble de ses images photos et vidéos.

Yann Arthus-Bertrand
Président de la Fondation GoodPlanet
16 février 2013

Cahier d'acteur

Fondation Nicolas Hulot
pour la nature et l'homme (FNH)

FONDATION
NICOLAS
HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



*Qu'attendre de ce débat sur la transition
énergétique ? Beaucoup !*

débat
national transition
énergétique

Qu'attendre de ce débat sur la transition énergétique ? Beaucoup !

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Changement climatique, raréfaction des ressources énergétiques, renchérissement du prix de l'énergie, explosion de la précarité énergétique sont autant de signaux révélateurs d'un modèle énergétique et de société à bout de souffle. En ce début de XXIème siècle, nous ne devons plus reculer devant les choix qui nous permettront de satisfaire durablement les besoins énergétiques de tous, tout en assurant la soutenabilité et la résilience du système de production et de distribution, tant du point de vue environnemental, qu'économique et social.

La transition énergétique nécessite une refondation de la société, vers plus de sobriété et de durabilité. Cette transition nécessite du courage politique. Des engagements ont été pris, il faut maintenant les tenir et les traduire en actes. Il faut surmonter un contexte économique morose pour mettre la société en mouvement. La transition constitue une formidable opportunité de sortie de crise. Génératrice d'économies d'énergie, elle réduira les émissions françaises de gaz à effet de serre et allégera la facture des entreprises, des ménages et des collectivités. Créatrice massive d'emplois non-délocalisables et d'innovations en France, elle dynamisera l'économie locale en améliorant l'efficacité énergétique et en renouvelant le mix énergétique. Solidaire et équitable, elle mobilisera dans un élan fédérateur tous les niveaux d'une société aujourd'hui dans l'expectative.

La transition énergétique exige en premier lieu un débat démocratique et citoyen à la hauteur des enjeux. Elle ne se fera par ailleurs qu'avec une vision claire, cohérente et assumée des financements publics et privés à mobiliser sur les trente années à venir. C'est une chance qu'il faut saisir sans regret, sans nostalgie du modèle passé.

5 principes fondateurs et complémentaires doivent guider cette transition énergétique :

1. Réduire drastiquement les émissions françaises de gaz à effet de serre.
2. Engager une vraie politique de maîtrise de la demande énergétique.
3. Développer un modèle énergétique résilient et décarboné, faisant la part belle aux énergies renouvelables.
4. Satisfaire les besoins énergétiques et essentiels de tous. 8 millions de Français sont en situation de précarité énergétique. Sur ce sujet, la Fondation Nicolas Hulot soutient avec force les propositions portées collectivement aux côtés de la Fondation Abbé Pierre.
5. Encourager un savoir-faire français et européen. Levier d'innovation, de prospérité et de création d'emplois non délocalisables, la transition énergétique française doit contribuer à l'émergence d'une véritable filière d'excellence industrielle en France et en Europe et aboutir à de nouveaux modèles économiques viables et de nouveaux métiers.

La transition énergétique doit être construite de manière cohérente, lisible dans le temps, et mobiliser les bons outils, notamment sur les quatre axes ci-dessous.

1^{er} axe : réformer la gouvernance et la programmation de la politique énergétique

Un plan d'action global de transition énergétique devra être coordonné tant du point de vue des échéances que des objectifs. Il doit garantir une visibilité et une stabilité à moyen terme et être soumis à un processus régulier et participatif d'évaluation et d'ajustement.

Le citoyen est aujourd'hui trop peu impliqué dans les choix énergétiques de notre pays. Une réduction de notre consommation énergétique ne peut plus ni se définir ni se réaliser sans la participation et la compréhension de l'ensemble des citoyens français. En outre, l'acceptabilité sociale de projets énergétiques constitue également un des enjeux de la politique énergétique. La politique énergétique française doit donc se construire collectivement, en impliquant l'ensemble des parties prenantes, et les différents niveaux territoriaux, afin de garantir des solutions techniques optimisées et des transitions professionnelles sécurisées.

- ➔ Construire la politique énergétique et notamment la loi de programmation / d'orientation en deux temps : 1/ fixer les objectifs et priorités de maîtrise de la demande. 2/ Définir ensuite les stratégies d'offre et les énergies mobilisées. Ce type de dispositif permettra de mettre enfin en cohérence les politiques publiques de l'énergie en France, en faisant des politiques au service des besoins essentiels de tous, et en permettant aux actions de maîtrise de la demande et de réduction de la consommation de jouer à plein leur rôle dans la transition énergétique.
- ➔ Dans le cadre de cette loi de programmation / d'orientation, fixer précisément, outre les objectifs ambitieux de lutte contre le changement climatique, 1/ des éléments de programmation pluriannuelle de maîtrise de la demande d'énergie 2/ des éléments relatifs au cadre de financement, fiscal et tarifaire à moyen terme 3/ des objectifs d'évolution du mix énergétique, notamment électrique, reprenant les anciens exercices des PPI chaleur et électricité et de la PIP Gaz.
- ➔ Impliquer activement les citoyens français dans le débat national sur la transition énergétique, en les plaçant au sein même des instances nationales par le biais du comité citoyen, et en assurant un relais d'information et de participation actif sur les territoires.
- ➔ Assurer le transfert de moyens et de compétences nécessaires pour garantir une appropriation des choix énergétiques et de leur mise en œuvre par les acteurs des territoires.

2^{ème} axe : promouvoir la fiscalité écologique

La fiscalité écologique, en donnant un signal prix, constitue un levier essentiel orientant efficacement les comportements et les investissements, vers une consommation énergétique maîtrisée. Pourtant, la fiscalité écologique représente

aujourd'hui moins de 5% des prélèvements obligatoires, et la France se situe au 26^{ème} rang européen en la matière. La France doit d'abord supprimer les niches fiscales dommageables à l'environnement qui, en maintenant un avantage compétitif aux secteurs et modes de productions les plus polluants, freinent l'essor des secteurs d'avenir. Pour passer à une fiscalité écologique elle doit mettre en place de nouveaux mécanismes et imaginer un basculement de la fiscalité. Il s'agit d'augmenter les taxes pesant sur les ressources et la pollution pour réduire d'autres prélèvements pesant par exemple sur le travail. Ce débat doit surtout permettre de construire une politique socialement juste quant à l'évolution de la tarification de l'énergie dans un monde qui ne repose plus sur le mythe d'une énergie éternellement bon marché.

- ➔ Mettre en place une contribution climat énergie d'un montant initial de 32 € par tonne de CO₂, applicable aux ménages et aux entreprises non soumises à l'ETS européen, et progressivement croissante dans le temps. Renforcer en parallèle le système européen de quotas d'émissions.
- ➔ Procéder sans délai à un rattrapage de la fiscalité du diesel par rapport à l'essence pour sortir d'une fiscalité anachronique.
- ➔ Accompagner ces nouveaux instruments de fiscalité de dispositifs d'aides pour les ménages (notamment pour ceux en situation de précarité énergétique) tels que des chèques mobilité ou la baisse de TVA sur les produits de première nécessité, ainsi que pour les entreprises vulnérables.
- ➔ Diviser par deux les subventions à la pollution d'ici 2017, et notamment :
 - Réduction du tiers de la défiscalisation des agrocarburants en 2014, et la fin totale des subventions fin 2015 pour cette filière,
 - Réduction d'un tiers de l'exonération sur le kérosène aérien en 2014, et la fin totale de l'exonération fin 2016.

3^{ème} axe : investir en priorité pour la transition énergétique avec des financements innovants

La transition énergétique nécessite des investissements importants qui ne sont souvent rentables qu'à moyen terme. Ces investissements concernent différents chantiers : rénovation des bâtiments et des logements ; développement de solutions collectives, individuelles ou partagées, assurant une mobilité sobre, économique et résiliente sur les territoires ; développement d'un modèle énergétique résilient et décarboné, anticipation, préparation et accompagnement des transitions professionnelles (métiers, compétences et qualifications) et soutien à la R&D... L'argent public devra être mobilisé prioritaire sur ces enjeux, avec d'ailleurs des financements écoconditionnés. Les capacités d'investissement des acteurs privés, ménages et entreprises, devront également être orientées vers ces projets.

- ➔ Faire du financement de la transition écologique et énergétique une priorité réelle et assumée de toutes les banques publiques, et tout particulièrement de la nouvelle banque publique d'investissement (BPI). Toutes les banques publiques doivent avoir une orientation prioritaire en faveur de la transition écologique et énergétique.

- Utiliser véritablement l'outil bancaire public : il s'agira d'utiliser pour des banques publiques les mêmes « mesures non conventionnelles » que celles utilisées par la BCE depuis le début de la crise pour apporter des liquidités aux banques commerciales. Les banques publiques prêteront ensuite ces liquidités à des taux d'intérêts proches de zéro pour financer les projets de transition.
- Mettre en œuvre de nouveaux outils financiers pour créer les conditions d'une banque de la transition écologique, nationale (par ex : en mobilisant des sources de financement diverses - prêts dédiés de la BEI, contributions des énergéticiens, investisseurs, une part de la collecte des livrets - sur le modèle allemand de la KfW), et étudier ses déclinaisons régionales.
- Rénover les mécanismes d'accompagnement financier des ménages, en renforçant et élargissant les dispositifs d'aides pour les ménages vulnérables et modestes, et encourager le recours au tiers-financiers.
- Orienter l'épargne des ménages vers les investissements dans la transition écologique, et notamment la rénovation thermique des logements, en fléchissant les moyens supplémentaires obtenus grâce aux relèvements des seuils du Livret A et du LDD.
- Mettre en place un chèque énergie pour les ménages les plus pauvres, tout en accompagnant ces dispositifs d'un effort massif de rénovation des logements.
- Investir massivement dans le renforcement du réseau électrique afin de faciliter la mise en œuvre de la diversification du mix et notamment la programmation du déploiement de l'électricité renouvelable.
- Doubler l'enveloppe du Fonds Chaleur et encourager le développement des énergies renouvelables de chaleur (dont solaire thermique, géothermie, biomasse).
- Réviser les investissements sur les infrastructures de transport, en privilégiant enfin les transports en commun du quotidien et en supprimant les financements de projets autoroutiers.

4^{ème} axe : Faire progresser les normes, les règlements, et les outils d'accompagnement

L'outil normatif permet d'assurer la transition dans un laps de temps maîtrisé. Annoncées, bien calibrées et utilisées à bon escient, les normes contribuent au développement des filières industrielles et artisanales adéquates. Le gouvernement doit donc assurer une anticipation des échéances réglementaires et normatives de la transition énergétique, notamment en ce qui concerne la performance thermique des logements, la performance énergétique des équipements et véhicules particuliers, ou encore la tarification progressive des énergies.

- Créer un droit à la rénovation pour les logements les plus consommateurs, et rendre obligatoires progressivement les rénovations thermiques à des niveaux de performance élevés (80 kWh par m² et par an).
- Encourager et accélérer au niveau européen le renforcement des normes de performance énergétique, notamment dans le domaine de l'automobile et des appareils électro-ménagers.
- Poursuivre le travail engagé par le Plan Bâtiment Durable pour accélérer la prochaine étape vers des bâtiments à énergie positive en 2020.

- ➔ Assurer la création d'un véritable guichet unique de la rénovation énergétique, et garantir le transfert de moyens et de compétences, ainsi que la coordination, au niveau régional.
- ➔ Utiliser tous les leviers de la commande publique pour aider au déploiement des technologies propres, dans l'ensemble des secteurs.
- ➔ Renforcer les normes de performance pour la vente de véhicules neufs, en fixant un objectif de 2 litres/100 km.
- ➔ Réduire la vitesse autorisée sur les routes et autoroutes, en l'amenant pour les véhicules particuliers à 110km/h sur les autoroutes, 100km/h sur les 4 voies et voies rapides et 80km/h sur les routes nationales et départementales ; et pour les poids lourds à 80km/h sur les autoroutes.

Ce changement de notre modèle énergétique doit avoir lieu maintenant, tant le paysage énergétique se pense et se réalise sur le long terme. Les unités de production et de consommation d'énergie qui constitueront notre univers en 2050 se construisent dès aujourd'hui. Ce sont les investissements des 10 prochaines années qui définiront notre modèle énergétique du XXIème siècle et notre capacité à répondre aux défis de notre époque, au bénéfice de la Nature et de l'Homme.

Cahier d'acteur

France nature environnement (FNE)



*Vous la voyez comment,
cette transition énergétique ?*





Vous la voyez comment cette transition énergétique ?

Changer de politique énergétique demandera du temps et impose de penser l'avenir. Projetons nous vers 2050 : Nous avons cessé de gaspiller l'énergie et de jeter la nourriture. Nos consommations ont considérablement baissé car nos bâtiments sont bien isolés. Nous consommons tellement peu que la facture est faible malgré une énergie chère. La précarité énergétique a disparu et l'usage de la voiture s'est réduit grâce à des transports en commun fréquents, réguliers et agréables. Nous respirons un air plus léger, moins pollué. Nous avons quitté la société du tout jetable pour des produits solides et réparables qui ont créé de très nombreux emplois. Nous ne faisons plus appel qu'aux seules énergies renouvelables : éoliennes, panneaux solaires sur nos toits, chaudières bois très performantes, hydroélectricité respectueuse des milieux aquatiques et géothermie ; chacun produit une part de ses besoins. Il reste encore un peu de pétrole, gaz et charbon en voie de disparition

Ce scénario est-il possible ? Oui, à condition de le vouloir avec détermination et commencer dès aujourd'hui.

Présentation de FNE

France Nature environnement rassemble plus de 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement réparties sur tout le territoire, outremer incluse. Regroupées dans des fédérations départementales et régionales, elles totalisent près de 800.000 adhérents, personnes physiques. Cet important maillage territorial permet de mettre en œuvre des actions concrètes et de lancer l'alerte chaque fois que la nature et l'environnement sont menacés.

Créée en 1968, reconnue d'utilité publique depuis 1976, la Fédération France Nature Environnement est une association sans but lucratif, indépendante de toute entreprise, collectivité, organisation politique ou religieuse. En tant qu'association agréée de protection de l'environnement, elle remplit les critères de représentativité pour prendre part au débat sur l'environnement au sein des instances spécialisées dans les politiques d'environnement et de développement durable.

Site de FNE : <http://www.fne.asso.fr/>

Blog de FNE dédié à l'énergie : <http://energie.fne.asso.fr/>

Site interassociatif :

Une transition énergétique, pourquoi ? Et pour aller où ?

Le système énergétique sur lequel vit notre planète n'est pas durable : plus de 80% de son approvisionnement provient d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) qui sont tout à la fois épuisables et responsables de la plus grande partie du réchauffement climatique. Il n'est pas non plus durable au vu des inégalités flagrantes de consommations. Un Américain consomme 10 fois plus d'énergie qu'un Indien et deux fois plus qu'un Européen. Enfin, il n'est pas durable car il contribue pour une part importante à la dégradation de la qualité de l'eau, de l'air, des sols et à l'érosion de la biodiversité.

Ainsi pour FNE, la transition énergétique n'est qu'un aspect d'une transition plus générale : la transition écologique.

L'enjeu du grand débat sur l'énergie qui s'annonce est d'arriver à inventer collectivement la société de demain. La lourdeur des politiques énergétiques fait que les décisions d'aujourd'hui produiront des effets pendant plusieurs générations. Il est donc indispensable de se projeter à long terme dans un avenir qui n'est pas encore défini. L'horizon 2050, utilisé dans la plupart des scénarios de long terme, doit être au centre des débats.

Pour FNE, les objectifs énergétiques de long terme doivent clairement tendre vers une forte réduction des besoins en énergie et vers l'utilisation massive des énergies renouvelables pour les satisfaire. A terme, il faudra sortir du nucléaire et des fossiles, deux sources d'énergie du siècle passé.

Le parcours est d'ores et déjà balisé par quelques engagements pris par la France au niveau national et européen ainsi que par ceux du Président : réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, donc du recours aux énergies fossiles, développement des énergies renouvelables, diminution du poids du nucléaire dans la production totale d'électricité. L'ensemble des engagements français est rappelé dans le dossier du débat.

Des grands principes pour éclairer le chemin de la transition

Commencer par les besoins

La méthode même d'évaluation des besoins en énergie doit changer. Comme le fait le scénario NEGAWATT, les besoins doivent être évalués à partir des usages : besoin de chaleur, d'électricité spécifique (concerne tous les équipements qui ne peuvent fonctionner qu'à l'électricité) et besoin de mobilité (qui constitue un besoin particulier car il faut pouvoir embarquer la source d'énergie). La priorité est de réduire au maximum chacun de ces besoins grâce à deux principes fondamentaux : la sobriété énergétique (modification des comportements, chasse au gaspillage, mutualisation des besoins) et l'efficacité énergétique (bâtiments bien isolés, technologies et équipements performants).

La question des sources disponibles (bois, charbon, pétrole, uranium, hydraulique, éolien...) se pose dans un second temps pour étudier comment satisfaire les besoins.

Un vrai problème : la précarité énergétique

Entre 5 et 10 millions de nos concitoyens dépensent plus de 10% de leurs revenus pour l'énergie. Certains renoncent à se chauffer, d'autres à aller travailler car les transports en commun manquent et les carburants sont trop chers.

On ne peut faire face à ce problème que d'une seule façon : **en aidant fortement et en priorité ceux qui sont en situation de précarité énergétique à investir pour faire baisser leur consommation et leur facture. Ce devra être une priorité de cette transition.** FNE souhaite que l'aspect social de la transition énergétique soit pleinement intégré dans les discussions et les recommandations issues du DNTE (cf cahier d'acteur commun sur la précarité énergétique).

Penser la pluralité des sources

Les fossiles représentent les 2/3 de notre énergie et l'uranium 80% de notre électricité. Penser la transition énergétique et la mettre en œuvre à partir des énergies renouvelables impose de diversifier les modes de production. Les énergies renouvelables ont chacune des avantages et des inconvénients qu'il faut combiner : le bois demande beaucoup d'espace mais il est stockable, les éoliennes consomment peu d'espace mais produisent de façon intermittente, le soleil peut produire de la chaleur ou de l'électricité et ne consomme aucun espace s'il est sur un toit...

S'appuyer sur les acteurs locaux

Pour améliorer les bâtiments anciens qui consomment plus de 40% de l'énergie, il faut arriver à déclencher des millions de décisions individuelles. Seul un accompagnement de proximité avec des conseils indépendants de tout fabricant peut y parvenir. Il en est de même pour les énergies renouvelables, énergies décentralisées, qui doivent être mises en œuvre au plus près du terrain avec des acteurs locaux. FNE appelle au développement des énergies renouvelables citoyennes, associant des collectivités territoriales et des citoyens qui définissent les projets souhaitables et font appel ensuite aux producteurs pour les réaliser. La transition énergétique implique une responsabilisation des citoyens, laquelle ne peut se faire que si ceux-ci récupèrent une vraie capacité d'action et de décision.

Anticiper l'augmentation du coût de l'énergie pour ne pas la subir

Avec ou sans transition énergétique, le prix de l'énergie va augmenter inéluctablement à long terme. Nous avons déjà extrait les ressources les plus accessibles. Les gaz et huiles de schistes, les pétroles super lourds et autres schistes bitumineux représentent un danger immense pour le climat, dont le coût sera monstrueux, sans compter les pollutions lourdes liées aux techniques d'exploration et d'extraction (contamination des nappes phréatiques par exemple).

L'énergie nucléaire est produite par des réacteurs vieillissants que l'on tente de faire durer le plus longtemps possible faute d'avoir provisionné les sommes nécessaires à leur démantèlement. Cette situation crée un risque d'accident majeur dont la France ne se relèverait pas. Nos 58 réacteurs laissent une lourde ardoise aux générations futures. Le nouveau réacteur nucléaire en construction à Flamanville a vu son coût tripler en 5 ans. Il est aujourd'hui plus cher que l'éolien terrestre.

Sur le plan des énergies renouvelables : certaines comme le bois et hydraulique sont parmi les moins chères, l'éolien est intermédiaire et le photovoltaïque plus cher, mais c'est lui dont les prix s'effondrent le plus rapidement.

Tenter de faire croire que le prix de l'énergie pourrait rester faible, c'est tromper les français, envoyer un mauvais signal et condamner notre pays à observer impuissant la réalité de l'augmentation des coûts.

Quelques propositions choisies pour répondre aux questions du débat

Efficacité énergétique et sobriété

- Dans le résidentiel, après avoir rendu fiables les diagnostics de performance énergétique, instaurer une obligation progressive de rénovation des bâtiments en commençant par les « passoires thermiques ». Les incitations financières sont renforcées durant les années précédant l'obligation. Les rénovations réalisées doivent être significatives et améliorer radicalement et durablement la performance énergétique.
- Dans le tertiaire, de nombreuses opérations peuvent se rentabiliser en 4 ou 5 ans (régulation des éclairages, extinction des bureaux la nuit...). Mais l'urgence est la sortie du décret pris en application de l'article 3 de la loi de juillet 2010 qui doit préciser les conditions de rénovations énergétiques du tertiaire.
- Pour les transports, un enjeu lourd à long terme est d'améliorer l'aménagement du territoire : densifier la ville, développer les transports en commun, les modes de déplacements doux...
- Cesser de favoriser le transport par camion en revenant sur l'autorisation des 44 tonnes et en accélérant la mise en œuvre de la taxe kilométrique poids lourds dont l'objectif est de faire

payer aux poids lourds une partie de la dégradation des routes dont ils sont les premiers responsables.

« Mix énergétique »

- Pour parvenir à 50% de nucléaire en 2025, il faut fermer une vingtaine de réacteurs : soit un par an dans les 5 années à venir et 2 par an ensuite. FNE demande une analyse fine de la situation des réacteurs pour prévoir un ordre de fermeture (les plus vieux, les plus dangereux, ceux qui demandent les plus gros travaux).
- Arrêt de la course aux fossiles non conventionnels. FNE demande une analyse complète du bilan réel en termes de gaz à effet de serre de tous les fossiles sur toute la durée de vie du produit..
- Cesser les investissements de production disproportionnés qui imposent ensuite des consommations inutiles. Arrêter le nouveau réacteur en construction à Flamanville.

Énergies renouvelables (ENR)

- Stabiliser la réglementation pour toutes les ENR.
- Sortir les éoliennes de la réglementation ICPE faite pour les usines dangereuses.
- Insister sur les ENR qui produisent de la chaleur, géothermie et chauffe-eau solaires qui ne sont pas assez aidées
- Permettre de poser les panneaux solaires sur la toiture sans intégration (coûte moins cher et évite les risques sur l'étanchéité)
- Cesser tout soutien aux agrocarburants dont le bilan en termes de gaz à effet de serre n'est pas bon alors que c'était la seule justification.

Financement

- Commencer par réduire, puis arrêter toutes les subventions néfastes à l'environnement, à la biodiversité, aux énergies (aligner la fiscalité du diesel sur celle de l'essence, taxation du kérosène, arrêt du soutien démesuré au nucléaire).
- Récupérer la partie de l'argent du livret développement durable (LDD), destiné au DD et qui ne lui est pas affecté (7 milliards perdus chaque année... pas pour tout le monde). Séparer par moitié le livret LDD dont le plafond vient d'être doublé avec une partie PMI/PME et une partie développement durable exclusivement.
- Instaurer une contribution climat énergie sur l'ensemble des énergies avec un accompagnement pour les ménages en précarité énergétique.
- Au niveau européen, pousser pour que le prix de la tonne de CO2 remonte ; aucune perspective de protection du climat ne peut exister si la tonne de CO2 ne vaut rien.

En guise de conclusion : quelles recherches ?

Une transition comme celle-ci demande une recherche forte et bien ciblée : laisser tomber la recherche sur la production nucléaire pour accélérer celles sur le stockage de l'électricité et de la chaleur. Le pays qui y arrivera le premier se donnera un avantage économique exceptionnel. Lancer aussi des recherches sur l'utilisation du CO2 (par exemple doper la production d'algues) au lieu de chercher à l'enfouir.

Cahier d'acteur

Groupe énergies renouvelables,
environnement et solidarités (GERES)



*La transition énergétique
comme moteur de solidarité climatique*



DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

CAHIER D'ACTEUR

La transition énergétique comme moteur de solidarité climatique

Notre vision : un monde solidaire et juste dans lequel les principes d'un développement soutenable se traduisent par un environnement préservé, sain et diversifié, et dans lequel chacun puisse être respecté et acteur de son devenir.

Notre mission : contribuer à préserver l'environnement, à limiter les changements climatiques et leurs conséquences, à réduire la précarité énergétique et à améliorer les conditions de vie des populations. Le GERES propose des solutions énergétiques à la fois comme vecteur de développement économique et social, et comme alternative aux systèmes existants dommageables à l'environnement.

C'est depuis le premier choc pétrolier des années 70 que le GERES alerte les décideurs et les citoyens de la non soutenabilité d'un usage majeur des ressources fossiles.

Même si aujourd'hui la consommation d'énergie dans les pays du Nord stagne, l'enjeu est de la réduire : les plus volontaristes parlent de 55% à 80% à l'horizon 2050. Quoi qu'il en soit, les prix de l'énergie vont contraindre les états à construire des trajectoires vers la sobriété, seule voie pour ne pas entraver leurs activités économiques ni marginaliser plus encore les populations en situation de précarité. Pour le GERES, l'enjeu essentiel est de contribuer à une large diffusion de solutions performantes et rentables déjà bien connues ; même si la recherche ne doit pas être oubliée. Bien entendu, les pays en développement sont aussi concernés, et même doublement concernés, puisque la tendance est à l'augmentation forte des consommations d'énergie pour rattraper des "retards de développement" ! Une aberration, qui au final, parasite les programmes encourageant les utilisations efficaces de l'énergie. C'est là tout l'enjeu des actions du GERES !

Ce débat devra permettre de rappeler la responsabilité climatique historique des pays occidentaux vis-à-vis des pays du Sud au regard de leur capacité à y faire face ainsi que l'absolue nécessité d'une véritable Solidarité Climatique (www.co2solidaire.org), par une réduction drastique de nos émissions au Nord et un soutien aux populations du sud.



Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarités

2, cours Foch – 13400 Aubagne – France

Tél. +33 4 42 18 55 88 – Fax +33 4 42 03 01 56 – www.geres.eu – contact@geres.eu

Association Loi 1901 à but non lucratif

1. Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? La réflexion sur l'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires, doit constituer le point de départ de l'élaboration de la trajectoire de transition.

Depuis plus de 35 ans, GERES innove, teste, développe et diffuse de nombreuses solutions, tant techniques qu'organisationnelles, pour une meilleure maîtrise de nos consommations d'énergie à travers la sobriété et l'efficacité. Ceux sont bien ces 2 aspects qui sont les clés de la transition énergétique.

Nous visons à développer et promouvoir des réponses adaptées à chaque situation. Celles-ci ne pourront se limiter à des solutions technologiques et devront nécessairement s'appuyer sur des compétences humaines robustes et largement disséminées afin d'accompagner les différentes transitions liées à l'énergie : comportement de l'utilisateur, formation à l'utilisation des bâtiments à haute performance (et à ses équipements), sensibilisation à l'achat éco-responsable, à la rénovation performante et à bas impact environnemental, mais aussi à la transition vers de nouveaux métiers, vers une économie plus solidaire et à une gouvernance plus participative.

Au vu de son expérience, le GERES préconise dans le domaine de **l'habitat** de renforcer ou mettre en place des réponses adaptées aux différentes situations :

- **La maison individuelle** : c'est un enjeu majeur de la rénovation énergétique, qui ne pourra être traité de façon massive et à des coûts maîtrisés qu'à travers la mise en place de solutions techniques de références, adaptées aux grandes régions climatiques de la France, permettant aux artisans de s'assurer de mettre en œuvre des rénovations à haute efficacité à moindre coût d'ingénierie.
- **Les copropriétés** : celles-ci présentent un contexte complexe puisqu'une haute performance énergétique ne pourra être atteinte que par un traitement global des bâtis. Ceci implique la mise en place de dispositifs d'offre complète intégrant diagnostic, conseil, accompagnement, l'implication d'un pool d'entreprises qualifiées et prêtes à la collaboration pour des travaux globaux, et une assistance au suivi des travaux. Cette offre associera également l'ingénierie financière adossée à des dispositifs tels que le tiers investissement, les certificats d'économie d'énergie ou les prêts bonifiés collectifs.
- **La précarité énergétique** : face à une situation de plus en plus criante et toujours croissante, des mesures d'urgence doivent être décidées pour le financement et l'obligation des propriétaires indélicats à la rénovation énergétique.

En parallèle, nous préconisons une meilleure prise en compte du volet social dans les mesures de lutte contre la précarité énergétique et la mise en place d'approches globales permettant une analyse territoriale de la situation de la précarité énergétique, des acteurs clés et dispositifs en place. Une coordination à l'échelle des bassins de vie permettra une action plus efficace.

La généralisation de Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) qui constitue un guichet unique local de détection et de prise en charge des situations de précarité énergétique, quel que soit le statut d'occupation des ménages.

Nous nous associons pleinement à l'ensemble des propositions détaillées au sein du cahier d'acteur de la Fondation Abbé Pierre, spécifiquement dédié à cette question.

Dans le **secteur agricole**, actuellement insuffisamment traité bien qu'il soit à l'origine d'environ 20% des émissions de gaz à effet de serre en France, de nombreuses marges de progrès sont également à envisager. Sur le plan de la sobriété, une évolution de nos modes alimentaires doit être engagée et promue au niveau national en intégrant plus de produits locaux et de saison et moins de produits carnés, mais surtout moins de gaspillage. La transition de ce secteur est précisément envisagée par le scénario AFTERRE 2050 développé par Solagro.

D'autre part, la généralisation des diagnostics sur les exploitations agricoles, associée à des préconisations et un conseil adapté, permettra une évolution des pratiques pour une meilleure gestion agronomique intégrée et une diminution de l'emploi d'intrants chimiques et d'engrais minéraux. Ceci ne sera rendu possible que par le renforcement d'un réseau de conseillers agricoles en énergie, ouvert à l'ensemble des organisations agricoles.

De façon plus **transversale**, nous réaffirmons la nécessité

- de maintenir des services d'intérêt général de conseil en énergie neutre et indépendant, et même gratuit pour les particuliers,
- de structurer une "fonction unique" de conseil énergie sur l'ensemble du territoire, intervenant en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'habitat (CAUE, ADIL, Habitat & Développement, PACT ...) spécialisés sur d'autres fonctions (financement, urbanisme...) dans le cadre d'une animation territoriale par les collectivités locales.

Un tel dispositif permettra d'intégrer une instruction technique des dossiers de financement, mesure faisant actuellement cruellement défaut pour le prêt à taux zéro.

Enfin, l'ensemble de ces mesures ne permettra la réalisation massive de rénovations énergétiques pour atteindre les objectifs fixés au niveau européen, que dans la perspective de mise en place d'une obligation réglementaire, définie par une étude des critères et conditions de faisabilité, déjà prévue à l'article 5 de la loi Grenelle I.

2. Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique de 2025 ? Quels types de scénarii possibles aux horizons 2030 et 2050, pour respecter les engagements européens et internationaux de la France en matière de lutte contre le changement climatique ? Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel ?

La perspective de la finitude des ressources fossiles et fissiles ainsi que leur impact environnemental, et les risques imminents encourus en raison du changement climatique n'autorisent désormais plus qu'une seule voie, celle de l'utilisation de ressources renouvelables et décentralisées présentes en quantité sur l'ensemble de notre territoire national.

Le contexte industriel actuel moribond rend nécessaire la transition vers des activités nouvelles et plus pérennes, en accord avec notre ambition affichée d'un développement plus soutenable.

L'ensemble des ressources renouvelables devront être mobilisées et le mix adapté aux disponibilités des territoires. Celles-ci devront toutefois être mises en œuvre de façon raisonnée et maîtrisée, en évitant les écueils de trop fortes concentrations et de spéculations financières.

L'électricité, une énergie à forte valeur ajoutée, devra être réservée aux usages spécifiques en favorisant la production de chaleur par la biomasse, le biogaz et le solaire thermique largement disponible sur l'ensemble du territoire français.

Le développement de la production électrique renouvelable pourra se baser sur des tarifs d'obligation d'achat planifiés, étagés et dégressifs en fonction de l'évolution des coûts de production.

La filière biogaz devra être largement soutenue afin de devenir un pilier de la transition énergétique. Outre la production de chaleur, d'électricité et de méthane comme matière première à l'industrie, le biogaz est la seule réponse crédible au défi de la motorisation des modes de transport. C'est par l'emploi de procédés tels que la méthanation que le biogaz deviendra également un vecteur énergétique stockable issu des surproductions électriques.

La valorisation des ressources renouvelables nécessitera de rester exemplaire en assurant la compatibilité entre production d'énergie et protection des milieux écologiques. Une telle démarche implique de permettre aux acteurs des territoires une compréhension partagée des enjeux pour définir ensemble un cadre de mise en œuvre environnementalement acceptable, réglementairement compatible et économiquement réalisable.

3. Quelle gouvernance de la politique énergétique, pour une responsabilité mieux partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales en assurant la cohérence nationale ?

Alors que le fonctionnement actuel de notre démocratie s'essouffle, c'est bien un changement profond d'organisation et de gouvernance que prépare la future loi de décentralisation. Toutefois, cette décentralisation devra également impliquer la gouvernance de notre système énergétique, à l'échelle régional comme à celle des bassins de vie, en créant un cadre institutionnel, légal et réglementaire simple et souple.

On verra notamment le rétablissement de l'autorité des collectivités sur la gestion de leurs réseaux de distribution de l'électricité et du gaz. Cette organisation au plus près des territoires assurera une gestion intelligente des réseaux, de la consommation et de la production d'énergie.

Cette démocratie énergétique se fondera sur une information de qualité et neutre. En s'appuyant sur un service public de l'énergie fort et une concertation éclairée, les collectivités locales assureront une nouvelle compétence légale en énergie en établissant de véritables politiques énergétiques, mises en cohérence à l'échelon régional par des schémas directeurs. Cette clarification des différents dispositifs, actuellement déployé à toutes les échelles territoriales, renforcera la compréhension et l'implication des citoyens dans la transition.

La démocratie énergétique locale s'appuiera également sur le financement citoyen facilité par un cadre réglementaire propice et promu ainsi que sur des mécanismes de relocalisation des investissements sur les outils de production (CSPE adaptée ou contribution territoriale spécifique). La production d'énergie renouvelable comme source de développement économique local sera alors mieux maîtrisée, mieux contrôlée et mieux acceptée par des citoyens conscients de ses enjeux.

4. Quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la transition énergétique ? Quels instruments pour assurer une répartition efficace et juste des efforts et des bénéfices ?

Face à une crise économique qui s'installe, il apparaît évident que notre système économique à bout de souffle doit se renouveler. C'est pourquoi il est urgent d'entrer pleinement dans une véritable transition économique. L'investissement massif dans la rénovation énergétique et les énergies renouvelables permettra la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois locaux et non délocalisables et une relance durable de notre industrie nationale. Ainsi chaque euro dépensé pour la transition énergétique est un investissement durable (avec, comme en Allemagne¹, un retour de 2 à 5 fois l'investissement pour l'état) dans l'emploi et le développement économique de notre pays.

Différents types de dispositifs permettant le financement de la rénovation énergétique doivent être renforcés ou adaptés :

- crédits d'impôts privilégiant la rénovation énergétique,
- prêts à taux zéro pour les particuliers et les copropriétés, gérés par les banques avec une instruction technique des dossiers par un service public de l'énergie,
- dispositifs de tiers investissement, proposés par des sociétés publiques afin d'en garantir l'intérêt général et s'appuyant sur des investisseurs publics tels que la Banque Publique d'Investissement ou la Caisse des Dépôts et Consignation,
- renforcement des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) prioritairement sur la rénovation énergétique et pour une plus grande transparence des opérateurs vers les bénéficiaires finaux,
- étendre le dispositif des "projets domestiques" issu du mécanisme de Mise en Œuvre Conjointe du protocole de Kyoto transformant des quotas en crédits carbone ouverts aux secteurs non couverts par le plafonnement européens, pour financer des projets de réduction additionnelle des émissions en France,
- création de fonds uniques de collecte des CEE et crédits carbone qui seront redistribués sur les autres mécanismes financiers.

Le financement de la production renouvelable devra inévitablement faire davantage appel à l'investissement citoyen et à l'économie sociale et solidaire. Une refonte de la Contribution au Service Public de l'Électricité permettra un meilleur équilibre financier et une ouverture du mécanisme à l'ensemble des fournisseurs ainsi que des retombées directes aux collectivités locales.

De façon globale, il est indispensable de simplifier, clarifier et harmoniser les nombreux dispositifs de financement actuels afin de les rendre plus accessibles et efficaces.

¹ Impact on public budgets of KfW promotional programmes in the field of energy-efficient building and rehabilitation, KfW Bankengruppe, October 2011

Cahier d'acteur

Humanité et Biodiversité



*Débat national sur l'énergie :
le point de vue d'Humanité et Biodiversité*





Débat national sur la transition énergétique Le cahier d'acteur d'Humanité et Biodiversité

Humanité et Biodiversité est une association Reconnue d'Utilité Publique, dont l'objet statutaire principal est de « *renforcer la perception et la prise en compte par tous, des synergies et des liens indissociables entre humanité et biodiversité* ».

Les questions énergétiques ne sont, par conséquent, pas notre « cœur de métier ». Néanmoins, chacun sait que tous les enjeux auxquels nos sociétés doivent faire face sont liés et c'est particulièrement vrai des défis que représentent le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Humanité et Biodiversité s'est donc engagée dans le processus. Elle le fait en lien fort avec la Fondation Nicolas Hulot (FNH).

Vous trouverez dans cette contribution écrite, le point de vue d'Hubert Reeves, notre Président, ainsi qu'un focus sur les enjeux biodiversité de la transition énergétique. Et nous renvoyons au cahier d'acteur de la FNH pour les réponses précises à l'ensemble des questions du débat.

Quelle énergie pour demain ?

Hubert Reeves, Astrophysicien, Président de Humanité et Biodiversité.

Parmi les différents problèmes qui se posent aujourd'hui, il y a celui des sources d'énergie pour les besoins humains. Les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) seront tarées à l'échelle de quelques décennies, et de toute façon sont indésirables parce qu'elles émettent des gaz à effet de serre qui provoquent le réchauffement climatique. Il faut rapidement des substituts.

Mais auparavant, il importe de voir la situation dans son ensemble. La totalité de l'énergie utilisée par les humains, exprimée dans une unité commode, équivaut à celle que produiraient quatorze mille réacteurs nucléaires standards. Elle est en augmentation constante. On prévoit qu'elle doublerait dans une cinquantaine d'années. Si cette progression devait se poursuivre, la situation deviendrait rapidement intenable. Aucune source d'énergie ne pourrait plus suffire à la demande.

Selon la formule consacrée, il faut « **faire plus avec moins** ». C'est-à-dire, d'une part améliorer les rendements énergétiques et, d'autre part, utiliser moins d'énergie et pour y arriver : réduire les gaspillages. Voilà les deux objectifs prioritaires pour progresser vers la solution de ce problème.

Surtout apprendre des erreurs du passé et ne pas les répéter. Prenons l'exemple du pétrole. Cette substance était connue depuis longtemps mais son utilisation massive n'a commencé qu'au début du vingtième siècle avec le développement de l'industrie du transport automobile. Son utilisation a progressé rapidement et intensivement comme si cette source était intarissable. En un peu plus d'un siècle, on a pratiquement épuisé ce que notre planète avait mis cent millions d'années à élaborer dans les grands marécages de l'ère carbonifère, il y a trois cent millions d'années. La prise de conscience tardive de ce fait nous met en face de notre aveuglement par rapport à l'impact de l'activité humaine.

La même situation se présente aujourd'hui au sujet de l'énergie nucléaire. Les noyaux radioactifs de notre planète (uranium, thorium) ont été engendrés par les supernovæ qui ont éclaté dans notre voisinage galactique avant la naissance du Soleil et du Système Solaire avant de s'intégrer dans la masse de notre planète. Ces éléments sont très rares sur la Terre. En conséquence, les réserves nucléaires sont très limitées (si on excepte la fusion nucléaire, encore bien incertaine).

Elles ne sont pas plus abondantes que celles des énergies fossiles et seraient rapidement épuisées si on devait en faire une utilisation importante. Dès lors, cela ne peut qu'être une option transitoire.

Qu'en est-il de l'énergie solaire ? La puissance énergétique en provenance du Soleil et parvenant jusqu'à la Terre est environ dix mille fois plus élevée que celle utilisée aujourd'hui par les humains. Il s'agit donc de récupérer un dix millième de cette quantité. Cela semble peu mais en fait c'est beaucoup. Les problèmes sont au niveau de l'efficacité des techniques requises qui ne sont pas encore à la hauteur de la tâche. Pourtant, dans ce domaine, les progrès sont rapides et laissent espérer que nous aurons bientôt accès à une partie importante de cette réserve. Des subventions d'Etat seront nécessaires pour y arriver. Des pays comme le Danemark annoncent déjà des résultats intéressants.

En peu de mots, il nous faut en tout premier lieu lancer d'efficaces politiques de réduction des gaspillages et par ailleurs développer des sources d'énergies 1) abondantes et 2) durables aux échelles de temps de l'humanité (qui existe depuis plus de deux cent mille ans). A long terme, seules les énergies d'origine solaire peuvent remplir ces objectifs. Il est temps d'investir avec force pour les développer.

Transition énergétique, transition biodiversité, enjeux liés !

A l'heure où la France s'interroge sur le « mix énergétique » qu'elle devra adopter pour les décennies à venir, à l'heure également où le monde dans son ensemble est plus que jamais confronté à la menace climatique, la nécessité de préserver la biodiversité demeure vitale et ne doit pas être escamotée du débat, son érosion étant un péril de même importance.

Dès lors, engager la nécessaire transition énergétique doit se faire en cohérence avec la préservation de la biodiversité.

Ainsi, certaines pratiques extractives, fondées sur l'exploitation *ad nauseam* des stocks d'énergies carbonées, sont-elles incompatibles avec un objectif raisonné de préservation du vivant : c'est le cas de l'extraction des hydrocarbures non conventionnels, gaz de schistes et autres sables bitumineux, ou encore des forages à grande profondeur. Pour extraire un baril de pétrole des sables bitumineux de l'Alberta, il faut non seulement 2 à 4 barils d'eau, mais aussi sacrifier les tourbières et autres zones humides qui surplombent le gisement – le tout, ici comme ailleurs, pour des coûts d'extraction qui explosent. Dans cette fuite en avant vers « toujours plus de pétrole », les limites du rationnel sont désormais amplement dépassées.

Pour autant, si les énergies renouvelables (ENR) offrent des perspectives plus souriantes, la transition énergétique vers le modèle qu'elles permettent d'entrevoir ne doit pas non plus s'effectuer aux dépens de la biodiversité. Il ne sert à rien en effet d'afficher un « bilan carbone » flatteur si par ailleurs les technologies choisies emportent des effets délétères sur les milieux naturels, et en la matière, les arbitrages à effectuer peuvent se révéler épineux. L'éolien, la géothermie, la biomasse et notamment le biogaz, de même encore que le photovoltaïque et demain peut-être l'hydrolien, doivent être développés en accord avec l'objectif fondamental que constitue le maintien de la biodiversité. Humanité et Biodiversité y veillera tout au long des débats.

Cahier d'acteur

Ligue pour la protection des oiseaux



*Pour une transition énergétique
respectueuse de la biodiversité*





Pour une transition énergétique respectueuse de la biodiversité

Contacts :

yann.andre@lpo.fr

christine.jean10@wanadoo.fr

www.lpo.fr

Forte de plus de 46 000 membres, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux.

La LPO se félicite de la volonté gouvernementale d'engager la transition énergétique, qui atteste de la prise de conscience générale du caractère limité des ressources fossiles et de l'impérieuse nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La priorité est d'être plus sobre dans les consommations en faisant la chasse aux gaspillages et en développant l'efficacité énergétique (même service rendu avec moins d'énergie consommée). Les moyens de production énergétique doivent, ensuite, être structurés proportionnellement aux besoins résiduels des territoires et reposer, à terme, sur des sources d'énergie renouvelables et principalement locales, dans le respect impératif de la biodiversité.

La biodiversité nous rend, en effet, de nombreux services indispensables dits « écosystémiques »¹, dont celui de régulation du climat grâce à la séquestration et au stockage du carbone opérés par les milieux naturels. Alors même que le réchauffement climatique est montré du doigt dans la disparition des espèces, il importe de préserver la biodiversité pour faciliter l'adaptation des écosystèmes à l'ampleur attendue du dérèglement. En effet, plus la faune et la flore s'amenuisent plus l'écosystème est, en retour, vulnérable aux agressions, ce qui peut conduire, à terme à un véritable collapsus, à des extinctions massives et à la perte irrémédiable des services rendus.

La LPO, qui souscrit aux propositions du RAC et de FNE dont elle est membre, met l'accent sur des mesures intégrant cet enjeu « biodiversité » de sorte que la transition énergétique s'inscrive pleinement dans la transition écologique voulue par le gouvernement.

1- Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

limiter les besoins à ceux vraiment nécessaires et faire appel à des comportements, des organisations et des techniques plus performants s'imposent dans tous les domaines (logement, transport, agriculture, industrie, alimentation/consommation). La LPO souhaite insister sur les mesures suivantes :

¹ Services de support (photosynthèse, cycle de l'eau, cycle des éléments nutritifs...) et services qui en découlent d'approvisionnement (nourriture, fibres textiles, ressources génétiques..., de régulation (régulation du climat et de la qualité de l'air, des maladies et des risques naturels, autoépuration de l'eau), et culturels (loisirs, relations sociales...).



➤ **Instaurer une agriculture verte**

Il s'agit, bien sûr, de diminuer la consommation énergétique directe des exploitations. Mais, au-delà, la transition énergétique impose de revoir les modes de production vers des modes moins intensifs, avec moins d'intrants, et plus diversifiés. La PAC doit être réformée en ce sens.

➤ **Lutter contre l'étalement urbain**

La LPO identifie plusieurs leviers d'actions² pour lutter contre un phénomène qui provoque l'allongement des distances parcourues et consomme, en espaces naturels et agricoles, l'équivalent d'un département tous les 7 ans, dont:

- La densification des espaces urbanisés, essentielle pour réduire la mobilité quotidienne via le rapprochement entre logements, emplois et services, et qui favorise aussi des bâtiments plus sobres en énergie grâce à des formes urbaines plus compactes et à une plus grande part de logements collectifs. Elle facilite, par ailleurs, l'évolution des comportements vers le recours à un mix de moyens de transport (marche, vélo, transports en commun, voiture) et à l'autopartage ;
- Des réseaux de transports collectifs au service de la densification. La vitesse et la sous-tarifcation des transports collectifs, grâce à des aides publiques, sont aujourd'hui identifiées comme des facteurs d'extension urbaine. Pour y remédier, il faut, que toute nouvelle desserte ou tarification fasse l'objet d'une évaluation de son impact en matière d'étalement urbain et que les documents de planification articulent étroitement les questions de transport, d'emploi, de logement et de services.
- Un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition de logements neufs. Une corrélation forte a été établie entre PTZ (prêt à taux zéro) et étalement urbain, le moindre coût du logement étant la principale incitation à s'installer en périurbain. La modulation des aides à l'acquisition d'un logement neuf en fonction de sa situation géographique peut donc constituer un levier fort pour inciter les ménages à s'installer dans les zones urbanisées à proximité des emplois et des services. Ces aides doivent aussi être étendues à l'acquisition et à la réhabilitation de logements anciens.

➤ **Renoncer à certains projets d'infrastructures de transport**

Toute nouvelle infrastructure lourde basée sur la consommation d'énergies fossiles (contournements, autoroutes, aéroports...) et d'espaces naturels et agricoles doit être proscrite. Le développement du train, pour les personnes ou pour les marchandises, doit se baser sur la rénovation et la modernisation des infrastructures existantes.

² La LPO remet aussi en cause l'existence de 36000 lieux de délivrance des permis de construire et appuie la nécessité d'une réforme de la fiscalité locale. Les mesures de lutte contre l'étalement urbain proposées dans le projet de loi « Urbanisme et logement » sont insuffisantes pour enrayer les dérives constatées.



➤ Favoriser la biodiversité en ville

La LPO soutient l'objectif de rénovation thermique du parc de logements existants.

La rénovation thermique, de même que la construction de bâtiments plus performants, ne doit pas porter atteinte à la biodiversité, mais lui offrir, au contraire, des opportunités. La végétalisation du bâti et plus généralement de la ville présente un intérêt énergétique et thermique, outre celui pour la biodiversité. La future loi doit prévoir des recommandations et des incitations à cet effet.

2- Quelle trajectoire pour atteindre le mix en 2025 ? Quels types de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?

La LPO soutient le scénario « Négawatt » (sobriété, efficacité, énergies renouvelables) à l'échelle nationale et locale et, par conséquent, la nécessité d'une feuille de route pour sortir des énergies fossiles et fissiles avec interdiction de toute exploitation de ressources fossiles non conventionnelles. La mise en œuvre de ce scénario doit s'effectuer sans affaiblissement du droit environnemental actuel.

Dans le cadre du présent débat, les différents scénarii énergétiques doivent faire l'objet d'analyses transparentes avantages/inconvénients en termes notamment :

- d'impacts sur la biodiversité et plus généralement sur l'environnement,
- d'émissions de gaz à effets de serre,
- de risques technologiques,
- de possibilité de décentralisation des modes de production.

3- Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Chaque plan, programme ou projet, y compris les infrastructures associées (réseau électrique, routier, ferré...) à l'installation proprement dite, doit faire la preuve de sa neutralité vis-à-vis de la biodiversité aussi bien en phase construction qu'en phase exploitation.

En outre, les Schémas régionaux climat, air, énergie (SRCAE) doivent être compatibles avec les Schémas régionaux de cohérence écologiques (SRCE) afin d'assurer à ce niveau de planification la compatibilité entre le développement des différentes énergies renouvelables et les Trames Vertes et Bleues, et les voies de migration de l'avifaune.

A ces conditions, la LPO est favorable au développement des énergies éolienne, photovoltaïque, marine, bois énergie, méthanisation et géothermique. En revanche, elle est opposée au développement des agro-carburants de 1ère génération et à l'installation de nouvelles centrales hydroélectriques.



➤ **Eolien**

Le cadre réglementaire est suffisant moyennant quelques améliorations méthodologiques, notamment sur l'évaluation environnementale des schémas de programmation (Schémas régionaux éolien (SRE) et des Schémas de cohérence écologique (SRCE)), pour s'assurer de leur cohérence, et sur les protocoles de suivis environnementaux.

La LPO souhaite que les éoliennes soient maintenues au sein du régime ICPE autorisation. En effet, les impacts des aérogénérateurs sur les populations d'oiseaux et de chauves-souris, mieux connus, peuvent s'avérer importants dans certains cas (présence d'espèces protégées, menacées et sensibles aux éoliennes). Il convient donc que les installations puissent être contrôlées par les services de l'Etat en phase d'exploitation et être, le cas échéant, mises en conformité.

➤ **Photovoltaïque**

La LPO est favorable à un développement massif de ce type d'énergie sur les espaces artificialisés (grandes toitures, bâtiments agricoles, parking...) mais s'oppose au développement de centrales solaires dans les espaces naturels et agricoles. Bien que l'Etat ait affirmé donner la priorité aux installations sur les bâtiments, dans certaines régions, le constat est celui d'une multiplication des centrales au sol. Face à cette situation, outre une meilleure application de la législation environnementale, la LPO demande l'instauration de schémas régionaux photovoltaïques (SRP) élaborés en cohérence avec les schémas régionaux de cohérence écologiques dès 2014.

➤ **Bois énergie**

Pour que le développement de la filière bois/énergie se fasse dans le respect de la biodiversité, le schéma régional de gestion sylvicole doit faire l'objet d'une évaluation environnementale de qualité intégrant les fonctionnalités écologiques, comme le prévoit la législation.

Il convient également de veiller à l'adéquation entre les besoins et les ressources locales afin de limiter les importations et d'éviter d'externaliser, de ce fait, les effets négatifs sur la biodiversité.

➤ **Energies marines**

Le développement de ce type d'énergie doit faire l'objet d'une planification intégrative, en prenant en compte les meilleures connaissances actuelles sur les dynamiques des écosystèmes marins, et s'accompagner d'un renforcement des connaissances dans ce domaine.



➤ **Géothermie**

La LPO y est favorable, sauf en très grandes profondeurs où elle est nécessaire de recourir à la fracturation hydraulique.

➤ **Méthanisation**

La LPO est favorable à cette filière sous réserve qu'elle ne serve pas de caution environnementale à des systèmes de production agricole intensifs.

➤ **Energie hydroélectrique**

La LPO soutient l'amélioration de la performance et la modernisation des centrales hydroélectriques, à l'exception de certaines qui doivent être détruites pour préserver les poissons migrateurs. Elle s'oppose à de nouvelles installations qui feraient obstacle au respect de la directive cadre Eau sur le bon état écologique des cours d'eau.

➤ **Agrocarburants**

Cette filière doit être abandonnée compte tenu de son bilan énergétique négatif et de son fort impact sur la biodiversité via l'intensification des pratiques agricoles et le changement d'affectation des sols en France et dans le monde.

➤ **Réseaux**

La LPO appuie une vision décentralisée des réseaux énergétiques. Ceux-ci seraient intégrateurs des énergies décentralisées et garant de la solidarité des territoires par leurs interconnexions. Les technologies des réseaux intelligents (Smart grid) doivent venir en soutien pour assurer les équilibres locaux entre l'offre et la demande en énergie.

4- Quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la transition énergétique ? Quels instruments pour assurer une répartition efficace et juste des efforts et des bénéfices ?

Une priorité pour la LPO est de réduire pour les supprimer à terme, les aides publiques dommageables à la biodiversité et plus généralement à l'environnement, et de réorienter ces aides vers la transition écologique.

Par ailleurs, la LPO soutient l'investissement local dans les projets d'énergies renouvelables, en particulier ceux contribuant à une économie circulaire locale, nécessaire au financement de la transition écologique et à la prise de responsabilité des territoires. L'argent public nourrira ainsi les dynamiques des territoires en transition.

Cahier d'acteur

Jean-Claude Merceron,
sénateur de la Vendée (UDI-UC)



*De la maîtrise de la consommation au mix énergétique
par une gouvernance partagée et territorialisée au
service du développement durable, de la compétitivité
et de l'emploi*



**DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE
CAHIER D'ACTEUR**

*DE LA MAITRISE DE LA CONSOMMATION AU MIX ENERGETIQUE
PAR UNE GOUVERNANCE PARTAGEE ET TERRITORIALISEE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE,
DE LA COMPETITIVITE ET DE L'EMPLOI*

JEAN-CLAUDE MERCERON, SENATEUR UDI-UC DE LA VENDEE



Le débat sur la transition énergétique doit être un **moment de dialogue** et une **instance de décision pour l'avenir**. Dans la complexité des mesures à prendre, il faut hiérarchiser les priorités, en limitant les risques écologiques et économiques.

- Tout d'abord, l'amélioration de l'**efficacité énergétique** des bâtiments doit être la priorité absolue.
- Ensuite, le développement des **énergies renouvelable** doit être favorisé pour compenser l'augmentation de la consommation.
- Enfin, le rôle des **collectivités locales** doit être majeur. Leurs expériences et leur contact avec le terrain est un atout incontournable.

C'est fort de mon expérience d'élu territorial, en charge d'un syndicat départemental d'équipement et d'énergie, que j'ai pu conduire avec pragmatisme une réflexion utile à ce débat porteur d'avenir.

Le débat sur la **transition énergétique** se veut universel.

La concertation tant au niveau régional (Pays de La Loire) qu'au niveau national a pris une ampleur considérable. On est encore trop souvent dans le sempiternel débat entre le pro et l'anti-nucléaire. Les thèmes essentiels côtoient des questions de détail qui alourdissent le débat. Il faut se **recentrer sur les quatre questions posées**, à savoir :

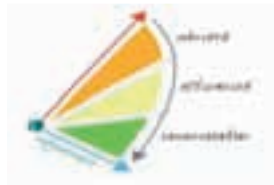
1 – Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

2 – Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique de 2025 ? Quel scénario pour 2030 et 2050 ?

3 – Quelle gouvernance de la politique énergétique ?

4 – Quel coût, quel bénéfice et quel financement de la transition énergétique ?

Les trois premières questions dénotent l'influence du scénario de l'association Négawatt et plus particulièrement le **scénario Négawatt 2011** – ([site www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)) - rédigé au moment de la campagne présidentielle.



Pour mémoire, l'association Négawatt existe depuis 2003. Elle regroupe des scientifiques qui prônent le zéro nucléaire en s'appuyant dans l'ordre sur la sobriété (on doit supprimer certaines consommations), l'efficacité (ce qu'il faut consommer malgré tout doit moins consommer), et le recours aux énergies renouvelables.

Le scénario Négawatt 2011 traite de l'urgence de la transition énergétique. Son influence sur le débat en cours transpire dans les propos mêmes de Madame la Ministre Delphine BATHO qui utilise le terme de négawatt lors de son audition par la Commission des Affaires Economiques du Sénat, le 9 octobre 2012, sur la proposition de loi dite BROTTEES.

La question 4 : les coûts et les financements.

On voit déjà dans les propositions de Négawatt 2011 apparaître l'idée de Bonus – Malus qui préfigure le rapport BROTTEES.

Il faut dire que la 4^{ème} question, celle des coûts et des financements, n'est quasiment pas abordée.

Pour préparer la transition énergétique, la Loi BROTTEES ne répond que partiellement à cette carence. L'objectif est de limiter l'impact des augmentations à venir de l'énergie sur le budget des plus modestes.

Le côté social est bien appréhendé mais il subsiste la question cruciale des coûts des investissements en fonction non seulement des besoins actuels en énergie mais de l'évolution des besoins à 2030 ou 2050.

Ces questions essentielles ont été abordées par les scénarios élaborés en 2012 par l'Union Française de l'Electricité. ([site www.ufe-electricite.fr/-Etudes,43-](http://www.ufe-electricite.fr/-Etudes,43-))



L'Union Française de l'Electricité (UFE), est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle représente les employeurs du secteur au sein de la branche des industries électriques et gazières, et porte les intérêts de ses membres, producteurs, gestionnaires de réseaux, ou fournisseurs

L'électricité n'est certes qu'une des énergies mais elle est vitale. On peut contester certaines hypothèses par exemple l'augmentation de la croissance économique mais l'essentiel y figure. Il ne faut pas réinventer la poudre.

Les questions sur le coût résultant de l'énergie après abandon du nucléaire y trouvent réponse. On peut faire varier le curseur facilement selon sa propre version du futur.

Revenons aux trois premières questions du débat.

1 – Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

Sobriété et efficacité : on ne peut qu'être d'accord.

Dans tous les domaines d'ailleurs, il va falloir plus de rigueur :

- **Plus aucun lotissement ou ZAC** ne devrait se concevoir sans une **approche environnementale de l'urbanisme** et une **économie de l'espace**.
- Pour les **bâtiments**, tout est sur les rails avec les normes BBC, les bâtiments passifs et à énergie positive.
Il faut maintenant favoriser massivement les économies d'énergie dans les **bâtiments anciens**.
- Pour les **transports**, les véhicules électriques permettront d'améliorer la balance du commerce extérieur, de limiter les hausses parfois galopantes du prix des carburants, et d'offrir un bilan carbone meilleur.
Autre possibilité de progrès sous-utilisée : les voies navigables.

2 – Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique de 2025 ?

Quel scénario pour 2030 et 2050 ?

Nous avons avec le livre blanc du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) – http://www.enr.fr/docs/2012115824_LivreBlancComple.pdf - une excellente idée des énergies à favoriser. Des scénarios sont bâtis à l'horizon 2030.



Le Syndicat des Energies Renouvelables regroupe 500 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 80 000 emplois. Il rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (FBE), bois, biocarburants, éoliens, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et

D'autres scénarios existent. Celui de Négawatt 2011 (déjà cité) qui tend vers un zéro nucléaire aux alentours de 2035 (moins réaliste vis-à-vis des coûts socialement supportables) et ceux de l'UFE qui intègrent des parts croissantes d'énergie renouvelable aux horizons 2030 et 2050.

On voit bien que les potentiels les plus immédiats sont dans l'exploitation de la **biomasse**, dans la **méthanisation**, dans l'**éolien off-shore** et en faveur du **solaire vertueux** hors terres agricoles ou constructibles.

Pourtant, ces nouvelles filières sont inexploitées car elles se heurtent notamment à un empilement de contraintes réglementaires.

C'est le cas de la biomasse qui représente une extraordinaire filière en France.

Un exemple édifiant, celui d'une fabrique de parquets de chêne en Bourgogne.

La Chine achète les plus beaux chênes des forêts de Bourgogne, les transporte en Chine, fabrique le parquet, le retourne en France pour un prix inférieur de 30% à celui du prix de revient du même parquet fabriqué par une entreprise familiale locale !

Cette entreprise est confrontée de surcroît à des empilements de réglementation nouvelle comme le stockage du bois qui doit être éloigné de 25 mètres de la clôture, ou encore de l'air qui ne doit pas avoir plus d'un milligramme de poussière par mètre cube, c'est-à-dire un air de meilleure qualité que dans nos maisons individuelles ?

Il ne faut pas oublier les **énergies marines** pour lesquelles la France a tous les atouts en main. Nous sommes au début de la filière. Nous avons des industries navales et une façade maritime considérable : c'est une chance à saisir de devenir un leader mondial.

Attention, il ne faut pas dissocier la croissance des productions renouvelables de **l'impact sur les réseaux**.

L'augmentation des besoins en électricité doit être anticipée et maîtrisée. Il faut prendre conscience de l'urgence d'optimiser les flux de production et de consommation. **C'est le rôle des « smart grids » à développer impérativement. I**

Il faut en parallèle s'assurer du **maintien de la qualité de l'électricité** distribuée et du **bon état des réseaux** de distribution.

C'est le **rôle des AODE** de s'en assurer. La coordination nationale indispensable des AODE est assurée la **Fédération Nationales des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)**, dont les propositions devront être attentivement examinées par le Conseil National pour le Débat sur la Transition Energétique. C'est une condition nécessaire de l'adéquation entre l'augmentation des Energies Renouvelables (EnR) et le dimensionnement des réseaux de distribution de l'électricité.

3 – Quelle gouvernance de la politique énergétique ?

Il faut sortir du schéma centralisé actuel.

L'Etat doit se concentrer sur les grands équilibres internationaux et nationaux, sur la lutte contre la précarité énergétique avec la maîtrise du prix des énergies électricité et gaz.

Il doit aussi assurer le contrôle de **Réseau de Transport d'Electricité** sur la qualité et la fiabilité des réseaux de transport. Il doit sécuriser les approvisionnements en gaz (réserves et diversification des sources).

L'Etat doit participer aux discussions sur la construction d'une Europe de l'Energie.

Les Régions doivent être les lieux de gouvernance des scénarios retenus pour atteindre les objectifs nationaux.

L'adoption des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) va dans ce sens.

Les soutiens financiers de l'Etat (ADEME) doivent être dirigés vers les régions sous forme d'enveloppes souples. C'est aux Régions de choisir les **filières** les plus propices pour tenir les objectifs. Ce ne sont pas les mêmes filières d'une région à l'autre. Il s'agit simplement de veiller à une complémentarité entre régions.

Les Départements avec leurs Plans Climats Energie Territoriaux (PCET) seront le lieu des **actions** en cohérence avec le niveau régional. C'est la bonne échelle pour favoriser l'émergence de projets de territoires, soutenus par les Conseils Généraux, les collectivités et leurs établissements publics.

Sur la méthode, il y a urgence à inventer **une administration régionale** délibérément tournée vers la facilitation des projets vertueux dès lors qu'ils entreront dans le cadre des

SRCAE et des PCET. Il n'est pas question de se soustraire aux lois. Il est simplement question de ne plus tomber dans l'absurdité d'une urgence climatique et de crise économique d'un côté et d'obstruction sur des projets vertueux de l'autre côté.

Cette administration régionale devra avoir à l'esprit les objectifs environnementaux régionaux. Elle devra favoriser la maîtrise des délais d'instruction, la concertation et la qualité des études d'impact pour renforcer la sécurité juridique des projets.

Sur le plan national, il y a urgence à **adapter le code des marchés publics au monde de l'énergie** qui s'accommode mal des procédures lourdes aux délais non maîtrisés. Il faut inventer un nouveau mode de dévolution éloigné des mécanismes qui sont issus de l'après-guerre.

Il y a également urgence à bâtir une réglementation adaptée aux filières nouvelles, à développer pour leur donner la nécessaire **compétitivité**, dans la concurrence de la mondialisation.

Il faut donner les moyens d'exploiter les ressources naturelles de notre territoire : ces filières nouvelles constitueraient un formidable levier de croissance et de création d'emplois.

CONCLUSION

Le Débat se généralise mais il ne doit pas s'enliser.

Il existe déjà des scénarios solides sur lesquels il faut s'appuyer :

- Les préalables à la transition énergétique à savoir **sobriété et efficacité** sont indispensables. Le scénario de **Négawatt 2011** donne des pistes ambitieuses de progrès.
- **Le développement des EnR** est inéluctable. Le **livre blanc du Syndicat des Energies Renouvelables** présente une bonne synthèse des potentiels par filière.
- **Le coût de la transition énergétique** doit être débattu sereinement sans être taxé "d'anti transition". Les scénarios de **l'Union Française de l'Electricité** doivent être pris en considération pour définir le rythme de la transition.

La gouvernance doit faire une large part aux **Régions** pour la fixation d'objectifs par **filière** et aux **Départements** pour les **projets** de territoires. **L'Etat** doit garder l'assurance des **grands équilibres** de l'approvisionnement, du transport de l'énergie et de la lutte contre la précarité énergétique.

L'ensemble doit s'accompagner d'une révolution de l'instruction des dossiers, l'idéal serait la **création d'administrations régionales** proches des territoires pour favoriser l'émergence et le bon aboutissement des projets locaux vertueux, sources d'emplois répondant aux exigences et aux objectifs nationaux.

Cahier d'acteur

Mouvement des entreprises
de France (MEDEF)



*Faire de la transition énergétique un levier
de compétitivité, de croissance et d'emploi*





Faire de la transition énergétique un levier

de compétitivité, de croissance et d'emploi

Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), premier réseau d'entrepreneurs de France, représente 800 000 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs : industrie, commerce, services. Deux réseaux complémentaires assurent sa représentativité : les 76 fédérations professionnelles et les 135 MEDEF territoriaux. Le MEDEF est mobilisé dans le débat sur la transition énergétique dont les enjeux sont essentiels pour notre économie. Les conclusions qui seront tirées engageront notre avenir pour les 20 à 30 prochaines années et auront un impact significatif pour la compétitivité, donc l'emploi et l'activité des entreprises: producteurs et fournisseurs d'énergies, entreprises de services en efficacité énergétique, opérateurs de réseaux, entreprises consommatrices voire intensives en énergie, fournisseurs de produits, de technologies ou de services dans l'industrie, le bâtiment, les transports, etc.

www.medef.com

Faut-il une transition énergétique et si oui, pourquoi ?

Cette question doit être posée clairement : le débat ne doit pas partir du postulat selon lequel la France serait en retard face au défi du changement climatique et que l'urgence rendrait nécessaires des mesures radicales sans justification économique. **La France est en avance dans la lutte contre l'effet de serre et ne représente que 1,2 % des émissions mondiales de CO₂.** Ses points faibles en matière énergétique ne sont donc pas à rechercher du côté climatique, même si les efforts doivent être poursuivis. En revanche, **la France doit relever un véritable défi économique et le débat doit la conduire à faire de la transition énergétique un levier de compétitivité, de relance de l'économie, de ré-industrialisation et d'emploi.**

La France est en avance en matière de changement climatique.

Grace à ses choix historiques en matière de mix énergétique et à la mobilisation de nombreux acteurs, en particulier de l'industrie, la France est un des meilleurs élèves de la planète :

- Les émissions françaises de gaz à effet de serre ont baissé de 7% entre 1990 et 2010, tandis que celles de la Chine progressaient de 219% et celles de l'Inde de 179%.
- La France figure parmi les économies industrialisées les moins émettrices de gaz à effet de serre du fait de ses choix historiques d'une production électrique fondée sur le nucléaire et sur les énergies renouvelables (hydraulique). Avec 186 g CO₂/\$ PIB, la France affiche la 2^{ème} performance de l'Union européenne (UE) et l'une des meilleures au monde (moyenne mondiale : 443 g CO₂/\$ PIB).
- 90% de l'électricité produite en France provient de moyens qui n'émettent pas directement de gaz à effet de serre. La France est ainsi le 2^{ème} pays le moins émetteur de CO₂ en Europe pour la production d'électricité juste après la Suède. Avec 89 g de CO₂ par kWh, le contenu CO₂ de l'électricité produite en France est plus de 4 fois inférieur à celui de l'UE (356 g)¹.

¹ Source : AIE, *Emissions from fuel combustion*, 2012



- La Chine émet 20 fois plus de CO₂ que la France. L'UE à 15 qui émettait 14% du CO₂ mondial en 1990, voit sa part retombée à 10%.

La France en Europe et l'Europe dans le monde peuvent donc se prévaloir d'être au premier rang mondial de la lutte contre l'effet de serre. Tout effort supplémentaire serait très coûteux pour notre pays.

La France doit relever un défi de compétitivité en matière énergétique.

Comme le rappelle le rapport Gallois l'énergie est un facteur déterminant pour notre **compétitivité**. Le débat qui s'engage est avant tout économique. Il doit permettre de répondre aux défis suivants :

- **Dégradation de la capacité de la France à payer sa facture énergétique**, qui s'est alourdie de 5,4 Md€ l'an passé, pour s'établir à 67,8 Md€. Pour financer nos importations d'énergie, il faut à la fois diminuer les besoins en énergie et développer la capacité d'exportation de l'industrie.
- **Remise en cause de l'avantage compétitif en matière de prix de l'électricité** : la France, avec le choix historique du nucléaire et de l'hydraulique, a bénéficié d'une relative indépendance énergétique et d'un prix de l'énergie particulièrement compétitif, à la fois pour les ménages et les consommateurs industriels. Cet avantage relatif tend à se réduire pour l'industrie car nos partenaires mènent des politiques énergétiques qui intègrent un volet de protection et de renforcement de leur industrie. Compte tenu des liens qui unissent la France et l'Allemagne, les différences de coûts énergétiques supportés par les entreprises auront des conséquences majeures. L'Allemagne a pris des mesures qui rendent le prix effectif de l'électricité pour ses industriels fortement consommateurs de 20% inférieur à celui payé en moyenne par leurs homologues en France. Cet écart pourrait atteindre 25% en 2014.
- **Révolution énergétique mondiale et conséquences sur la compétitivité de l'industrie** : l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles non conventionnels modifient profondément le scénario énergétique et industriel de certaines grandes puissances. Aux Etats-Unis, le prix du gaz est désormais 3 à 4 fois plus faible qu'en Europe ; la production d'hydrocarbures non-conventionnels a relancé de façon très significative la rentabilité de l'industrie, notamment chimique, au point que de nombreux groupes relocalisent aux Etats-Unis des sites de production. Les gains de pouvoir d'achat des particuliers sont également importants. **La France, qui pourrait disposer de ressources importantes, doit évaluer son potentiel réel**. Une exploitation dans des conditions acceptables sur le plan environnemental, lui permettrait de disposer d'une ressource dont les bénéfices contribueraient à la balance commerciale, la diminution de notre dépendance, la compétitivité, l'investissement et la création d'emplois.

Donc, avant tout, la France doit s'interroger sur la demande d'énergie à horizon 2030/2050. Sa ré-industrialisation, bénéfique à la croissance et l'emploi, aura des conséquences en termes d'augmentation de la consommation d'énergie, qu'il s'agisse des industries classiques, ou de celles liées aux TIC. Il convient également d'évaluer l'impact des hypothèses de réduction de la demande d'énergie : décroissance, repli de la France sur elle-même.



Dans ce contexte, le débat doit faire de la transition un levier de compétitivité, de relance de l'économie française et de ré-industrialisation.

Le gouvernement a organisé le débat autour de 4 questions :

1. Question 1 : Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

L'efficacité énergétique représente un enjeu majeur et le MEDEF propose de :

- **En général (résidentiel, tertiaire, industrie) :** développer les systèmes actifs de pilotage des installations d'énergie, avec les services associés permettant de maintenir et d'améliorer l'efficacité des installations d'énergie ; développer tous les équipements permettant de bénéficier pleinement des investissements dans les *smart grids*.
- **Dans le bâtiment :** mettre en œuvre, au meilleur rapport coût efficacité, des actions sur le bâti et les équipements techniques, permettant de diminuer les consommations à service rendu constant ou amélioré. Prévoir la maintenance afin de conserver et améliorer les bonnes performances. Cela passe notamment par un renforcement des mesures incitatives en direction des ménages, en privilégiant les 4 millions de foyers précaires. La diffusion plus large de la notion d'approche en coût global et la sensibilisation des acteurs doivent également être assurées.
- **Dans l'industrie :** soutenir les efforts de R&D en faveur des plateformes industrielles; développer les possibilités de synergies des besoins et ressources énergétiques entre les territoires industriels et urbains ; soutenir les entreprises mettant en place des systèmes de management de l'énergie ; développer les actions valorisant les déchets énergétiques (pompes à chaleur sur effluents industriels...).
- **Dans le transport :** poursuivre l'amélioration du parc (motorisation thermique) et les efforts de développement de technologies alternatives en milieu urbain et à longue distance, améliorer l'organisation sociétale de la mobilité dans les métropoles et périphéries, multiplier les solutions multimodales innovantes.
- **Dans les réseaux :** renforcer et adapter les réseaux de transport et de distribution pour accompagner la nouvelle répartition géographique du mix en utilisant les fonctionnalités qu'offrent les réseaux (*smart grids, power to gas*).

2. Question 2 : Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ?

Le débat doit permettre d'éclairer les citoyens sur les impacts des options proposées. Il faut travailler sur des scénarios transparents, contrastés et chiffrés sur **les 3 volets de la politique énergétique: protection de l'environnement, compétitivité, sécurité d'approvisionnement**. Il convient de prendre en considération les éléments clés suivants :

- **Les atouts du mix français doivent continuer à bénéficier à l'économie:** le choix du nucléaire nous confère plusieurs atouts majeurs : La France est le 4^{ème} pays le plus compétitif de l'UE en matière de prix pour les entreprises ; 90% de l'électricité provient de moyens qui n'émettent pas directement de gaz à effet de serre. La filière nucléaire représente plus de 125 000 emplois directs en France², 115 000 indirects et 170 000 induits, soit au total 410 000 emplois. La France compte des acteurs d'envergure internationale sur l'ensemble de la chaîne de valeur : conception

² Source : étude indépendante réalisée par PwC début 2011.

de réacteurs, fourniture de combustible, maîtrise d'ouvrage, exploitation, équipements, recherche et développement ; le nucléaire est l'un des principaux postes excédentaires de la balance commerciale. Pour accompagner ces atouts, il est nécessaire de promouvoir les plus hauts standards de sûreté nucléaire. Elle doit aussi profiter pleinement des politiques publiques qui ont permis la construction d'infrastructures électriques et gazières de premier plan auxquelles il serait économiquement contreproductif de renoncer.

- **La cible de mix énergétique souhaité en 2025 devra être évaluée avec pragmatisme et la trajectoire de transition devra être ajustée en fonction de la performance de l'économie française dans les prochaines années.** Un scénario de faible croissance économique conduit en effet à renchérir fortement les coûts liés à une évolution du mix de production d'électricité alors même que les ressources disponibles pour financer les investissements nécessaires seront, dans cette hypothèse, moins importantes.
- **Le gaz restera une énergie clef du futur à 2050 :** le gaz est souvent la solution la moins coûteuse pour réduire les émissions de CO₂. Ceci renforce l'accent mis sur les gaz de schiste, dont l'exploitation serait un atout pour la France.
- **Le pétrole continuera de jouer un rôle important dans le mix mondial, européen et français.** Le pétrole représente près de 50% de l'énergie finale consommée en France. Même si sa part est appelée à diminuer dans les décennies à venir, il restera prépondérant. Sa disponibilité et la maturité technologique et économique de son utilisation seront clefs.
- **Le développement des énergies renouvelables doit se poursuivre** en privilégiant les filières et les technologies les plus compétitives.
- **Les scénarii doivent intégrer la dimension de sécurité d'approvisionnement,** être robustes aux aléas (température, production variable, risques géopolitiques), et prendre en compte les conditions locales, spatiales et temporelles, ainsi que le contexte international (rôle positif des interconnexions).

3. Question 3 : quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelles stratégies de développement industriel et territorial ?

La France dispose d'atouts pour être en pointe : le rééquilibrage des fonds de recherche, l'existence d'ENR dans toutes les filières (éolien, photovoltaïque, hydrolienne, biométhane, biocarburants, solaire thermique...) et l'intérêt croissant porté à ces technologies par de grands acteurs, dénotent un réel dynamisme. La sélection de ces filières doit répondre à 4 critères : l'implication de plusieurs industries en mode coopératif, le développement d'un avantage compétitif, la rentabilité autonome des filières et le développement pérenne d'un emploi local.

Le coût des ENR doit rester maîtrisé. Pour 2013, la CRE anticipe une progression de 43% des charges des ENR électriques en 2 ans (5,1 Md€ contre 3,6 Md€ en 2011). Il convient d'agir sur plusieurs leviers :

- la poursuite des efforts de R&D ;
- une évolution des dispositifs de soutien et de régulation vers une logique de marché (appels d'offres, tarifs de rachat évolutifs) ;
- une rationalisation des délais des procédures pour les ouvrages de production des ENR ou les réseaux (ex. : Allemagne) ;



- l'intégration des contraintes techniques : réseaux de transport et de distribution, stockage, gestion de la demande, effacements de consommation, moyens thermiques pour pallier l'intermittence.

Les technologies doivent permettre de valoriser les ressources naturelles des territoires : géothermie, réseaux de chaleur, hydraulique, cogénération, etc.

La gouvernance territoriale doit favoriser un équilibre entre des compétences mieux traitées au niveau local (mobilité, ...), le modèle français de l'énergie fondé sur une solidarité nationale (péréquation, infrastructures,..) et les réalités techniques. Les enjeux de gouvernance européens et internationaux doivent également être pris en compte.

4. Question 4 : Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?

Le débat doit conduire à poser les questions suivantes : combien ça coûte ? Qui va payer ?

La transition énergétique conduit à des investissements considérables. Ils constituent pour l'essentiel des coûts fixes à long terme (30 à 40 ans). Il est indispensable de sécuriser leur financement à travers la future loi qui doit définir la trajectoire et les moyens pour atteindre l'objectif pour la part du nucléaire. La faisabilité du passage de 75 à 50% devra être analysée à l'aune des différents scénarios.

Le financement de la transition ne peut se faire que dans un cadre de vérité des coûts à répercuter sur les prix payés par les consommateurs finals.

Le coût de la transition et sa répartition entre ménages et entreprises sera un enjeu majeur. L'Allemagne fait financer la transition par les ménages pour protéger l'industrie et sa compétitivité.

La France devra faire ses choix en connaissance de cause, en assurant des solutions adaptées aux cibles les plus vulnérables : ménages soumis à la précarité énergétique et entreprises fortement consommatrices exposées à la concurrence internationale.

La question des coûts et des financements est décisive pour que les choix politiques puissent être faits dans des conditions de transparence et de réalisme économique qui seules garantiront la réussite de la politique énergétique de la France.

Cahier d'acteur

Réseau action climat-France (RAC)



*Transition énergétique :
là où le débat doit nous mener*



Cahier d'acteur

Le Réseau Action Climat-France souhaite que le débat national sur la transition énergétique conduise à des mesures concrètes et rapides de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Ces mesures d'horizon court (avant 2020) sont indispensables pour tenir les objectifs climat de la France. Elles permettront aussi d'engager notre pays vers un objectif de 100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050. Pour cela, l'approche développée à travers un scénario de type négaWatt (réduction de la consommation d'énergie, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables), ainsi que la mise en place de moyens financiers appropriés doivent être décidés.

1) Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

Le RAC préconise, en priorité, l'adoption de trois mesures/politiques structurantes :

- La mise en place d'une contribution climat énergie afin de taxer la consommation d'énergies non renouvelables

Les outils existants pour économiser l'énergie agissent uniquement sur le choix des équipements mais pas sur leur niveau d'utilisation. La contribution climat énergie est donc un outil indispensable pour réduire la consommation d'énergie au niveau national. La taxation devra être étendue à la consommation d'électricité pour ne pas créer une incitation aux usages thermiques électriques (chauffage, eau chaude...) et pour inciter à la réduction de la consommation d'électricité (notamment dans le secteur résidentiel français où elle a été multipliée par 7 entre 1970 et 2010). Il ne s'agit pas de faire peser davantage de contraintes sur les ménages les plus modestes. C'est pourquoi, les recettes devront servir à soutenir les ménages à faibles revenus ainsi qu'à développer les alternatives (transports en commun et isolation des bâtiments notamment).

- L'instauration d'une obligation de rénovation dans l'habitat

Pour alléger les factures des ménages et lutter contre la précarité énergétique, le moyen le plus efficace réside dans la rénovation thermique des bâtiments, qui amènera aussi la création massive d'emplois locaux.

Les bâtiments représentent aujourd'hui 20% des émissions nationales de gaz à effet de serre et 44% de la consommation d'énergie finale en France. Vu le taux très faible de renouvellement du parc ancien de logements (1% par an), l'essentiel des efforts pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur doit se concentrer sur le bâti ancien.

Les outils existants (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt, etc.) sont insuffisants pour atteindre un rythme de 600.000 rénovations en 2016. Par ailleurs, il est crucial que la rénovation ne soit pas faite de façon partielle et/ou peu ambitieuse afin de ne pas « tuer le gisement » d'économies d'énergie. C'est pourquoi, une obligation de rénovation des bâtiments existants (résidentiels et tertiaires) doit être mise en place, avec les objectifs suivants :

- Un seuil de 80 kWhep/m²/an pour les bâtiments à usage d'habitation (modulé selon la zone climatique et l'altitude)
- Une réduction de la consommation en énergie primaire du parc tertiaire public et privé de 40% par rapport à la consommation de référence d'ici à 2020 en rénovant en priorité les bâtiments les plus consommateurs.

La loi Grenelle 1 prévoyait la réalisation d'une étude sur l'obligation de rénovation dans le secteur du logement. Cette étude n'a pas vu le jour et doit impérativement être conduite en amont du dépôt de la loi de transition énergétique.

➤ Une réforme en profondeur du secteur des transports pour réduire les besoins et augmenter les choix

Le transport routier absorbe 80% de la consommation d'énergie finale et émet 95% des émissions de CO2 du secteur des transports. Le RAC préconise:

- La baisse des limitations des vitesses en ville (30km/h), sur les routes (80km/h), les 4 voies (100km/h) et les autoroutes (120km/h.)
- La moyenne des émissions des véhicules particuliers neufs vendus en Europe et en France ne devrait pas dépasser 80gCO2/km en 2020 et 60g CO2/km en 2025, celle des véhicules utilitaires légers devant être fixée à 100g CO2/km au plus tard en 2025.
- Pour réduire en amont la demande en transports, l'aménagement territorial doit être repensé et l'étalement urbain maîtrisé. Il convient de réorganiser la mobilité des biens et des personnes en privilégiant les circuits de proximité et le télétravail.
- Il faudra accélérer le report modal en encourageant le transport de marchandises par les voies navigables et ferroviaires, en renonçant aux avantages accordés au transport routier (notamment fiscaux) et en poursuivant le renforcement des transports collectifs pour la mobilité de personnes. Les modes de déplacements actifs (marche, roller, vélo) doivent être développés par des incitations fiscales (indemnité kilométriques) et un soutien technique (ateliers vélos, bicycode), sans oublier le développement des infrastructures cyclables.
- Tous ces efforts de sobriété et d'efficacité dans les transports seront vains si de nouvelles infrastructures routières et aéroportuaires voient le jour. Les nouveaux projets routiers, autoroutiers ou aéroportuaires doivent donc être abandonnés.

2) Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?

S'orienter vers une société 100% renouvelable d'ici à 2050 présuppose :

- une politique ambitieuse de sobriété et d'efficacité énergétique (cf. point 1)
- l'adoption d'une feuille de route pour sortir des énergies fossiles et fossiles
- un plan ambitieux de développement des énergies renouvelables

Pour que la trajectoire retenue soit cohérente avec les engagements climatiques de la France, le RAC rappelle que :

- Le nucléaire représente un danger persistant et non assurable tant concernant les risques sanitaires qu'environnementaux. De plus, vu son coût, son potentiel est limité au niveau mondial à quelques pourcents. Au regard des alternatives massives¹), ce risque et ces coûts sont inacceptables. La position du RAC sur ce point est explicitée sur : <http://www.rac-f.org/Face-a-la-menace-climatique-l>

C'est pourquoi, le débat doit conduire à une décision de sortie du nucléaire, accompagnée d'un calendrier comportant des échéances concrètes. Parmi celles-ci, la fermeture, dès maintenant, de plusieurs centrales (et pas seulement de Fessenheim) et le renoncement au renouvellement du parc, avec l'arrêt du chantier du réacteur EPR de Flamanville.

- Une exploitation des ressources fossiles non conventionnelles en France est incompatible avec les objectifs climatiques que la France s'est fixés, ce qui nous interdit, de fait, de nous orienter vers l'exploitation des énergies fossiles non conventionnelles (gaz de schiste et de houille).
- L'objectif actuel de réduction des émissions de l'Union européenne pour 2020, de -20%, est insuffisant pour éviter un changement climatique dangereux et irréversible. Il doit donc être revu : la France doit soutenir au niveau européen un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au minimum -30% pour 2020.

¹ rapport GIEC/SRREN 2011 sur les énergies renouvelables

3) quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Ce volet sera développé avec succès si la société civile et ses ONG sont d'emblée parties prenantes du processus.

Pour développer massivement les énergies renouvelables, un cadre réglementaire et financier, simple et stable est nécessaire. Il doit reposer sur :

- Les tarifs d'achat comme système prioritaire et généralisé ;
- La création d'un tarif d'achat de l'électricité issue de cogénération à base de biomasse solide, cumulables avec les aides apportées à la production de chaleur ;
- La réévaluation du tarif d'achat dédié à l'électricité issue de la cogénération à base de biogaz afin de permettre à la filière de se déployer ;
- Une refonte de la CSPE pour une meilleure prise en compte de la réalité des coûts, une meilleure visibilité pour les investisseurs et une totale transparence vis-à-vis des consommateurs.

Pour les énergies renouvelables produisant de la chaleur, il conviendra :

- d'abandonner le système d'appel d'offres pour développer le bois énergie au profit du fonds chaleur
- de conforter le rôle du fonds chaleur et de l'adapter pour la géothermie et le solaire thermique
- de garantir la prime à l'efficacité énergétique pour tout projet de cogénération biogaz valorisant de manière optimale la chaleur produite

Les propositions détaillées en matière de renouvelables sont disponibles sur : « 10 propositions du CLER pour la transition énergétique »

(http://www.cler.org/info/IMG/pdf/NEW_PROPOSITIONS_A4V4-2.pdf)

En matière de transports, les carburants utilisés pour alimenter les véhicules doivent être les moins émetteurs et les moins nuisibles à l'environnement possible et à la sécurité alimentaire. Cela implique la fin des agrocarburants produits à partir de cultures alimentaires au plus tard en 2020 et l'exclusion des carburants d'origine non conventionnelle tels que les sables bitumineux du marché français et européen.

Concernant la stratégie de développement industriel et territorial, le débat doit conduire en priorité à une révision de l'organisation centralisée du modèle énergétique français qui entrave la mise en place de solutions locales adaptées aux réalités des territoires.

Les lois POPE et Grenelle ont mis en exergue deux niveaux fondamentaux de gouvernance climat-énergie : le bassin de vie et la région, qu'il est essentiel de renforcer. Cela implique de regrouper les compétences « climat-énergie » (urbanisme, mobilité, logement, énergie, environnement, information et sensibilisation des habitants...) au niveau intercommunal et à moyen terme, de redéfinir les périmètres des intercommunalités à l'échelle du bassin de vie. La région devra alors avoir un vrai pouvoir politique et des moyens adéquats pour assurer la cohérence de ces politiques locales entre elles et avec les orientations de la politique énergétique nationale, notamment en élaborant un schéma régional transversal opposable, en concertation avec l'Etat, les collectivités et les acteurs locaux.

Par ailleurs, les collectivités doivent avoir les moyens financiers, politiques et réglementaires d'agir. Il s'agit notamment de rétablir l'autorité des collectivités sur la gestion de leurs réseaux de distribution de l'électricité et du gaz, en leur accordant la possibilité de créer une Entreprise Locale de Distribution chargée d'assurer un vrai service public local de l'énergie. L'Etat doit quant à lui être le garant de l'équilibre du réseau, de la solidarité territoriale et d'un dispositif de péréquation financière.

4) quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?

Il convient de parler d'investissements dans la transition énergétique et non de coût car à moyen et long terme, ces investissements permettront d'avoir un retour bénéfique en termes sociaux-économiques et environnementaux. La transition permet en effet de « garder l'argent de l'énergie à la maison », via l'investissement dans des emplois non délocalisables et des ressources locales au lieu d'importer des énergies fossiles et fissiles qui pèsent lourd sur la facture énergétique de la France.

Le RAC propose :

- La réallocation de fonds déjà existants : par exemple, chaque année, près de 30 milliards d'euros sont accordés sous forme d'exonérations ou de réduction de taxes aux énergies fossiles.
- La création de nouveaux outils ou le fléchage d'outils existants (contribution climat énergie, Banque Publique d'Investissement, éco-taxe poids lourds, etc.).

Les propositions détaillées du RAC sur le sujet sont disponibles sur : « note de propositions du RAC-F sur le financement de la transition énergétique » (http://www.rac-f.org/IMG/pdf/Note_Financement_Transition.pdf)

Cahier d'acteur

Réseau français des étudiants
pour le développement durable (REFEDD)



Priorité à l'éducation





Priorité à l'éducation

Le REFEDD, REseau Français des Etudiants pour le Développement Durable a vu le jour en 2007, il est aujourd'hui composé de près de 100 associations étudiantes qui s'engagent sur le long terme à contribuer à la construction d'une société équitable, solidaire et respectueuse de l'environnement. En plus d'animer la plate-forme d'échanges entre les associations du réseau et d'accompagner le montage de projets des dites associations, le REFEDD propose des formations sur les enjeux d'énergie, de mobilité, d'alimentation et d'évènements responsables. C'est en tant que porteur de la voix des étudiants que le REFEDD se positionne aujourd'hui sur les enjeux énergie/climat dont traite le débat national sur la transition énergétique.

Nous voyons le développement durable comme une utopie en action. Il est à la fois une exigence vis-à-vis des politiques et un moyen pour chacun d'entre nous de redresser la barre du « vaisseau terre » pour citer Edgar Morin. C'est pourquoi le débat national sur la transition énergétique doit être évidemment une réponse technique exigeante pour dessiner notre nouveau modèle énergétique mais également et surtout une nouvelle façon de faire de la politique en étant un exemple de mobilisation, de conscientisation et de capacitation citoyenne.

L'objectif formulé en préambule de ce débat public – objectif formulé également par le Président de la République lors de ses engagements de campagne – **d'avoir un débat exemplaire en termes de participation est prioritaire**. Nous pensons que cet objectif, qui permettrait à la France d'envisager les politiques publiques sous un jour nouveau, plus collectif, doit être au cœur du débat. Notre réseau se positionne sur l'enjeu éducatif pensant qu'**une société informée puis émancipée doit être un idéal que l'on se doit de poursuivre en permanence**. Le plus beau défi, et la condition, de toute transition, qu'elle soit énergétique, écologique ou sociétale, est d'impliquer toutes les parties prenantes dans une dynamique positive. **Nous souhaitons donc inscrire le débat public comme un axe fort et indispensable de l'acte public afin de rendre et donner du pouvoir d'agir aux citoyens**. Pour être adapté aux besoins de notre société, le secteur public doit associer les citoyens-bénéficiaires, les parties-prenantes, les agents et les responsables politiques dans une dynamique partagée, tant dans la conception, la mise en œuvre que dans l'évaluation des politiques et des services publics. Ce faisant, nous visons à faire des citoyens moins consommateurs et plus acteurs des politiques publiques.

L'éducation au développement durable, aux enjeux énergie/climat et santé/environnement, est une priorité qui permettra d'aller vers une émancipation de la société. Notre époque, prenant conscience des limites spatiales de notre planète et de ses ressources limitées, vit une transformation majeure qui doit se répercuter dans nos manières de faire. Nous considérons qu'une société consciente de ces nouveaux enjeux sera plus à même d'anticiper et de s'adapter à ces changements majeurs. **S'engager dans la transition c'est donc avant tout repenser l'éducation.** Nous considérons que les moyens alloués à l'éducation doivent être fléchés vers une pédagogie active, émancipatrice et transversale. Les enjeux énergétiques devant s'insérer à la fois dans un socle commun de connaissances au développement durable et dans des modules spécialisés. L'analyse prospective et notamment l'apprentissage de la construction de scénarii énergétiques et de leur lecture doit être généralisée pour permettre une meilleure appropriation de ces enjeux.

Les bâtiments publics et les lieux éducatifs en priorité doivent être exemplaires en termes de développement durable et plus spécifiquement sur leur modèle et leur consommation énergétique, donnant ainsi exemples et idées aux acteurs de demain.

Cahier d'acteur

Mireille Schurch,
sénatrice de l'Allier (groupe CRC)



*L'énergie demain,
l'énergie pour toutes et tous*





Mireille SCHURCH

Sénatrice de l'Allier

Groupe Communiste Républicain Citoyen

Cahier d'acteur débat national sur la transition énergétique

L'ENERGIE DEMAIN,

L'ENERGIE POUR TOUTES ET TOUS

Le débat national sur la transition énergétique est organisé autour du triptyque efficacité énergétique, sobriété et priorité donnée aux énergies renouvelables. L'efficacité énergétique vise à faire mieux et plus, avec moins de ressources, elle a pour objectif d'amener tous les secteurs économiques, les entreprises comme les particuliers, à consommer moins d'énergie en la maîtrisant. **Nous souscrivons à cet objectif en précisant que la nécessaire réduction des consommations ne peut conduire à réduire le niveau de vie des ménages. Ainsi la sobriété énergétique c'est consommer moins pour des usages identiques.**

La transition énergétique c'est la réduction des gaz à effet de serre dans l'habitat, l'agriculture et les transports, la réduction du dumping social et cela ne peut être laissé aux seuls mécanismes du marché. Elle relève nécessairement d'autres instruments plus classiques, passant par la fiscalité, la réglementation et les investissements publics.

C'est un changement de comportement, une prise en compte de notre appartenance individuelle et collective à un écosystème. **Cela passe par l'éducation et l'information.**

Les crises que nous traversons, l'une économique et financière l'autre écologique, ne sont pas dissociables et ont des racines communes. Elles révèlent, l'une comme l'autre, les limites d'un rapport au temps qui se place uniquement sur le court voire le très court terme. Cela vaut pour nos comportements, ceux des entreprises, cela vaut aussi pour nos politiques publiques et législatives.

- **Nous regrettons que le postulat d'une hausse inéluctable des tarifs de l'énergie soit posé comme une vérité non discutable de ce débat national.** Il devrait y avoir en préalable une analyse sérieuse des possibilités techniques actuelles, des coûts associés et des profits des entreprises du secteur de l'énergie. **Partir du coût supposé de l'énergie pour justifier les choix énergétiques de demain ne nous semble ni pertinent ni acceptable.** Cette approche néglige les externalités positives et négatives de chaque mode de production, laisse de côté la notion de service public, son aspect social et son modèle institutionnel qui permettent la cohésion sociale, l'aménagement et la solidarité des territoires, la péréquation.

Cette augmentation est présentée comme une fatalité sans que soient abordées les multiples causes de cette augmentation : **le surcoût induit par la rémunération de l'actionnariat ou les coûts inhérents au passage à la concurrence par exemple et cela nous inquiète.** Le

raisonnement est le même au regard des coûts liés à la mise en concurrence des énergies renouvelables en particulier l'hydraulique.

C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire voire impératif de faire bilan de la libéralisation du secteur afin d'éclairer nos choix.

1/ Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? Vers une écologie de raison.

Pour nous l'écologie de raison c'est d'abord avoir des objectifs que nous pouvons atteindre par pallier. C'est avoir une vue globale et non sectorielle de la transition énergétique permettant la mise en place de mesures législatives et réglementaires pérennes. De plus l'incitation par l'argent pour contraindre les ménages à moins consommer nous semble contre-productive et dangereuse car fondée sur le postulat de gaspillage volontaire des ménages qui n'est aujourd'hui pas avéré.

Nous **partageons** la nécessité d'entreprendre un grand plan de rénovation thermique de l'habitat, comme cela a été annoncé par le gouvernement. Toutefois, au regard des modalités de financement le chiffre d'1 million de logements par an n'est pas réaliste.

- D'une part nous ne disposons pas à l'heure actuelle de salariés formés en nombre suffisant pour réaliser ce chantier de rénovation thermique. **Cette proposition appelle donc un réel effort de formation et de structuration de filières dans l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et l'apprentissage.**

- De plus une filière diagnostique doit être créée et sécurisée.

Concernant le financement, le doublé du plafond du livret A et du livret Développement Durable n'est aujourd'hui plus à l'ordre du jour, **ce que nous regrettons.**

-En outre, **la soumission du secteur du bâtiment à une TVA à 7 voire à 10 % va entraver les travaux de rénovation thermique.**

-Enfin, nous sommes opposés à la vente aux enchères de quota d'émission de CO2, même s'ils permettent de financer une partie de cette rénovation, car ils ne font qu'ouvrir un nouveau marché, celui du droit à polluer que nous condamnons depuis Copenhague.

La sobriété c'est aussi donner la priorité à l'utilisation de l'électricité existante mais non consommée, en ce sens l'effacement s'inscrit dans une logique vertueuse.

L'effacement doit être intégré à une action de Maîtrise de la Demande d'Electricité pour réduire la pointe initiée et pilotée par RTE, ErDF et l'Etat. L'effacement consiste à décaler et non pas à systématiquement annuler une consommation d'énergie. **C'est donc un système public, cohérent autour de la maîtrise de la demande d'électricité qu'il faut mettre en place qui s'appuiera sur des compteurs intelligents, permettant aux usagers d'avoir une véritable maîtrise de leur consommation sans avoir besoin d'agents commerciaux pour gérer et revendre cet effacement.**

De même et plus généralement, toute incitation à un effacement doit avoir deux caractéristiques indispensables : le volontariat et une réduction de facture pour l'utilisateur sans privation. **Les gains pour la collectivité doivent servir à financer la réalisation de travaux d'économie d'énergie et non à enrichir un nombre réduit d'agréateurs commerciaux.**

La centralisation de l'accompagnement des consommateurs, propriétaires ou locataires qui souhaitent réduire ou optimiser leur consommation énergétique est une nécessité. Dans nos territoires, les dispositifs d'aide à l'amélioration de la performance énergétique sont nombreux et peu lisibles et impliquent l'intervention de nombreux acteurs. C'est pourquoi **nous sommes**

favorables à la création d'un service public de la performance énergétique de l'habitat qui les assistera dans l'ensemble de leurs actions.

2/ Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarios possibles à l'horizon 2030 et 2050 dans le respect des engagements climatiques de la France ?

S'il est impératif d'investir dans les énergies renouvelables nous regrettons l'approche quantitative et non qualitative qui est proposée. C'est pourquoi nous souhaitons qu'un bilan ou panorama de l'existant soit entrepris de manière sereine et objective.

Il faut renforcer notre mix énergétique, développer les énergies renouvelables, éolien, photovoltaïque, géothermie, hydroélectricité.

L'électricité est un bien qui sauf dans certains cas, ne se stocke pas, il est donc impératif d'avoir une vue globale et cohérente du réseau de distribution et de transport, sans céder à des effets d'aubaine.

- Pour l'éolien qui suscite débats et interrogations, nous pensons qu'il faut encadrer le développement de cette énergie dans le respect de la cohésion sociale des territoires, de la protection des milieux naturels et de la biodiversité, éviter le mitage du paysage par des implantations isolées, au demeurant très coûteuses pour la collectivité. C'est pour cela qu'une planification est nécessaire.

Il en est de même pour l'énergie photovoltaïque, les panneaux ont un cycle de vie relativement court et la question de leur recyclage reste entière.

C'est pourquoi nous souhaitons un calcul de toutes les externalités, négatives comme positives permettant le mix énergétique le plus approprié.

Il faut aussi souligner que l'éolien et le solaire ne peuvent absorber les pics de consommation.

Éviter la défaillance du système électrique français, c'est assurer l'accès de chacun, particulier ou industriel, à l'électricité dont il a besoin, au moment où il en a besoin, et au meilleur prix.

- **L'hydroélectricité est la première ressource d'énergie renouvelable et stockable en France.** Les investissements réalisés dans notre pays nous permettent de bénéficier d'une capacité d'énergie dont le coût de production est plus faible que tout autre moyen de production. L'hydroélectricité **est mobilisable instantanément** afin de faire face aux demandes de consommations liées aux aléas climatiques. Elle est en capacité de se substituer dans les mêmes conditions à l'effacement d'un quelconque moyen de production afin d'assurer la sécurité du système électrique français, voire européen.

Pourtant la perte de son statut d'établissement public d'EDF et la suppression du droit de préférence, sont autant d'éléments qui portent juridiquement l'idée d'une mise en concurrence des concessions hydroélectrique. La France serait le seul pays à offrir au marché, ses torrents, rivières, lacs et fleuves alors que les autres Etats européens ont pris des dispositions protectionnistes.

- De plus il faut aborder **la question du nucléaire de manière objective.** En effet répondre aux besoins et lutter efficacement contre le réchauffement climatique, c'est d'abord réduire fortement les énergies émettrices de gaz à effets de serre. En l'état actuel des connaissances et en absence de grandes capacités de stockage, les énergies renouvelables ont des potentialités limitées, (maintien des centrales thermiques pour faire face à l'intermittence du renouvelable donc émission de GES), insuffisantes pour permettre de remplacer massivement le recours à l'énergie nucléaire.

En ce sens, il est indispensable de disposer d'un personnel de maintenance compétent pour prévenir les incidents. Or la formation à la maintenance a été plutôt négligée et le besoin d'amélioration est généralement reconnu. **Une remise en cause du risque zéro en faveur du risque calculé est inacceptable.**

Enfin, il importe de revoir le financement lié aux énergies renouvelables. Les crédits d'impôts, le tarif de rachat, ne nous paraissent pas constituer des leviers vertueux pour la mise en œuvre d'une politique énergétique respectueuse de l'environnement. **Ces tarifs de rachat favorisent la spéculation et les effets d'aubaine sans que cela n'ait permis de mettre en place une filière industrielle nationale dans ces secteurs.**

La recherche publique doit être également renforcée. Cela passe par définition des programmes de recherche et développement pour agir sur la demande (consommation maîtrisée) et sur l'offre (nucléaire et nouvelles filières de production) et par la création de filières industrielles de production des matériels et de traitement de déchets. **De même il est nécessaire de coordonner l'ensemble des recherches pour éviter que certaines énergies renouvelables ne soient oubliées en particulier l'énergie solaire.**

3/ Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

La proposition de loi Brottes pose les premiers jalons d'une inégalité des régions en termes énergétiques avec comme une base logique une non égalité des prix en fonction de la géographie. C'est une remise en cause de la solidarité nationale au travers du système de péréquation.

Concernant l'éolien, la suppression de l'obligation d'appartenir à une zone de développement éolien pour bénéficier de tarifs de rachats de l'électricité avantageux nous paraît dangereux au vu d'une part du risque de généralisation d'un mécanisme de la rente éolienne et du système électrique dans son ensemble d'autre part.

Il faut noter que le système de l'obligation d'achat ne s'est traduit ni par une efficacité énergétique ni par une efficacité industrielle des filières renouvelables.

Par ailleurs se posent l'enjeu des réseaux de raccordements qui mobiliseront également d'énormes besoins financiers.

Au vu de ces projets, la pérennité de notre actuel système centralisé est remise en cause et se profilent **les prémices de la création d'un réseau décentralisé à l'échelle régionale dont on pose la pertinence sans véritablement la démontrer.**

III Conclusion

La transition dont notre pays a besoin passera avant tout par la réduction de notre consommation d'énergie fossile, des émissions de gaz à effet de serre, par la transparence tarifaire, par la rénovation thermique, le renforcement du mix énergétique soutenu par des filières structurées, cohérentes, pérennes, et des investissements conséquents pour la recherche.

Nous réaffirmons la nécessité de mettre en place un véritable Pôle Public de l'Energie, mais aussi de plaider pour une politique européenne de grands travaux, pour la création d'un fond européen dédié à la transition énergétique tournant le dos aux politiques d'austérité actuelles.

En ce sens il est indispensable de retrouver l'esprit du service public : viser le long terme et non le court terme, opérer dans le cadre d'un financement public faisant passer les meilleures solutions techniques avant le souci de réaliser des économies d'exploitation.

Seule une démocratisation participative associant salariés, citoyens, collectivités territoriales à l'Etat, et une maîtrise publique du secteur énergétique affranchie des lois du marché, libérée des gaspillages qui y sont liés permettra de garantir ce droit à l'énergie pour tous dans le respect des exigences sociales et environnementales.

En ce sens le débat sur la transition énergétique est bienvenu car il permettra à **tout citoyen** de se faire entendre, que ce soit en participant aux débats décentralisés ou en s'exprimant sur le site internet dédié.

Cahier d'acteur

Union professionnelle artisanale (UPA)



Les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité actrices de la transition énergétique



DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité actrices de la transition énergétique

CONTRIBUTION UPA

25 février 2013

Préambule

L'UPA est l'organisation nationale interprofessionnelle représentative de l'artisanat et du commerce de proximité soit 1 200 000 entreprises qui dans leur très grande majorité compte moins de vingt salariés.

Par l'intermédiaire de ses quatre composantes (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment –CAPEB ; Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services –CNAMS ; Confédération générale de l'alimentation en détail –CGAD ; Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics, des Paysagistes et des activités –CNATP), l'UPA rassemble 55 fédérations professionnelles nationales et 5000 syndicats départementaux.

L'UPA est également organisée au niveau territorial (départemental et régional).

Une enquête menée par l'UPA au troisième trimestre de l'année 2010 auprès de plus de 3 000 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité révélait que presque **deux tiers des entreprises interrogées** considéraient que l'approche environnementale était devenue une réalité dans le fonctionnement de leur entreprise ou dans leurs projets.

Pour autant, compte tenu de leur taille, ces entreprises ne disposent pas de collaborateur spécifiquement dédié à la gestion environnementale.

Les réflexions et les dispositions envisagées dans le cadre du débat sur la transition énergétique doivent tenir compte de cette réalité.

- **La place des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité dans la transition énergétique**

L'économie de proximité répond à un modèle économique respectueux de l'environnement.

Si nos catégories d'entreprises sont certes consommatrices d'énergie, celles qui relèvent du secteur de l'artisanat du bâtiment, présent sur l'ensemble du territoire, sont actrices et contributrices directes à la sobriété et à l'efficacité énergétique, soit les deux leviers identifiables de la transition.

Aussi, le défi à relever consiste d'abord à **faire de l'efficacité énergétique un facteur de compétitivité, notre conviction étant que ces deux objectifs sont (ré)conciliables.**

Ceci présuppose quelques conditions préalables afin de ne pas provoquer de « fracture énergétique » notamment entre les acteurs économiques.

Ces éléments peuvent être résumés en quelques mots-clés : **sensibilisation, accompagnement, incitation, pédagogie, volontariat, outils adaptés, étude d'impact, formation, évaluation, stabilité, évaluation, lisibilité, territoires.**

➤ **Sobriété et efficacité énergétique**

L'UPA adhère à l'objectif visant à consommer mieux pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et du même coup contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et aux autres risques environnementaux.

La recherche de sobriété en matière de consommation d'énergie vise d'abord à **agir par l'information, et l'éducation, sur les comportements des utilisateurs**, comme la prise de conscience de certains gaspillages en améliorant l'organisation des locaux de fabrication, en optimisant les usages ou en adoptant de bonnes pratiques.

Plus ciblée sur l'efficacité, l'amélioration des rendements de l'énergie peut passer par des investissements, de type isolation des bâtiments, l'acquisition d'appareils moins énergivores, la domotique, la rénovation sans oublier également la formation des utilisateurs aux nouveaux usages ou, procédés.

Dans certains métiers de l'alimentation, la boulangerie par exemple, les opérations de cuisson et de chauffage peuvent représenter plus de 50 % de la facture énergétique.

Dans les métiers pour lesquels la production de froid (chambres froides, réfrigération des vitrines,...) est essentielle, la boucherie notamment, ce poste représente presque 30 % de la facture énergétique.

Les professionnels s'efforcent de réduire leur impact environnemental **par des investissements touchant principalement des équipements moins énergivores et des véhicules plus vertueux** pour l'approvisionnement en fournitures, la vente (vente ambulante ou sur les marchés par exemple).

A ces investissements s'ajoute, notamment dans les métiers de l'alimentation, **une prise en compte croissante des matières premières utilisées avec un choix davantage ciblé vers l'origine des produits agricoles ou alimentaires, la saisonnalité, l'approvisionnement de proximité,...**

L'investissement en nouveaux équipements est source de performance et d'allègement des factures en énergie, mais **il s'agit souvent d'investissements lourds dont la rentabilité n'est pas immédiate.**

L'UPA suggère deux axes de réflexion articulés autour de :

- « **sensibilisation, pédagogie et accompagnement** », pour réfléchir à des outils permettant aux professionnels de hiérarchiser leurs impacts environnementaux pour faciliter la démarche de l'éco conception ou bien mettre à leur disposition des exemples de bonnes pratiques par secteur d'activité et localisation géographique d'économies réalisables suite à la mise en œuvre de travaux d'efficacité énergétique.

En fait, les entreprises confrontées au choix difficile d'équipements professionnels ne disposent **d'aucune information obligatoire relative à leurs performances**

énergétiques comme cela se pratique pour les équipements à destination des particuliers. Par ailleurs, ces investissements décisifs sur la rentabilité de l'activité nécessitent de faire un choix méthodique reposant sur une réelle expertise, sans compter les problèmes d'incompatibilité que doivent résoudre les professionnels. Ainsi, certains équipements comme ceux assurant la maîtrise du froid doivent apporter suffisamment de froid même en période estivale, tout en fonctionnant avec des fluides frigorigènes dont l'interdiction devient de plus en plus problématique.

Les entreprises artisanales adaptent leurs compétences et leurs savoir-faire aux nouvelles exigences de la performance énergétique. Il est donc essentiel de pouvoir également informer les maîtres d'ouvrage des enjeux de la performance énergétique et de les accompagner par des dispositifs, notamment financiers, afin qu'ils réduisent leur consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments ; il n'y a pas de nouveaux métiers dans l'artisanat du bâtiment en matière de performance énergétique.

Ce volet relatif à la **sensibilisation, l'information et l'éducation en direction des professionnels** concerne de manière tout aussi essentielle les consommateurs, mais il faut se garder des fausses bonnes idées à l'instar de l'affichage environnemental qui fait précisément partie des dispositifs qui ne sont pas adaptés aux petites entreprises des métiers de l'alimentation.

Les entreprises artisanales et du commerce de proximité ayant une clientèle constituée majoritairement de particuliers, il faut plutôt les **considérer comme des relais d'informations utiles de bonnes pratiques.**

Sur cette dimension, il faut tenir compte également du service à dimension sociale que les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité rendent aux populations résidant dans des zones rurales isolées par exemple ou aux personnes âgées grâce à des tournées.

- **Une réflexion sur la place de l'innovation, du numérique et des TIC dans la transition énergétique** pour les petites entreprises.

Concernant les mesures d'urgence, et d'abord celles relatives à l'amélioration de l'isolation thermique des logements et des locaux professionnels, plusieurs leviers d'actions peuvent être identifiés pour accompagner des marchés qui émergent.

Ces deux principaux leviers concernent :

- La **demande des ménages et des petites entreprises** qui exige d'engager une réflexion sur des mesures incitatives en leur faveur et concernant les ménages, les dispositifs de solvabilisation de la demande avec par exemple le fléchage de l'épargne des ménages vers les travaux de performance énergétique.
- La poursuite de l'effort de **formation des professionnels du bâtiment** (pérennisation du financement du dispositif FEE Bat (Formation des entreprises aux économies d'énergie du bâtiment) et de leur effort pour répondre aux exigences de l'éco-conditionnalité visant à l'optimisation des aides à la performance énergétique).

Les entreprises artisanales du bâtiment interviennent prioritairement sur le parc existant, à la fois diffus et consommateur d'énergie, dans les domaines de l'isolation et de systèmes de chauffage performants (98 % des entreprises du secteur réalisant 68 % des travaux de réhabilitation des logements).

En outre, il faut naturellement **former les usagers aux nouveaux matériels et nouveaux usages pour qu'ils deviennent acteurs de leur consommation et de la maîtrise de la demande d'énergie.**

En effet, la maîtrise de la consommation d'énergie ne peut passer uniquement par une approche technologique de la performance énergétique. Un déficit d'apprentissage aux nouvelles normes et dispositifs peut constituer un frein à l'objectif de performance.

Il faut également mettre en avant le soutien aux filières locales productrices des matériaux écologiques utilisés par les professionnels du bâtiment notamment (panneaux isolants par exemple).

➤ **Coût, bénéfices et financement de la transition énergétique**

- **Les outils de financement de la transition énergétique**

La transition énergétique nécessite des investissements importants puisqu'au-delà des besoins sectoriels par éco-industrie (bâtiment, énergie, transport, agriculture, déchets, eau), elle nécessite également de financer des besoins transversaux comme l'adaptation des processus de production, l'innovation, la recherche,...

La question du **financement de la transition** se pose en termes particuliers puisque **ce type d'investissement de long terme comporte un risque supplémentaire** lié à l'incertitude sur le développement de certains produits ou nouvelles technologies alors que les technologies déjà en place bénéficient d'une position dominante.

En conséquence, le surcoût d'investissement initial peut retenir l'investisseur qui restera sur un projet conventionnel alors même que l'alternative verte est plus rentable à terme.

Ce paradoxe pose une double question que les petites entreprises connaissent bien, **celle des fonds propres et de l'accès au financement, au crédit en particulier.**

Sur ce point, l'UPA attend beaucoup de la future **Banque Publique d'Investissement** pour soutenir **l'effort d'efficacité énergétique des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, ce qui est d'ailleurs prévu par le pacte pour l'artisanat** présenté par la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme en Conseil des ministres le 23 janvier 2013.

Dans le cadre des travaux de la Table ronde nationale pour l'efficacité énergétique menés en 2011, l'UPA avait avancé des **propositions visant à soutenir l'effort d'efficacité énergétique des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité grâce à des incitations fiscales permettant de coupler des travaux de mise en conformité de leur outil de production (laboratoire), de travaux d'accessibilité, de modernisation des locaux professionnels, à des investissements énergétiquement plus efficaces (cuisson, froid, chauffage). Ce dispositif incitatif en direction des petites entreprises pourrait prendre la forme d'une provision pour investissement.**

Concernant les ménages, afin de faire face aux objectifs ambitieux du Gouvernement en matière de rénovation énergétique des logements, il est indispensable que le taux de TVA réduit soit fixé à 5 % et que des outils adaptés en matière de financement de travaux de performance énergétique puissent être mis en place : cumul éco-prêt à taux zéro et CIDD (plafond de ressource 45 000 €), ouverture du PTZ+ dans l'ancien sous condition de la réalisation de travaux de performance énergétique, valorisation des certificats d'économie d'énergie auprès du grand public et des professionnels, mobilisation de l'épargne vers le Livret Développement Durable.

Si l'effet levier de l'incitation fiscale est incontestable, il importe tout autant que les mesures soient stables et lisibles.

- **La fiscalité écologique.**

S'agissant d'une fiscalité **d'incitation par un signal-prix**, de **modification des comportements**, l'UPA s'opposera à toute fiscalité écologique consistant à dégager de nouvelles ressources fiscales.

Réfléchir à la compensation de cette augmentation exige évidemment de considérer la fiscalité dans son ensemble (nationale, locale, directe ou indirecte), à l'heure où **du point de vue de l'UPA**, la priorité concerne **la réduction des charges pesant sur le travail**.

Aussi, l'UPA veillera à ce que toute réflexion autour de la fiscalité écologique se fasse à charges constantes pour les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

Sur la méthode, l'UPA demande une **concertation sur tout sujet touchant la fiscalité des entreprises avec des simulations chiffrées et des études d'impact sur les petites entreprises que ce soit sur le plan de la faisabilité technique, des coûts afférents ou des répercussions indirectes.**

➤ **Gouvernance de la politique énergétique**

Un signal fort vers la transition écologique consiste à aller vers **une objectivité de la représentativité des uns et des autres** et concernant la représentation des entreprises, leur poids dans le tissu économique.

La gouvernance économique passe évidemment par une **volonté réelle de lisibilité et de clarification des différents échelons national et territoriaux avec bien entendu des instances de concertation qui incluent l'ensemble des acteurs économiques dans leur diversité.**

Cahier d'acteur

World Wide Fund for Nature (WWF)



*100% d'énergie renouvelable d'ici 2050,
c'est possible*





WWF France
Bois de Boulogne
1 carrefour de Longchamp
75016 Paris
France

Standard : 01 55 25 84 84
Fax : 01 55 25 84 74

Cahiers d'acteur du WWF France : 100% d'énergie renouvelable d'ici 2050, c'est possible

Actuellement, plus de 80% de notre énergie provient des combustibles fossiles. La façon dont nous produisons et utilisons l'énergie est simplement insoutenable : l'utilisation des principales ressources fossiles (pétrole, charbon, gaz) est la première raison du changement climatique. Notre dépendance aux énergies fossiles ne peut continuer indéfiniment. Avec une projection d'augmentation de la population mondiale à plus de 9 milliards sur les prochaines 40 années, le scénario « business-as-usual » (BAU) n'est plus une option.

Pour cette raison, **basculer vers les énergies renouvelables n'est pas juste la meilleure solution, c'est la seule option.**

C'est la raison pour laquelle le WWF porte la vision d'un monde alimenté par 100% de sources d'énergie renouvelable en 2050. Si nous n'accomplissons pas cette transition énergétique vers une société sobre en carbone, le monde n'évitera pas les impacts inéluctables des changements climatiques qui mettront à mal la résilience des sociétés humaines et des écosystèmes.

Le coût de l'adaptation au changement climatique sera colossal : un récent rapport suggère que d'ici 2030, le monde devra dépenser plus de 200 milliards € par an sur des mesures de défense contre les inondations, la canalisation de l'eau pour l'agriculture et la reconstruction des infrastructures affectées par le changement climatique¹. Pour éviter des conséquences dévastatrices, nous devons garder le réchauffement global final en deçà de 1,5°C en comparaison des températures de l'ère préindustrielle. Pour avoir une chance d'y parvenir, les émissions globales de GES doivent commencer à diminuer à l'horizon 2015 et elles auront besoin d'être diminuées globalement d'au moins 80% d'ici 2050 (par rapport au niveau de 1990) et bien plus encore au-delà de cette date.

Or pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 80% d'ici 2050, la France devrait impérativement verser une politique d'efficacité énergétique et de sobriété stricte associée avec un développement ambitieux des énergies renouvelables.

¹ (2009), *Assessing the cost of adaptation to climate change: a review of the UNFCCC and other recent estimates*, IIED et Grantham Institute for Climate Change, London.

for a living planet

Reconnue d'Utilité Publique par le décret du 24 mars 2004 et bénéficiant des articles 5 et 20 de la loi du 23 juillet 1987 .
Faites un geste pour la planète : réduisez votre empreinte et soutenez le WWF
Retrouvez-nous sur www.wwf.fr

La fausse solution du nucléaire

Le nucléaire est présenté par certains comme une partie de la solution à la crise énergétique, car c'est une source qui produit à grande échelle avec des faibles émissions de GES. En revanche, les coûts de production (l'extraction et l'enrichissement de l'uranium sont des procédés très intensifs en énergie) et l'élimination des déchets radioactifs produits par la fission nucléaire ne sont pas pris en compte dans ce raisonnement. Les Etats Unis et l'Allemagne ont à eux seuls cumulé respectivement plus de 50 000 et 12 000 tonnes de déchets hautement radioactifs qui n'ont pas encore été stockés de manière sécurisée.

Les principaux aspects novateurs du scénario énergétique Ecofys sont les suivants :

1. Il démontre qu'il est **techniquement et économiquement réalisable** de fournir à tout le monde sur la planète d'ici 2050 l'énergie nécessaire avec 95% (5% d'énergie fossile encore inclus dans le scénario) de cette énergie provenant de sources renouvelables (le vent, le soleil, la biomasse et l'hydraulique, plus des sources géothermiques et solaires).
2. La modélisation est construite n'utilisant qu'une portion des ressources énergétiques soutenables existantes, ce qui fait du scénario un **modèle robuste et crédible**.
3. La mise en place de ce scénario engendre à l'horizon **2050 une réduction des émissions de GES du secteur de l'énergie d'environ 80%** tout en tenant compte des émissions résiduelles de la production de bioénergie.
4. L'efficacité énergétique est une condition *sine qua non* afin de pouvoir répondre à nos besoins énergétiques par des ressources soutenables : le scénario prévoit qu'**en 2050 la demande d'énergie sera de 15% plus basse par rapport à 2005**. Il est important de souligner que la réduction dans la demande globale d'énergie modélisée par le scénario ne dérive pas d'une réduction des activités mais dépend principalement d'une meilleure efficacité énergétique.
5. **La bioénergie (biocombustibles liquides et biomasse solide) est utilisée en dernier ressort** là où les autres sources d'énergie renouvelables ne sont pas viables.
6. De sérieuses augmentations dans les **investissements** sont d'abord nécessaires pour installer à grande échelle de **nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables, moderniser les réseaux électriques, transformer le système de transport des personnes et des marchandises et améliorer l'efficacité énergétique de bâtiments existants**. Les investissements commenceront à être rentables vers 2040 lorsque les économies réalisées dépasseront les coûts. Si les prix du pétrole augmentent plus vite que prévu et, si nous prenons en compte le coût du changement climatique et l'impact des combustibles fossiles sur la santé publique, alors la rentabilité se manifestera bien plus tôt.
7. En 2050 nous économiserons presque 4 mille milliards € par an grâce à l'efficacité énergétique et des dépenses en combustibles réduites en comparaison avec un scénario Business As Usual.

Les challenges clé pour assurer la transition vers ce modèle énergétique alternatif reposent sur quelques facteurs-clefs :

- **L'électrification du système énergétique.** Pour pallier l'intermittence des sources du vent et du soleil, des réseaux électriques « intelligents » (*smart grids*) doivent être développés pour stocker et délivrer l'énergie plus efficacement.
- **Le déploiement rapide des technologies nécessaires pour la transition vers un système énergétique totalement soutenable en 2050.**

Du point de vue technologique, deux facteurs clés permettront au monde de satisfaire ses besoins en énergie à partir des sources renouvelables :

1. **la maximisation de l'utilisation** de l'électricité et de la chaleur directe avec des améliorations sur le réseau électrique ?.
2. **la réduction de la demande** en améliorant l'efficacité énergétique et en réduisant le gaspillage énergétique ;

Exemples d'améliorations technologiques permettant un gain d'efficacité énergétique

- L'utilisation des matériaux recyclés réduit grandement la consommation d'énergie. Ex. Fabriquer des nouveaux produits à partir de l'aluminium recyclé plutôt qu'avec de l'aluminium primaire réduit de 2/3 l'utilisation d'énergie totale.
- Employer des matériaux alternatifs en lieu et place des matériaux dont les processus de production sont énergétiquement très intensifs : le ciment, l'acier et le plastique.
- Pour le secteur du papier : l'utilisation de pulpe recyclée est économiquement et énergétiquement convenable, en permettant une économie d'énergie immédiate de 30–40%. Le scénario prévoit une augmentation de l'usage de pulpe recyclée, notamment dans les régions où le taux de récupération du papier est actuellement très faible, jusqu'à atteindre **70% en moyenne en 2050**.

QUELQUES RECOMMANDATIONS DU WWF

INVESTISSEMENT	<p>Investir dans la construction de grandes centrales pour les énergies renouvelables au lieu d'investir dans la construction de nouvelles centrales nucléaires ou à énergie fossile et soutenir la micro-génération locale spécialement dans les zones où l'accès aux réseaux électriques est limité.</p> <p>Investir dans les réseaux intelligents (<i>smart grids</i>) afin de permettre l'intégration d'une plus grande proportion d'énergie intermittente et décentralisée.</p>
POLITIQUE PUBLIQUE	<p>Soutenir la recherche dans le domaine du stockage de l'énergie (batterie, hydrogène, stockage de la chaleur pour le solaire).</p> <p>Accroître la coopération interétatique avec l'objectif d'étendre les réseaux électriques afin d'assurer un acheminement optimale et efficace de l'énergie des sites de production aux lieux de consommation. Les réseaux internationaux permettront de satisfaire la demande en équilibrant les sources variables (comme le photovoltaïque et le vent) avec les sources variantes (géothermie, énergie solaire concentrée et stockée, l'hydraulique et la biomasse).</p>
LEGISLATION	<p>La réglementation doit encourager les fabricants et les consommateurs à basculer vers des technologies propres (transports électriques) afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles.</p>

Le mix énergétique proposé

Energie solaire

Les technologies de l'énergie solaire contribuent actuellement pour seulement 0,02% de notre fourniture d'énergie totale mais cette proportion grandit rapidement. Avec un taux de croissance annuel moyen plus bas que celui actuellement soutenu chaque année, **dans le scénario Ecofys, en 2050 l'énergie solaire nous fournit environ :**

- la moitié de l'électricité totale,
- la moitié du chauffage des bâtiments,
- 15% des besoins en combustible et en chaleur de l'industrie,

Energie éolienne

L'énergie éolienne fournit actuellement environ 2% de la demande globale d'électricité avec une capacité qui a plus que doublé ces cinq dernières années.

Si le taux de croissance actuel persiste, l'énergie éolienne pourrait satisfaire 1/4^{ème} des besoins du monde en électricité d'ici 2050, nécessitant 100 000 turbines marines et 1 000 000 turbines terrestres additionnelles. Les développements terrestres ou marins doivent être planifiés avec soin pour minimiser l'impact sur la biodiversité marine et les oiseaux.

Energie géothermique

Dans le scénario Ecofys, en 2050, plus d'1/3 de la chaleur des bâtiments provient de sources géothermiques.

La capacité électrique géothermique croît d'environ 5% chaque année. L'analyse d'Ecofys

suggère que nous pouvons raisonnablement espérer au moins doubler ce taux pour fournir environ 4% de notre électricité totale en 2050. **La géothermie fournirait aussi 5% de nos besoins en énergie industriels.**

Si les sites sont bien choisis et des systèmes pour contrôler les émissions sont installés, l'impact sur l'environnement est minime. **Au contraire, puisque les centrales géothermiques ont besoin de bassins de captation d'eau saine, ils peuvent même renforcer les efforts de conservation des écosystèmes environnants.**

Energie marine

Bien que plusieurs projets pilotes soient en cours pour domestiquer l'énergie des vagues et concevoir des systèmes pour la marée, il s'agit d'une technologie relativement nouvelle. Admettant cette contrainte, **le scénario Ecofys prévoit que l'énergie de l'océan compte pour seulement 1% de la fourniture d'énergie électrique globale en 2050.** Il est crucial que les sites appropriés soient sélectionnés et que les technologies développées minimisent les impacts négatifs, notamment sur l'environnement marin local, les communautés côtières mais aussi les activités maritimes comme la pêche et la navigation.

L'énergie hydraulique

L'énergie hydraulique est actuellement la plus grande source d'énergie renouvelable dans le monde, fournissant presque 1/5^{ème} de toute l'électricité mondiale. L'énergie hydraulique est une source d'énergie sur demande relativement fiable pouvant aider à équilibrer les sources variables comme le vent et le solaire photovoltaïque. Cependant, les structures pour l'exploitation de l'énergie hydraulique peuvent avoir de sévères impacts environnementaux et sociaux. Pour cette raison le scénario Ecofys prend en compte une **très petite augmentation de la production d'énergie hydraulique** qui viendrait à fournir seulement 12% de notre électricité en 2050, contre 15% aujourd'hui.

Financer la transition énergétique

Parmi les mesures nécessaires au financement de la transition, le scénario Ecofys rappelle :

- Un **cadre politique et législatif stable** pour susciter la confiance des investisseurs et favoriser ainsi les investissements ;
- Les **Partenariats Public/Privé avec risque partagé** pour encourager les investissements de long-terme dans les renouvelables et dans l'efficacité énergétique ;
- Les **tarifs de rachats des énergies renouvelables** : un facteur clé pour susciter un climat favorable aux énergies renouvelables en inciter les investissements. Par ailleurs cela aide à diminuer le prix de la génération d'électricité renouvelable ;
- Le soutien aux énergies renouvelables ne peut être efficace qu'à la condition qu'il permette aux consommateurs l'accès libre au marché. Les fournisseurs et détenteurs actuels du monopole de l'énergie empêchent cela. Par conséquent **un accès privilégié au réseau pour les renouvelables** doit faire partie de la loi, tel que c'est le cas dans l'Union Européenne ;
- Un système de **plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES** doit être installé et s'appliquer aux gros pollueurs tels que les centrales à charbon et les industries énergivores ;

- Un **prix élevé du carbone** aidera à encourager l'investissement dans les renouvelables et dans l'efficacité énergétique, réduisant ainsi les émissions de carbone ;
- Les incitations de marché tel un **taux de TVA réduite sur les équipements les plus efficaces** ou des taux variables de taxes en fonction de l'efficacité des voitures et des logements peuvent encourager l'efficacité énergétique.

Les arguments économiques en faveur d'un transfert vers une fourniture exhaustive d'énergie à partir des sources renouvelables sont persuasifs et reposent sur les expériences des états qui se sont investis les premiers dans ces secteurs :

- La Chine a récemment annoncé des plans pour investir 580 milliards d'€ dans un programme d'énergie alternative de 10 ans qui créera 15 millions d'emplois ;
- L'Allemagne emploie déjà environ 300 000 personnes dans le secteur des énergies renouvelables.

••• Un débat ouvert à tous



Le débat est organisé de manière à ce que toute personne qui le souhaite puisse donner son avis et partager son expérience. Devenez un acteur de la transition énergétique.

Comment participer

- **Rejoignez les réunions publiques** initiées par les collectivités, les associations, les entreprises dans votre région. Tous les rendez-vous sont annoncés sur le site internet du débat.
- **Faites vivre le débat** autour de vous : dans votre classe, centre de loisirs, auprès de vos proches... Vous trouverez sur le site internet des kits de mise en débat pour favoriser les échanges.
- **Découvrez**, à l'occasion des Journées de l'énergie les 29, 30 et 31 mars, ce que veut dire produire, transporter, distribuer, etc. grâce à des opérations portes ouvertes.
- **Suivez la Journée citoyenne** le 25 mai, dans les 26 régions de France : un grand moment de démocratie participative pour dessiner la transition énergétique.
- **Suivez l'actualité**, débattiez et retrouvez toutes les informations sur www.transition-energetique.gouv.fr

Pour réussir à construire ce nouveau modèle de société,
nous avons besoin de vous tous, de votre mobilisation, de vos avis,
témoignages et expériences.

www.transition-energetique.gouv.fr

Secrétariat général du débat national
sur la transition énergétique

246, boulevard Saint-Germain

75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 77 94

